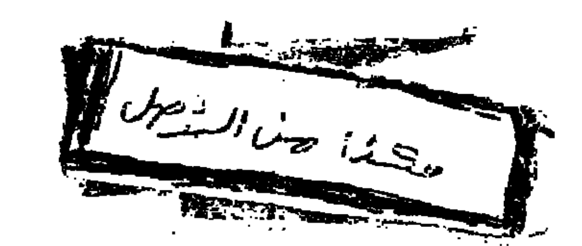


ettre en œuvre
pics de pollution

Le Monde



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – Nº 16169 – 7 F — DIMANCHE 19 - LUNDI 20 JANVIER 1997 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Jacques Chirac à la télévision

Le président de la République devrait s'adresser aux Français en début de semaine. Le thème de cette intervention télévisée concernerait la réforme de la justice. p. 24

■ Espoir pour Gerry Roufs

Un avion chilien aurait localisé le navigateur canadien dont les organisateurs du Vendée Globe étaient sans nouvelles depuis le 7 janvier. p. 18

■ L'Inde poursuit ses réformes

Dans un entretien au *Monde*, H. D. Deve Gowda, le premier ministre indien, s'engage à poursuivre les réformes de déréglementation de l'économie dans son pays. p. 5

■ « Le Monde » bouge

A partir de lundi, daté 21 janvier, votre quotidien continue de changer, deux ans après le lancement de sa nouvelle formule. p. 24

■ Vent d'euphorie sur la haute couture



Arrivée de trois nouveaux créateurs, transfert de John Galliano chez Dior..., la présentation des collections pour l'été à Paris va étonner. p. 11

■ PCF : l'éminence grise des années 30

Deux historiens ont reconstitué la vie d'Eugen Fried, agent de l'Internationale et dirigeant de l'ombre du Parti communiste français. p. 12

■ Pour une fiscalité minimale

Détenteurs de patrimoine et conseillers financiers s'intéressent de plus en plus aux aspects fiscaux dans les stratégies de placement. pp. 15, 16, 17

■ Ouverture du Musée de la musique

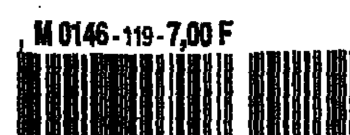
900 instruments sont exposés au Musée de la musique, inauguré samedi 18 janvier à Paris. p. 21

■ Au « Grand Jury »

Georges Charpak est l'invité du « Grand Jury RTL-*Le Monde* » dimanche 19 janvier à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 380 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 119 - 7,00 F



Les centrales syndicales en panne de stratégie face au gouvernement

Marc Blondel évoque « le blues de la confédération »



LES CONFÉDÉRATIONS syndicales peinent à trouver leurs marques face aux projets de réforme du gouvernement approuvés par le patronat (création de fonds de pension, stages diplômants, flexibilité, etc.). Devant les responsables de FO, Marc Blondel a même évoqué *« le blues de la confédération »*. Malgré ces interrogations, FO *« met solennellement en garde le gouvernement »* contre tout projet sur la flexibilité du marché du travail. Le 21 janvier, Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, s'emploiera à justifier devant sa centrale le *« syndicalisme de transformation sociale »* qu'elle appelle de ses vœux. A la CGT, l'incapacité à embrayer sur les revendications des salariés provoque un désarroi dont Louis Viannet est conscient.

Lire page 6

Bill Clinton de nouveau confronté aux « affaires »

Le président américain prête serment lundi

BILL CLINTON aborde la deuxième moitié de sa présidence au sommet de sa popularité : selon un sondage rendu public, vendredi 17 janvier, par *CNN* et *USA Today*, 62 % des Américains approuvent son action, une cote record pour lui. Il prêtera serment lundi 20 janvier pour un nouveau mandat de quatre ans qui commence comme avait fini le précédent : la Maison Blanche doit cohabiter avec un Congrès, toujours contrôlé par les républicains.

L'équilibre budgétaire, la sauvegarde des systèmes d'assurances maladie et de retraite, mais aussi la réforme du financement des partis s'annoncent comme les grands défis de politique intérieure de ce second mandat. La première confrontation sérieuse entre l'exécutif et le législatif concerne l'amendement à la Constitution que les républicains veulent voter pour obliger le gouvernement fédéral – sauf situation exceptionnelle – à maintenir les finances publiques en équilibre. M. Clinton est résolument contre.

Le second mandat commence, également, dans une atmosphère de confrontation entre les deux grands partis qui s'entredéchirent depuis un mois au sujet de Newt Gingrich, le *speaker* (président) républicain de la Chambre, accusé de fraude fiscale. La polémique a provoqué un regain d'animosité au Capitole entre républicains et démocrates. Elle augure mal de la coopération entre M. Clinton et une majorité hostile au Congrès.

C'est dans cette ambiance que vont à nouveau peser les multiples affaires qui ont jalonné le premier mandat de Bill Clinton. Elles vont réduire sa marge de manœuvre. Plusieurs d'entre elles connaîtront leur épilogue en 1997 et différentes commissions parlementaires s'apprêtent à engager des investigations. L'exploitation politique et médiatique de cette situation va s'échelonner sur de nombreux mois et risque d'affaiblir le président démocrate.

Lire page 2

Le couple par lequel le scandale arrive à la City

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Ah le couple Horlick ! Quel succès ! Surtout elle, Nicola, trente-cinq ans, directrice des fonds de retraite britanniques chez Morgan Grenfell Asset Management (MGAM), filiale de la Deutsche Bank, l'un des plus gros investisseurs institutionnels de la City. Surnommée, pas toujours avec gentillesse, *« la superwoman »*, Nicola est un oiseau rare, d'autant plus rare pour beaucoup que son salaire annuel dépasse le million de livres. Elle quittait toujours son bureau à 17 heures, pour s'occuper de ses cinq enfants. Son époux, Timothy, trente-six ans, est un important ponte de la banque d'affaires américaine Salomon Brothers.

Possédant une fortune, une maison de maître dans le quartier chic de Kensington, une jolie résidence secondaire, une gouvernante et du personnel à plein temps, une table ouverte autour de laquelle se retrouvait le nec plus ultra des seigneurs de l'argent, une foule d'invitations à l'Opéra de Covent Garden... ils inspiraient confiance.

Changement de décor. Accusée d'avoir tenté de débaucher toute une équipe de gestionnaires de patrimoine ainsi que plusieurs clients importants pour venir avec elle chez le concurrent néerlandais ABN Amro, Nicola, suspendue de ses fonctions, a été contrainte à la démission le 16 janvier. Ce même jour, la presse révélait que son mari, Timothy, était traîné devant les tribunaux par son ancien employeur, Kleinwort Benson, pour avoir copié des données informatiques avant de se rendre, avec armes et bagages, chez Salomon. *« Etabli pour récompenser l'âpreté aux gains, le manque de loyauté et l'égoïsme, le système des stars en vigueur dans la City était condamné à mal finir »*, s'indigne le *Daily Telegraph*, le grand journal conservateur, à propos des agissements du duo maléfique.

Et chacun y va de sa petite histoire sur Nicola, *« respectée, mais pas très bien de sa personne... une Margaret Thatcher de la finance »*. Timothy, lui, est comparé à l'infâme José Ignacio Lopez, ancien dirigeant de General Motors, engagé à grands frais par Volkswagen et mis en examen pour divulgation de secret industriel. La dame, en tout cas, a du savoir-faire : devant le refus de ses supérieurs de la rencontrer, elle s'est envolée à Francfort, en compagnie d'un agent de relations publiques et d'une nuée de journalistes, réclamer à la maison mère une indemnité de plusieurs millions de livres. En vain.

« Il arrive fréquemment que des équipes entières partent chez un rival qui entend monter de toutes pièces une activité qu'il ne connaît pas et qu'il veut hisser tout de suite au niveau des meilleurs », raconte un *fund manager*, qui explique que, dans cette City ultracompétitive, tous les moyens sont bons pour attirer les vedettes dont dépend, en grosse partie, la prime de fin d'année donnée aux directions.

L'heure, en tout cas, n'est plus à l'euphorie dans la première place boursière européenne. On parle de retournement boursier dès le printemps. La venue probable au pouvoir du Parti travailliste inquiète. Et voilà que la Deutsche Bank, déjà contrainte l'an dernier de renflouer MGAM, s'interroge aujourd'hui sur l'opportunité de rapatrier certaines activités à Francfort, où la vie est moins mouvementée...

Marc Roche

Les Belges, la télé et l'affaire Dutroux

POUR la première fois en Europe, les travaux d'une commission d'enquête parlementaire sont retransmis en direct à la télévision. Cela se passe en Belgique, à propos des errements de la justice et de la police dans l'affaire Dutroux. Jusque tard dans la nuit, des centaines de milliers de téléspectateurs suivent les débats. Dans notre supplément « Télévision Radio Multimédia », Luc Rosenzweig, notre correspondant à Bruxelles, raconte ces règlements de comptes en direct.

De plus, nos programmes s'enrichissent de cinq nouvelles chaînes du câble et du satellite. A lire également, une enquête sur la bande dessinée interactive qui se développe sur CD-ROM et sur Internet.

Lire notre cahier « Télévision Radio Multimédia »

L'Europe dans l'engrenage de la monnaie unique

LEUR SCEPTICISME atavique a mis les Britanniques en alerte. Derrière les propos anodins sur l'harmonisation des politiques budgétaires entraînée par la monnaie unique, ils ont immédiatement vu se profiler un système fiscal unifié, des prélèvements sociaux uniformisés, les recettes de l'impôt sur le revenu versées dans un pot commun ; le tout régi par les technocrates apatrides de Bruxelles.

Phantasme ou prémonition ? Bonn et Paris ont démenti, le ministre français de l'économie et des finances assurant qu'il *« n'était pas question de rompre avec la souveraineté fiscale »*, une prérogative nationale pourtant déjà bien entamée. Du côté de la Commission, les dénégations ont été plus molles, car ses services étudient l'hypothèse où les pays de la zone euro avanceraient plus vite que les autres sur la voie de la convergence fiscale.

Sans doute tout cela prendra-t-il du temps. Mais un langage nouveau apparaît dans les milieux européens ; il trace un chemin sur lequel la monnaie unique est seulement une étape. Comme si un engrenage se mettait en place, dont on n'a pas mesuré encore toutes les conséquences économiques, financières, budgétaires, fiscales, sociales, institutionnelles...

Le grand marché avait introduit la convergence des politiques économiques, condition nécessaire à la monnaie unique. Maastricht avait fixé les célèbres critères d'élection pour l'Union économique et monétaire. Les Allemands avaient fait un autre pas en tirant, des impératifs de rigueur contenus dans le traité, la nécessité d'un pacte de stabilité, contraignant et assorti de sanctions quasi-automatiques.

Mais dans un premier temps, ils s'étaient gardé d'aller plus loin. Ils affirmaient même que toute possibilité d'ajustement entre les économies européennes par les taux de change et d'intérêt devant disparaître avec l'euro, les gouvernements ne pourraient plus jouer que sur la fiscalité, la politique des revenus et les régulateurs sociaux (en clair, le volant de chômage) pour compenser les différences de compétitivité.

Daniel Vernet

Lire la suite page 13

Le roi du luxe

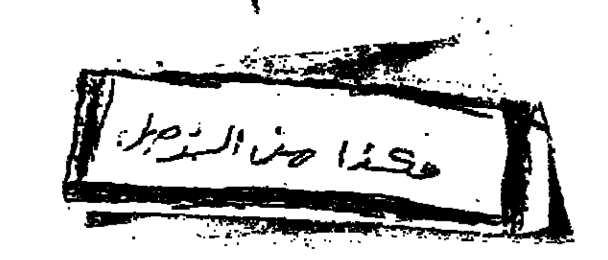


BERNARD ARNAULT

AVEC la stagnation de la consommation, l'alcool ne paie plus assez. A quarante-sept ans, Bernard Arnault, patron de LVMH, veut donc se concentrer sur le luxe, au plus fort potentiel de croissance. En vendant 7 % des 21 % qu'il détenait dans Guinness, le brasseur britannique, pour la coquette somme de 5 milliards de francs, il s'éloigne, rentabilité oblige, de celui grâce auquel, en 1988, il avait pris le contrôle de son groupe.

Lire page 14

LE MONDE / DIMANCHE 19 - LUNDI 20 JANVIER 1997



ÉTATS-UNIS Bill Clinton devait prêter serment, lundi 20 janvier à Washington, pour un second mandat de quatre ans comme président des Etats-Unis. Sa popularité est, aujourd'hui, au plus haut. ■ CETTE NOUVELLE présidence débutera de la même manière que la précédente s'était achevée, par une cohabitation forcée avec une opposition républicaine qui a conservé le contrôle du Congrès en novembre dernier. ■ LES « AFFAIRES » marqueront à nouveau ce second mandat. Il commence dans une atmosphère de confrontation entre les deux grands partis, qui s'entredéchirent depuis un mois au sujet de Newt Gingrich, le *speaker* (président) républicain de la Chambre des représentants, accusé de fraude fiscale et condamné à payer une amende. Une polémique qui augure mal de la future coopération entre M. Clinton et ses adversaires.

Les « affaires » ternissent l'ouverture du second mandat de Bill Clinton

Alors que sa popularité atteint un niveau record, le président démocrate va devoir composer avec un Congrès toujours dominé par les républicains. Les suites des scandales qui ont jalonné son premier mandat risquent aussi de limiter sa marge de manœuvre

WASHINGTON
de notre correspondant

Bill Clinton l'a reconnu : il est peu probable que les cérémonies officielles marquant, lundi 20 janvier, l'inauguration de son second mandat soient empreintes du même enthousiasme qu'il y a quatre ans. Sans doute est-ce la loi du genre : il n'est plus question de couper les ponts avec l'administration précédente, ni même d'un « nouveau départ », et les Américains n'ont aujourd'hui plus guère d'illusions sur leur président. Le « nouveau démocrate » de la campagne électorale de 1992 a, certes, confirmé ses qualités de politicien talentueux, mais, en subissant l'usure du pouvoir, il a perdu de son aura.

Le chef de la Maison Blanche entame une seconde cohabitation avec un Congrès toujours dominé par les républicains, auxquels il a « emprunté » une partie de leur programme afin de se placer au « *centre vital* » de l'échiquier politique. C'est ce réalignement pragmatique qui lui a permis de l'emporter lors du scrutin présidentiel, et c'est à partir d'un tel point d'équilibre qu'il entend situer son action des quatre prochaines années. Il serait donc vain d'escompter de sa part une gestion très audacieuse, notamment parce que le jeu institutionnel lui imposera de composer en permanence avec les républicains.

Echaudé par les nombreux obstacles qui se sont dressés sur le chemin menant des grandes idées aux réformes législatives, M. Clinton est désormais un gestionnaire du possible qui entend agir par petites touches pour améliorer la vie quotidienne de ses concitoyens et les aider, selon le slogan de sa campagne électorale, à bâtir « *un pont avec le XXI*[e] *siècle* ». Sa relation avec l'Amérique s'apparente à un mariage de raison, lequel n'interdit pas des élans de passion : réélu avec 49 % des suffrages exprimés, le 5 novembre 1996, le chef de la Maison Blanche bénéficie aujourd'hui d'une popularité record *(lire ci-contre)*.

EMBELLIE

Mais cette situation n'est qu'une embellie. Depuis le scrutin présidentiel, la vie institutionnelle américaine est *de facto* gelée. Le Congrès n'a pas repris ses travaux, et les principaux membres du gouvernement attendent encore d'être « confirmés » par le Sénat. Les festivités populaires qui se déroulent ce week-end à Washington, et dont le point d'orgue aura lieu lundi, lors de la prestation de serment de M. Clinton au Capitole, contribuent également à nourrir un climat d'optimisme. Les Américains ont cependant des motifs de satisfaction : la situation économique est toujours sans nuages et leur pays n'est engagé dans aucun conflit susceptible de menacer ses « intérêts vitaux ».

Les sondages attestent de cet état d'esprit : les Américains sont dans l'ensemble confiants dans leur avenir personnel, mais préoccupés quant à celui de leur pays. Cette inquiétude est nourrie par les problèmes structurels que connaît la société américaine, et sans doute aussi par les perspectives d'une nouvelle cohabitation difficile entre démocrates et républicains. M. Clinton a beau s'efforcer d'apparaître comme l'homme du consensus et de la réconciliation nationale, cet œcuménisme est menacé par le climat de scandales qui perdure à Washington.

En dépit du ralliement du chef de la Maison Blanche à l'objectif des républicains visant à atteindre l'équilibre des finances publiques, les discussions budgétaires qui vont s'engager entre l'exécutif et le Congrès vont vraisemblablement déclencher une nouvelle bataille politique. Les propositions budgétaires sans surprise présentées par M. Clinton montrent que le jeu du chat et de la souris entre les deux pôles du pouvoir politique a commencé. Ces préoccupations politiciennes vont cependant être oubliées le temps des réjouissances organisées (pendant trois jours), bien que celles-ci portent la marque de la controverse sur le financement de la campagne électorale.

DISCRÉTION

La Maison Blanche a voulu que ces festivités se déroulent sur un registre moins somptueux qu'il y a quatre ans. Les contributions individuelles ont été limitées à 100 dollars (530 francs), les entreprises et les *lobbies* ayant été invités à faire preuve de discrétion. Quelque 400 000 personnes sont attendues ce week-end sur le Mall, la grande avenue qui s'étend du Capitole à la Maison Blanche, contre le double en 1993. Quatorze bals, des feux d'artifice, des orchestres, des pavillons de dégustation, des débats, enfin un centre de terminaux d'ordinateurs, qui permettra au public d'adresser des messages électroniques au président et au vice-président Al Gore, ont été organisés.

L'ensemble coûtera quelque 30 millions de dollars (160 millions de francs), cette facture étant réglée à la fois par l'excédent financier de l'inauguration de 1993 (9 millions de dollars), la vente des tickets pour les diverses manifestations, enfin celle des innombrables objets commémoratifs. Le discours d'investiture que prononcera, lundi, Bill Clinton n'est pas destiné à présenter un programme politique (tel est l'objet du traditionnel discours sur l'état de l'Union, prévu le 4 février), mais de permettre au nouveau président d'évoquer sa philosophie politique, en montrant au pays à la fois une direction et sa propre résolution.

Les historiens recherchent dans cet exercice une « petite phrase » susceptible de symboliser à la fois l'homme et l'événement, comme ce fut notamment le cas pour Franklin D. Roosevelt, en 1933 (« *La seule chose dont nous devons avoir peur, c'est de la peur elle-même* »), et John F. Kennedy, en 1961 (« *Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour votre pays* »). La Maison Blanche a précisé, vendredi 17 janvier, que Bill Clinton s'est imprégné des écrits de ses prédécesseurs les plus illustres, tout en lisant de la poésie, afin de mieux ciseler un discours censé affronter le jugement de l'Histoire.

Laurent Zecchini

Une cote de popularité exceptionnellement élevée

A quelques jours du début officiel de son second mandat, la cote de popularité du président Clinton atteint un sommet historique avec 62 % d'avis favorables, selon un sondage CNN/*Time Magazine* rendu public jeudi 16 janvier. Seulement 31 % des personnes interrogées affirment désapprouver l'action du président réélu en novembre dernier, selon ce sondage réalisé du 10 au 13 janvier. Crédité de 49 % d'opinions favorables à son entrée en fonctions en janvier 1993, le président Clinton atteint désormais les niveaux enregistrés par le républicain Ronald Reagan en 1985 et dépasse le score réalisé par un autre républicain en 1973, lui aussi à la veille de son second mandat, Richard Nixon (51 %).

Selon ce sondage, les raisons du succès de M. Clinton tiennent au fait que, pour la première fois depuis la fin de la guerre du Golfe, 50 % des Américains (contre 47 %) estiment que « *les choses vont bien aux Etats-Unis* », soit plus du double qu'il y a un an. De même, 58 % des Américains se disent satisfaits de l'état de l'économie, un pourcentage en forte hausse par rapport à 1993 (25 %).

« Moi, Robert Dole, jure solennellement... »

Le républicain Bob Dole a reçu, vendredi, à *Washington*, la plus haute distinction civile des Etats-Unis – la médaille de la Liberté – des mains de l'homme qui l'a battu, Bill Clinton. Recourant à son humour cinglant, M. Dole a remercié son rival. « *Moi, Robert Dole, jure solennellement...* », a dit pour commencer – avant d'être interrompu par un éclat de rire général – l'ancien candidat à la Maison Blanche, en reprenant les mots du serment que prononcera lundi Bill Clinton. « *Oh ! C'est le mauvais discours* », s'est-il exclamé. « *J'avais un rêve* », a-t-il ajouté, paraphrasant Martin Luther King, dont la mémoire sera célébrée lundi. A trois jours de son investiture pour un second mandat, M. Clinton comptait sur ce geste de réconciliation pour montrer aux Américains qu'il serait, durant les quatre prochaines années, l'homme du consensus.

Financements asiatiques, Whitewater, Paula Jones : les dossiers chauds de la présidence

Le « speaker » républicain de la Chambre des représentants, Newt Gingrich, est, lui, condamné à une forte amende

WASHINGTON
de notre correspondant

La sentence politique qui est tombée, vendredi 17 janvier, est à la fois lourde et mesurée. Newt Gingrich, *speaker* (président) de la Chambre des représentants, devrait recevoir une « *réprimande* » de la part de ses collègues, et être obligé de rembourser une somme de 300 000 dollars (1,65 million de francs). Cette double peine fait l'objet d'une proposition de la commission d'éthique de la Chambre, qui était appelée à se prononcer sur les accusations de fraude fiscale dont fait l'objet l'élu de Géorgie, également soupçonné d'avoir transmis de fausses informations à la commission.

Cette sanction est sévère, puisque c'est la première fois qu'un *speaker* – le troisième personnage de l'Etat – est aussi lourdement condamné par ses pairs. Elle est également mesurée, car elle ne devrait pas remettre en cause – du moins dans l'immédiat – l'avenir politique de l'artisan de la « *révolution* » républicaine de 1994. La Chambre des représentants devrait se réunir, mardi 21 janvier, en séance plénière, pour adopter les recommandations de sa commission, lesquelles ont déjà été jugées « *appropriées* » par Newt Gingrich.

Celui-ci, à qui il était notamment reproché d'avoir utilisé des dons d'organisations caritatives pour financer ses activités politiques, espère manifestement que ce compromis (conclu début décembre, mais resté secret pour permettre sa réélection, le 7 janvier) mettra un terme à une « affaire » que les démocrates n'étaient pas mécontents d'exploiter. Or la Chambre ne s'est pas prononcée sur les accusations de fraude fiscale. James Cole, l'avocat indépendant mandaté par le Congrès, a estimé que « *durant un certain nombre d'années et dans plusieurs situations, M. Gingrich a montré un dédain et un manque de respect pour les normes de conduite s'appliquant à ses activités* ».

Il a également recommandé que la commission d'éthique transmette à l'administration fiscale tous les documents produits au cours de l'enquête, ce qui ouvre la possibilité de poursuites judiciaires contre le représentant de Géorgie. En dépit de cette mise en cause de l'intégrité de leur chef de file, les républicains ont fait bloc derrière lui, bien décidés à couper court aux demandes des démocrates, qui réclament toujours la démission du *speaker*. Ces derniers sont d'autant plus enclins à prolonger cette controverse que celle-ci apparaît relativement bénigne par rapport aux scandales qui touchent de près Bill Clinton.

DOSSIER-GIGOGNE

Le chef de la Maison Blanche est en effet menacé par les suites politiques et judiciaires de plusieurs « affaires ». la Cour suprême examine actuellement la question de l'immunité juridique du président des Etats-Unis, en relation avec les accusations de Paula Jones (cette jeune femme qui accuse M. Clinton de harcèlement sexuel) et le département de la justice a ouvert une enquête sur la question des financements illicites d'origine asiatique dont ont bénéficié le candidat Bill Clinton et son parti.

Plusieurs commissions parlementaires s'apprêtent à engager des démarches similaires, ce qui signifie que l'exploitation politique et médiatique de cette affaire va s'échelonner sur de nombreux mois. Au Sénat, les auditions seront conduites sous la houlette du républicain du Tennessee, Fred Thomson. Cet ancien avocat avait démontré sa détermination lors du scandale du Watergate, qui avait provoqué la démission de Richard Nixon en 1974. Reste enfin la nébuleuse politico-juridique du scandale Whitewater.

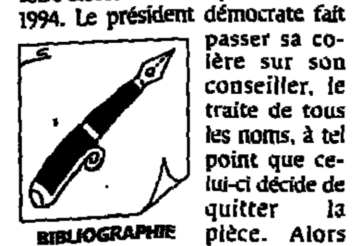
S'il est vrai qu'aucun délit n'a pu être retenu contre Bill et Hillary Clinton, une dizaine de personnes, comptant parmi leurs proches, ont déjà été condamnées, parmi lesquelles James et Susan McDougal, ainsi que Jim Guy Tucker, qui a été obligé de démissionner de son poste de gouverneur de l'Arkansas. Le procureur indépendant Kenneth Starr, chargé de ce dossier-gigogne (l'affaire des « dossiers du FBI » sur des personnalités républicaines, qui avaient été illégalement obtenus par la Maison Blanche, en fait partie), n'a pas encore rendu public son rapport . Toutes ces affaires pourraient connaître un dénouement en 1997.

L. Z.

Quand l'ancien « gourou » de la Maison Blanche, Dick Morris, fait la satire du pouvoir...

WASHINGTON
de notre correspondant

La scène se déroule le soir de la victoire électorale des républicains, en 1994. Le président démocrate fait passer sa colère sur son conseiller, le traite de tous les noms, à tel point que celui-ci décide de quitter la pièce. Alors Bill Clinton, qui sait bien que l'homme est irremplaçable, le ceinture pour l'empêcher de partir, et le conseiller glisse à terre. Hillary Clinton l'aide à se relever et « Bill », confus, se répand en excuses. Une autre fois, alors que le chef de la Maison Blanche se laisse aller à un excès de pessimisme, le même conseiller intervient. Il attrape le bras du président, le secoue violemment et lui crie : « *Retrouvez votre sang-froid !* »



BIBLIOGRAPHIE

Qui est cet homme de l'ombre qui semble dominer de son influence le chef de la première puissance mondiale ? Dick Morris, bien sûr ! Ces deux anecdotes, parmi une centaine d'autres, sont racontées dans *Derrière le bureau ovale*, le livre-confession de l'ancien conseiller présidentiel, notamment consacré à magnifier le génie de son auteur, un homme qui – nul ne pourra désormais l'ignorer – fut le brillant architecte de la réélection de M. Clinton. Or, ce constat, au-delà de l'ego exacerbé de M. Morris, est probablement très proche de la vérité.

« TRIANGULATION »

Pourtant, avec une incise qui rompt la tonalité générale de l'ouvrage, Dick Morris, à la fin de sa préface, reconnaît que « *l'esprit* », derrière le « *triomphe* » électoral de 1996, fut celui du « *président William Jefferson Clinton* ». L'intéressé a raillé ce coup de chapeau isolé, mais reconnu que son ancien gourou avait « *essayé d'être équitable* ». Pour le reste, le président et ses conseillers n'ont pu que grincer des dents. Les seconds s'efforcent de souligner l'immodestie caricaturale de M. Morris, pour mieux émousser la satire du fonctionnement de la Maison Blanche à laquelle se livre l'auteur, en partie malgré lui.

L'homme qui, au faîte de sa gloire, a dû abandonner ses fonctions d'éminence grise, en août 1996, lorsque sa liaison avec une prostituée de Washington a été rendue publique, règle quelques comptes, décrit par le menu la désormais fameuse stratégie politique de la « triangulation », par laquelle il a « *fait* » réélire Bill Clinton, et dévoile surtout à quel point les moindres faits et gestes de la vie quotidienne du président sont pesés à l'aune de leur impact médiatique. En cela, *Derrière le bureau ovale*, une fois débarrassé de ses rodomontades, est un puissant témoignage sur le pouvoir et l'ambition.

UNE SORTE DE JANUS

Avec son « *ami* » le président, Dick Morris a partagé « *une passion mutuelle pour la politique* ». S'il reconnaît avoir trahi sa confiance et celle de son ex-épouse, Eileen, par son imprudente aventure, il montre, preuves à l'appui, qu'il reste un consultant politique de premier ordre, prêt à servir d'autres causes. Dans l'immédiat, ce livre lui a rapporté 2,5 millions de dollars (13,7 millions de francs) à titre d'avance pour un probable best-seller.

Le portrait qu'il dresse d'un président prompt à se mettre en colère (trait de caractère rapporté par bien d'autres proches de M. Clinton), et qui est une sorte de Janus, à la fois idéaliste, pragmatique et calculateur, est souvent saisissant. Le récit que fait Dick Morris de la cabale montée contre lui par Harold Ickes (secrétaire général adjoint de la Maison Blanche) et James Carville (autre consultant politique de M. Clinton) a un parfum de véracité, tant la « *relation privilégiée* » qui l'unissait au président lui a valu d'ennemis. C'est grâce à celle-ci que l'ancien conseiller a pu « *reconstruire de mémoire* » bien des conversations privées, lesquelles, pour l'essentiel, n'ont pas été démenties par la Maison Blanche.

L. Z.

Le président serbe tente de remettre de l'ordre au sein du pouvoir

Des purges sont en cours au Parti socialiste

Des purges sont en cours dans les milieux proches du pouvoir en Serbie, où l'on annonce une issue rapide à la crise ouverte depuis deux mois par les manifestations de protestation. Au Kosovo, province du sud de la Serbie, peuplée en grande majorité d'Albanais de souche, la tension interethnique est fortement montée à la suite de plusieurs attentats. Des manifestations devaient avoir lieu samedi à Pristina.

BELGRADE
de notre envoyé spécial

La crise qui sévit en Serbie depuis près de deux mois a provoqué de profondes fissures au sein du pouvoir. Le président Slobodan Milosevic a tenté, ces derniers jours, de remettre de l'ordre dans ses troupes, et il a annoncé un prochain remaniement ministériel *« afin de permettre la stabilité »* et *« d'éviter que des divergences politiques provoquent des blocages économiques »*.

Les différents partis de la coalition formée par les socialistes (SPS), la Gauche unie (JUL, dirigée par Mira Markovic, la femme du président) et la petite formation de la Nouvelle Démocratie (ND, centre) ont divergé sur l'attitude à adopter face à la contestation pratiquement depuis le début du mouvement. Ils tentent aujourd'hui de présenter un front commun en excluant leurs « extrémistes », désignés comme responsables de la situation.

« Le Parti socialiste est un géant, explique Dusan Mihajlovic, qui préside la Nouvelle Démocratie, *et toutes les options politiques y sont pratiquement représentées, comme dans la JUL, qui est, elle aussi, traversée de courants contradictoires. Dans ces deux formations,* dit-il, *il y a une ligne de fracture entre ceux qui sont pour les réformes, le respect des scrutins et celui des médias, et ceux qui rêvent des temps anciens. » « Slobodan Milosevic,* assure M. Mihajlovic, *n'a, lui, pas d'autre option, aujourd'hui, pour se maintenir au pouvoir, que de s'engager sur la voie des réformes. »*

« DES CHANGEMENTS S'IMPOSENT »

Les multiples purges qui se sont produites – et se poursuivent – au sein du Parti socialiste sont révélatrices de cet affrontement. Le maire de Belgrade, Nebojsa Covic, considéré comme un modéré pour avoir demandé le respect des résultats des élections municipales du 17 novembre, a ainsi jugé, dans un entretien au quotidien indépendant *Nasa Borba*, que *« [son] exclusion du parti est la preuve qu'au sein du SPS l'emportent pour l'instant ceux pour qui la tolérance et la démocratie sont encore des règles inacceptables »*. Son renvoi avait cependant été précédé, il y a plusieurs semaines, de l'expulsion du président du parti à Nis, Mile Ilic, véritable potentat local à l'origine des fraudes lors du scrutin municipal. Et la victoire de l'opposition a été, vendredi 17 janvier, définitivement entérinée dans cette ville. Un autre « dur » du SPS, Branislav Ivkovic, qui dirigeait les instances de Belgrade et appartenait au comité exécutif, a lui aussi été démis de ses fonctions.

Vladimir Stambuk, directeur des relations internationales de JUL, explique pour sa part qu'*« il faut tirer les leçons de ce qui s'est produit depuis deux mois et se demander si l'Etat serbe a fonctionné correctement ». « En fait,* dit-il, *un gouvernement digne de ce nom n'aurait pas dû attendre que quelqu'un d'autre prenne les décisions à sa place, et il faut donc effectuer les changements qui s'imposent. »*

Au fil de sa démonstration, apparaît clairement la ligne qui prévaut désormais dans la coalition : des erreurs ont été commises par des potentats locaux ou par les commissions électorales ; elles n'ont pas été correctement gérées par le gouvernement, ce qui a obligé le président à se préoccuper d'un problème qui n'aurait pas dû être le sien. Derrière cette classique « chasse aux lampistes » apparaît une thèse, par définition invérifiable, mais que confient volontiers plusieurs proches du pouvoir sous couvert de l'anonymat.

« Dès le 18 novembre, au lendemain des municipales, le président Milosevic était tout à fait prêt à reconnaître la victoire de l'opposition dans les villes où elle était arrivée en tête, même à Belgrade, en estimant que cela permettrait un retour de l'aide internationale en donnant au monde une preuve que la démocratie fonctionne bien. Mais plusieurs dirigeants locaux sont intervenus pour lui assurer qu'il existait des moyens légaux d'empêcher leur défaite, et le président a laissé faire. La radicalisation de l'opposition et ses appels à la démission du président ont ensuite bloqué toute concession. »

La véracité de telles affirmations est bien évidemment très aléatoire. Il est en revanche surprenant de constater la récente « unanimité » de plusieurs dirigeants de la coalition sur cette chronologie et sur la nécessité de trouver une issue rapide à la crise. *« Rapide ne veut pas dire dans dix jours,* insiste ainsi Vladimir Stambuk, *mais dans deux ou trois jours au maximum. »* Il précise même que YUL, *« en accord avec le Parti socialiste, ne souhaite pas que soient ouvertes de nouvelles procédures, même si cela veut dire que tout le monde ne sera pas content »*.

Malgré cette volonté affichée, les dirigeants de l'opposition sont prudents. Et le président de la Nouvelle Démocratie, même s'il affirme son *« optimisme »*, déclare, lui : *« La variante dramatique ne me surprendrait pas non plus. Cette crise dépasse largement le simple problème des résultats aux élections,* conclut-il, *et a maintenant atteint une telle ampleur qu'il devient difficile de la contrôler. »*

Denis Hautin-Guiraut

■ **KOSOVO : un Albanais proche du régime serbe a été tué**, jeudi 16 janvier, dans cette province du sud de la Serbie. Zun Durmishaj est la troisième victime en deux semaines d'attentats de cette nature revendiqués par l'« Armée de libération du Kosovo ». D'autre part, le recteur, serbe, de l'université de Pristina a été grièvement blessé jeudi dans un attentat à la voiture piégée, que le leader des Albanais de la province, Ibrahim Rugova, a qualifié de *« provocation »*. Les Serbes devaient manifester à Pristina samedi. – *(AFP.)*

A Saint-Pétersbourg, les bonnes vieilles méthodes ne se perdent pas

MOSCOU
de notre correspondant

Lorsqu'elle s'est rendue, mercredi 15 janvier, à l'aéroport de Saint-Pétersbourg, Tatiana Tchernova pensait s'envoler pour un voyage ordinaire. Cette Russe partait pour Oslo afin d'y célébrer le dix-neuvième anniversaire de sa fille, Ioulia. Mais, au poste-frontière, trois agents des douanes l'attendaient. Ils ont fouillé ses bagages, saccagé les cadeaux et photocopié les lettres qu'elle transportait, adressées à Ioulia par ses amis et son père. *« Ils n'arrêtaient pas de me demander : où sont les diagrammes ? où sont les calques ? »*, a raconté Tatiana. Puis, avant de l'autoriser à partir, les officiers ont mis un tampon sur son passeport : *« Sortie pour résidence permanente à l'étranger »* – ce qui pourrait signifier l'exil permanent. Tatiana Tchernova doit maintenant obtenir une permission spéciale pour revenir en Russie, a indiqué un agent des services des visas à Saint-Pétersbourg, interrogé par le quotidien de langue anglaise *The Moscow Times*, qui a révélé l'affaire.

Tatiana Tchernova n'est pas n'importe qui. Elle est la femme d'Alexandre Nikitine, ce militant écologiste accusé de *« trahison »* et d'*« espionnage »* par les services de sécurité russes, emprisonné pendant dix mois puis libéré le 14 décembre 1996 sur ordre du parquet général de Russie, sous la pression d'une campagne internationale.

« LE CAS NIKITINE »

Premier prisonnier de conscience adopté dans la « nouvelle Russie » par Amnesty International (le dernier en URSS fut le Prix Nobel Andreï Sakharov), Alexandre Nikitine est accusé d'avoir révélé des *« secrets d'Etat »* dans un rapport sur les déchets nucléaires militaires russes, qu'il a rédigé pour l'association écologiste norvégienne Bellona. Alors qu'il n'a pas le droit de quitter Saint-Pétersbourg, Alexandre Nikitine attend toujours que son affaire soit classée, comme l'a souhaité le parquet de Russie (qui a reconnu une *« erreur »*), ou bien la tenue d'un procès, comme l'exige toujours le FSB, successeur du KGB.

Depuis un an, suivie, surveillée en permanence, Tatiana Tchernova a tout fait pour que le cas de son mari ne tombe pas dans l'oubli. *« Si le FSB est assez stupide pour essayer d'exiler Tatiana Tchernova comme cela, alors il aura juste un autre scandale sur les bras »*, a estimé Iouri Schmitt, l'avocat de Nikitine.

Tatiana Tchernova tentera de retourner à Saint-Pétersbourg, lundi 20 janvier. Son époux a appelé les journalistes et les militants des droits de l'homme à aller l'accueillir à la descente de l'avion. De son côté, Alexandre Pouchkov, le responsable des douanes de l'aéroport de Saint-Pétersbourg, a déclaré que *« le cas Nikitine »* est devenu *« aussi barbant que celui d'Alexandre Soljenitsyne »*.

Jean-Baptiste Naudet

La justice annule les lois sur la flexibilité du marché du travail décrétées par le président argentin

BUENOS AIRES
de notre correspondante

La grande révolution libérale lancée par Carlos Menem en 1991, sous la houlette de son ancien ministre de l'économie, Domingo Cavallo, se heurte pour la première fois à une forte opposition des syndicats, démontrant que le chef de l'Etat ne contrôle plus aussi bien ses troupes que par le passé.

Les décrets, forts impopulaires, sur la flexibilité du marché du travail, qui concernent 80 % des travailleurs argentins, et qui avaient été signés en décembre par le chef de l'Etat, ont été annulés, de façon inédite, par la justice, qui les a déclarés *« inconstitutionnels »*. Alors que le taux de chômage touche 17,3 % (et plus de 30 % avec la sous-occupation) de la population active, le gouvernement Menem entendait réduire le rôle des syndicats dans les relations entre employeurs et salariés, en supprimant les conventions collectives et en modifiant, notamment, l'organisation du travail, ainsi que l'échelle des salaires.

Le projet de réforme, qui répond aux recommandations formulées par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, s'était heurté à une forte opposition au Congrès, jusque dans les rangs du parti péroniste au pouvoir. Les syndicats, eux aussi d'origine péroniste, accusent M. Menem de vouloir liquider les acquis sociaux des travailleurs hérités du général Peron. L'Eglise catholique, de son côté, a mis en garde le gouvernement contre les atteintes à la *« dignité des travailleurs »*.

REVERS DE M. MENEM

Les conditions de travail se sont dégradées ces dernières années. Sous le coup de la récession et par peur du chômage, de nombreux salariés ont été contraints d'accepter des faibles rémunérations et des conditions de travail précaires. Une chute d'au moins 10 % du salaire réel a été enregistrée au cours des deux dernières années, selon des chiffres officiels. Le recours à des contrats à durée limitée est largement pratiqué jusque dans l'administration publique, afin d'éviter les charges sociales et le paiement éventuel d'indemnités de licenciement. Le travail au noir est une pratique courante, comme l'admet d'ailleurs le gouvernement. Selon une enquête récente du quotidien d'opposition *Pagina 12*, seulement deux sur cinq des travailleurs argentins ont un emploi satisfaisant, stable et déclaré.

L'annulation des mesures présidentielles, décidée coup sur coup par deux juges, les 2 et 14 janvier, met aussi pour la première fois un frein au style de gouvernement de M. Menem, qui consiste à légiférer par décrets. Les grands industriels avaient exprimé leurs craintes de voir adopter par la force, sans l'accord du Parlement, une *« modernisation »* du marché du travail qu'ils estiment pourtant nécessaire et dont ils seraient les principaux bénéficiaires. Encouragés par cette victoire juridique, les syndicats, qui doivent entamer dans les prochains jours de nouvelles négociations avec le gouvernement, réclament désormais un débat global sur la politique économique.

Ce bras de fer ne peut qu'inquiéter les investisseurs étrangers, qui souhaitent une plus grande flexibilité de la législation du travail et se plaignent du coût élevé de la main-d'œuvre argentine en comparaison des pays voisins comme le Brésil ou le Chili. L'opposition a fêté le revers de M. Menem, mais aussi la revalorisation de l'image de la justice, considérée, par la majorité des citoyens, comme très dépendante du pouvoir politique et corrompue.

Le gouvernement a annoncé qu'il ferait appel des deux décisions judiciaires. Dans un contexte marqué par la persistance du chômage et les accusations de corruption lancées contre le gouvernement, la cote de popularité de M. Menem est au plus bas.

En dépit des bons résultats macro-économiques et du soutien des marchés financiers internationaux, la marge de manœuvre du chef de l'Etat est de plus en plus étroite sur le plan intérieur. En octobre, des élections législatives partielles auront lieu : elles seront décisives pour le parti au pouvoir en vue de l'élection présidentielle de 1999.

Christine Legrand

En Suisse, la polémique à propos de l'or nazi s'apaise

Reprise du dialogue avec le Congrès juif mondial

BERNE
de notre correspondant

Alors que la polémique sur le comportement de la Suisse pendant la seconde guerre mondiale ne cessait de s'envenimer, une lettre de Jean-Pascal Delamuraz, ministre helvétique de l'économie, à Edgar Bronfman, président du Congrès juif mondial (CJM), a permis, mercredi 15 janvier, de renouer le dialogue entre Berne et le CJM. Dans une lettre M. Delamuraz a *« regretté d'avoir blessé les sentiments de la communauté juive »*. Apparemment satisfait du ton de la missive, M. Bronfman, dans sa réponse, s'est *« réjoui de reprendre le dialogue constructif avec les autorités et les banques suisses »*.

Dans un entretien publié le 31 décembre dans la presse francophone à la veille de quitter la présidence tournante de la Confédération helvétique, M. Delamuraz avait ravivé la controverse en qualifiant de *« rançon »* et de *« chantage »* la demande de création immédiate d'un fonds d'aide aux victimes de l'Holocauste de quelque 200 millions de dollars, comme cela aurait été suggéré aux Etats-Unis.

A en juger par les premières réactions, M. Delamuraz avait peut-être un peu vite exprimé tout haut ce que certains de ses compatriotes n'hésitaient pas à dire tout bas. Mais ses déclarations fort peu diplomatiques devaient déclencher une vague de protestations jusque de la part du gouvernement américain. En Suisse même, la plupart des formations politiques, y compris son propre Parti radical démocratique, l'avaient fortement critiqué pour *« le choix malheureux de ses propos »*. De leur côté, les organisations juives internationales avaient rompu les pourparlers engagés avec Berne et les banques helvétiques pour activer les recherches sur les fonds non réclamés des victimes de l'hitlérisme et le sort de l'or pillé par les nazis.

Le 7 janvier, les sept membres du gouvernement avaient cru pouvoir tirer leur épingle du jeu en réitérant leur engagement de *« faire toute la lumière »* sur une période troublée de l'histoire helvétique, sans aller toutefois jusqu'à présenter des excuses. Cette tentative timorée leur avait valu les foudres du président de l'Agence juive, Avraham Burg, qui avait donné jusqu'au 10 février à M. Delamuraz pour se rétracter.

Depuis lors, les pressions ne se sont pas relâchées. En Suisse, le Parti socialiste et les Verts ont instamment prié le gouvernement de se distancier des déclarations de M. Delamuraz. Sortant à son tour de sa réserve, l'un des deux représentants socialistes au Conseil fédéral, Ruth Dreifuss, ministre de l'intérieur, affirmait, dans un entretien télévisé, que les déclarations de son collègue avaient *« perturbé la confiance »* que le gouvernement helvétique était *« en train de rétablir »*.

Pour sa part, la communauté juive de Suisse a réclamé la constitution d'un fonds d'indemnisation pour la prise en charge des quelque 22 000 juifs qui avaient trouvé refuge dans le pays pendant la guerre, tandis que 30 000 autres juifs demandeurs d'asile avaient été refoulés. A l'époque, l'Etat avait assuré les frais d'hébergement et d'entretien d'un peu plus de 200 000 réfugiés divers, laissant à la communauté juive locale le soin de s'occuper des siens.

Ces derniers jours, aux Etats-Unis, le sénateur républicain de New York, Alphonse D'Amato, lançait de nouvelles attaques contre la Suisse en se fondant sur des documents récemment déclassés des services de renseignement américains. Ainsi la Banque nationale suisse (BNS) s'est-elle vu reprocher d'avoir demandé à l'Allemagne de modifier le poinçon appliqué à des lingots d'or, afin de pouvoir les transférer plus aisément vers des pays tiers, comme le Portugal. Ensuite, la BNS vient d'être accusée d'avoir blanchi, via l'Espagne et le Portugal, de l'or en partie pillé par les nazis et expédié à destination par 280 camions immatriculés en Suisse. La BNS a rétorqué que ces allégations n'apportaient guère d'éléments nouveaux. Elle a également rappelé qu'elle-même avait reconnu, en décembre, avoir acheté pour 1,2 milliard de francs suisses d'or allemand à l'époque du IIIe Reich, alors qu'elle en avait acquis pour plus de 1,6 milliard auprès des pays alliés.

EXCÈS DE ZÈLE

Et comme si tout cela ne suffisait pas, un nouveau scandale vient d'être révélé à Zurich : une tentative d'élimination de documents relatifs aux fonds en déshérence dans une filiale de l'Union des banques suisses (UBS). Un vigile d'une entreprise privée de surveillance a découvert par hasard le pot aux roses en faisant sa ronde. Il a emporté les dossiers voués à la destruction et les a remis à la communauté israélite, qui a alerté la justice.

L'UBS s'est empressée de présenter des excuses pour l'excès de zèle d'un *« employé indélicat jugeant peu importants les documents »*. Un arrêté fédéral datant de décembre interdisant toute destruction de ce type d'archives, le ministère public a ouvert une enquête. Mais, en attendant, l'employé de la société de surveillance qui a donné l'alerte a été aussitôt licencié et pourrait être poursuivi pour violation du secret bancaire...

L'annonce de la relance du dialogue avec le Congrès juif mondial a été accueillie avec soulagement. Premier signe concret d'apaisement : deux dirigeants de la Ligue anti-diffamation des Etats-Unis ont été reçus jeudi à Berne par le ministre suisse des affaires étrangères, Flavio Cotti.

Jean-Claude Buhrer

Au Niger, le président Baré Maïnassara réinstalle une juridiction d'exception

Les trois dirigeants de l'opposition arrêtés après la manifestation du samedi 11 janvier risquent d'être traduits devant la Cour de sûreté. Ils contestent la légitimité du chef de l'Etat

ABIDJAN
de notre correspondant en Afrique de l'Ouest

Les membres de la Cour de sûreté de l'Etat nigérien, une juridiction d'exception réactivée par le régime du président Ibrahim Baré Maïnassara, ont prêté serment, vendredi 17 janvier, à Niamey. La remise en service de la Cour, créée en 1964 pour faire face à une insurrection marxisante, est destinée à juger les dirigeants de l'opposition au président Baré Maïnassara, qui ont été arrêtés, en compagnie d'une soixantaine de leurs militants, après une manifestation organisée à Niamey samedi 11 janvier. Cette manifestation avait pour but avoué d'obtenir un accès équitable aux médias d'Etat pour l'opposition. Mais le régime en place, issu du coup d'Etat du 27 janvier 1996, a interprété cette marche comme la première étape d'un « *processus de déstabilisation* ».

Les partis politiques nigériens, naguère déchirés par des querelles féroces, contestent unanimement la légitimité du président Baré Maïnassara, estimant que l'élection présidentielle du mois de juillet 1996 était entachée de fraudes. A l'époque, le président Baré avait fait dissoudre la Commission électorale nationale indépendante (CENI) en plein milieu des opérations de vote, et plusieurs bailleurs de fonds, dont l'Union européenne et les Etats-Unis, avaient mis en doute la validité du processus électoral.

Depuis, le régime a procédé à des élections législatives, boycottées par tous les partis politiques, et renoué avec les institutions financières internationales et la France.

PARALYSIE INSTITUTIONNELLE

A l'approche du premier anniversaire du coup d'Etat militaire par lequel le colonel – aujourd'hui général – Baré Maïnassara avait renversé le président Mahamane Ousmane et dissous l'Assemblée nationale, il semble que l'opposition ait été tentée par une stratégie « serbe » en convoquant des manifestations à répétition. La perspective a paru suffisamment inquiétante au pouvoir – il y avait « *péril en la demeure* », nous a déclaré un proche du président Baré Maïnassara – pour qu'il fasse arrêter les principaux dirigeants des partis politiques, l'ancien président Mahamane Ousmane, Mamadou Tanja – chef de l'ancien parti unique et ex-ennemi juré du premier cité – et Mamadou Issoufou, ex-président de l'Assemblée nationale.

Contrairement à une pratique en vigueur depuis le coup d'Etat, ces trois personnalités n'ont pas été assignées à résidence, mais placées en garde à vue. Et comme la justice nigérienne s'était refusé à interdire la manifestation de samedi, le pouvoir a réactivé la Cour de sûreté de l'Etat, utilisée au temps des partis uniques des présidents Diori et Kountché, dont la composition garantit une plus grande sympathie envers les thèses gouvernementales.

La France, les Etats-Unis, plusieurs associations de défense des droits de l'homme et l'Internationale socialiste ont demandé la libération des opposants emprisonnés. Un diplomate en poste à Niamey se déclare convaincu qu'une fois passé l'anniversaire du coup d'Etat de 1996, la situation se détendra, mais dans le camp présidentiel, on reste convaincu que l'opposition ne désarmera pas spontanément.

Le coup d'Etat du colonel Baré avait été provoqué par la paralysie institutionnelle engendrée par le conflit entre le président Ousmane et la majorité parlementaire regroupée autour de l'ancien parti unique. Il semble que le Niger s'engage à nouveau dans un face à face sans issue, cette fois entre le régime issu du putsch et l'ensemble de la classe politique.

Thomas Sotinel

Pour nombre d'Algériens, la guerre civile est devenue un moyen de subsistance

Militante trotskiste, Louisa Hanoune s'alarme de la désintégration du pays

Emprisonnée à deux reprises sous le régime du président Chadli, Louisa Hanoune, responsable du petit Parti des travailleurs, dénonce la confusion et la violence qui règnent en Algérie. Pour elle, les informations sur la criminalité données par le pouvoir « *ne représentent pas le centième de la vérité* ».

« *L'ALGÉRIE est en train de se désintégrer lentement. C'est le règne de la confusion. On ne sait plus qui est avec qui ; on ne sait plus qui fait quoi.* » Celle qui parle ainsi, avec une passion non feinte, est une figure singulière de la scène politique algérienne.

Née avec la révolution algérienne, en 1954, Louisa Hanoune a été emprisonnée à deux reprises, en 1983 puis en 1988 sous le président Chadli pour appartenance à un parti clandestin. Cette militante trotskiste qui dirige le – très modeste – Parti des travailleurs, a forcé l'admiration de ses adversaires par son courage. Même Ali Belhadj, le Savonarole du FIS (Front islamique du salut), avant qu'il ne soit placé au secret par les militaires, lui avait tressé des couronnes.

Adversaire de toujours du régime, adversaire aussi des « éradicateurs », ceux qui, dans l'opposition, ont approuvé l'arrêt du processus électoral et le coup d'Etat militaire de janvier 1992, Louisa Hanoune milite dans l'autre camp, celui des « dialoguistes ». Comme elle l'explique dans un livre récent (*Une autre voix pour l'Algérie. Entretiens avec Ghania Mouffok*, Ed. La Découverte), elle veut que « *la politique reprenne ses droits dans* [la] *société, contre toute cette barbarie* », et que les islamistes du FIS soient réintégrés dans le champ politique.

Pour l'heure, c'est le délitement du pays qui l'inquiète, sa lente fragmentation. « *Se rendre d'Alger dans une autre ville en autobus, c'est courir des risques graves*, dit-elle pour illustrer le délabrement en cours. *Tout récemment, un bus où se trouvait un de nos militants a été arrêté à un barrage sur la route de Sétif. Les hommes armés les ont fait descendre. Ils étaient sur le point de liquider les passagers. Puis, ils se sont concertés et les ont laissés partir sans explication... Sur la route Alger-Tlemcen, un scénario identique s'est produit. C'était le 26 décembre. Ils ont fait descendre les voyageurs et les ont filmés. Les gens devaient dire comment ils avaient voté au référendum* [sur la nouvelle Constitution organisé le 28 novembre]. *Ceux-là ont eu une chance inouïe, mais cette insécurité est le lot quotidien de millions d'Algériens.* »

Pour Louisa Hanoune, les informations sur la violence que laissent filtrer les autorités « *ne représentent pas le centième de la vérité.* » En réalité, la violence imprègne la société entière. Personne n'est à l'abri.

Pour appuyer sa démonstration, elle évoque le cas de cette famille d'Alger qui, un soir, a vu débarquer dans son appartement de la banlieue de la capitale un groupe armé inconnu. « *Le lendemain matin, ils ont décidé de ne pas partir tout de suite. La mère de famille a demandé à sortir pour dire à ses proches de ne pas se rendre chez elle. Le temps qu'elle revienne, il y avait eu un accrochage entre les forces de sécurité et le groupe armé qui a pris la fuite. Ensuite, l'armée a arrêté le mari ainsi que son frère. Ils ont disparu pendant une semaine. A leur retour, ils ont été massacrés sur place. Gratuitement, par on ne sait qui.* » C'est ainsi que l'on vit dans nombre de régions algériennes, dit Louisa Hanoune

La guerre civile n'oppose pas deux camps, l'armée et les groupes d'obédiences islamistes. « *Il y a aussi des comités d'autodéfense, des mafias locales qui entretiennent leurs propre milices, de vrais militaires, de faux gendarmes, de faux islamistes. La plupart du temps on ne sait pas à qui on a affaire.* »

Présenté comme un fief aux mains des islamistes, la casbah d'Alger n'échappe pas à cette confusion. « *La casbah, c'est un ghetto* », dit Louisa Hanoune. La nuit tombée, personne ne peut y accéder. Il faut exhiber ses papiers. Dans les ruelles tourmentées du vieil Alger, des hommes en armes circulent mais « *les habitants de la casbah ne savent pas qui ils sont. Ils en connaissent un ou deux, pas davantage. Qui est qui ? C'est l'éternelle question.* »

La population est prise en otage. A Alger, le commerce le plus florissant est celui qui touche à la sécurité. On n'a jamais autant vendu de portes blindées, de serrures, de cadenas. Les sociétés de gardiennage font fortune.

Dans les campagnes, l'insécurité prend une allure autrement inquiétante. Une partie des ruraux préfèrent fuir les villages trop exposés et viennent grossir les banlieues des agglomérations. Même si la solidarité familiale permet d'éviter le pire, ces exilés de l'intérieur se retrouvent démunis, sans travail, sans argent pour scolariser leurs enfants...

D'autres Algériens optent pour une autre voie. Soit qu'ils se sentent menacés, soit qu'ils pensent en tirer un profit financier, certains rejoignent les maquis. D'autres préfèrent s'enrôler dans les milices d'autodéfense créées par le pouvoir. Les bataillons de chômeurs fournissent une partie des troupes. « *A Sidi Moussa, dans la banlieue d'Alger*, raconte Louisa Hanoune, *les usines ont été détruites, les immeubles d'habitation plastiqués. On a offert aux salariés dont les entreprises avaient été dissoutes de rejoindre la police communale. C'était la seule façon pour eux de s'assurer des rentrées d'argent régulières. Une partie de ceux qui ont accepté ont été assassinés quelques semaines après.* »

Plus de 80 000 Algériens auraient été mobilisés dans ces milices communales avec un salaire équivalent à trois fois le SMIC. Pour parler de ces derniers, les Algériens ont d'ailleurs forgé une expression : ils disent qu'ils ont « *mis la tenue* », comme on le disait naguère, avant l'indépendance, des autochtones qui devenaient gardes champêtres.

> « On a privatisé cette guerre... L'Etat donne de l'argent et des armes pour défendre une partie du territoire. Des seigneurs de la guerre apparaissent, qui recrutent des hommes dans leur famille et cherchent à agrandir leur fief »

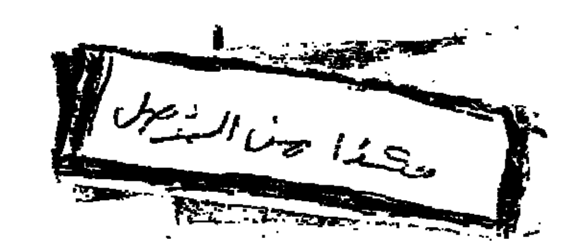
« *On a privatisé cette guerre qui est devenue pour beaucoup un moyen de subsistance. L'Etat donne de l'argent et des armes pour défendre une partie du territoire*, dénonce Louisa Hanoune. *Des seigneurs de la guerre apparaissent. Ils recrutent des hommes dans leur famille et n'ont d'autre souci que celui d'agrandir leur fief.* » Ainsi peuvent apparaître dans une même région des zones prises en charge par les milices d'autodéfense et, à quelques kilomètres de distance, une autre où le ravitaillement de la population est assuré par les milices islamistes. « *Les gens prennent parti en faveur de ceux qui les nourrissent* », dit-elle.

La désagrégation prend parfois des allures officielles. Ainsi, les passagers d'un vol intérieur sur les lignes d'Air Algérie, la compagnie nationale, doivent-ils remplir des fiches de police comme s'ils se rendaient à l'étranger. Un habitant d'Alger, s'il souhaite aller dans le sud du pays, doit se munir d'une autorisation officielle. Et ceux qui travaillent dans ce que les autorités appellent une « *zone d'exclusion* » – les régions pétrolières – « *les autochtones* », comme on les surnomme, n'ont pas le droit de les quitter. « *Que reste-t-il de l'unité de ce pays* », s'inquiète la seule femme du monde arabe probablement à diriger un parti politique.

L'annonce récente, par Abdelhaq Benhammouda, le secrétaire général de l'UGTA (l'Union générale des travailleurs algériens) de créer un parti politique – « *le parti du président* », dit-on à Alger – participe de ce travail de sape. « *L'UGTA*, dit Louisa Hanoune, *avec tous ses défauts, était un facteur d'unité. En faire un parti politique, c'est ajouter à la dislocation de l'Algérie.* »

Jean-Pierre Tuquoi

■ **Saisie d'un journal islamisant.** Les autorités algériennes ont saisi, mercredi 15 janvier, au moment de son impression, le journal islamisant *Al Mouad*, dirigé par l'ancienne vedette de la télévision Abdelkader Talbi. L'édition saisie comportait un commentaire sur les massacres récents dans les villages de la région de Blida, ainsi qu'un article révélant que la résidence d'exil à Damas de l'émir Abdelkader avait été transformée récemment en boîte de nuit. Au cours des trois dernières années, *Al Mouad* a été interdit trois fois, dont une fois pour six mois. – (*Reuter.*)



H. D. Deve Gowda, premier ministre indien

« Notre objectif immédiat est d'assurer une croissance de l'ordre de 7 % »

Dans un entretien au « Monde », le chef du gouvernement estime que « les dirigeants ont compris qu'ils ne peuvent plus ignorer les pauvres »

H. D. Gowda, un fils de fermier de soixante-quatre ans, a été nommé premier ministre de l'Inde à l'issue des élections législatives du printemps 1996. A la tête d'un regroupement hétérogène de partis de gauche et de centre gauche, le nouveau chef du gouvernement, lui-même partisan de la transition vers l'économie de marché, tente de concilier les impératifs parfois contradictoires d'une coalition à l'avenir politique incertain. En d'autres termes, il devra poursuivre les réformes économiques, privatiser les entreprises qui ne peuvent être sauvées autrement, le tout dans un contexte social fragile avec plus de trois cents millions d'Indiens qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Illustration des tensions sociales latentes en Inde, Bombay est secouée, depuis vendredi 17 janvier, par un mouvement de grève déclenché à la suite de l'assassinat d'un dirigeant syndicaliste connu, Datta Samant. Cinquante mille personnes ont accompagné le cortège funéraire, alors que des incidents sporadiques étaient signalés entre les manifestants et la police.

NEW DELHI
de notre correspondant

« Vous êtes premier ministre depuis maintenant sept mois et dirigez un gouvernement de coalition que certains disent fragile. Par le passé, les coalitions n'ont jamais duré très longtemps en Inde. Aurez-vous plus de chances que vos prédécesseurs ?

– C'est la première fois que l'Inde tente vraiment l'expérience d'une coalition gouvernementale au niveau du pouvoir central. Par le passé, des gouvernements minoritaires à l'Assemblée qui étaient soutenus de l'extérieur par des partis alliés ont parfois dirigé le pays. Depuis sept mois, je suis à la tête d'un gouvernement qui comprend treize formations politiques différentes, et c'est une première pour l'Inde. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que nous finirons le terme [cinq ans, NDLR] pour lequel nous avons été élus.

– Mais les responsables des partis politiques constituant votre gouvernement ne sont pas toujours d'accord entre eux. Les communistes, qui sont membres de votre cabinet, prônent une politique sociale et s'inquiètent des réformes économiques d'inspiration libérale, tandis que votre ministre des finances soutient fermement le passage vers l'économie de marché. Comment résoudre ces contradictions ?



H. D. DEVE GOWDA

– Mon gouvernement sera jugé sur ses performances et non pas sur les déclarations de tel ou tel responsable politique. Durant les six derniers mois, nous avons donné le feu vert à plus de cinq cents grands projets, qui totaliseront une somme de 6,5 milliards de dollars (près de 32,5 milliards de francs) d'investissements étrangers.

» Dans la situation actuelle, des partis peuvent avoir intérêt, pour des raisons de politique intérieure, à prendre telle ou telle position. Mais, en dernière analyse, ce qui compte, ce sont les décisions prises par le gouvernement.

– Vous êtes vous-même un farouche défenseur de la libéralisation économique...

– Le fait que nous préférons prendre des décisions plutôt que de perdre du temps en vaines discussions prouve bien notre attachement à la poursuite des réformes économiques.

– La situation économique n'est pourtant pas très brillante : les indicateurs sont à la baisse et le processus de libéralisation semble au point mort. Comment allez-vous inverser cette tendance ?

– Comparé à l'année précédente, le montant des investissements étrangers est légèrement en hausse (+ 1,5 million de dollars), même si on ne peut pas se targuer d'avoir fait beaucoup de progrès en ce domaine. Je ne suis pas entièrement satisfait [de l'état de l'économie] mais j'entends faire le maximum d'efforts pour assurer une croissance de l'ordre de 7 %, ce qui est notre objectif immédiat.

– En dépit des réformes engagées depuis 1991, ni l'ancien gouvernement ni le vôtre ne se sont réellement attelés à la question de la restructuration du secteur public et des privatisations. Que comptez-vous faire ?

– Les entreprises du secteur public qui ne peuvent pas être sauvées devront être privatisées s'il n'existe aucune autre option. Mais nous ne prendrons pas de telles décisions s'il y a moyen de l'éviter.

> « Nous entendons, d'ici à l'an 2000, fournir de l'eau potable à chaque village, ainsi que des logements aux sans-abri »

– Vous dirigez une coalition marquée à gauche et devez prendre en compte le fait que plus de trois cents millions d'Indiens vivent encore au-dessous du seuil de pauvreté. Comment combiner cet impératif avec l'évolution vers l'économie de marché ?

– Nous avons besoin du capitalisme pour certains secteurs, tels l'électricité, le tourisme, l'industrie lourde. Une partie des revenus générés par ces entreprises devront être utilisés pour donner aux plus pauvres les moyens de vivre dans des conditions décentes. Nous entendons, d'ici à l'an 2000, fournir de l'eau potable et assurer des moyens de communication modernes à chaque village, ainsi que des logements aux sans-abri. Même s'il est hors de question d'arriver à éliminer la pauvreté durant la même période !

– Vous êtes d'origine paysanne et appartenez à une basse caste, chose rare pour un premier ministre. Votre accession au pouvoir signifie-t-il que l'on est en train d'assister à une révolution sociale en Inde, c'est-à-dire à la fin de l'« ordre brahmanique » ?

– Ce n'est pas l'« ordre brahmanique » qui est en cause, mais le système. Si le représentant d'une caste « arriérée » devient premier ministre, cela ne va pas résoudre le problème de tous les membres de ces castes. Si un brahmane devient premier ministre, cela ne résoudra pas non plus les problèmes de tous les brahmanes. Mais une révolution est en cours au sens où les dirigeants indiens ont compris qu'ils ne peuvent plus ignorer les plus pauvres. Ceux-ci doivent avoir le sentiment d'être mieux intégrés dans le corps social, sinon la démocratie est affaiblie.

– De nombreux journalistes indiens ironisent sur votre condition d'« humble fermier », comme vous l'avez répété à plusieurs reprises. Est-il important, quand on est premier ministre de l'Inde, d'avoir un lien avec le monde rural ?

– L'Inde est un pays rural à 75 % et plus des trois quarts des Indiens vivent dans les campagnes, c'est-à-dire dans l'Inde réelle, pas à New Delhi. Peu m'importe que les médias ironisent [sur ma condition de fermier]...

– On dit par exemple que vous ne prenez aucune décision sans consulter votre astrologue. Est-ce exact ?

– Aucune décision n'est prise en fonction des horoscopes. Ce sont des rumeurs mal intentionnées répandues par tous ceux qui ne peuvent pas tolérer qu'un paysan ait pu devenir premier ministre ! »

Propos recueillis par
Bruno Philip

Attentat contre des dirigeants extrémistes sunnites au Pakistan

LAHORE. Seize personnes ont été tuées et des dizaines d'autres blessées, *samedi 18 janvier*, par l'explosion d'une puissante bombe devant un tribunal de district à Lahore (est du Pakistan). L'attentat s'est produit peu après l'arrivée de deux dirigeants d'un groupe extrémiste sunnite, le Sipah-e-Sahaba Pakistan (SSP) – familier des exactions contre les chiites – devant le tribunal où ils devaient comparaître. Les deux dirigeants sunnites extrémistes, Ziaur Rehman Farooqi et Mualana Azam Tariq, étaient arrivés sous forte escorte policière. Des journalistes venus couvrir l'événement judicaire figurent parmi les victimes de l'attentat. – *(AFP.)*

Un otage de l'ambassade du Japon au Pérou a été libéré

LIMA. Le commando du Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru (MRTA) a libéré, vendredi 17 janvier, un otage, pour des raisons *« humanitaires »*. Le commando a décidé de libérer le commandant Luis Valencia (46 ans), chef des opérations de la direction antiterroriste, qui souffrait de diabète et de problèmes cardiaques. Selon le Comité international de la Croix Rouge, soixante-treize personnes sont encore sequestrées par le commando dans l'ambassade du Japon à Lima, investie le 17 décembre. Le gouvernement péruvien a *« demandé et obtenu »* la participation de l'ambassadeur du Canada à Lima, Anthony Vincent, à la commission de garants. Jeudi, *« l'interlocuteur officiel »*, le ministre de l'éducation Domingo Palermo, avait refusé la participation d'un représentant du Guatemala, souhaitée par le commando. – *(AFP.)*

Vives critiques irakiennes contre la France

BAGDAD. L'Irak a adressé, vendredi 17 janvier, une mise en garde à peine voilée à la France pour avoir refusé d'accueillir Oudaï, le fils aîné du président irakien, blessé le 12 décembre lors d'une tentative d'assassinat. Le gouvernement français a *« commis une erreur monumentale (...) et cette attitude inhumaine portera atteinte »* à la France, a affirmé le quotidien *El Saoura*, organe du parti Baas au pouvoir. *« La France craint-elle les réactions des Etats-Unis et des sionistes (...) et quand sera-t-elle assez courageuse pour prendre des décisions importantes en faveur des Arabes et des Irakiens ? »* s'est interrogé le journal. Le porte-parole du ministère français des affaires étrangères, qui avait déjà affirmé qu'*« il n'était pas question et qu'il n'a jamais été question que Oudaï Saddam Hussein soit accueilli et traité en France »*, a réitéré vendredi ce refus. – *(AFP.)*

AFRIQUE

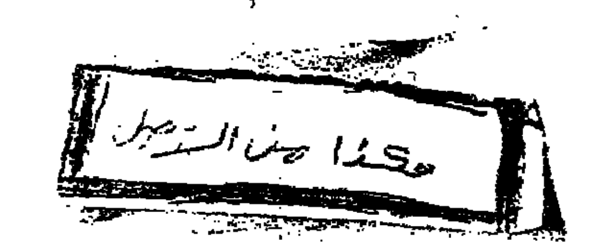
■ **ZAÏRE :** des combats entre l'armée zaïroise et les rebelles ont fait plus de soixante morts, mercredi et jeudi, dans la région de Lubutu (est du Zaïre), a indiqué, vendredi 17 janvier à Goma, le chef rebelle, Laurent-Désiré Kabila. M. Kabila a par ailleurs affirmé que le vice-président de l'Alliance rebelle, le commandant Ngandu Kisase, a été *« blessé dans une embuscade »* au nord-ouest de Goma, puis *« soigné »*. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **SYRIE :** l'homme d'affaires syrien Osmane Aïdi, propriétaire de la principale chaîne hotelière Cham de Syrie, a affirmé jeudi 16 janvier, avoir obtenu gain de cause dans un litige commercial opposant sa société à l'Etat syrien. Citant une *« ordonnance »* du 9 janvier rendue par la justice syrienne en sa faveur, M. Aïdi, qui est aussi propriétaire du groupe hôtelier français Royal Monceau, a précisé que le non-lieu impliquait la *« levée automatique de la saisie conservatoire sur ses biens »* en Syrie. – *(AFP.)*

ASIE

■ **CORÉE DU SUD :** l'espoir d'un dialogue entre le gouvernement et les syndicalistes en grève s'est dissipé, samedi 18 janvier, après que le président du parti gouvernemental, Lee Hong-koo, a refusé le débat télévisé avec le président de la Confédération coréenne des syndicats (KCTU), Kwon Young-kil. – *(AFP.)*



SOCIAL Marc Blondel (FO) parle de *« blues de la confédération »*, Nicole Notat tente de définir un *« syndicalisme de transformation sociale »*, Louis Viannet (CGT) fait face aux interrogations de sa centrale sur sa capacité à susciter un *mouvement social correspondant* aux attentes des salariés : les confédérations syndicales sont à la recherche d'une stratégie. ● DANS LES SERVICES PUBLICS, mobilisés dans le mouvement social de la fin 1995, le climat est morose, mais le dialogue entre les syndicats et les directions est renoué, avec la signature ou la négociation d'accords à France Télécom et à EDF-GDF. ● LA RETRAITE à cinquante-cinq ans, objectif de la grève lancée dans les transports urbains (hors Ile-de-France) le 24 janvier, fait l'objet d'évaluations *contradictoires* par la Caisse nationale vieillesse et par un économiste de l'OFCE.

Les confédérations syndicales sont en panne de stratégie

Un peu plus d'un an après le mouvement social de la fin de 1995, les grandes centrales constatent les difficultés qu'elles rencontrent pour exprimer des revendications correspondant aux attentes des salariés et imposer leur point de vue face au gouvernement

DEVANT le comité confédéral national de FO, *réuni* les 15 et 16 janvier, Marc Blondel a évoqué le *« blues de la confédération »* et invité ses camarades à se ressaisir. Face aux piques lancées par le chef de l'Etat, le 12 décembre, *contre « le conservatisme des syndicats »*, il n'y a pas eu de riposte syndicale commune. Attendu ou redouté pendant l'automne, un nouveau mouvement social, qui devait traduire le mécontentement des salariés, n'a pas eu lieu.

Les grandes centrales subissent le *contrecoup du mouvement de décembre* 1995, qui avait placé les syndicats sur le devant de la scène. Elles peinent à retrouver leurs marques, alors que le gouvernement continue cependant d'avancer ses pions. Changement de statut à France Télécom, réforme de la SNCF, mise en place du plan Juppé sur l'assurance-maladie, *création* de fonds de pension : autant de sujets qui bousculent les syndicats. Mis en évidence par les débats autour de la retraite à cinquante-cinq ans, revendication qui a surgi chez les salariés sans passer par le canal des confédérations, le manque de prise sur la réalité économique et sociale alimente un désarroi sensible à FO, à la CFDT et à la CGT.

Ambiguïté sur l'épargne-retraite

Les syndicats se sont mis dans une situation délicate au sujet des plans d'épargne-retraite (PER), *qui doivent être examinés en seconde* lecture par le Sénat le 30 janvier. Restés sans réaction après l'adoption du texte par les députés, en première lecture, le 22 novembre 1996, ils ont ensuite formulé de façon ambiguë la lettre adressée par la CGT, la CFE-CGC, la CFTC et FO à Alain Juppé, le 10 décembre, demandant une modification du système d'exonération des abondements patronaux aux PER.

L'amendement présenté au Sénat, en première lecture, par Jean-Pierre Fourcade (UDF), le 13 décembre, était conçu pour répondre aux préoccupations exprimées dans cette lettre. En défendant la création des PER, le 15 janvier, devant le conseil des ministres, Jacques Chirac a souligné, d'ailleurs, que cette réforme avait été *« longuement concertée »*. Dans ces conditions, il sera *« difficile »* d'obtenir de nouvelles modifications du texte, reconnaît Jean-Luc Cazettes (CFE-CGC), président de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse.

Estimant que les appels répétés de la CGT à un *« mouvement social rassemblé »* ne sont qu'un moyen pour cette centrale *« de resserrer son appareil »*, M. Blondel s'est interrogé sur l'incapacité des syndicats à susciter une manifestation unitaire. *« Le désenchantement des salariés, qui les pousserait à jeter le manche après la cognée »*, a été au centre des débats de Force ouvrière. Pourtant, la liste des motifs de mobilisation, dressée par le *comité* confédéral de FO, est longue : dénonciation de *« la politique restrictive poursuivie par le gouvernement sur les plans budgétaire, monétaire et salarial »* ; condamnation des *« politiques dites "d'aide à l'emploi" »*, qui privilégient certaines catégories de demandeurs *« au détriment des autres »* ; rejet de *« la notion d'"employabilité" »* et mise en garde adressée au gouvernement *« contre toute tentation de céder à nouveau aux revendications patronales en matière de flexibilité »*.

« ADHÉSION OU REJET »

FO a *inscrit* dans sa résolution la volonté de se battre pour défendre le retour à trente-sept annuités et demie de cotisation, dans le privé, pour obtenir une retraite à taux plein. Dans son discours introductif, M. Blondel est aussi largement revenu sur la Sécurité sociale, entrée selon lui dans *« une logique d'implosion »*. Enfin, pour la première fois devant le « parlement » de sa centrale, il a *évoqué* clairement la menace que fait peser le Front national sur le syndicalisme : il *« peut* [en] *être la cible »*, a-t-il dit, et il *« n'est pas à l'abri de la création de structures syndicales liées au Front national »*.

A mi-parcours entre le congrès de Montpellier (mars 1995) et celui de Lille (*prévu* au printemps 1998), Nicole Notat réfléchit, elle aussi, à la stratégie de sa centrale. Elle sera personnellement rapporteur d'un document d'une dizaine de pages qui sera discuté au conseil national de la *CFDT* du 21 au 23 janvier et dans lequel est défini *« le syndicalisme de transformation sociale »*. *« En ce début d'année 1997, la CFDT est sortie d'une image floue qui englobait "les syndicats" indistinctement*, explique-t-elle. *Cette identification forte de la CFDT provoque adhésion ou rejet. »*



Estimant que la CGT *« se cantonne au protestataire »* et que *« le pôle réformiste est en panne de mouvement »*, la CFDT veut poursuivre dans la voie réformatrice qu'elle s'est fixée, *mais craint* l'isolement. *« La CFDT, dans ses rapports aux autres organisations syndicales, doit éviter l'isolationnisme comme l'unité à tout prix »*, précise Mme Notat. Ne parlant que des *« événements de novembre 1995 »* et pas de mouvement social, elle explique que le soutien apporté par la CFDT à la réforme de la Sécurité sociale, *« proposée par un gouvernement de droite »*, ainsi que les responsabilités acceptées pour sa mise en œuvre (accession à la présidence de la Caisse nationale d'assurance-maladie), ont permis une clarification à la fois interne et externe.

Louis Viannet a attrapé au vol la demande de la retraite à cinquante-cinq ans exprimée par une partie des salariés et l'a aussitôt inscrite en tête des revendications de sa confédération. Pourtant, les motifs d'inquiétude sont, à la CGT, plus nombreux que les sujets de satisfaction. Devant la commission exécutive, réunie le 9 janvier, beaucoup d'interrogations se sont fait jour sur la capacité à susciter un mouvement social qui soit au diapason des attentes des salariés. M. Viannet s'est fait l'écho du décalage grandissant *entre des* salariés qui revendiquent et des organisations syndicales qui ont du mal à porter ces revendications.

Au surplus, pour les syndicats, 1997 est un année *électorale*. Test grandeur nature de leur représentativité, les élections prudhomales, prévues le 10 décembre, opéreront aussi comme un sérum de vérité pour les grandes *confédérations* syndicales. A l'aune des résultats obtenus auprès des salariés, chacune pourra juger du succès ou de l'échec de sa *stratégie* suivie depuis cinq ans, même si, comme en 1992 (59,63 %, soit une progression de plus de 5 points en cinq ans), c'est le taux d'abstention qui risque de tenir la vedette.

Preuve que les élections prudhomales sont dans les têtes de toutes les confédérations et sont déjà en train de provoquer des raidissements syndicaux, les *tensions* sont vives entre la CGT et la *CFDT* pour la bataille du *leadership*, mais aussi entre la CFDT et la CFE-CGC, qui se voit talonnée sur son terrain spécifique des cadres par l'Union des cadres confédérés (UCC-CFDT) et cherche désormais, à tout prix, à marquer sa différence. Alors que les positions des deux centrales sur les fonds de pension sont proches, la centrale des cadres a préféré faire front commun avec la CGT, FO et la CFTC, en cherchant à isoler la CFDT.

Alain Beuve-Méry

Le dialogue social est renoué dans les entreprises publiques

ACCORD SOCIAL à France Télécom le 9 janvier, ouverture de négociations à EDF-Gaz de France une semaine plus tard, une CGT jusqu'ici peu encline à remobiliser les cheminots contre la réforme de la SNCF... Un an après le mouvement de novembre-décembre 1995, les fils du *dialogue sont renoués dans* la plupart des entreprises publiques. Le climat, cependant, y reste souvent morose.

Trois entreprises publiques étaient considérées comme « à risques » en 1996 : la SNCF, *où le conflit n'avait rien réglé* ; France Télécom, en raison du changement de statut ; EDF pour cause de négociation de la directive européenne. La fin ambiguë du conflit de l'automne 1995 et les retenues sur salaires, opérées le plus souvent jusqu'à l'automne 1996, y ont sans doute freiné les ardeurs revendicatives. A la SNCF, la direction, déstabilisée par les changements de président, est parvenue, en novembre, à signer un modeste accord sur les congés de fin de carrière avec cinq syndicats minoritaires, mais sans la CGT ni la CFDT. Elle tente actuellement d'approfondir le dialogue *en organisant des tables rondes sur le* projet industriel mais, en recevant directement les syndicats et en contournant Louis Gallois et son équipe, Bernard Pons, ministre des transports, ne lui facilite pas la tâche.

A France *Télécom*, contrairement aux prévisions, l'annonce du changement de statut, au printemps 1996, n'a pas suscité de levée de boucliers. Il est vrai que le gouvernement a pris des engagements fermes pour rassurer les agents et que, paradoxalement, le mouvement social de l'automne 1995 a émoussé, avant l'heure, la combativité des agents. Michel Bon est en passe de tenir son pari : faire accepter la privatisation partielle par les cent cinquante mille agents. Il est significatif que la première phrase de l'accord social reprenne le slogan publicitaire de l'entreprise : *« Nous allons vous faire aimer l'an 2000 »*. Les élections de représentants du personnel, le 11 mars, permettront de sonder l'état d'esprit du personnel. Les propos de Jacques Lemercier, secrétaire général de FO-PTT, sont révélateurs de l'état d'esprit des organisations syndicales : *« Il nous faut montrer que les fonctionnaires sont capables de prendre des virages et de s'adapter aux nouveaux besoins des entreprises publiques. Pour nous, il est hors de question d'assimiler secteur public et rigidité. »*

EDF et Gaz de France vont-elles emboîter le pas à France Télécom ? Après une année d'observation, direction et syndicats ont entamé le 16 janvier une négociation sur l'emploi et le passage volontaire aux 32 heures. Si elle réussit, la direction pourra se prévaloir d'une véritable avancée sociale. Si elle échoue, le climat risque de se dégrader très rapidement.

A la RATP, le PDG, Jean-Paul Bailly, est parvenu à conclure un accord salarial dès janvier 1996. En avril, une des principales composantes de la CGT a même signé l'accord sur l'emploi des jeunes et les départs anticipés. Le 30 mai, tous les syndicats, sauf la CGT, ont conclu un *« protocole d'acord relatif au droit syndical et à l'amélioration du dialogue social »*, qui fait passer de cinq à dix jours la durée de préavis à respecter en cas de conflit. Contrairement à la SNCF, où les cheminots ont plébiscité la CGT et, dans une moindre mesure, SUD-Rail, les élections professionnelles de décembre 1996 à la RATP n'ont pas favorisé les syndicats les plus revendicatifs. La CGT est restée à peu près stable (45 %).

Malgré une faible mobilisation des postiers durant le conflit de 1995, c'est à La Poste que le dialogue social semble le plus difficile. Des négociations sur les congés de fin de carrière, entamées en novembre 1996, viennent d'échouer. Si 1996 a été calme sur le plan social à La Poste, les initiatives de la direction créant des centres de tri au statut contesté pourraient mettre le feu aux poudres, estiment les responsables syndicaux.

Frédéric Lemaître

Embarras devant l'action des maîtres-auxiliaires

LES ORGANISATIONS syndicales qui ont signé le protocole d'accord sur la résorption de la précarité dans la fonction publique peuvent-elles légitimement *soutenir* la grève de la faim des maîtres-auxiliaires qui critiquent ce protocole ? Ce débat est posé à la FSU, qui accueille des maîtres-auxiliaires dans ses locaux, à Paris et Toulouse.

Dans son journal (*Apprentissage public*, janvier 1997), le Snetaa (Syndicat national d'enseignement technique autonome apprentissage), membre de la FSU, critique ainsi l'engagement de cette fédération aux côtés d'un collectif *« dont les exigences sont largement contraires à ses mandats »*. La FSU, mais aussi la CFDT, ne cachent pas leur embarras face à cette forme de protestation qui met en danger des vies humaines.

Pour Jean-Michel Boullier, secrétaire général du SGEN-CFDT, venu apporter son soutien à deux grévistes de la faim de Rennes hébergés dans les locaux de son syndicat depuis le 14 janvier, cette action est *« le signe d'un grand désespoir (...) devant l'immobilisme du gouvernement face à un problème posé depuis des mois »*. Selon lui, *« il faut réemployer tous les maîtres-auxiliaires et mener un plan de titularisation global sur trois ans »*.

« CONCOURS RÉSERVÉS »

Six fédérations de fonctionnaires ont pourtant signé, en mai 1996, un protocole avec le ministre de la fonction publique, Dominique Perben. Elles *ont estimé* qu'elles ne devaient pas laisser passer l'occasion d'améliorer la situation de quelque cent cinquante mille agents, bien que le texte ne soit pas à la hauteur de leurs ambitions. Ce dernier prévoit que, pour bénéficier du protocole, il faut avoir travaillé pendant l'équivalent de quatre années à temps plein au cours des huit dernières années et avoir été en poste entre le 1er janvier et le 14 mai 1996. Bien que les huit maîtres-auxiliaires en grève de la faim remplissent ces conditions, ils les jugent trop restrictives et réclament leur révision.

Les maîtres-auxiliaires veulent une titularisation immédiate. Or le gouvernement et une partie des organisations syndicales, jugeant qu'on doit *entrer dans la fonction* publique en passant des concours, n'ont pas souhaité cette intégration automatique. C'est un système intermédiaire de « concours réservés » (aux seuls vacataires) qu'ils ont *prévu*. Comme il *déroge* au statut de la fonction publique, le Parlement a dû valider l'ensemble du protocole d'accord, qui a aujourd'hui force de loi.

La grève de la faim des maîtres-auxiliaires pose une autre question embarrassante : fallait-il donner au gouvernement le bénéfice politique d'un accord, tout en sachant qu'il préparait le licenciement de milliers de maîtres-auxiliaires ? La FSU et la CFDT rappellent qu'elles ont, pendant la négociation, réclamé sans succès un moratoire qui interdirait tout licenciement entre la date de la signature du texte et son entrée en vigueur.

Rafaële Rivais



Le coût de la retraite à cinquante-cinq ans

LES ÉCONOMISTES sont partagés sur le coût et les effets sur le chômage d'une généralisation de la retraite à cinquante-cinq ans : c'est ce qui ressort de deux études publiées, l'une, par la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des travailleurs salariés (Cnavts), l'autre, par Henri Sterdyniak, l'un des principaux économistes de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

La caisse-vieillesse, qui couvre essentiellement les salariés du privé, estime que cette mesure lui coûterait au moins 117 milliards de *francs par an*, s'ajoutant aux 332 milliards de francs de pensions qu'elle a prévu de verser cette année. Elle devrait relever les cotisations de 7 points d'ici à 2015, alors que, à législation constante, il ne faudra « que » 4,5 points dans les vingt ans à venir.

La réforme se traduirait, en effet, par une augmentation des effectifs de retraités du régime général de 25 % à 30 %, les personnes âgées de cinquante-cinq à cinquante-neuf ans représentant 2,7 millions de personnes. La Cnavts ajoute que, *« si la retraite à cinquante-cinq ans avait toujours existé, le surcoût des prestations à verser pour l'année 1997 serait de l'ordre de 100 milliards »*.

La Caisse pourrait perdre, en 1997, environ 17 milliards de francs de cotisations (près de 7 % de la masse des recettes *prévues*) si le million de cotisants qu'elle perdrait ainsi n'était pas remplacé par l'entrée d'autres salariés sur le marché du travail. Au coût global de 117 milliards par an, il faudrait aussi ajouter les retombées pour les caisses complémentaires (Arrco et Agirc), dont l'équilibre financier est loin d'être assuré à l'horizon 2015.

690 000 EMBAUCHES

De son côté, dans une étude dont les conclusions ont été publiées vendredi 17 janvier par *Les Echos*, Henri Sterdyniak estime que la retraite à cinquante-cinq ans pourrait se traduire *« par une baisse du chômage de l'ordre de 550 000 »* et coûterait environ 62 milliards de francs nets aux régimes sociaux.

Pour parvenir à ce résultat, l'économiste de l'OFCE rappelle que, sur les 2,7 millions de personnes aujourd'hui âgées de cinquante-cinq à cinquante-neuf ans, plus de 50 % travaillent et près de 6 % sont au chômage, 30 % déjà en retraite ou en préretraite, et 12 % inactives. La réforme, a-t-il calculé, grossirait de 740 000 le nombre de retraités, génèrerait 690 000 embauches et entraînerait une baisse du chômage de l'ordre de 550 000.

Les entreprises seraient gagnantes de 32 milliards de francs par an, les nouveaux embauchés ayant *« des salaires inférieurs aux partants à la retraite »*. Les caisses devraient, de leur côté, verser 80 milliards de francs de pensions en plus, mais l'assurance-chômage 32 milliards d'allocations en moins. Les ménages, eux, auraient 18 milliards de salaires nets et 32 milliards d'indemnités de chômage en moins, mais 80 milliards de retraites supplémentaires. Soit, au total, 30 milliards de francs de revenus supplémentaires.

« La mesure coûterait 62 milliards de francs [aux régimes sociaux], *soit 0,8 point de PIB »*, conclut M. Sterdyniak, qui juge le coût de cette mesure *« relativement faible tant que, malheureusement, la France reste en situation de chômage de masse »*. En revanche, prévient-il, elle *« serait plus coûteuse si l'économie française revenait au plein emploi »*. Cependant, dans une telle situation, la question de la retraite à cinquante-cinq ans mériterait-elle d'être posée ?

Jean-Michel Bezat

Michel Rocard va abandonner son mandat de sénateur

MICHEL ROCARD abandonnera son mandat de sénateur des Yvelines d'ici deux à six mois. L'ancien premier ministre avait été élu sénateur (PS) de ce département en septembre 1995, mais Lionel Jospin lui avait demandé de choisir entre son mandat de sénateur et celui de député européen pour se mettre en conformité avec le texte du PS sur la démocratie qui interdit de cumuler des mandats parlementaires national et européen.

Dans un premier temps, M. Rocard avait décidé de quitter le Parlement européen (*Le Monde* daté 30 juin-1er juillet 1996), où il avait été élu en 1994. Mais, à la suite de son élection, début janvier, à la présidence de la commission du développement du Parlement européen, poste auquel il n'était pas candidat, il a choisi de rester à Strasbourg. M. Rocard devrait être remplacé par Jacques Bellanger, ancien sénateur (PS) des Yvelines, qui lui avait cédé son siège en septembre 1995.

La mobilité géographique est imposée aux énarques

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT a adopté, mardi 14 janvier, le projet de décret relatif à l'obligation de mobilité des fonctionnaires des corps recrutés par la voie de l'Ecole nationale d'administration (*Le Monde* daté 6-7 octobre 1996). Seule l'administration a voté pour, la CFDT n'a pas pris part au vote, les autres organisations se sont abstenues.

Les énarques doivent accomplir une mobilité géographique de deux ans. Le non-respect de cette obligation est sanctionné par l'impossibilité d'accéder à la fonction de sous-directeur et de chef de service. Cette mobilité s'effectue dans les services déconcentrés de l'Etat et de ses établissements publics, les tribunaux administratifs, les chambres régionales des comptes, les collectivités locales, mais aussi les ambassades, les services de l'Union européenne et les organisations internationales.

DÉPÊCHES

■ **ORANGE : le secrétaire général de la commune d'Orange, François-Nicolas Schmitt,** a été mis en examen, le 16 janvier, pour *« corruption et abus de confiance »* par un magistrat de Thonon-les-Bains (Haute-Savoie) chargé d'une affaire concernant l'office HLM de cette ville dont il a été le directeur de 1989 à 1992. Le maire d'Orange, Jacques Bompard, a déclaré, le 17 janvier, avoir été alerté dès l'été 1995 du *« contentieux entre M. Schmitt et un office HLM »* et *« avoir refusé de se séparer »* de son secrétaire général. Il précise que *« si cette procédure devait aboutir à une condamnation, la mairie d'Orange prendrait tout naturellement la décision qui s'impose »*. – *(Corresp.)*

■ **JUSTICE : ancien maire (RPR) d'Arpajon (Essonne), André Hervé (RPR)** a été écroué, jeudi 16 janvier, à la suite de sa mise en examen pour *« escroquerie, faux et usage de faux et recel, recel d'atteinte à la liberté d'accès aux marchés publics, et facturation non conforme »*. Dirigeant d'une entreprise de travaux publics, M. Hervé est mis en cause à propos des conditions d'attribution du marché de la construction d'une salle polyvalente dans une commune voisine.

■ **ESSONNE : le groupe RPR du conseil général de l'Essonne** a confirmé, vendredi 17 janvier, *« Xavier Dugoin dans sa responsabilité pour conduire la majorité en tant que président du conseil général »*, à l'issue d'une réunion à laquelle n'ont pas assisté les trois élus qui avaient demandé sa démission (Laurent Béteille, Jean de Boishue et Odile Moirin). La veille, le groupe UDF avait rédigé une motion réclamant implicitement la démission de M. Dugoin (*Le Monde* du 17 janvier). – *(Corresp.)*

■ **DRANCY : Jean-Claude Gayssot, député communiste de Seine-Saint-Denis,** membre du secrétariat national du PCF, devait être élu maire de Drancy, en Seine-Saint-Denis, samedi 18 janvier, en remplacement du communiste Maurice Nilès (PCF), démissionnaire. Figure de la Résistance et maire de Drancy depuis 1959, Maurice Nilès, soixante-huit ans, élu député en 1958, avait déjà laissé son siège à l'Assemblée nationale à M. Gayssot, en 1986.

■ **PS : Guy Lengagne, maire de Boulogne-sur-Mer, et André Delelis, maire socialiste de Lens,** ont dénoncé, jeudi 16 janvier, au cours d'une conférence de presse commune, les *« méthodes staliniennes »* de la fédération socialiste du Pas-de-Calais et de son premier secrétaire, le sénateur Daniel Percheron. *« Cette fédération est devenue une formidable machine à perdre »*, a affirmé M. Lengagne, exclu du PS pour avoir été candidat contre la liste socialiste aux municipales de juin 1995. M. Delelis a mis en doute le nombre réel d'adhérents qu'affirme compter la fédération, réputée la plus nombreuse du PS.

■ **HAUTS-DE-SEINE : Catherine Lalumière,** député européen (Radical socialiste), est candidate à la candidature pour les législatives de 1998 dans la cinquième circonscription des Hauts-de-Seine (Clichy-La Garenne-Levallois), détenue par le RPR Patrick Balkany. L'ex-ministre socialiste pourrait avoir pour suppléant le maire et conseiller général PS de Clichy-La Garenne, Gilles Catoire. – *(Corresp.)*

■ **PARIS : Marie-Pierre de la Gonterie, déléguée nationale du Parti socialiste à la justice,** conduira la liste socialiste de Paris aux régionales de 1998. Soutenue par la quasi-unanimité de la fédération parisienne, sa candidature sera soumise au vote des militants le 22 janvier.

Le maire de Paris est reconnu par sa majorité comme chef de file pour les législatives de 1998

L'UDF exige de Jean Tiberi une évolution modérée de la fiscalité locale en 1997

A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires au conseil de Paris, lundi 20 janvier, le maire de la capitale, Jean Tiberi, s'assurera de la « solidité » de sa majorité. Sa démission n'est plus évoquée, en privé, dans les rangs de la droite municipale, mais l'UDF profite de son affaiblissement, provoqué par la succession des « affaires », pour faire valoir ses revendications, notamment sur le plan fiscal.

LE MAIRE DE PARIS, Jean Tiberi (RPR), va pouvoir vérifier, lundi 20 janvier, la *« solidité »* de la majorité municipale dont l'avait assuré son premier adjoint Jacques Dominati (UDF-PPDF), le 6 janvier. Le débat d'orientations budgétaires de la ville, à l'ordre du jour de la séance, donne lieu à des négociations serrées sur la fiscalité de la capitale entre le RPR et l'UDF.

Pour M. Dominati, en effet, *« solidité »* de la majorité ne signifie pas *« silence dans les rangs »*. Jeudi 16 janvier, en inaugurant une formule jusqu'à présent inédite de vœux du groupe UDF à la presse, il a soufflé le chaud et le froid, en déclarant que *« si nous* [l'UDF] *l'avions laissé faire, Jean Tiberi, que nous soutenons et qui est mon ami, aurait pu se laisser imposer une hausse de la fiscalité à deux chiffres pour 1997 »*.

Emporté par son élan, il devait ajouter, en petit comité, que si cette hausse n'était pas inférieure à 5 %, il *« ne voterait pas le budget »*. En fait, le groupe UDF venait de décider qu'il s'abstiendrait de prendre la parole lors du débat d'orientation budgétaire si ses revendications fiscales n'étaient pas entendues.

Interrogé sur la signification d'une telle attitude, M. Dominati précise qu'il ne s'agit pas, *« pour autant, d'une fronde contre M. Tiberi lui-même »*, mais d'un avertissement lancé aux *« conservateurs du RPR »* dont, à ses yeux, le maire ne se démarque pas suffisamment. Il vise en particulier Camille Cabana, adjoint chargé des finances, qui affirme aujourd'hui que sa démission, évoquée à l'automne 1996, n'est plus à l'ordre du jour. Si le premier adjoint avait voulu semer quelque désordre dans les rangs de la majorité et compliquer la tâche d'un maire soucieux de se refaire une santé politique, il ne s'y serait pas pris autrement.

Il n'est pourtant pas question de remettre en cause le contrat de mandature passé avec M. Tiberi. *« Même si de nouvelles circonstances particulières, du genre de celles que nous avons rencontrées ces derniers mois, devaient intervenir, nous ne serions pas favorables à son départ »*, affirme M. Dominati.

Les difficultés rencontrées par M. Tiberi ne seront pas à ses yeux un handicap pour la majorité parisienne aux élections législatives, qui, estime-t-il, *« seront conduites au niveau national »*. Ce sentiment est partagé dans les rangs du RPR par Claude-Gérard Marcus, député de la cinquième circonscription (10e arrondissement). *« La campagne sera de toute manière nationale. Le chef de file de la majorité à Paris aura surtout un rôle de coordination technique, il n'y a aucune objection à ce que ce soit le maire de Paris »*, affirme-t-il, convaincu que la majorité n'accuse pas de retard sur le Parti socialiste.

Philippe Goujon, suppléant d'Edouard Balladur dans la douzième circonscription (partie du 14e arrondissement), se montre *« confiant »* et *« optimiste »* sur la capacité de M. Tiberi à *« répondre aux aspirations des Parisiens »*, même s'*« il est encore trop tôt pour en récolter les fruits »*. *« Je ne vois pas en quoi il ne serait pas en état d'assumer la coordination de la campagne, il a le savoir-faire et il est le responsable du RPR de Paris »*, ajoute-t-il.

« MON CHER JEAN »

Le *« mon cher Jean »*, dont Jacques Chirac a gratifié M. Tiberi, le 7 janvier, en recevant les vœux de la municipalité de Paris, a été très remarqué, et le message selon lequel la capitale a *« son avenir bien en main et bien engagé »* a été reçu par la majorité municipale, un moment ébranlée par le poids médiatique des « affaires ». Les rumeurs d'une démission du maire de Paris et de son remplacement par Jacques Toubon, maire du 13e arrondissement et ministre de la justice, ou par Bernard Pons, conseiller du 17e arrondissement et ministre de l'équipement, ont vécu.

Cette unanimité est analysée par Alain Dumait (divers droite), ancien maire et conseiller du 2e arrondissement, comme le résultat *« d'un système à caractère soviétique qui fait que personne ne le lâchera »*, bien qu'il *« soit toujours mieux pour un leader d'avoir du charisme et d'être blanc sur le plan judiciaire »*. Le député Georges Mesmin, en compétition avec Claude Goasguen, adjoint aux affaires scolaires, pour l'investiture de l'UDF dans la quatorzième circonscription (16e arrondissement), est plus virulent. *« Si j'ai l'investiture de l'UDF, je n'inviterai pas M. Tiberi à venir me soutenir, et ceux qui disent le contraire ne sont pas forcément sincères »*, déclare-t-il. Sous couvert de l'anonymat, certains ironisent en effet sur le fait que la personnalité de M. Tiberi ne peut pas constituer un handicap électoral dans la mesure où Alain Juppé est le vrai patron de la majorité et du RPR de Paris.

M. Goasguen, secrétaire général de l'UDF, convient que *« personne ne prendra le risque d'une division de la majorité susceptible d'aggraver une crise réelle »*, ce qui n'empêche pas l'UDF d'avoir mis à profit l'affaiblissement de M. Tiberi pour infléchir la politique municipale. Personne ne voit donc de réel inconvénient à laisser M. Tiberi revendiquer la conduite de la campagne législative, pour une raison très bien résumée par M. Dominati : *« Si ces élections ne sont pas bonnes, c'est lui qui portera le chapeau, même s'il n'en est pas responsable. »*

Pascale Sauvage

L'armée de l'air va supprimer une région aérienne

SOLENZARA (Corse-du-Sud)
de notre envoyé spécial

De trois actuellement, l'armée de l'air réduira à deux le nombre de ses régions aériennes à l'occasion d'une réforme de ses grands commandements qui concerne aussi le fonctionnement de ses bases. Le général Jean Rannou, chef d'état-major de l'armée de l'air, l'a annoncé, vendredi 17 janvier, lors d'une visite à Solenzara (Corse-du-Sud).

Avant la fin de la programmation militaire 1997-2002, un nouveau découpage territorial de la France, en une partie Nord et une partie Sud, permettra d'instaurer deux régions aériennes. Les généraux, placés à leur tête, seront responsables des questions financières, du soutien technique, de l'infrastructure et de la gestion des personnels. A ce jour, une région aérienne à Villacoublay (Yvelines) est chargée de la défense du Nord-Est ; une deuxième à Bordeaux, de celle de la façade atlantique, et la troisième à Aix-Les Milles (Bouches-du-Rhône), de la façade Méditerranée. A Solenzara, le général Rannou n'a pas indiqué laquelle de ces trois régions aériennes sera amenée à disparaître, mais il pourrait s'agir de celle implantée à Aix-Les Milles.

DAVANTAGE DE POUVOIR

Le chef d'état-major de l'armée de l'air a, d'autre part, indiqué que, dès 1997, les commandants de base aérienne disposeront, dans le cadre de la réforme de l'Etat, de plus de pouvoir que précédemment, aux dépens des échelons de l'administration centrale. *« Ils seront responsables de leurs missions et de leur entreprise »*, a-t-il expliqué, notamment sur le plan financier et pour la gestion directe des personnels (recrutement local et reconversion des partants) militaires et civils. A cette fin, les colonels désignés pour commander une base aérienne resteront trois ans en poste, au lieu de deux, *« de façon*, a-t-il précisé, *à inscrire leur action dans la continuité »*. Ces colonels seront plus âgés, probablement choisis à quarante-huit ou quarante-neuf ans, et ils auront trois adjoints : l'un chargé de l'activité opérationnelle, le deuxième de la technique, et le dernier de la gestion et des ressources humaines.

« Désormais, a conclu le général Rannou, *les bases aériennes seront franchement différenciées. On ne peut plus avoir la même organisation à Istres ou Avord, avec jusqu'à 5 000 hommes sur chacune de ces bases, et à Doullens ou Contrexéville, avec 650 hommes. On ne peut plus se payer cela. Les bases aériennes n'auront plus la même structure. On fera évoluer le système dans la sérénité et en prenant son temps. C'est aux commandants de base de m'adresser leurs propositions. »*

Jacques Isnard

Le gouvernement se propose d'élargir l'accès aux archives publiques

QUI PEUT AVOIR ACCÈS aux archives des présidents de la République ? Un an après la mort de François Mitterrand, cette question, déjà posée par la disparition du général de Gaulle et de Georges Pompidou, suscite une certaine polémique. Un projet de loi s'appuyant sur les recommandations du rapport de Guy Braibant, conseiller d'Etat honoraire (*Le Monde* du 22 juin 1996), et susceptible d'être adopté au mois de mai se propose de réduire les délais d'accès aux archives et de modifier le système des dérogations. Ce texte devra préciser ce que sont les archives privées et les archives publiques des autorités politiques.

Roland Dumas, président de l'Institut François-Mitterrand, a expliqué, dans ces colonnes (*Le Monde* du 7 janvier), que le compte rendu d'un conseiller de l'Elysée sur un projet du ministre de la culture faisait partie des archives personnelles de l'ancien chef de l'Etat. Jean Le Pottier, président de l'Association des archivistes français, et Perrine Canavaggio, ancien chef du service des archives de la présidence de la République, se sont élevés contre cette définition (*Le Monde* du 15 janvier). Ils considèrent qu'une telle note, élaborée dans le cadre d'une fonction publique, ne peut être considérée comme un document d'archives privées.

Mme Canavaggio ajoute que l'interprétation faite par M. Dumas ne respecte pas celle qu'ont imposée, pendant deux septennats, le secrétaire général et le directeur du cabinet de l'Elysée. Leurs notes précisaient que les archives présidentielles sont constituées par *« l'ensemble des documents émis et reçus par le président et ses collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions »*.

Alain Erlande-Brandenburg, directeur des Archives de France, et à ce titre membre de droit de l'Institut François-Mitterrand, indique que *« les archives produites par le cabinet d'un président ont bien un caractère public »*. Il estime que cette conclusion se déduit de la loi du 3 janvier 1979 sur les archives. Ce texte est toutefois insuffisamment précis, car il se contente d'indiquer que *« les archives publiques sont les documents qui procèdent de l'activité de l'Etat, des collectivités locales, des établissements et entreprises publics »*.

RÉDUIRE LES DÉLAIS

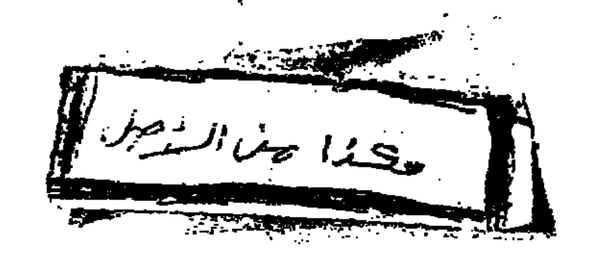
Dans quels délais ces documents sont-ils consultables ? La loi prévoit que les archives publiques ne peuvent être communiquées qu'après une période de trente ans suivant leur versement aux Archives nationales. Un décret du 3 décembre 1979 dit que les archives des services du président de la République et du premier ministre doivent attendre soixante ans. Le gouvernement se propose de réduire le premier délai à vingt-cinq ans, et le second à cinquante. Les historiens pourraient ainsi consulter les archives liées à la période de Vichy, sans attendre 2004.

Certaines personnes peuvent avoir immédiatement accès à ces documents si elles obtiennent une dérogation. Cette dérogation est accordée par le ministère de la culture, *« qui statue après accord de l'autorité qui a effectué le versement »*, précise la loi. Bien que la direction des Archives ait toujours plaidé en faveur de la dérogation, cette dernière n'a jamais été consentie par l'amiral de Gaulle.

M. Dumas a réveillé la polémique en précisant que seules les demandes *« sérieuses »* seraient étudiées favorablement par Dominique Bertinotti, secrétaire générale de l'Institut François-Mitterrand et mandataire des archives de l'ancien président. Certains craignent, comme l'avait fait valoir M. Braibant, que ce système ne favorise le développement de livres hagiographiques et ne lèse certains historiens. Le gouvernement se propose de mettre en place une procédure d'appel devant la commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

Rafaële Rivais





IMMIGRATION Dans un arrêt rendu, le 18 décembre, le Conseil d'Etat rappelle à l'ordre l'administration française en matière de droit d'asile. La haute juridiction administrative estime que le ministère de l'intérieur a commis une *« erreur de droit »* en déclarant que la demande de statut déposée à la frontière par un Libérien ayant transité auparavant par le Cameroun était *« manifestement infondée »*. ● LE CONSEIL D'ETAT limite ainsi aux seuls pays de l'espace Schengen le principe du recours au *« pays-tiers d'accueil »*, selon lequel l'administration peut refuser le dossier d'un demandeur d'asile qui a transité par un Etat pouvant lui assurer une protection. ● CETTE DÉCISION ne concerne que les demandes présentées aux frontières, soit 560 des 16 000 demandes déposées en 1996, mais elle s'inscrit dans un contexte de plus en plus restrictif en matière de droit d'asile.

Le Conseil d'Etat rappelle à l'ordre l'administration sur le droit d'asile

Dans son arrêt du 18 décembre 1996, la haute juridiction estime que le ministère de l'intérieur a commis une « erreur de droit » en refoulant un Libérien qui avait déposé une demande de statut de réfugié politique à la frontière

LES ASSOCIATIONS D'AIDE aux demandeurs d'asile y voient *« une décision historique »*. Le ministère de l'intérieur préfère parler d'un *« arrêt intéressant mais à portée limitée »*. Le Conseil d'Etat, lui, avait jugé bon de réunir, le 6 décembre 1996, sa plus haute formation de jugement – l'assemblée du contentieux – pour examiner ce litige. Une manière de dire que l'« arrêt Rogers » devrait prendre une place de choix dans les ouvrages de droit des étrangers.

En confirmant, le 18 décembre 1996, un jugement rendu le 27 mai 1994 par le tribunal administratif de Paris, le Conseil d'Etat a dénoncé du même coup, un axe majeur de la politique française, mais surtout européenne, en matière d'asile : le recours au *« pays tiers d'accueil »*. Ce principe permet à l'administration de ne pas examiner sur le fond le dossier d'un demandeur d'asile pour peu que celui-ci ait transité par un pays qui pouvait lui assurer une protection. La Grande-Bretagne et l'Allemagne y ont recours depuis longtemps, renvoyant les demandeurs vers des dizaines d'Etats répertoriés qualifiés de *« sûrs »*. L'administration française leur emboîte volontiers le pas, mais avec quelques précautions. La haute juridiction administrative vient de la rappeler à l'ordre en limitant cette pratique aux seuls pays européens de l'espace Schengen.

« MANIFESTEMENT INFONDÉE »

Le cas de Peter Rogers lui en a fourni l'occasion. Arrivé à Dunkerque, à bord d'un cargo, le 4 avril 1994, ce jeune passager clandestin libérien avait immédiatement demandé l'asile politique à la France *(lire ci-contre)*. Quelques jours plus tard, il apprenait que sa requête était rejetée. L'Office de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), institution dépendant du ministère des affaires étrangères, ne s'était pourtant pas prononcé. Le ministère de l'intérieur avait simplement jugé sa demande *« manifestement infondée »*.

La procédure utilisée par l'administration n'était pas nouvelle. Une loi du 6 juillet 1992 a prévu le placement en *« zone d'attente »* d'un étranger présentant une demande d'asile à son arrivée à une frontière aérienne ou maritime. Il est alors entendu par un fonctionnaire du ministère de l'intérieur qui est chargé, après consultation du ministère des affaires étrangères, de dire si cette requête est *« manifestement infondée »*. Si c'est le cas, l'étranger est refoulé vers l'étranger. Sinon, il peut entrer en France et voir son dossier étudié en détail par l'Ofpra.

Reste à savoir où commence et où s'arrête la notion de demande *« manifestement infondée »*. L'étranger qui n'évoque aucune menace dans son pays d'origine est écarté, puisque l'objectif de ce premier tri est d'évacuer les réfugiés économiques. *Idem* pour celui dont le récit est *« dépourvu de toute substance ou crédibilité du fait d'invraisemblances flagrantes »*, ajoute le ministère de l'intérieur. Une demande peut également être refusée parce qu'elle est *« tardive »*, souligne la place Beauvau. Reste enfin, et peut-être surtout, *« l'existence d'un pays tiers d'accueil »* : en 1993, le ministère de l'intérieur indiquait à la Commission nationale consultative des droits de l'Homme que ce motif était à l'origine de 36 % des rejets. Ce critère ne figure dans aucune loi, mais deux résolutions adoptées – les 30 novembre et 1er décembre 1992 à Londres – par les ministres de l'intérieur des Etats membres de la Communauté sont venus graver dans ce principe dans le marbre européen.

Or Peter Rogers a embarqué dans le port de Douala, au Cameroun. Pour le ministère de l'intérieur, c'est dans ce pays, signataire de la convention de Genève sur la protection des réfugiés, qu'il aurait dû demander l'asile. Peter Rogers est donc refoulé. Peu importe alors que des menaces pèsent réellement sur lui... Saisi du dossier, le tribunal administratif condamne le ministère de l'intérieur, qui fait immédiatement appel devant le Conseil d'Etat. La haute juridiction vient donc de confirmer ce jugement.

Dans ses motivations, le Conseil souligne qu'*« une telle circonstance n'aurait pas par elle-même permis de refuser à M. Rogers le statut de réfugié qu'il sollicitait »*, si l'Ofpra avait pu examiner la demande. *« Elle n'était dès lors pas au nombre de celles dont le ministère de l'intérieur pouvait légalement tenir compte pour regarder comme manifestement infondée la demande de l'intéressé et lui interdire (...) l'accès au territoire. »* Les résolutions de Londres invoquées par l'administration ? *« Dépourvues de valeurs normatives »*, tranche le Conseil d'Etat, rappelant qu'une simple résolution n'a aucune valeur tant qu'elle n'est pas transcrite dans le droit national. Et les magistrats de conclure qu'en refoulant M. Rogers, le ministre de l'intérieur a commis une *« erreur de droit »*.

BATAILLE DE PROCÉDURE

Reste à mesurer la portée de cette décision. En théorie, elle est importante. L'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafe) ou encore France terre d'asile, qui dénoncent les bavures provoquées par cette pratique, y voient le couronnement d'une longue bataille. Les Irakiens, qui, par décisions successives, peuvent être renvoyés de France vers l'Italie, d'Italie vers la Jordanie et enfin de Jordanie vers l'Irak, le tout sans que leur demande d'asile ait jamais été examinée sur le fond, devraient désormais être un peu mieux traités.

Au ministère de l'intérieur, on tient cependant à tempérer les ardeurs associatives. Sur les quelque 16 000 demandes d'asile déposées en 1996, 560 seulement l'ont été à la frontière.

Les autres sont traités dans les préfectures, selon une autre procédure, qui, selon le ministère, ne fait pas l'objet de rejet pour ce motif. La place Beauvau ajoute que la convention de Schengen prévoit le renvoi d'un demandeur d'asile vers le premier pays signataire par lequel il est passé : il oublie de préciser que cela ne concerne que les sept pays qui ont effectivement mis en œuvre la convention.

Enfin, conclut le ministère, *« le Conseil d'Etat a estimé que l'existence d'un pays tiers d'accueil ne pouvait pas à elle seule permettre de juger une demande d'asile comme manifestement infondée, mais il n'a pas dit que cela ne pouvait pas être un élément d'appréciation »*... Pour les quelques demandeurs d'asile à la frontière qui croisent la route d'un avocat, la bataille de procédure n'est donc pas près de cesser. Pour tous les autres, le bon vouloir de l'administration devrait donc rester la règle.

Nathaniel Herzberg

Peter Rogers, passager clandestin du « Altair »

Peter Rogers était à bord du *Altair*, un cargo battant pavillon d'Antigua et Barbuda, qui avait, le 4 avril 1994, accosté à Dunkerque (Nord). Le capitaine allemand du navire avait alerté les autorités françaises que huit passagers clandestins congolais, zaïrois, angolais, sud-africains et libériens avaient été découverts dans la cale deux jours après le départ de Douala (Cameroun). Tous avaient demandé à débarquer et à demander l'asile politique mais la police de l'air et des frontières avait refusé. Pendant cinq jours, ils étaient restés consignés à bord. L'un d'entre eux ayant simulé une pendaison devant les caméras et un autre ayant avalé de la mort-aux-rats, le préfet avait autorisé leur débarquement. Accueillis à la Maison des gens de mer, ils avaient été surveillés non par la police mais par des vigiles privés. Finalement, le 10 avril, dans la soirée, un groupe de militants du Syndicat des avocats de France, de la Cimade et d'Amnesty International avait « enlevé » les demandeurs d'asile. La préfecture n'avait pas réagi.

Un statut de réfugié politique de plus en plus difficile à acquérir

IL NE FAIT PAS BON demander l'asile politique en France en 1996. Bien que les conflits pullulent sur la planète, de moins en moins de personnes viennent d'ailleurs chercher refuge dans la patrie des droits de l'homme.

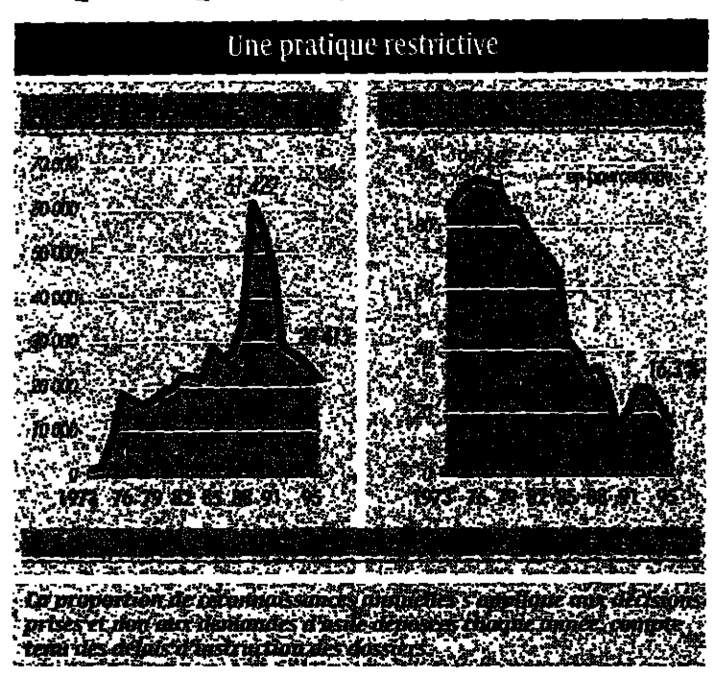
Si la décision du Conseil d'Etat de confirmer la condamnation du ministère de l'intérieur pour *« erreur de droit »* dans l'application de la législation sur les demandeurs d'asile ne concerne que les quelques centaines de personnes qui sollicitent l'accueil à la frontière *(lire ci-dessus)*, elle s'inscrit dans un contexte général de plus en plus restrictif.

Le nombre de demandes ne cesse de baisser. De 26 000 en 1994, il est passé à 20 000 en 1995, et devrait, selon le ministère de l'intérieur, se situer entre 16 000 et 17 000 en 1996. Si l'on compare aux 61 000 demandeurs d'asile qui s'étaient présentés en 1989 – année record –, on mesure le changement.

Ce reflux est, pour l'essentiel, le résultat d'une rigueur qui n'a fait que s'accroître. L'évolution du nombre de statuts effectivement accordés en est l'illustration : de 7 025 cartes accordées en 1994, on est passé à 4 742 en 1995 et le chiffre de 1996 promet d'être plus bas encore. Quant au taux de demandes acceptées, il n'a cessé de chuter : de 1994 à 1995, il est passé de 23,6 % à 16,3 % *(voir graphique)*. Personne ne se risque au moindre pronostic pour 1996, mais rien n'indique un changement de tendance.

DISPARITÉS GÉOGRAPHIQUES

Ces résultats cachent des disparités géographiques considérables. Les enfants de réfugiés indochinois disposent à leur majorité, d'un droit automatique au statut mais pour les autres, les statistiques s'effondrent. Bien que la guerre ravage leur pays, 454 Somaliens ont demandé l'asile en 1995 et seulement 33 (soit 7 %) ont eu gain de cause. En l'absence d'*« autorité de fait »*, explique l'Office de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), il ne peut exister de *« persécutions émanant des autorités du pays »*. Pour la même raison, les *107 Libériens qui se sont présentés cette année-là ont tous été rejetés.*



Ce refus s'appuie sur une interprétation restrictive de la convention de Genève. Contrairement aux recommandations du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), la France écarte toute persécution émanant d'un agent autre que l'Etat, sauf si le demandeur parvient à prouver que ce dernier est complice. Résultat : sur les 2 208 dossiers présentés par des Algériens en 1995, une trentaine seulement ont été acceptés.

Contrairement à ce qu'avance souvent l'administration, ces résultats ne reflètent pas une baisse de la *« qualité »* des demandes. La suppression, en 1992, de l'autorisation de travail accordée aux demandeurs d'asile a découragé de nombreux candidats mais la chute régulière, depuis lors, de la proportion de dossiers acceptés tendrait à prouver que les « vrais réfugiés » ont été les premiers dissuadés.

Selon les études universitaires menées dans ce domaine, un facteur écrase, à lui seul, tous les autres : le raidissement des conditions d'admission. Examinés aujourd'hui, la grande majorité des *« bons réfugiés »* qui, dans les années 50 à 80, fuyaient les régimes communistes d'Europe de l'Est n'auraient aucune chance d'obtenir l'asile politique.

N. H.

Les avocats des urologues toulousains demandent la « réhabilitation » de leurs clients

La sévérité des réquisitions – cinq à sept ans de prison contre le docteur Rossignol – contraste avec la faiblesse du raisonnement de l'accusation

TOULOUSE
de notre envoyé spécial



PROCÈS

Au tribunal de Toulouse, les trois jours de débats auront finalement débouché sur un profond malaise. Hervé Robin, procureur adjoint du tribunal de Toulouse, a requis, vendredi 17 janvier, de cinq à sept ans de prison à l'encontre du docteur Georges Rossignol et un an de prison, éventuellement assorti du sursis, contre son confrère Pierre Léandri, deux chirurgiens urologues de renom, accusés d'avoir sciemment pratiqué des ablations de vessie injustifiées sur six et trois de leurs malades (*Le Monde* des 17 et 18 janvier). Aux yeux du représentant du ministère public, la culpabilité du docteur Rossignol est si patente que M. Robin souhaite que, en cas de condamnation, le chirurgien soit arrêté à l'audience, le 24 février, lorsque le jugement sera rendu.

La sévérité des réquisitions contraste pourtant avec les faiblesses du raisonnement de l'accusation. Estimant que les actes des deux praticiens relevaient de *« l'expérimentation »*, le procureur a tout d'abord affirmé qu'*« il ne leur était pas reproché d'être de mauvais chirurgiens »*, mais *« d'avoir effectué des opérations à partir d'éléments falsifiés »*. Or cette assertion est inexacte : seules trois des huit opérations en cause – l'une d'elles concerne les deux chirurgiens – ont formellement fait l'objet d'une procédure de faux. Encore l'accusation a-t-elle finalement abandonné les poursuites sur l'une d'elles à l'audience. Et une autre, ont fait remarquer les avocats de la défense, concerne des résultats anatomopathologiques postérieurs aux opérations litigieuses, dont on ne peut pas soutenir qu'ils aient servi à la pose du diagnostic chirurgical.

Ensuite, M. Robin a délibérément écarté la complexité du terrain médical en s'en rapportant uniquement aux experts judiciaires qui concluaient à l'inadaptation des traitements. Parmi eux, ne figurent qu'un seul urologue, le professeur Jacques Aubert, du CHU de Poitiers. La complexité du dossier, apparue à l'audience grâce au président Jean-Marie Boyer, qui a laissé s'exprimer en quasi contre-experts les spécialistes cités par la défense, a mis en lumière l'existence, en urologie, de deux « écoles » thérapeutiques (interventionnistes et non-interventionnistes), dont les tenants semblent s'affronter durement.

La complexité du dossier a mis en lumière l'existence, en urologie, de deux « écoles » thérapeutiques

Enfin, la réponse, fort attendue, de l'accusation à la question du mobile a laissé plus que dubitatif. Elle était pourtant essentielle pour expliquer comment on quittait le champ de l'erreur de diagnostic débouchant sur des violences involontaires, pour entrer dans celui d'une mutilation volontaire reprochée aux deux médecins. Ecartant le mobile financier – les opérations de résection de tumeurs sont plus lucratives que des ablations –, M. Robin a soutenu que les docteurs Rossignol et Léandri avaient *« accumulé les exemples (...) afin de se constituer des titres à eux-mêmes »*, parlant d'un *« système Rossignol-Léandri »*. Or une telle démarche aurait supposé, comme l'a noté Me Luc Febbraro, conseil de Pierre Léandri, qu'il y ait eu préméditation – ce que le parquet n'a jamais retenu dans les qualifications –, et que le nombre de cas litigieux rapporté à l'activité thérapeutique globale de ces deux chirurgiens – environ deux cents tumeurs traitées, chirurgicalement ou non, en 1988 – soit nettement plus important.

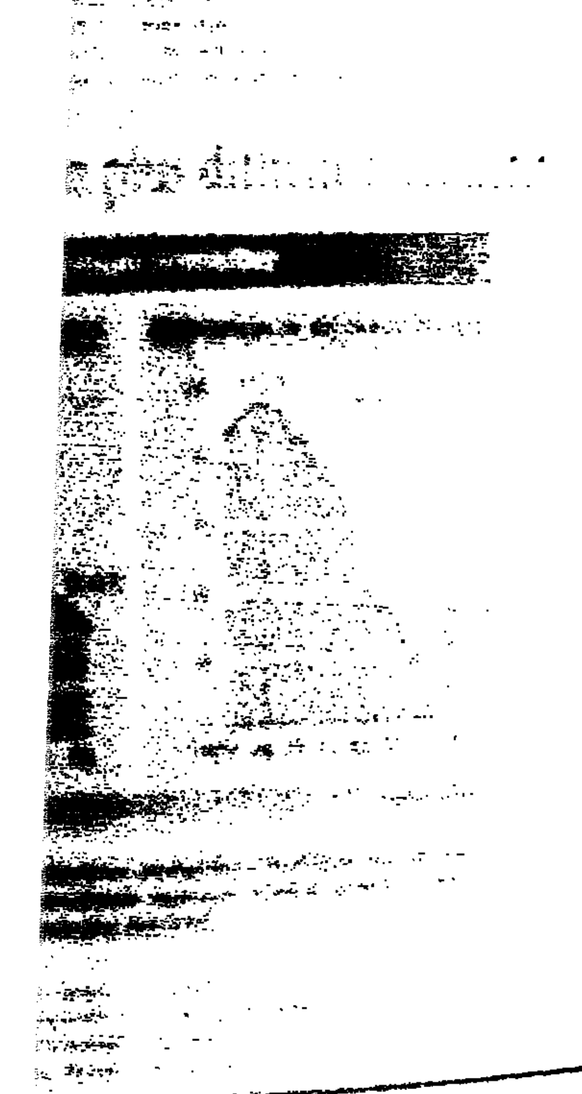
Plaidant la bonne foi du docteur Léandri, Me Henri Juramy a demandé *« non seulement la relaxe, mais surtout la réhabilitation (...) d'un homme dont la vie est au bloc* [opératoire] *»*. L'avocat a rappelé que les enquêteurs ont été orientés par un élément, qui n'est pas reproché pénalement aux deux praticiens, mais qui jette le discrédit sur leur honnêteté intellectuelle à l'égard de leurs pairs : la saisie de fiches personnelles statistiques, établies postérieurement aux opérations, qui étaient parfois modifiées en fonction des besoins de leurs communications scientifiques. *« Il y a une distinction entre les statistiques et la réalité des patients »*, a souligné Me Juramy. De même, Françoise Mathe, conseil du docteur Rossignol, a indiqué que le débat sur ce présent dossier avait été *« pollué et perverti »* par l'ombre de la procédure qui, en 1992, a valu à son client deux ans de prison – purgés – à la suite d'une condamnation pour faux. Cette procédure, qui a initié l'enquête sur les *« violences volontaires »*, a pesé lourd dans les réquisitions à l'encontre du docteur Rossignol.

Avec beaucoup de rigueur, Me Mathe a également repris, au cas par cas, les six opérations litigieuses reprochées à son client. Elle a tenté de cerner les *« vérités médicales »* susceptibles de replacer dans leur contexte les prises de décision des indications chirurgicales et souligné la fragilité des expertises, en remarquant que l'expert était finalement, à l'audience, revenu sur ses conclusions concernant l'un des cas.

Elle a surtout mis en garde contre la tentation de juger *a posteriori* du bien-fondé d'une opération au vu des résultats anatomopathologiques post-opératoires. Me Mathe a enfin jeté un dernier trouble en affirmant que le professeur Aubert, expert désigné, était membre du conseil d'administration du syndicat des chirurgiens urologues français au moment où cette instance avait décidé de se porter partie civile au procès. Puis, en précisant que cet expert en était devenu vice-président lorsqu'il accepta, pour les besoins de l'instruction, d'effectuer un complément d'expertise.

Jean-Michel Dumay

tion sur le droit d'asil



Une enquête pour blanchiment d'argent révèle une filière française du cartel de Cali

José Castrillon Henao, considéré comme le chef du cartel colombien, achetait des catamarans construits en Vendée et en Charente-Maritime pour transporter clandestinement la cocaïne

AU GRAND DAM des autorités françaises, la France peut se targuer, aujourd'hui, de jouir, aux yeux des narco-trafiquants internationaux, de la même considération que certains paradis fiscaux. Après quatre ans d'enquête, les policiers de l'Office central de répression de la grande délinquance financière (OCRGDF) sont, en effet, parvenus à démonter un système complexe de montages financiers destiné à blanchir l'argent de la drogue sur le territoire français transformé, pour l'occasion, en base logistique pour un grand cartel colombien. Une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Paris, le 4 juillet 1995, pour blanchiment d'argent sale.

Tout débute par une information transmise, en 1993, par les services américains de la lutte anti-drogue (DEA) au représentant français à Bogota, en Colombie, de l'Office central de la répression du trafic illicite des stupéfiants. Elle concerne les activités d'un Colombien considéré comme un chef du cartel de Cali soupçonné, par la DEA, d'être responsable de près de 70 % des exportations de cocaïne vers les Etats-Unis, José Castrillon Henao.

Les informations livrées aux Français ne sont pas anodines. La DEA, qui tente de le traquer aux quatre coins du monde afin de casser toutes ses filières financières, a constaté que José Castrillon en personne ainsi que l'un de ses principaux associés se rendaient en France sous de fausses identités pour investir l'argent tiré du trafic de drogue. Chargé des affaires de blanchiment, l'OCRGDF découvre que José Castrillon voyage beaucoup et s'intéresse, notamment, aux chantiers de construction de bâteaux de plaisance Jeantot marine aux Sables-d'Olonne (Vendée) et Fountain-Pajot à Aigrefeuille (Charente-Maritime).

Les enquêteurs constatent alors que le Colombien investit près de 30 millions de francs dans l'achat de six catamarans de tailles respectables puisque le plus gros d'entre eux est estimé à 8 millions de francs. Alors qu'un acheteur classique fournit en général une, voire deux sources de financement, les prête-noms de José Castrillon réunissent la somme à partir d'une multitude de sources bancaires disséminées à travers l'Europe. Il faudra plusieurs années de travail pour remonter jusqu'aux comptes personnels du chef.

A ce stade des recherches, rien ne vient prouver formellement le délit de blanchiment et les vérification bancaires prennent plus de temps qu'il n'en faut pour construire des catamarans, terminés dix-huit mois après la commande. Il faut donc les laisser partir sans les lâcher d'une semelle : des balises sont attachées clandestinement sur certains bâteaux, ce qui permet de les suivre à travers le monde entier. Les informations financières recueillies en amont permettant de remonter la filière jusqu'à son commanditaire, le flagrant délit peut être réalisé.

Un des catamarans, le *Michelangelo*, est ainsi arraisonné au mois d'octobre 1995 par les autorités panaméennes. A son bord, les policiers trouvent 2,5 tonnes de cocaïne. Un an plus tard, le *Maria del mar* est repéré par les douaniers mexicains mais ses occupants coulent le bâteau avant d'être interceptés. Les recherches effectuées sur l'épave révèleront, tout de même, des traces de cocaïne. Les autres catamarans sont encore en circulation sur les mers du monde entier.

La capacité de transport dans les deux flotteurs serait plus importante que dans un simple monocoque

Selon un spécialiste de la lutte contre les narcos, en poste sur l'île franco-néerlandaise de Saint-Martin, dans les Caraïbes, le catamaran possède de nombreux avantages pour le trafic de drogue. La capacité de transport dans les deux flotteurs qui composent la coque du bâteau serait plus importante que dans un simple monocoque et la « *signature radar* » extrêmement réduite de ses navires donnerait une grande liberté aux propriétaires qui recherchent la discrétion. Cette dernière est, d'ailleurs, renforcée par l'existence de trappes situées entre les flotteurs. A l'abri des regards, cette accès offre la possibilité de décharger des ballots de cocaïne au sein même d'une marina. Enfin, ces catamarans se jouent, avec une grande aisance, des difficultés du terrain et traversent les océans sans problèmes et plus rapidement que le monocoque.

Ce mode de transport n'est qu'un parmi d'autres utilisés par José Castrillon. A la tête de nombreuses sociétés de pêche réparties dans la plupart des pays d'Amérique centrale, il utilise sa flotte pour transporter clandestinement la cocaïne. Au mois de juillet 1995, un de ses chalutiers, le *Nataly One* a été arraisonné par les gardes-côtes américains, qui ont découvert douze tonnes de cocaïne à son bord. En avril 1996, José Castrillon est finalement arrêté et incarcéré au Panama. Dans l'affaire du *Nataly One*, les autorités panaméennes, fortement soutenues par leurs homologues américaines ont, pour la première fois, clairement mis en évidence son rôle et son implication dans le trafic.

Le dossier Castrillon est un modèle de coopération internationale. Peu après l'arrestation de ce pilier du cartel de Cali, l'équivalent du parquet de San Diego, aux Etats-Unis, a invité les représentants des juridictions des pays concernés par les activités de ce narco-trafiquant à participer à une mise en commun des informations. Réuni pour la première fois autour d'une table avec des magistrats du Honduras, de l'Equateur, du Mexique ou du Panama, un membre du parquet de Paris a pu enrichir l'instruction française en dehors de toute commission rogatoire. Résultat, le juge en charge de l'affaire vient tout juste d'effectuer un déplacement au Panama et pourrait, dans les prochaines semaines, mettre en examen José Castrillon Henao.

Jacques Follorou

Opération de police après l'interpellation en Gironde d'un responsable d'ETA

Des armes et des faux papiers ont été saisis

Au lendemain de l'interpellation fortuite de José-Luis Urrosolo Sistiaga, jeudi 16 janvier près de Bordeaux, six autres personnes ont été placées en garde à vue, parmi lesquelles la compagne du militant basque. Figure historique de l'organisation séparatiste ETA, ce dernier est sous le coup de dix mandats d'arrêt internationaux.

BAYONNE
de notre correspondant

L'interpellation fortuite, jeudi soir 16 janvier, de José-Luis Urrosolo Sistiaga, considéré comme l'un des responsables de l'organisation séparatiste basque ETA (*Le Monde* du 18 janvier), a conduit au déclenchement d'une vague de perquisitions et d'interrogatoires, effectués par la police et la gendarmerie, sur commission rogatoire du juge parisien Laurence Le Vert. Six personnes ont été interpellées près de Miramont-de-Guyenne (Lot-et-Garonne), dont la compagne du militant basque, présentée comme étant Genma Lopez, originaire de San-Sebastien. Des armes et des faux papiers d'identité ont été découverts, vendredi 17 janvier, par les enquêteurs du SRPJ de Bordeaux, disposant de renforts venus de Paris, Toulouse et Bayonne, notamment au domicile du militant séparatiste, dans une ferme isolée, près de Roumagne, localité de six cents habitants où il vivait, sous une fausse identité, avec sa compagne et leur petite fille, inscrite à l'école du village.

Figure historique d'ETA, José-Luis Urrosolo Sistiaga semble avoir séjourné en France depuis plus de deux ans. Décrit par les autorités espagnoles comme le numéro trois de l'organisation, il paraissait aujourd'hui à l'écart de tout rôle majeur dans la structure clandestine. C'est un barrage de gendarmerie, mis en place dans le village de La Roquille, au sud de Sainte-Foy-la-Grande, entre Bordeaux et Bergerac, dans le cadre du plan « Vigipirate », qui a permis son interception du militant basque. « *Son véhicule a forcé le passage puis a versé dans un virage*, rapporte un officier. *Le suspect a été légèrement blessé, il avait une arme et de fausses pièces d'identité.* » D'emblée, José-Luis Urrosolo Sistiaga aurait déclaré aux gendarmes : « *Vous avez fait un joli coup. Je suis un membre important d'ETA.* »

Né en juillet 1957, M. Urrosolo Sistiaga était l'objet de dix mandats d'arrêt internationaux. Selon les autorités espagnoles, il serait à l'origine d'une série d'attentats ayant coûté la vie à dix-huit personnes, essentiellement des policiers et des gardes civils. Connu sous plusieurs pseudonymes – « Langile » (« travailleur », en langue basque), « Joseba », « El largo » (« le Long ») –, alternant le port des lunettes et de la moustache, il fut le chef du commando Madrid de l'organisation basque à la fin des années 80 puis, jusqu'en 1993, responsable de l'un de ses commandos itinérants. Il aurait par la suite exprimé de fortes réserves sur la stratégie adoptée par la direction d'ETA, s'affrontant, en novembre 1991, avec Francisco Mugika Garmendia, dit « Pakito », membre de l'état-major de l'organisation, arrêté le 29 mars 1992 à Bidart (Pyrénées-Atlantiques). Marginalisé depuis 1993, il semble avoir vécu depuis dans des conditions matérielles difficiles, ETA lui ayant coupé les vivres, estiment certains enquêteurs.

Toujours interrogé, samedi matin, José-Luis Urrosolo Sistiaga devait être transféré à Paris lundi matin. L'Espagne devrait demander à la France son extradition.

Michel Garicoix

DÉPÊCHES

■ **LOGEMENT : l'appartement du domaine privé de la Ville de Paris occupé par Alain Juppé de 1990 à 1995** devrait être mis en vente prochainement. Selon l'adjoint au maire chargé du domaine, le prix devrait avoisiner 25 000 francs le mètre carré. Le premier ministre avait été contraint de déménager en octobre 1995, sous la menace de poursuites pénales pour « *prise illégale d'intérêts* ».

■ **PLAINTE : une militante écologiste du Forum des contribuables a déposé une plainte,** vendredi 17 janvier, auprès du parquet de Paris, pour « *destruction de preuves et de documents publics* ». Son avocat, Me Pierre-François Divier, se fonde sur un article du *Canard enchaîné* du 31 juillet 1996, selon lequel trois fonctionnaires municipaux auraient admis avoir reçu l'ordre de détruire des dossiers en prévision d'une perquisition du juge Halphen.

■ **JUSTICE : Bernard Vatier, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, s'est montré réservé** sur une éventuelle réforme de l'indépendance du parquet. « *Le danger, c'est la mise en place d'une structure de pouvoir sans organe de régulation, sans contre-pouvoirs* », a-t-il affirmé le 17 janvier. « *Qu'adviendra-t-il si l'initiative de la politique pénale est laissée aux 180 procureurs ou aux 33 procureurs généraux, au risque d'avoir autant de politiques pénales différentes ? Et qui en rendra compte à la nation ?* »

■ **SANTÉ : Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé,** a annoncé, le 17 janvier, qu'un crédit de 2,5 millions de francs avait été alloué au financement « *des actions de formation des médecins et des équipes soignantes* » à la lutte contre la douleur des enfants hospitalisés. Les structures adaptées au traitement des souffrances physiques se verront appliquer un label précisant leur niveau de compétence en la matière.

■ **UNIVERSITÉS : les étudiants de l'IUT de Créteil (Val-de-Marne)** et de ses antennes de Fontainebleau, Melun-Sénart et Vitry ont déclenché un mouvement de grève pour protester contre l'« *insuffisance* » de la dotation financière de l'Etat à leur établissement. Demandant « *un plan d'urgence pour les IUT écartés du plan de rattrapage des universités de 1996* », ils estiment qu'il manque 4 millions de francs aux 9,1 millions alloués à leur IUT.

DISPARITIONS

■ **CHRISTOPH VON SCHWERIN** est mort le 28 décembre à Paris, à l'âge de soixante-trois ans. Issu d'une vieille famille de l'aristocratie prussienne, il est le fils de l'un des organisateurs de l'attentat contre Hitler du 20 juillet 1944, qui fut condamné à mort par les tribunaux nazis et exécuté. Après des études de lettres, il s'installe à Paris, dans les années 60, et fréquente les milieux littéraires. Il fut notamment le secrétaire de Paul Celan. Journaliste et essayiste, lecteur aux éditions Fischer, il fut l'introducteur en Allemagne d'écrivains comme Henri Michaux, René Char et Francis Ponge. Christoph von Schwerin a également établi l'édition française du *Journal* de Thomas Mann, parue chez Gallimard. Son livre de souvenirs, *Als sei es nichts gewesen* (Comme si rien ne s'était passé), doit paraître en mars en Allemagne, aux éditions Ost.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du mercredi 15 janvier sont publiés :

● **Service militaire** : un décret pris en application du code du service national. Pour l'année 1997, le nombre maximum des jeunes gens appelés au service actif pouvant être incorporés dans les services de la police nationale, de la sécurité civile, de l'aide technique et de la coopération sera de 19 933.

● **Formation continue** : un décret relatif à la composition du comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue.

● **Santé** : un décret portant création d'un Conseil supérieur des systèmes d'information de santé.

● **Var** : un décret portant modification et création de cantons dans le département du Var.

Au *Journal officiel* du jeudi 16 janvier sont publiés :

● **Etrangers** : un décret sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Il donne aux préfets compétence pour prononcer les arrêtés d'expulsion motivés par une menace grave à l'ordre public.

● **Privatisations** : un décret autorisant le transfert au secteur privé d'une participation minoritaire au capital d'Aérospatiale, société nationale industrielle, dans le cadre de l'opération de fusion avec la société Dassault Aviation.

Au *Journal officiel* du vendredi 17 janvier sont publiés :

● **Mayotte** : un décret portant convocation du collège électoral pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux de Mayotte. Le collège électoral est convoqué 16 mars ; le second tour aura lieu le 23 mars.

● **Recensement** : un arrêté modifiant le chiffre de la population et attribuant une population fictive à certaines communes.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Paul

a choisi de naître le 16 janvier 1997, à 10 heures, et de commencer sa vie auprès de ses parents,

Caroline RIDOIRE
et
Patrice WOLF.

L'une et l'autre n'en reviennent pas.

Décès

– Mme Richard Benais,
son épouse,
Leïla-Sylvie et CB Gaines,
Olivier et Claire Benais,
ses enfants,
Philip,
son petit-fils,
Ses frères, sœur, beau-frère, neveux et nièces,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Richard BENAIS,

survenu le 16 janvier 1997, à Turin (Italie), dans sa quatre-vingt-troisième année.

Via Plana, n° 7,
10123 Turin (Italie).

– M. Philippe Cardinal,
son époux,
Jeanne et Alfred,
ses enfants,
M. et Mme Pierre-Charles Gaude,
ses parents,
Mme Christiane Cardinal,
sa belle-mère,
MM. Jean-Paul et Dominique Gaude,
M. et Mme Frédéric Quémeneur,
Mlles Marie et Julie Tournier-Cardinal,
ses frères, beau-frère, sœur et belles-sœurs,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Roselyne CARDINAL,
née GAUDE,

survenu à Chambéry, le 12 janvier 1997, à l'âge de quarante ans.

Selon la volonté de la défunte, son corps a été incinéré dans la plus stricte intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

43, rue de la Sablière,
75014 Paris.

– Henri, Jacqueline, Brigitte Castelnau,
Toute la famille et leurs amis,
ont l'infinie tristesse de faire part de la disparition de

Bernard CASTELNAU.

La cérémonie aura lieu le mardi 21 janvier 1997, à 15 heures, en l'église Saint-François-de-Sales, 6, rue Brémontier (métro Wagram).

91, rue Jouffroy-d'Abbans,
75017 Paris.
147, rue Oberkampf,
75011 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès du

docteur Jean CURTZ,

survenu à Paris, le 17 janvier 1997.

Les obsèques auront lieu le lundi 20 janvier.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 14 h 45.

De la part de
Mme Marlène Curtz,
son épouse,
Sabrina et Cyril Curtz,
ses enfants,
Mme Sylvie Curtz,
sa sœur,
Mlle Sophie Saltiel,
sa nièce.

7 *bis*, rue Paul-Valéry,
75116 Paris.

– M. et Mme Louis d'Allest,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Siffrein-Blanc,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Michel Siffrein-Blanc,
leurs enfants et petits-enfants,
M. Norbert d'Allest,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Louis-Thomas Peyssard,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Frédéric Jean-Pierre d'Allest et leurs enfants,
M. Christian d'Allest,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Pierre d'ALLEST,
née Lucie ROSTAND,

leur mère, grand-mère et arrière-grand-mère, survenu à Aubagne, le jeudi 16 janvier 1997.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 20 janvier, à 14 h 30, en l'église de Mazargues, Marseille-9e.

– Les professeurs du Collège de France ont le regret de faire part du décès de leur collègue,

Paul-Marie DUVAL,
professeur honoraire
au Collège de France,

survenu le 14 janvier 1997.

Collège de France,
11, place Marcellin-Berthelot,
75231 Paris.

– Pauline et Simone Gallice,
André et Annette Gallice,
leurs enfants et petits-enfants,
Colette et Eric Walter
et leurs enfants,
François Gallice,
ont la tristesse de faire part du décès de

Juliette GALLICE,

survenu le 15 janvier 1997, à Aix-en-Provence, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Famille Gallice,
7, square Monseigneur-Chalve,
13090 Aix-en-Provence.

– Le président de l'université de Bourgogne,
Les membres des trois conseils,
M. le directeur de l'UFR de médecine,
Les membres du conseil d'UFR,
Ses collègues et les étudiants,

ont la très grande tristesse de faire part du décès de

M. Michel GAUDET,
professeur à l'université de Bourgogne,

survenu le 16 janvier 1997.

– Châteauroux.

Jacqueline Lafarge,
sa fille,
Violaine, Clémence, Laurent et Delphine Lafarge,
ses petits-enfants,
Mme Pierre Lejeune,
sa belle-sœur,
et ses enfants,
Les familles Lacour, Cayron, Escallier,
La famille Pierry Baye,
Les familles Gaillard, Leymonie et Gaillard, Rougier,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques LAFARGE,

survenu le 17 janvier 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques religieuses seront célébrées le lundi 20 janvier, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame de Châteauroux (Indre).

Selon la volonté du défunt, ni fleurs ni couronnes.

– Le secrétaire perpétuel,
Le bureau et les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,

ont le très grand regret de faire part du décès survenu à Dijon, le 14 janvier 1997, de

M. Roland MARTIN,
membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre
national du Mérite,
commandeur de l'ordre
des Palmes académiques,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
professeur honoraire
de l'université Panthéon-Sorbonne,
directeur d'études honoraire
de l'Ecole pratique des hautes études,
membre de l'Institut
archéologique d'Autriche,
médaille d'or du CNRS.

– Le président de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne,
Les enseignants,
Le personnel administratif,
Les étudiants,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 14 janvier 1997, de

M. Roland MARTIN,
professeur émérite d'histoire.

– Le directeur de l'UFR d'histoire de l'art et archéologie de l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne,
Ses collègues enseignants,
Le personnel administratif,
Les étudiants,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 14 janvier 1997, de

M. Roland MARTIN,
professeur émérite d'histoire,
ancien directeur de l'UFR.

– Mme Denise Nolin,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

professeur Louis NOLIN,

survenu le 17 janvier 1997.

Un hommage lui sera rendu le dimanche 19 janvier, de 9 heures à 11 heures, à l'amphithéâtre de l'hôpital Paul-Brousse de Villejuif.

– L'université Paris-I,
Les personnels et étudiants de l'UFR d'histoire,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jeanne ROBIN,
ingénieur de recherche,

survenu le 13 janvier 1997.

La levée du corps aura lieu le lundi 20 janvier, à 9 h 30, à la maison funéraire de Saint-Germain-en-Laye, 10, rue Saint-Eloy.

L'inhumation se fera à 16 heures, au cimetière de Nevers (Nièvre), 29, rue J.-Gautherin.

– On nous prie de faire part du décès de

M. Emile VULLIERME,
ingénieur IPF,
médaillé de l'éducation surveillée
et de l'ordre national du Mérite,

survenu le 15 janvier 1997, à l'âge de soixante-sept ans, à Toulon (Var), des suites d'une longue maladie.

Hommages

– Le 14 septembre 1996, une Etoile de sang couronna à jamais le

docteur Jean-Louis FRASCA,

qui, depuis, gît seul sous terre dans l'oubli et le froid. Il fut cinq ans durant la Promesse la plus belle de son compagnon, J.-J. Baudouin-Gautier.

Pour ses trente-sept ans, M. et Mme Baudouin feront dire une messe, le 2 février 1997, à Homécourt (Meurthe-et-Moselle).

Remerciements

– La famille,
Marcel Royez, secrétaire général de la FNATH,
Et le conseil d'administration,
remercient des témoignages de sympathie lors du décès de

Jacques CHENU,
secrétaire général de la FNATH
de 1969 à 1988.

FNATH,
20, rue Tarentaize,
42029 Saint-Etienne Cedex 1.
Mme Fernande Chenu,
22, rue Claude-Taffanel,
33000 Bordeaux.
Mlle Tardy Madeleine,
5, rue des Aimés,
63000 Clermont-Ferrand.

– Jean-Marie Messier, président-directeur général,
Et l'ensemble des collaborateurs du groupe CEGETEL,

très touchés par les nombreuses marques de sympathie dont vous avez fait preuve lors du décès de

Philippe GLOTIN,

vous expriment leurs sincères remerciements.

– Gabriela von Schwerin,
Alexandra, Andreas et Albrecht,
très émus par les témoignages de sympathie et d'affection qu'ils ont reçus lors du décès de

Christoph von SCHWERIN,

remercient tous ceux qui se sont associés à leur douleur.

104, boulevard Arago,
75014 Paris.

Anniversaires de décès

– Aix-en-Provence. Montpellier. Marseille.

Le 19 janvier 1984, disparaissait notre très aimé

Barthélemy FLEXAS,
agrégé de l'Université.

« ... Que le jour recommence
[et que le jour finisse... »

– Le 20 janvier 1992

Jean LASSALLE

disparaissait.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient pour lui une pensée affectueuse.

« Quand s'éteignent les lumières,
nos cœurs n'oublient pas. »

Le 20 janvier 1992, dans la catastrophe aérienne du mont Sainte-Odile, quatre-vingt-sept personnes trouvèrent la mort. Parmi elles,

Pierre MELLET.

« Avec les feuilles mortes,
les fleurs fanées,
il s'est envolé au crépuscule,
par-delà les rives du couchant. »
R. Tagore.

– Deux ans,

Valentina,

tu nous quittais.

Tu vis chaque jour en nous.

Sandro et Tina.

Conférences

LES ENTRETIENS
DU TROISIÈME MERCREDI
avec Jean AMBROSI

« Freud ou la tradition chamanique confisquée et la personne selon la médiation thérapeutique. »

Espace l'Harmattan, 21 *bis*, rue des Ecoles, Paris-5e.

Mercredi 22 janvier 1997, à 20 heures. Entrée libre.

ACADÉMIE DIPLOMATIQUE INTERNATIONALE

Organisation internationale
intergouvernementale
fondée en 1926

L'Académie diplomatique internationale organise le lundi 20 janvier 1997, de 9 heures à 18 heures, son cinquième colloque annuel sur la zone de la **« Coopération économique de la mer Noire »**, avec la participation des onze Etats signataires.

Renseignements et inscriptions à l'ADI,
4 *bis*, avenue Hoche,
75008 Paris.
Tél. : 01-42-27-66-18.
Fax : 01-46-22-09-18.

Colloques

– Le groupe de Poïétique musicale contemporaine de l'université Paris-IV et le Centre de documentation de la musique contemporaine organisent le colloque « L'espace : musique-philosophie », les 27, 28 et 29 janvier 1997, de 9 heures à 19 heures, à la Sorbonne (salle Louis-Liard), avec la participation de trente-neuf intervenants. Concert de l'Instant donné avec des œuvres de J.Y. Bosseur, J.M. Chouvel, A. Mengel, E. Nunes et I. Xenakis, le 27, à 21 heures (amphithéâtre Richelieu)

– **L'Association française des amis de l'Orient organise un colloque : « Géopolitique en Asie du Sud-Est ».**

Samedi 25 janvier 1997, de 10 heures à 17 heures, au Musée des arts et traditions populaires.

Rens. : 01-47-23-64-85.

Débats

– Centre de civilisation polonaise et Centre scientifique de l'Académie polonaise des sciences à Paris.

Table ronde:

« Les mythes polonais. Histoire, littérature, politique », sous la présidence de M. Daniel Beauvois, professeur à l'université Paris-I-Sorbonne.

Le mardi 21 janvier 1997, à 19 h 30, à l'amphithéâtre Champollion, 16, rue de la Sorbonne, Paris-5e.

Soutenances de thèse

– **M. Thierry Eloi** a soutenu avec succès, le samedi 11 janvier 1997, une thèse de doctorat intitulée **« Cruauté, délice et infamie. Recherches sur l'érotisme masculin à Rome »**, et a été déclaré digne du titre de docteur de l'Ecole pratique des hautes études, sciences religieuses, avec la mention : très honorable avec félicitations du jury.

– **Jacques Larfouilloux** a soutenu, le 14 janvier 1997, sa thèse de doctorat **« Sculpture et technique »**, et a été jugé digne du titre de docteur de l'université Paris-I en philosophie.

Mention : très honorable avec félicitations unanimes du jury, composé de M. B. Bourgeois (Paris-I), directeur de la thèse et rapporteur, M. B. Deloche (Lyon-III), M. G. Romeyer D'herbey (Paris-I) et M. F. Dagognet (Paris-I), président du jury.

– **Mme Laurence Vianès** a soutenu avec succès le samedi 13 janvier 1997, une thèse de doctorat intitulée **« La chaîne monophysite sur Ézéchiel 36-48. Présentation, texte critique, traduction française, commentaire**, et a été déclaré digne du titre de docteur de l'Ecole pratique des hautes études, sciences religieuses, avec la mention : Très honorable avec félicitations du jury.

Annabel Herzog soutiendra sa thèse de doctorat de philosophie, intitulée **« Penser autrement la politique. Eléments pour une critique de la philosophie politique »**, le lundi 20 janvier 1997, à 9 h 30, à l'université Paris-VII-Denis-Diderot (Jussieu), salle des thèses, tour centrale, 7e étage, salle 716. Le jury sera composé de MM. Miguel Abensour et Stéphane Mosès, et de Mmes Anne-Marie Roviello et Sonia Dayan-Herzbrun.

La révolution de soie

Avec l'arrivée de John Galliano chez Dior, celle d'Alexander McQueen chez Givenchy, le premier défilé couture de Thierry Mugler et de Jean-Paul Gaultier, la semaine des collections pour l'été, organisée à Paris du 18 au 23 janvier, s'annonce passionnante

FOULARD de tête noir noué à la Caroline de Monaco et pendentif vert à l'oreille – la *couleur maudite de la couture* –, John Galliano s'assoit dans le grand salon Dior. L'écharpe de soie est *crème*, la moustache finement ciselée, et le sweater de cachemire anthracite, assorti aux banquettes gris Trianon. Il sourit, à fleur de nerfs. Le 20 janvier, le nouveau Dorian Gray de l'avenue Montaigne présentera au Grand Hôtel sa première collection Dior, cinquante modèles qui coïncident avec un anniversaire maison, les cinquante ans du *new-look*. *« Je me sens plein d'énergie, exalté, excité et curieux. »*

Les mains serrées sur son paquet de Marlboro rouge, l'homme se délie lorsqu'il parle de « Monsieur Dior », mort en 1957, dix ans seulement après le *new-look*, et avec lequel il semble correspondre, comme avec un ami. *« Je me sens plus à l'aise ici que chez Givenchy. Tout est plus sensuel. Les mains des ateliers, le souvenir de ses égéries, Lucky, Victoire, Mitza Bricard. Sur les photos des fêtes de la Sainte-Catherine, on la voit qui pose avec sa mystérieuse mousseline de panthère nouée autour du poignet. Etait-ce un suicide ? J'ai passé une semaine dans les archives, je me suis mis à rêver. J'ai essayé d'imaginer ce qu'aurait fait Dior aujourd'hui : car le* new-look, *c'était le lendemain de la guerre, les tissus étaient plus pauvres, les couleurs limitées… Mais il aimait les femmes, et les femmes ont toujours envie d'être adorées. »*

Chez Dior, l'atelier Flou de Madame Michèle ressemble à un boudoir de courtisane. Des souffles de robes passent, légères, caprices de nus Belle Epoque. *« C'est nouveau, c'est mousseux »*, dit Pierrette, arrivée dans la maison en 1952, caressant de ses mains douces une veste de crêpe de Chine à pois. Un Chanteclerc en *gazar* capucine fait le beau, la traîne posée sur du papier de soie. Des froufrous lilas et des nuisettes en plumes d'organza chahutent sur les tables de coupe. Les *« zinzins »*, disait-on alors avenue Montaigne, dans les années 50. Ce petit rien entièrement transparent semble dédié à une belle étrangère désaxée aux yeux couleur de nuage.

Électrochoc sous les lambris ? Cette année, l'arrivée de trois créateurs de prêt-à-porter (Alexander McQueen, Jean-Paul Gaultier, Thierry Mugler), dans le saint des saints, comme le transfert de John Galliano chez Dior, après deux collections de haute couture chez Givenchy, inspirent un vent d'euphorie. *« Devant cet assaut de nouveautés, Karl Lagerfeld va réagir. C'est le Bismarck de la couture. Lorsqu'il sent le danger, il tire le canon. Je suis sûr qu'il concocte chez Chanel une saison éblouissante… »*, annonce Paco Rabanne, qui, chaque matin avant de manier pinces et chalumeau, s'offre une heure de méditation. En 1967, Paco Rabanne comparait la haute couture à *« une charogne entourée de vautours. Les éditeurs, les journalistes, les courriéristes, les publicitaires qui en vivent ne peuvent se résoudre à son décès et s'évertuent à donner au cadavre une apparence de vie »*. Trois décennies plus tard, le costumier de Barbarella s'enflamme comme un jeune homme : *« Gaultier fracassant, Mugler théâtral, Galliano fou, McQueen étrange. La compétition sera dure, mais très excitante. Cette année, Paris étonnera. Il y a longtemps que je n'avais pas ressenti ce feu sacré en parlant du métier. Le monde entier sera épaté. »*

Une avenue sépare John Galliano d'Alexander McQueen, 27 ans, nouveau directeur artistique de Givenchy, le plus jeune depuis Yves Saint Laurent chez Dior en 1957, alors âgé de 21 ans. Au goût de John Galliano pour la romance, McQueen, ce *cockney rebel* (rebelle des quartiers de l'est de Londres) selon le *Daily Telegraph*, oppose une vision plus crue et plus radicale du monde. A Londres, ses défilés happenings, ponctués d'apparitions, skinhead enceinte, vestes déchirées et maculées (collection Viol dans les Highlands, mars 1995), ont déjà fait couler beaucoup d'encre. Choisi par Bernard Arnault, le président de LVMH, ce hooligan de la coupe promet : *« Cette fois, il n'y aura pas de sang, et pas d'acrobates. C'est si peu McQueen que les gens vont même se demander : "Mais qui a fait cette collection ?" »*

Pantalon de combat, cheveux rasés, sneakers et grande chemise à carreaux, le voici qui dévale les escaliers, avalant goulûment sa mousse au chocolat. Il offre une rose à une ouvrière, avant que l'ascenseur ne se referme. *« Je suis satisfait, plus que satisfait. »* Sa collection – *cinquante-cinq modèles* présentés le dimanche 19 janvier à l'Ecole des beaux-arts –, sera blanc et or, aux couleurs du logo de Givenchy : *« Le premier aftershave que j'ai acheté quand j'avais seize ans. »* Tranchant, l'homme l'est tout autant que ses tailleurs-pantalons d'une précision chirurgicale. Ce fils d'un chauffeur de taxi de l'East End, à Londres, a fait ses armes chez les maîtres de Savile Row, Anderson and Sheppard – fournisseur du prince Charles – et Gieves and Hawkes. Il est le premier couturier du triangle d'or à avoir fait installer une machine à coudre dans son studio de création. *« Pour moi, la haute couture ce sont des lignes, nettes et propres. Pas une veste si brodée que quelqu'un semble avoir vomi dessus… »*

AMOUREUX du beau plus que du joli, il cultive ce dépouillement qui est la pénitence des classes populaires et le luxe de l'aristocratie. Un vase au gigantesque bouquet de roses sanguinolentes et de dahlias pourpre crée l'atmosphère. *« John faisait des bouquets plus fluides avec du lierre. C'était plus flou, plus sinueux, plus dégringolant. Alexander est plus graphique, plus précis »*, confie Christiane Bourlon, qui a répondu à ses demandes, dans les archives. Un frisson vous parcourt dans l'atelier flou de Madame Catherine où tous les blancs se mêlent. Celui des toiles, des blouses et des robes, étincelantes comme des lames, unissant l'idéal chevaleresque à l'intransigeance de la jeunesse. *« Il déteste la symétrie*, dit cette dernière à propos de celui qui pourrait être son fils. *Il est très technicien. On sent qu'il a énormément de métier. Si je lui dis que le sens est un peu bizarre, on cherche, ensemble. La première fois, il m'a pris un rouleau de satin, il l'a coupé. Il l'a mis sur mannequin. J'ai vu la robe tout de suite. J'avais l'impression de retrouver Monsieur de Givenchy. »*

> **Paco Rabanne : « Gaultier fracassant, Mugler théâtral, Galliano fou, McQueen étrange (…) Cette année, Paris étonnera. Il y a longtemps que je n'avais pas ressenti ce feu sacré en parlant du métier. Le monde entier sera épaté »**

Une seconde d'atelier lui apporte cette combinaison sans couture, au buste finement baleiné. *« D'habitude, on rajoute des hanches sur les carcasses. Mais il ne voulait qu'une seule pièce. On a cranté, on a donné du rond. Il voit tout. On ne peut rien lui refuser. John était plus charmeur, plus artistique. Alexander a les pieds sur terre. Pour la première collection de John, les cousettes travaillaient par terre, dans les salons. Les robes étaient tellement longues qu'on avait installé des tables dans les salons, pour que la matière ne soit pas écrasée. Avec Alexander, c'est plus mesuré. »* Elle résume : *« En couture, le plus simple est souvent le plus compliqué. »*

Cette simplicité pourrait bien s'imposer comme une exigence, une manière de revenir à l'essence même du métier, poussée à l'extrême. Chez Jean-Paul Gaultier, dont les défilés spectacles ont marqué les années 80, on annonce un défilé *« traditionnel et sobre »*, soixante-cinq passages sans musique, *« pour retrouver l'atmosphère des salons des années 50 »*. Ce retour n'échappe pas à la nostalgie et l'on ne peut que regretter que les pionniers, comme Marc Audibet, le premier couturier à retrouver, à travers l'innovation technologique – la fibre extensible –, l'élégance intemporelle du geste et de l'instinct, n'aient pas droit de cité.

« Les carcans, les tailles étranglées, j'ai l'impression de revenir en arrière », note Madame Catherine, chez Givenchy, tandis que le brodeur François Lesage reconnaît : *« On dirait qu'ils prennent un Escalator à contresens. »* John Galliano, chez Givenchy, n'aurait vendu que cinq robes. Pour ces rebelles intronisés, la référence historique est encore la seule façon de tourner autour d'une époque dont il cherchent en vain le sens : chez Jean-Paul Gaultier, on s'apprête à découvrir des crinolines en jean à broderies Directoire, chez Dior, des robes *en tulle orfévré* d'après des échantillons de Worth. John Galliano a retrouvé les charmes des belles de Boldini. *« Les Anglaises ont le sens de l'ironie, mais les Françaises savent mieux se coiffer, se maquiller, se faire les ongles. Et puis, elles ont de plus jolies fesses ! »*, lance-t-il, buvant son Coca comme si c'était du thé.

L'influence de Londres, l'attrait pour l'étrange, pourraient bien libérer la haute couture française des conventions qui l'ont figée : formalisme, paternalisme, corporatisme, *jeunisme*, *frilosité*, autocensure, bon ton, *ou encore* complexe de supériorité qui condamne la haute couture hexagonale à confondre tradition et immobilisme. La dernière maison *de couture créée en France date de 1987* (Christian Lacroix), talonnant celle d'Emanuel Ungaro (1968). Dans ce monde banalisé du luxe où trop de talents, dépossédés d'eux-mêmes, ont fini par recopier leurs copieurs, *ces quatre* mousquetaires s'exposent. *Ils* vont peut-être montrer que le plus sûr moyen de combattre un système, c'est d'en détourner les règles pour les adapter à ses mesures.

Le 19 janvier, Jean-Paul Gaultier présente une collection de haute couture pour femmes et pour hommes, attentif à prouver que la coquetterie n'a jamais eu de sexe. Le 22 janvier, Thierry Mugler impose le *concept de couture industrielle*, avec des modèles réalisés dans sa propre usine et finis dans ses ateliers. A travers ces personnalités, quelque chose de vrai, de vivant, de *sincère*, se dégage ; des questions, des visions, une sensibilité particulière que n'occultent plus le bon goût ou la caricature obligatoires. *« Je suis plus inspiré par une photo jaunie d'une petite Mexicaine à la couronne de papier que par les diamants de Wallis Simpson »*, avoue John Galliano. Thierry Mugler affirme : *« La couture, c'est une ligne, c'est une question de beauté, de silhouette, d'effort sur soi-même, plus que de bluff social. Le rôle d'un couturier, c'est d'exploiter les qualités d'une personne, de construire un écrin autour d'elle. »*

Chez ce dernier, la nouvelle directrice de la couture n'est autre que Kouka, mannequin vedette chez Christian Dior pendant quatorze ans, et dont l'image mythique lui est apparue à travers les photos d'Avedon, parues dans le *Harper's Bazaar*. Elle a récemment quitté l'ambassade d'Argentine où elle travaillait pour le rejoindre, amoureuse de ses rêves d'enfant solitaire.

UNE une équipe est là avec lui, autrement plus enthousiaste que dans ces maisons où les assistants, plus tout à fait jeunes et pas vraiment vieux, ont trop longtemps servi les cafés et fait des photocopies pour croire à ce métier qu'on dit futile. *« Peu importe les matières. L'important, c'est d'en tirer le parti le plus élevé, de prendre un matériau terrestre et de le rendre irréel »*, affirme Antoine Kruk, l'un des assistants de Thierry Mugler. Parmi les surprises de la saison, une *sirène* en latex coupé chez un fabricant spécialisé dans les accessoires SM à Londres, une carapace en corde de piano, conçue par un Monsieur plus du théâtre.

Face à l'Asie friande de nouveautés et à l'Amérique puritaine en mal d'échappatoires, Paris réinvestit son théâtre. Le plaisir du métier est de retour. Mode ? Théâtre ? Showbiz ? Au-delà de la guerre des appellations et des titres qui empoisonne le métier, l'important n'est-il pas de lui redonner un sens, une direction, un projet ? Reconnue comme l'école de la différence, la haute couture pourrait bien alors redevenir le champ illimité des possibles, à l'aube d'une nouvelle ère, annoncée par les premiers blousons noirs d'Yves Saint Laurent chez Dior (1960) : le mouvement contre l'ordre, le sexe plutôt que le sexy, la violence des sentiments. La véritable provocation aujourd'hui, n'est ce pas d'être soi-même, d'aller au bout de ce qu'on imagine ? Prendre parti ? Choisir ?

Parvenus à l'âge de la maturité, enfin maîtres de ce monde qu'ils avaient cru dénoncer, Jean-Paul Gaultier et Thierry Mugler retrouvent, avec d'autres moyens, leurs obsessions de toujours : androgynes, mutants de tous les sexes naturellement ambigus, seront au rendez-vous. Même Paco Rabanne a cru bon de renoncer au Carrousel du Louvre pour le Moulin-Rouge. Des robes en ventouses de salles de bain et d'autres *« comme des cascades de cristaux »* encombrent son petit bureau de la rue du Cherche-Midi. *« S'ils ont le courage de secouer le cocotier*, dit-il, *Paris va redémarrer. S'ils font du* politically correct, *alors tout est foutu. C'est la dernière chance… »*

Laurence Benaïm

Croquis d'Alexander McQueen, pour la collection haute couture été 97 de Givenchy, présentée le 19 janvier à l'Ecole des beaux-arts.

Eugen Fried, l'éminence grise du PCF

Dans l'ombre de Maurice Thorez, un agent de l'Internationale dirigeait le Parti communiste français. A l'aide d'archives inédites, deux historiens ont reconstitué ce pan caché des années 30. Coauteur avec Annie Kriegel – aujourd'hui décédée – de ces révélations, Stéphane Courtois s'explique

« Dans le livre que vous publiez bientôt sous votre signature et celle d'Annie Kriegel, vous faites jouer à un homme peu connu un rôle moteur dans l'histoire contemporaine, au moment du Front populaire notamment. Qui était donc Eugen Fried, l'éminence grise du PCF, à l'époque où Maurice Thorez en était le secrétaire général ?

– Eugen Fried est un jeune intellectuel juif d'Europe centrale. Il ne participe pas à la première guerre mondiale ni à la révolution russe. En revanche, il connaît l'effondrement des quatre empires – allemand, austro-hongrois, russe et ottoman – et est happé par le tourbillon révolutionnaire apparu en Russie. Il fait ses premières armes lors de la République des conseils de Budapest en 1919. Dans les années 20, et malgré sa jeunesse, Fried est l'un des protagonistes de la grande bataille, dirigée depuis Moscou, qui oppose les vieux sociaux-démocrates réinvestis dans le communisme aux jeunes turcs qui estiment trop « réformiste » la génération d'avant 1914.

» Une lutte qui s'achève, dès 1928-1929, par le triomphe des « jeunes ». Fried est l'un d'eux, chargé des liquidations politiques dans le PC tchécoslovaque. L'Internationale communiste, économe en hommes, et qui a remarqué son intelligence et son fanatisme, l'appelle à Moscou en 1930, où il devient un « kominternien », un révolutionnaire professionnel chargé de mission de confiance auprès de plusieurs partis (suisse, hongrois, ukrainien). Il est ensuite envoyé en France.

– Pourquoi est-ce précisément Eugen Fried, devenu le « camarade Clément », qui dirige, selon vous, le parti français...

– Fried est un homme doué, qui parle plusieurs langues. Il a une bonne connaissance des grands écrivains, s'adonne à la critique d'art, traduit en hongrois des livres importants. Il possède une vraie culture internationale. C'est cela qui impressionne et séduit les militants français d'un parti en pleine crise qui, sur ordre du Komintern, a écarté la plupart des intellectuels et a poussé à la tête du parti de jeunes ouvriers, fussent-ils des autodidactes comme Thorez.

> C'est lui qui, en 1936, refuse la participation des communistes au gouvernement du Front populaire

– En 1968, Annie Kriegel, dans *Les Communistes français* (Seuil), datait l'arrivée de Fried à Paris de l'été 1931. En réalité, vous avez découvert que son activité de « reconstructeur » du PCF débute dès 1930...

– Fried est chargé de mettre en place un noyau dirigeant stable et loyal à Staline. Un véritable travail de « chasseur de têtes », en somme. La direction du PCF est alors dominée par Henri Barbé et Pierre Célor, venus des Jeunesses communistes. A l'été 1931, Barbé et Célor sont brusquement accusés, sans le moindre fondement, d'avoir créé un *« groupe fractionnel »*, et seront exclus du bureau politique en décembre 1931. Fried en profite pour imposer d'autres hommes : Jacques Duclos, Benoît Frachon, Maurice Tréand, André Marty, qui vont seconder Maurice Thorez. « L'affaire Barbé-Célor » a été montée comme un psychodrame avec pour objectif d'affaiblir psychologiquement les dirigeants français, et de leur faire comprendre une fois pour toutes que c'était Moscou qui commandait.

» Cette mise en scène était en relation étroite avec la purge des Jeunesses communistes – le Komsomol – qui, au même moment, faisait rage à Moscou. Ici, on touche du doigt la concomitance entre les manœuvres politiques de Staline pour s'emparer du pouvoir en URSS et dans le Komintern, et sa dépendance française. Contrairement à une vieille légende colportée par les trotskistes, Staline s'occupait de très près de l'Internationale. Le soin qu'il porte aux affaires du PCF *via* Fried et Dimitri Manouilski, homme de Staline et numéro deux du Komintern, le démontre abondamment.

– Il apparaît dans votre livre que le choix des hommes dans ce système compte beaucoup plus qu'on ne l'avait imaginé ?

– Tout à fait. Notez que la direction mise en place par Fried restera au pouvoir jusque dans les années 60 et 70 : preuve que celui-ci avait un flair psychologique étonnant dans le choix des hommes. A partir de 1932, cette sélection des cadres et leur contrôle s'effectuent au sein de la « commission des cadres », chargée de recenser tous les militants responsables. Cela dit, contrairement à la légende, les relations entre Thorez et Fried n'ont pas immédiatement été au beau fixe.

» Sur instruction de l'Internationale, Fried mettait Thorez sur le gril, en lui imposant critiques et autocritiques. Entre 1930 et 1932, plusieurs candidats postulaient au secrétariat général, dont Jacques Doriot. C'est Fried qui, en manœuvrant, isolant et liquidant politiquement Doriot, au début de 1934, intronise Thorez, enfin adoubé comme seul chef du PCF. Pourquoi Thorez et pas Doriot ? Parce que Doriot n'a pas manifesté l'obéissance absolue requise dans le monde du Komintern sous Staline.

– Pendant une trentaine d'années, on soupçonnait Eugen Fried d'avoir été le véritable artisan secret du Front populaire. Qu'avez-vous découvert sur ce point ?

– Fried a joué un double rôle. Il a d'abord relayé auprès de Thorez les directives de Moscou, en mai-juin 1934, pour un rapprochement avec les frères ennemis socialistes, selon la nouvelle politique d'ouverture de Staline. Puis il a joué un rôle « en creux » : il a soutenu Thorez quand celui-ci, à l'automne 1934, voulant être le meilleur élève de la classe stalinienne, a proposé d'élargir l'alliance aux radicaux. En décembre, Thorez est convoqué à Moscou pour s'expliquer sur cette initiative, jugée inopportune par l'Internationale. Mais cornaqué par Fried, il a compris comment faire passer son message : il ne conteste pas la « ligne », et propose même de l'améliorer. Toujours plus d'accord et toujours plus loin ! Il convainc Manouilski, qui finit par adopter son point de vue. On peut dire que Thorez a apporté quelque chose à la stratégie du mouvement communiste international en prenant l'initiative d'intensifier la politique de la « main tendue » aux radicaux, puis bientôt aux intellectuels, aux catholiques, et même aux volontaires nationaux des Croix de feu. En 1935, la ligne de Front populaire devient la politique officielle du Komintern.

» En revanche, c'est Fried qui, en 1936, refuse la participation des communistes au gouvernement Blum. Le 19 mai, à Moscou, Fried présente un long rapport devant la direction du Komintern. Georges Dimitrov, le secrétaire général en titre, impose donc cette fameuse ligne du soutien sans participation. Pourtant, les élections avaient été triomphales pour les communistes : 72 députés, plus de 15 % des voix... On aurait pu penser que c'est le moment de leur plus grande autonomie. En fait, ils n'en avaient aucune.

– On a longtemps pensé que Fried avait été « liquidé » par l'URSS. Qu'en est-il de ce point contesté ?

– Fried, quoique stalinien fidèle, était comme tous ses collègues du Komintern à la merci de la purge qui frappa cette organisation à partir de 1935. Il est passé au travers. Son adjointe, Lydia Dubi, y laissera la vie. Fried avait donné beaucoup de gages à Staline et au NKVD en rédigeant de nombreux rapports sur les dirigeants communistes français... Et puis il était l'un des meilleurs connaisseurs de la vie politique française, conseiller indispensable. En été 1939, après avoir été le promoteur de la ligne antifasciste, il digéra sans problème le rapprochement Hitler-Staline. On revenait à des valeurs sûres du bolchévisme : les impérialistes allaient se battre entre eux, et l'URSS en tirerait les avantages. C'est bien cette ligne que Fried a défendue dans l'hebdomadaire qu'il a créé à Bruxelles, *Le Monde*. La Gestapo l'a assassiné, sans savoir qui il était réellement, dans le cadre d'une vaste chasse aux réseaux communistes allemand, néerlandais et belge.

– Quelle connaissance ont les dirigeants actuels du PCF de ce personnage ?

– Je pense que les dirigeants communistes – à commencer par Robert Hue – vont être très surpris. Je ne suis pas sûr qu'ils apprécient le degré de contrôle que l'Union soviétique avait dans les années 30 sur le dispositif communiste. D'autant plus que la génération de ceux qui, au PCF, ont connu l'existence de Fried a presque entièrement disparu : Georges Cogniot, Jacques Duclos, Jean Jérôme, Mounette Dutilleul, les dactylos du Komintern...

– Les éléments qui composaient cette personnalité n'en faisaient-ils pas un objet de mémoire embarrassant ?

– Cela, Annie Kriegel l'avait bien senti. En découvrant par exemple comment Jean Fréville, secrétaire personnel et « plume » de Thorez, s'était inspiré de Fried pour camper le personnage principal de son roman publié chez Flammarion, *Pain de briques*, en 1937. Or, quand ce livre est réédité en 1956, le héros *« un peu mystérieux »*, Michel Svoboda, dont les manières trahissent l'intellectuel, est devenu le *« prolétaire parisien »* Michel Gisors... Cela explique que, pas plus que les Tchèques ou les Hongrois – qui l'ont tout simplement oublié – , les Français, soucieux depuis 1943 de donner du PCF l'image d'un parti autonome, n'aient souhaité honorer publiquement la mémoire de Fried.

– Vous êtes spécialiste de l'histoire du Parti communiste français. Vous vous attachez à la vie d'un « kominternien ». N'encourez-vous pas le reproche d'avoir de l'Histoire, en général, et de celle du communisme, en particulier, une vision relevant exagérément du « complot » ?

– Pour répondre à cette question, je me contenterai de citer Lénine et son *Que faire ?* de 1902 : *« Hélas, hélas, voilà que m'échappe une fois de plus ce mot "affreux" d'agent qui blesse tellement l'oreille démocratique (...). Ce mot me plaît car il indique nettement et avec précision la* cause commune *à laquelle tous les agents subordonnent leurs pensées et leurs actes (...). Or ce qu'il nous faut, c'est une organisation militaire d'agents. »*

Propos recueillis par Ariane Chemin et Nicolas Weill

★ Le livre d'Annie Kriegel et de Stéphane Courtois, *Eugen Fried, le grand secret du PCF*, est publié au Seuil le 6 février (420 p., 160 F).

La maladie de Waldeck Rochet

Eugen Fried connaissait, dès 1937, la maladie de Waldeck Rochet, une *« forme peu courante d'épilepsie »*, selon les biographes du premier. Dans une des notices biographiques qu'il avait coutume d'envoyer à Moscou, le « camarade Clément » écrit : *« Secrétaire régional de Lyon (...), il est incontestablement de son mérite d'avoir nettoyé la région et d'en avoir fait une des meilleures du parti. Député depuis 1936. Camarade honnête, mais personnellement sans énergie. On raconte qu'il subit des crises d'amnésie (oublis) et qu'un jour, il serait sorti dans la rue en caleçon et chaussettes. Devrait subir un examen* [mental (rayé)] *médical. Son manque d'énergie découle probablement de cet état physique. »*

Ainsi, dès avant guerre, les dirigeants soviétiques savaient que Waldeck Rochet était malade. D'après Stéphane Courtois, ces derniers ont même fait soigner Waldeck Rochet en URSS, ce qui ne les a pas empêchés de donner leur accord à sa nomination, en 1964, au poste de secrétaire général du PCF, lorsque Maurice Thorez fut promu à sa présidence.


WILLY RONIS/RAPHO

Manifestation à Paris, le 14 juillet 1936. Au premier rang, de gauche à droite : André Morizet, Jacques Duclos, Marcel Cachin, Paul Rivet, Gabriel Cudenet, Benoît Frachon, Maurice Thorez, Paul Faure et Victor Basch.


D.R.

Eugen Fried.

Au service du Komintern

● **1900.** Naissance en Slovaquie, d'une famille juive de Banska Bystrica. Etudes de chimie à l'université de Budapest.
● **1919.** S'engage dans le mouvement communiste de Béla Kun. Arrêté après l'échec de la révolution, il est expulsé en Slovaquie. Il commence à militer au sein du Parti communiste de Tchécoslovaquie (PCT).
● **1925.** Fried est condamné à trois ans d'emprisonnement par le gouvernement tchécoslovaque pour propagande communiste. Il retrouve la liberté en juin 1927. En octobre, il épouse Anna Ruzbarska-Jurendkova, dite Anica, avec laquelle il avait eu une liaison.
● **1928.** Membre du bureau politique et du secrétariat du PCT, où il est chargé de liquider les opposants à la ligne de Staline.
● **1929.** Critiqué pour les échecs du PCT, Fried est appelé à Moscou, par Dimitri Manouilski, numéro deux du Komintern. Il quitte Anna.
● **1930.** Fried est envoyé en France comme représentant du comité exécutif de l'Internationale communiste, avec tous les pouvoirs. Fried organise des purges au sein du PCF et désigne la nouvelle direction : Maurice Thorez, Jacques Duclos, Benoît Frachon et André Marty.
● **1931.** Fried rencontre Ana Pauker, responsable communiste roumaine, qui lui donne une fille, Maria. Fried aura pour dernière compagne Aurore Membœuf, la première épouse de Thorez dont celui-ci s'est séparé en février 1934.
● **1932.** Fried crée la « commission des cadres » du PCF.
● **1936.** Devant la direction du Komintern, Fried présente, le 19 mai, un rapport où il recommande le soutien sans participation des communistes au Front populaire.
● **1937.** Supervise les transports d'armes soviétiques au cours de la guerre d'Espagne. Son adjointe, Lydia Dubi, victime des premières purges staliniennes, est condamnée à mort le 3 novembre pour espionnage.
● **1939.** Après la signature du pacte germano-soviétique, Fried impose la nouvelle ligne de Staline dans un hebdomadaire militant, *Le Monde*.
● **1940.** Supervise depuis la Belgique les PC français, belge et néerlandais.
● **17 juillet 1943.** Fried est assassiné à Bruxelles par la Gestapo.

La redécouverte du « camarade Clément », cinquante ans après sa mort

LORSQU'EN 1983 les historiens Annie Kriegel et Stéphane Courtois décident de consacrer une émission à Eugen Fried, dit « Clément », dans la série « Les inconnus de l'histoire » de Jean Montalbetti, sur France-Culture, ce nom ne circule que dans quelques cercles d'initiés du bureau politique du PCF. Sur ce personnage, pivot du Parti communiste dans les années 30, on ne dispose même pas d'archives de police, puisque ce clandestin du mouvement communiste n'a jamais été démasqué. Quand, en 1969, Jacques Duclos lui rend un *« hommage fraternel »*, à l'occasion du quarantième anniversaire de l'Internationale, il brise un silence épais. C'est ce moment que choisit *Le Monde* pour publier, dans son édition datée 11-12 mai 1969, une lettre du fils de Maurice Thorez dans laquelle celui-ci explique qu'*« il est temps »* d'élever un *« monument de la reconnaissance »* à *« l'une des plus belles figures de notre histoire de France »*. Il faudra attendre encore plus de vingt ans encore pour que le silence se brise.

RÉVOLUTION HISTORIOGRAPHIQUE

Au début des années 80, on est loin de la perestroïka. Les archives de l'Internationale communiste semblent ne jamais devoir s'ouvrir. Annie Kriegel et Stéphane Courtois, qui envisageaient d'écrire la biographie de Fried, s'aperçoivent vite que l'absence de documents rend le portrait impossible. Faute d'archives, l'histoire et la recherche sur le Parti communiste français paraissent s'orienter irréversiblement vers la dimension dite « sociétale » du PCF : les militants, leur enracinement dans le paysage politique national... L'étude des relations de dépendance politique et financière des communistes français – argument favori de la droite – semble devoir être abandonnée.

Tout change au printemps 1992. Les archives du Komintern s'ouvrent sans crier gare, à la suite des événements d'août 1991 et de la dissolution de l'URSS. Annie Kriegel est l'une des premières à comprendre que ces événements annoncent *« le passage de l'histoire du communisme à l'âge scientifique »*, une révolution historiographique. Notons qu'à ce moment les collaborateurs d'Annie Kriegel pourront consulter certaines archives françaises dérobées par les Allemands, récupérées par les Soviétiques, récemment rendues à la France et... redevenues aujourd'hui à nouveau inaccessibles depuis qu'elles ont été déposées à Fontainebleau.

IRRÉDUCTIBLE ORIGINALITÉ

Née en 1926, résistante des Jeunesses communistes-MOI, responsable communiste permanente, en 1951, Annie Kriegel, qui rompt avec le parti après 1956, a été la première historienne à souligner, dans *Aux origines du communisme français* (1964), l'irréductible originalité du communisme français et la « contre-société » qu'il avait fini par construire. Elle meurt le 26 août 1995. Malade, elle avait repris avec Stéphane Courtois, à partir de 1994, la biographie d'Eugen Fried, dont elle a rédigé les seize premiers chapitres (les huit premiers chapitres sont publiés sans changement). Fruit d'un travail commun, cette biographie a fait apparaître, au cours de sa rédaction, des différences de *« sensibilités »* entre les deux fondateurs de la revue *Communisme*, selon Stéphane Courtois. Annie Kriegel s'est montrée plus sensible à la face lumineuse de l'homme, tandis que Stéphane Courtois restait plus réservé vis-à-vis du personnage.

Ar. Ch. et N. W.

e grise du p



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre,
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde », Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21 Télex : 206 806 F

L'engrenage de la monnaie unique

Suite de la première page

Cette prudence semble aujourd'hui dépassée, tandis que du côté français on a relancé l'idée d'un *« gouvernement économique européen »* baptisé *« conseil de stabilité »* pour faire plaisir aux Allemands.

Ce mouvement ne s'arrêtera pas là, car la monnaie unique contient une dynamique que redoutent les adversaires de l'Europe et que n'osent évoquer ses partisans par crainte de nourrir l'europhobie. Si l'euro arrive à l'heure prévue et s'impose, l'Union européenne en subira une transformation rapide et profonde.

Tactiquement, le ministre de l'économie et des finances, Jean Arthuis, a raison de dire qu'il ne faut pas *« trop charger la barque, car cela risquerait d'être un peu trop contre-productif »* (*Le Monde* du 18 janvier). Le président de la République en sait quelque chose, qui doit affronter la grogne sourde de la fraction la plus eurosceptique du RPR.

Avec la renonciation à la souveraineté monétaire, conséquence de la monnaie unique, l'application des règles communautaires à des domaines de plus en plus nombreux des affaires de police et de justice (troisième pilier de Maastricht) et le rapprochement avec l'OTAN, la barque a, en effet, l'air bien chargée pour un parti construit sur la nostalgie de la souveraineté nationale. A tel point que l'idée de remettre à plus tard la réintégration dans l'OTAN en faisant monter les enchères a été un temps sérieusement considérée, et que la publication du *« concept stratégique commun »* adopté avec Bonn est sans cesse reportée. L'exécutif prend soin de ménager la susceptibilité des parlementaires peu habitués à voir la parité stratégique entre l'Allemagne et la France reconnue dans un document officiel.

ACCÉLÉRATEUR

Tout donne à penser que l'instauration de la monnaie unique aura un effet accélérateur sur l'intégration européenne, au moins sur les Etats qui feront partie du premier groupe de l'Union économique et monétaire (UEM). Et ce dans tous les domaines. On devrait alors voir réapparaître l'idée du *« noyau dur »* lancé en septembre 1993 par le « document Schäuble-Lamers », du nom du président et du porte-parole pour les affaires étrangères du groupe parlementaire CDU-CSU au Bundestag. Les deux responsables chrétiens-démocrates y développaient une conception cohérente des institutions européennes, sur un schéma fédéraliste.

Leur tort fut alors d'exclure l'Italie et l'Espagne du « noyau dur » appelé à se lancer dans des coopérations renforcées sans égard pour les retardataires. Aujourd'hui, on peut supposer que ces deux pays méditerranéens feront partie du premier groupe admis dans l'UEM, même si leurs efforts actuels ne sont pas totalement couronnés de succès. Le nombre de ceux qui pensent qu'il vaut mieux les avoir dedans que dehors grossit, même en Allemagne.

Ce « noyau dur » ne sera pas seulement monétaire, voire économique et fiscal. Il débordera nécessairement sur d'autres sphères d'activité ; même si les différents cercles de coopérations renforcées ne coïncident pas parfaitement, il y a fort à parier que les Etats de la zone euro se retrouveront peu ou prou dans tous. Ainsi, la monnaie unique devrait provoquer des bouleversements géostratégiques, non seulement dans les rapports avec le dollar ou le yen, mais dans les relations entre l'Europe et les autres puissances. La politique étrangère, la sécurité, la défense ne pourront pas longtemps échapper à son champ magnétique.

Quand Yves-Thibault de Silguy, commissaire européen précisément chargé de la monnaie unique, se demande qui représentera les pays de la zone euro dans les instances économiques internationales comme le G 7, il ne peut pas ignorer que le président de la Commission européenne y siège déjà. Il propose une représentation spécifique, conscient que le « noyau dur » conférera à son porte-parole, indépendamment de sa personnalité, une autre dimension et une autre autorité.

Peut-on imaginer qu'un tel poste puisse être créé sans que son titulaire soit en même temps le « Monsieur PESC » (politique extérieure et de sécurité commune) chargé de parler au nom de l'Union européenne et d'abord du « noyau dur » de ses membres qui auront décidé d'aller de l'avant dans la mise en commun de leurs politiques étrangères, de sécurité et de défense ?

RISQUE ET FAIBLESSE

D'ailleurs, des Etats qui formeront un espace économique unique et auront la même monnaie ne seront-ils amenés à définir – et le cas échéant à défendre ensemble – leurs intérêts vitaux ? Ainsi pourraient se dessiner peu à peu les contours d'une Europe où les querelles sur la souveraineté nationale ou la supranationalité, le fédéralisme ou la coopération intergouvernementale feront l'effet de vieilles lunes.

Cette conception comporte une faiblesse et un risque. La faiblesse découle de l'attitude des Britanniques. Ils ne feront pas rapidement partie de l'UEM, alors qu'ils sont indispensables à une défense européenne digne de ce nom. La cohérence du « noyau dur » en souffrira, Londres pouvant même s'opposer à sa formation. John Major n'est pas contre la flexibilité dans le rythme de l'intégration européenne, mais il veut garder son droit de veto. Tony Blair aussi. Il n'y a donc pas grand-chose à attendre, de ce point de vue, d'une éventuelle victoire des travaillistes aux prochaines élections. Le succès de la Conférence intergouvernementale est suspendu pour une bonne part au bon vouloir des Anglais.

Le risque, c'est que la logique de l'euro reste masquée aux opinions publiques. Certes, l'enthousiasme européen n'étant pas leur principale caractéristique, on peut toujours invoquer l'inutilité de les alarmer prématurément. Toutefois, ce dévoilement au coup par coup des répercussions de la monnaie unique n'empêchera pas un réveil douloureux, si l'objectif global devient toujours plus opaque. Helmut Kohl, Jacques Chirac, d'autres chefs d'Etat et de gouvernement encore, ont fait le pari courageux de miser sur une Europe organisée. Mais il serait temps d'expliquer qu'elle a d'autres ambitions que d'absorber la mondialisation.

Daniel Vernet

RECTIFICATIF

Hormone de croissance

Dans un article paru dans *Le Monde* du 17 janvier, nous avons écrit, par erreur, que c'est seulement à partir de février 1986 que la pharmacie centrale avait arrêté la distribution des lots d'hormone de croissance inactivée. Il s'agissait, en réalité, de l'arrêt de la distribution des lots d'hormone non inactivée.

Le Monde

ÉDITORIAL

M. Chirac, l'Europe et l'Est

DANS une grisaille danubienne pleine de charme, Jacques Chirac a répété, vendredi 17 janvier, à Budapest, ce qu'il avait déjà dit aux Polonais et ce que le ministre des affaires étrangères Hervé de Charette vient d'évoquer à Prague : Hongrie, Pologne et République tchèque devraient entrer dès l'an 2000 dans l'Union européenne (UE). C'est un calendrier qui fait parfois frémir les fonctionnaires de la Commission de Bruxelles, plus comptables que politiques. Mais le rendez-vous pourrait bien être tenu : après tout, il est voulu non seulement par Jacques Chirac, mais aussi par Helmut Kohl, le chancelier allemand.

L'Allemagne et la France ont raison : comment faire l'Europe sans ces trois-là, sans Prague, Varsovie, Budapest, trois villes qui, tour à tour, et dans la cynique indifférence de l'Europe de l'Ouest, ont su se battre pour la liberté ? S'il faut au Vieux Continent une injection d'énergie démocratique, c'est de là qu'elle viendra. Pas moyen de chicaner les brevets de démocratie de ceux qui sont descendus dans la rue pour affronter, seuls, absolument seuls, les chars soviétiques. De leur attachement aux valeurs démocratiques, les impacts de balles dans les murs de Budapest, de Prague ou de Gdansk témoignent. Pas moyen non plus de contester la formidable énergie qu'ils mettent à transformer des économies trop longtemps éreintées sous l'assommoir du socialisme d'Etat. Hongrois, Polonais, Tchèques consentent aujourd'hui des sacrifices quotidiens qui mettraient une bonne partie de l'Europe occidentale en grève générale pour six mois.

A ce double titre : attachement aux valeurs de la démocratie et aménagement, douloureux, de leurs économies, ces pays ont gagné leur droit d'entrée dans l'Union européenne. Le reste, *« l'intendance »*, eût dit De Gaulle, est affaire *d'« étapes »*, comme disent, cette fois, MM. Kohl et Chirac. Mais il faut aussi savoir qu'Hongrois, Polonais et Tchèques ont une conception de l'Europe un tantinet différente de celle que promeuvent le chef de l'Etat et, dans une moindre mesure, le chancelier.

M. Chirac a sans doute eu raison de réaffirmer à Budapest l'importance qu'il accorde à la défense d'un *« modèle social »* européen. Mais un tel discours, au mieux, tombe à plat dans cette partie de l'Europe. Déjà déficitaires dans leurs échanges avec l'UE, les Européens de l'Est n'ont aucune envie de se voir corseter dans une série de réglementations qui les pénaliseraient plus encore. Il sont, sur ce sujet, de sensibilité plus *« britannique »* que continentale.

Les réactions sont les mêmes au chapitre de la défense. Dans la partie orientale de l'Europe, l'obsession chiraquienne de *« ne pas humilier la Russie »* fait un four et le désir d'*« européaniser »* l'OTAN laisse plus que méfiant. Chacun a dans les gènes, là-bas, toutes les raisons de douter des bonnes intentions de Moscou et encore plus des garanties de sécurité offertes par les pays d'Europe de l'Ouest... En somme, on y compte plus sur le couple Bill Clinton-Madeleine Albright (l'émigrée de l'ancienne Tchécoslovaquie) que sur l'euro-corps. On peut le regretter, pas l'ignorer.

L'AVIS DU MÉDIATEUR



Le souvenir de François Mitterrand suscite toujours des passions. Un article consacré aux *« derniers ortolans »* de l'ancien président (*Le Monde* du 3 janvier) et un titre de « une » sur le recrutement de mercenaires pour le Zaïre par d'ex-gendarmes de l'Elysée (*Le Monde* du 8 janvier) ont ainsi provoqué des lettres indignées. Celles que nous publions ci-dessous, accompagnées d'une mise au point de l'ancien porte-parole de l'Elysée sur l'emploi du temps de François Mitterrand au cours des derniers mois de son mandat, sont représentatives de la colère de nos correspondants, qui nous accusent d'avoir mis à profit le premier anniversaire de la mort de l'ancien président pour salir sa mémoire.

La mémoire du mitterrandisme

par Thomas Ferenczi

LE MONDE a-t-il eu tort de publier en première page, dans ses éditions du 3 janvier, sous la signature de Gérard Courtois, un article consacré au livre de Georges-Marc Benamou, *Le Dernier Mitterrand*, dont le premier chapitre – *« indécent à force d'être indiscret »*, écrivait notre collaborateur – décrit l'ultime réveillon de l'ancien président de la République ? Plusieurs lecteurs le pensent, et la violence des mots qu'ils emploient est à la mesure de leur fureur. Louise Muller Rochat, de Torre-Pellice, nous dit son *« dégoût »*, Patrick Guillier, de Caen, nous traite de *« charognards »*, Paul Abiet, de Sèvres, parle de *« vulgarité »*, de *« mensonge »*, de *« lâcheté »*.

Mis en cause par nos lecteurs, Gérard Courtois considère comme *« étonnantes, déroutantes même »* les *« réactions à fleur de peau »* suscitées par son article. *« Evoquer cette scène du dernier réveillon décrite avec complaisance par Benamou,* nous a-t-il dit, *avait précisément pour but de dénoncer ce voyeurisme, d'en dire le côté* « glaçant » *et* « obscène » *à force d'être intimiste. C'est le livre qui est mis en cause, non l'ancien président, et encore moins son bilan. »*

Notre journal n'entendait pas procéder une nouvelle fois, un an après la mort de François Mitterrand, à un inventaire de son double septennat. Il se proposait seulement d'informer ses lecteurs d'un événement d'actualité, la parution d'un livre consacré aux quinze derniers mois de l'ancien président et révélateur de ce que nous avons nommé, dans un éditorial du 9 janvier, *« La monarchie des "petits secrets" »*. La nature de cet article justifiait son emplacement au milieu de la première page : ce que nous appelons le « ventre » de « une » est en effet destiné à accueillir des informations originales, « décalées » par rapport au traitement habituel de l'information et néanmoins significatives.

D'autres lecteurs, et parfois les mêmes, nous reprochent en outre d'avoir accordé une importance excessive au rôle présumé d'ex-gendarmes de l'Elysée dans le recrutement de mercenaires pour le Zaïre. En publiant cette information sur quatre colonnes, en première page de nos éditions du 8 janvier, nous nous serions laissés aller à un règlement de comptes, transformant *Le Monde*, selon Jean-Loup Azema, de Thiais, en *« une feuille à scandales et à "scoops" douteux »*.

Le gros titre (la « manchette ») en question se justifie, nous a précisé Edwy Plenel, directeur de la rédaction, *« par les hautes fonctions qu'ont exercées, il y a quelques années, ces anciens militaires avant d'intervenir aujourd'hui, selon nos informations, sur un théâtre d'opérations où la France est à la fois soucieuse de défendre le régime du président Mobutu et empêchée d'intervenir directement »*. Certes, estime-t-il, la présence de mercenaires étrangers sur le sol africain n'est pas une nouveauté, mais il est exceptionnel que ceux-ci se trouvent liés à des hommes *« que leur carrière passée a installés au cœur du pouvoir exécutif »*. Notre article, ajoute Edwy Plenel, ne tranche pas la question de savoir si ces hommes ont agi avec l'aval du gouvernement français ou à titre personnel.

L'information valait-elle quatre colonnes à la une ? C'est affaire d'appréciation. Pour notre part, nous considérons que cette manchette eût été plus appropriée s'il avait pu être établi que les ex-gendarmes de l'Elysée agissaient pour le compte de la France. Nous partageons donc les réserves de nos correspondants, quitte à être démentis par la suite des événements.

Tristesse et exaspération

A lire le pavé central de votre « une » du 3 janvier, on ne peut que se demander, avec tristesse et exaspération à la fois, si *Le Monde* en aura jamais fini de régler ses comptes avec François Mitterrand. Cet articulet de fiel, de rancoeur et de haine souligne à l'envi le décalage de plus en plus flagrant entre un journal qui se prétend toujours « de référence » et la grande majorité de l'opinion qui apprécie favorablement les deux septennats du président Mitterrand. Je ne suis pas sûr de continuer longtemps encore à lire votre journal, en dépit des contorsions de plus en plus acrobatiques de votre « médiateur » ; à la vérité, je suis même sûr du contraire.

Serge Geoffre
Nanterre

L'emploi du temps de François Mitterrand

Sur la foi des confidences publiées par M. Benamou, Patrick Jarreau croit pouvoir écrire, dans *Le Monde* du 7 janvier, qu'à l'automne 1994 François Mitterrand *« passait l'essentiel de ses journées à l'Elysée alité »*. Il tente ainsi d'accréditer rétrospectivement l'idée que le président de la République n'était pas en état d'assumer ses fonctions. Cette thèse posthume ne manquera pas de surprendre tous ceux, y compris journalistes, qui furent les témoins directs de l'activité du président en cette période.

Ainsi, pour s'en tenir au seul mois de novembre 1994, François Mitterrand a participé à quatre rencontres internationales hors de Paris (sommet franco-africain, sommet franco-britannique, remise des prix des médias allemands avec le chancelier Kohl à Baden-Baden, sommet franco-allemand), reçu en visite d'Etat le président bulgare, accordé audience à des chefs de gouvernement et des ministres des affaires étrangères, présidé régulièrement les conseils des ministres, donné des conférences de presse et des réceptions dont l'énumération serait fastidieuse. Tout cela est aisément vérifiable... y compris dans les colonnes du *Monde* de l'époque. Il s'est aussi, en dehors des devoirs de sa charge, ménagé le temps de repos nécessaire à toute personne relevant d'une opération.

J'ajouterai, mais des voix plus autorisées que la mienne pourraient en témoigner, que jamais François Mitterrand ne s'est dispensé, quoi qu'il ait pu lui en coûter, de la moindre de ses obligations internationales. J'en connais de plus valides qui n'auraient pas, en de telles circonstances, défendu avec autant de vigueur et de lucidité les intérêts de la France.

Jean Musitelli,
ancien porte-parole de l'Elysée,
Paris

Information manipulée

Le Monde a parlé de l'anniversaire du président Mitterrand essentiellement de deux façons : en évoquant sa maladie et la cellule élyséenne de sécurité. D'abord, dans un article de première page, *Le Monde* a titré sur « les derniers ortolans » de M. Mitterrand, et, dans une pleine page, à côté d'une interview de M. Dumas (le seul article conséquent où est évoquée de façon très indirecte l'oeuvre de l'ancien président), deux articles reprennent le thème de sa maladie et la façon dont *Le Monde* en a parlé (en omettant la publicité faite au livre d'un médecin parjure).

Plus récemment, dans un article de première page accompagné d'un dessin de M. Plantu, *Le Monde* transforme l'information de la présence de mercenaires français au Zaïre en évocation de la cellule élyséenne de sécurité. Permettez-moi de trouver cette évocation de la mort de notre ancien président des plus tendancieuses et inacceptable. Il me semble que *Le Monde* recherche, hélas ! moins l'information objective circonstanciée que l'information manipulée qui crée le scandale et fait vendre. M. Bourdieu l'a très bien expliqué, je crois, mais ce n'est pas un livre dont on parlera, je crains, en première page du *Monde*.

Yves Robert
Sainte-Cécile (Vendée)

Une si mince affaire

Le Monde du 8 janvier annonce en sa première page : « Des ex-gendarmes de l'Elysée participeraient au recrutement de mercenaires pour le Zaïre ». Diable ! Quatre colonnes à la « une » ! L'affaire doit être importante et, malgré le conditionnel de mise, le lecteur non averti se demande quel *« coup fourré »* dénonce le *« grand quotidien du soir »*... Un début de révélation sur une affaire (du type Greenpeace, peut-être) susceptible de jeter le discrédit sur des pratiques inavouables du gouvernement ou de quelques autorités officielles ?

En fait, l'article sur quatre colonnes de la page 3, qui explicite le titre, décrit seulement les agissements – encore problématiques – d'anciens militaires (donc, des citoyens ordinaires et libres de leurs actions personnelles) destinés à aider l'armée régulière, actuellement en déconfiture, d'un pays indépendant d'Afrique (...). En donnant autant d'importance à une information si mince (et ce n'est pas la première fois que je le remarque), on ne peut s'empêcher de douter de la bonne foi de la rédaction en chef (qui supervise, j'imagine, la mise en page de votre journal) et de le regretter.

Serge Jacquemond
Paris

L'amour de la langue

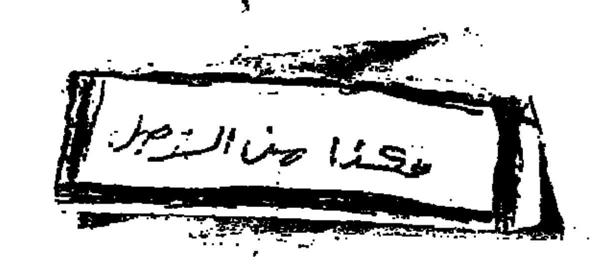
Je ressens à la fois peine et colère vis-à-vis des journalistes du *Monde*. Tant de remontrances pour quelques « fautes » d'orthographe ou de grammaire ! Chaque jour, une armée (d'inactifs ?) décortique la vingtaine de pages de votre journal, non pour s'informer, mais pour le plaisir professoral de crayonner de rouge vos colonnes. Je vous plains sincèrement, mais est-ce une raison pour nous infliger cinq lettres (plus une dans le supplément télé) de lecteurs volant au secours de ce qu'ils croient être la langue française ! (...) Bien sûr, vous êtes coupables d'un crime plus grave à leurs yeux, lorsque, sciemment, vous utilisez des mots nouveaux, des anglicismes, ou que vous dérogez à des « règles de grammaire », que vos détracteurs sont les seuls à connaître. J'aime assez la langue française pour lui avoir consacré cinq ans d'études, mais je l'aime vivante, créant des mots nouveaux, des emplois inédits, empruntant s'il le faut aux langues étrangères.

Anne Lelièvre,
Compiègne

Tribu et tribut

Le laisser-aller orthographique que vous stigmatisez de belle façon dans votre chronique datée 5-6 janvier n'est pas, à la vérité, un phénomène nouveau (...) La cause manifeste et rédhibitoire de ces carences tient à l'insuffisante formation de certains journalistes. En voulez-vous un exemple ? Dans l'éditorial du 8 janvier, consacré à la Corée du Sud, on trouve un magnifique *« Séoul doit aujourd'hui lui payer son tribu »* [au lieu de *tribut*]. Ce rédacteur n'aura rien retenu de l'autocritique collective que vous avez courageusement signée en son nom.

Mario Fabre,
Le Mesnil-Saint-Denis
(Yvelines)



LUXE LVMH (Moët Hennessy Louis Vuitton), numéro un mondial du luxe, a cédé pour 5 milliards de francs 7 % des 21 % qu'il détenait dans le brasseur Guinness. Cette somme permettra de financer l'achat (pour 13,1 milliards de francs) de la chaîne de distribution de produits de luxe Duty Free Shoppers (DFS). ● BERNARD ARNAULT, PDG du groupe, insatisfait du parcours boursier de Guinness, coupe petit à petit les liens avec le britannique, qui lui avait permis en 1988 de prendre le contrôle de LVMH. ● LA COLLABORATION commerciale des deux groupes dans les alcools (Moët et Chandon, Hennessy pour LVMH, Johnny Walker, Gordon pour Guinness) n'est pas remise en cause. ● LES SPIRITUEUX sont moins rentables que les produits de luxe, notamment le maroquinier Vuitton, et leur consommation décline dans les pays développés.

LVMH préfère les produits de luxe aux alcools de Guinness

Mécontent de la performance boursière du brasseur britannique, le groupe de Bernard Arnault en a vendu 7 % pour 5 milliards de francs. Il se concentre sur la maroquinerie et la mode... à fort potentiel de croissance

LE GROUPE de luxe LVMH présidé par Bernard Arnault desserre ses liens avec le brasseur britannique Guinness, l'allié de la « perfide Albion », qui lui avait permis en 1988 de prendre le contrôle de son groupe. Il a cédé pour 5 milliards de francs environ 7 % des 21 % qu'il possédait dans Guinness. Les actions ont été cédées à la banque américaine Goldman Sachs, qui a revendu 2,3 % du capital à Guinness et le solde à une centaine d'investisseurs institutionnels.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie de recentrage de LVMH sur les produits de luxe. Depuis des mois, M. Arnault faisait part de son insatisfaction : l'action Guinness, après avoir triplé de 1988 à 1992, a perdu 20 % en cinq ans, alors que la Bourse de Londres progressait de 70 %. LVMH affirme avoir besoin d'argent frais pour financer l'acquisition de la chaîne de distribution de produits de luxe Duty Free Shoppers (DFS), qui lui a coûté 13,1 milliards de francs (*Le Monde* du 1er novembre 1996). Il prend prétexte de l'envolée de la livre, qui vaut aujourd'hui 9 francs (contre un plancher de 7,50 francs en février 1993), pour limiter sa perte.

LVMH reste présent dans les alcools : il détient 66 % de Moët-Hennessy, dont Guinness possède le solde. La collaboration commerciale mondiale des deux groupes, qui ont créé une quinzaine de sociétés communes pour distribuer leurs produits, notamment aux Etats-Unis et en Asie-Pacifique, n'est pas remise en cause. Avec Hennessy et Moët et Chandon, LVMH possède les premières marques mondiales de cognac et de champagne, tandis que Guinness détient, avec Johnny Walker, le whisky le plus vendu au monde et, avec Gordon, le gin leader de son marché.

Cette gamme prestigieuse et complète dope leur force de vente commune, mais rend tout divorce impossible. Seule hypothèse : le rachat à terme de la totalité de Moët-Hennessy par Guinness. « *Même si Bernard Arnault vend toutes ses actions Guinness, nous resterons actionnaires de Moët-Hennessy. S'il veut vendre ses 66 % dans Moët-Hennessy, nous serions ravis de les racheter, mais je doute qu'il veuille le faire* », indique un porte-parole de Guinness.

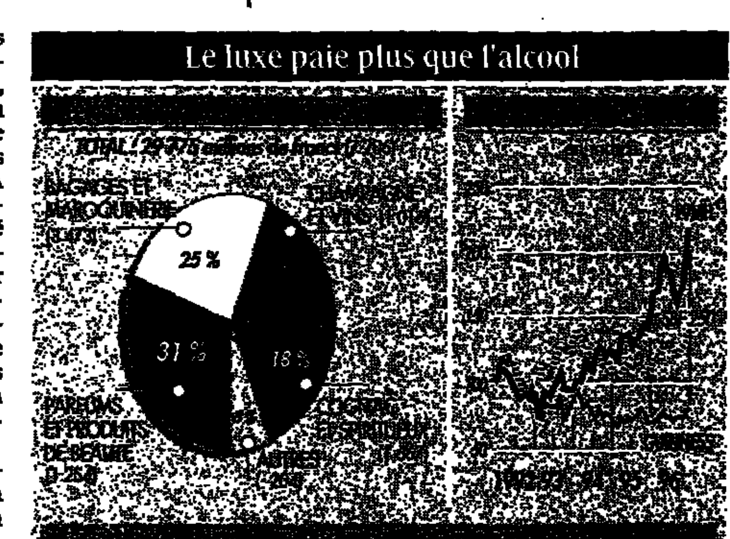
PROFITS COLOSSAUX

Le rachat du Château d'Yquem pour un milliard de francs traduit l'ambition de M. Arnault de rester, du moins pour l'instant, présent dans les spiritueux et vins de prestige, dont les profits réguliers sont une véritable rente. Ils permettent, selon M. Arnault, de compenser le caractère risqué des activités de luxe, souvent dépendantes du succès d'un produit ou de l'inspiration d'un créateur.

Mais une rente n'est pas forcément boursièrement attractive. Certes, les profits dans les spiritueux sont colossaux. Les branches champagne et cognac de LVMH affichaient en 1995 des marges opérationnelles respectives de 17,4 % et 31,6 %. C'est mieux que les parfums (13,5 %), mais très loin des 46,8 % de la maroquinerie, avec les célèbres sacs Vuitton, la vraie mine d'or de LVMH.

Guinness affiche, lui aussi, un résultat opérationnel à faire pâlir d'envie tous les industriels, égal à 25 % de son chiffre d'affaires (3 486 millions de livres, soit 31,3 milliards de francs) et un résultat net de 17 %. Mais ces résultats stagnent depuis le début de la décennie, à cause de la crise japonaise et de la stagnation de la consommation d'alcool en Occident. Sans hausse de la consommation, pas de hausse des profits, donc du cours de Bourse, au grand dam des actionnaires, à commencer par Bernard Arnault. Guinness a bien essayé de satisfaire ses actionnaires. Il a racheté, début 1996, 5 % de son capital pour doper son cours. Sans succès. Il a étudié une éventuelle scission de ses activités bière et spiritueux, voire une OPA géante sur son rival Grand Metropolitan. Le salut viendra en réalité du redressement. En 1996, Guinness – qui a reconnu ne pas avoir assez soutenu ses marques ces dernières années – affirme avoir augmenté ses prix de vente et accru de 15 % la publicité sur ses cinq plus grandes marques. M. Arnault n'a pas eu la patience d'attendre le redressement.

Le souci de LVMH est de maintenir ses marges dans le luxe, à l'heure où des distributeurs non agréés soldent – *crime suprême* – les produits du groupe. L'acquisition de DFS, qui possède 180 magasins ou galeries marchandes, dans les aéroports pour les ventes hors taxes, mais aussi dans les centres-villes, essentiellement en Asie-Pacifique, devrait permettre à LVMH de mieux contrôler sa distribution. Il étendra son réseau de boutiques spécialisées pour vendre ses produits Vuitton ou Céline et touchera la clientèle de plus en plus fortunée de la région.



Depuis deux ans, le PDG de LVMH a renouvelé la quasi-totalité des dirigeants des grandes marques du groupe, au profit de cadres au profil plus gestionnaire. Comme pour signifier un changement d'époque : le temps où le produit de luxe français se vendait tout seul est révolu. Les parfums (Dior, Givenchy, *Guerlain*) traversent notamment une période difficile.

Le succès du luxe dépendra de la création. Foin du chauvinisme, M. Arnault a recruté, à la surprise générale, deux stylistes britanniques, connus pour leurs extravagances, Alexander McQueen, chez Givenchy, et John Galliano, chez Dior. LVMH ne cache pas non plus qu'il est à la recherche de nouvelles marques de luxe étrangères, pour asseoir son développement international. Le groupe s'est renforcé dans la maroquinerie en achetant, début 1996, Loewe, le « Vuitton espagnol ». D'aucuns verraient volontiers LVMH faire son entrée dans la joaillerie haut de gamme. Ce jour-là, M. Arnault n'hésitera pas à céder tout ou partie des 14 % qui lui restent dans Guinness.

Arnaud Leparmentier

Leclerc veut diversifier ses achats en Europe

MICHEL-EDOUARD LECLERC, patron du groupement de distributeurs indépendants E. Leclerc, a annoncé, le 17 janvier, la création d'une centrale d'achats européenne, Eurolec, et l'adhésion de son entreprise à European Marketing Distribution (EMD), qui fédère douze réseaux nationaux de distributeurs indépendants en Europe.

Eurolec, installée à Zurich, négociera des achats pour les seize coopératives régionales Leclerc en France et pour la douzaine de magasins affiliés en Espagne, au Portugal et en Pologne, qui « *ne disposent pas encore d'une capacité d'achats propre suffisante* », explique M. Leclerc. Eurolec pourra débusquer au fin fond de l'Italie ou de l'Allemagne les meilleures conditions d'achat, « *y compris pour des produits qui sont déjà référencés par nous en France* », souligne M. Leclerc dont l'enseigne vend actuellement « *moins de 4 % de produits importés* » (hors carburants).

Leclerc a pris 20 % du « capital » de l'eurocentrale EMD, sorte de GIE (groupement d'intérêt économique) de droit suisse, à égalité avec Markant, son fondateur, *alter ego* de Leclerc outre-Rhin avec 25,5 % du marché alimentaire. EMD, créée en 1989 et forte des 688 milliards de francs de chiffre d'affaires cumulé de ses adhérents et de leurs 55 000 magasins dans douze pays d'Europe, représente – au moins sur le papier – une puissance d'achats considérable dans toute l'Europe. Au sein de ce groupement, le réseau adhérent le mieux positionné, sur son marché national, dans un domaine donné, sera chargé de négocier pour l'ensemble des adhérents. Les acheteurs de Leclerc, si redoutés en France, devraient donc rapidement essaimer leurs méthodes à travers toute l'Europe...

CARACTÈRE DÉFENSIF

Ces deux opérations ont surtout un caractère défensif pour le numéro un français. Eurolec, reconnaît-il, aura moins pour but d'acheter réellement à l'étranger des produits moins cher que de menacer de le faire auprès des grands fournisseurs, pour leur faire baisser leurs prix. Les multinationales, telles que Procter ou Nestlé, résistent jusqu'ici à la pression des « eurocentrales » d'achats, en refusant de négocier des prix à l'échelle européenne, préférant laisser leurs filiales nationales traiter avec les distributeurs dans chaque pays. « *Une position qu'ils ne pourront pas éternellement maintenir, surtout après l'instauration de la monnaie unique, qui va pousser à une uniformisation des prix dans l'Union européenne* », observe M. Leclerc.

Dans l'immédiat, l'objectif est de contourner la loi Galland, qui prive, en France, les distributeurs de leurs moyens traditionnels de pression sur les fournisseurs. Une loi dont les indépendants, Leclerc en tête, estiment être les premières victimes, puisque toute leur stratégie est précisément fondée, depuis des années, sur les prix bas.

M. Leclerc entend se servir d'EMD pour enrichir ses possibilités d'approvisionnement en produits dits de premier prix et en marques de distributeurs (MDD), dont plusieurs de ses nouveaux partenaires au sein d'EMD sont de grands spécialistes. Les MDD ne représentent que 12 % des ventes de Leclerc, alors qu'elles pèsent 25 % du chiffre d'affaires d'Intermarché ou 19 % de celui de Casino.

Pascal Galinier

La COB surveille le rachat de Spie-Batignolles

LE MONTAGE pour la reprise de Spie-Batignolles, filiale BTP de Schneider, est-il trop optimiste ? La Commission des opérations de Bourse (COB) semble réservée sur certaines modalités de la transaction, qui repose sur un rachat d'entreprise par les salariés (RES) de près de 300 millions de francs aux côtés du groupe britannique Amec (*Le Monde* du 24 décembre). Alors qu'une souscription auprès du personnel de l'entreprise a été lancée le 15 janvier, la COB a émis un long avertissement sur cette opération, en préambule du document financier.

Afin de rassurer ses salariés, s'interrogeant sur le bien-fondé de devenir actionnaires d'une entreprise déficitaire pendant plusieurs années, la direction leur a présenté des prévisions de résultats. Selon ses calculs, Spie-Batignolles devrait réaliser un bénéfice net consolidé de 80 millions en 1996, 100 millions en 1997 et 200 millions en 2001, date à laquelle devrait expirer le RES.

« DONNÉES INCERTAINES »

« *Les projections financières présentées reposent sur des données prévisionnelles incertaines qui sont en rupture avec les comptes passés qui faisaient état d'une rentabilité médiocre ou nulle* », relève la COB, qui poursuit en notant que « *le prix de souscription de 100 francs est supérieur à la quote-part d'actif net consolidé correspondante de Spie-Batignolles estimée au 31 décembre 1996 à 65,80 francs* ».

Alors que la direction, soucieuse de lever le plus possible de capitaux, souhaitait imposer des seuils minimaux de souscription (allant de 10 000 francs pour chaque ouvrier à 40 % du salaire brut annuel pour les cadres dirigeants), la COB rappelle que ces montants ne sont que des « *hypothèses* ». « *Le minimum de souscription est de 100 francs* », précise-t-elle.

La « sortie » des salariés n'est pas non plus assurée. Le groupe Amec a pris une option de rachat au terme de cinq ans sur les actions des salariés. « *Exerçable à sa seule initiative, elle ne constitue donc pas une garantie ferme de rachat à terme* », dit la COB. Cette situation implique « *un risque d'illiquidité dans le cas où Amec n'exercerait pas son option* », avertit le gendarme de la Bourse.

Martine Orange

Akaï France est placé en redressement judiciaire

CAEN
de notre correspondant

Le tribunal de commerce d'Honfleur (Calvados) a décidé, vendredi 17 janvier, une période de redressement judiciaire de trois mois pour l'entreprise Akaï Electric France (Le Monde des 16 et 17 janvier). Deux administrateurs judiciaires ont été nommés, Me Laureau, de Versailles, et Me Rossi, d'Argentan (Orne). Le représentant des créanciers est Me Laroppe, d'Honfleur. Le tribunal a fixé au 18 avril la prochaine audience sur le dossier Akaï.

Mais, nouvelle plus importante pour les 312 employés, les salaires de décembre seront payés mercredi 22 janvier, par chèque. L'administrateur judiciaire en a pris l'engagement devant les salariés réunis en assemblée générale, après l'audience du tribunal. « *Cela a remonté le moral des troupes, et nous avons vraiment senti une réelle volonté de nous aider, et de tout mettre en œuvre pour maintenir la fabrication de magnétoscopes sur le site* », témoigne Sabine Schaeffer, syndicaliste (FO).

L'administrateur judiciaire a également demandé aux salariés de reprendre le travail dès lundi 8 heures, après huit jours d'arrêt. « *Les salaires étant payés, nous allons reprendre le boulot. Avec les approvisionnements, nous avons de quoi travailler pendant huit jours. Après...* » La tension est descendue d'un cran au sein des ateliers, le climat était très tendu ces derniers jours. « *M. Tanguy, le PDG, nous a même demandé par téléphone de reprendre l'activité pour le tournage de l'émission de Claude Sérillon, lundi sur France 2. Il voulait montrer une usine en état de marche. Franchement, nous étions très en colère...* », raconte Nathalie Mazure, déléguée CGT.

Mardi 21 janvier, Honfleur apportera son soutien aux salariés d'Akaï en organisant une journée ville morte de 14 heures à 15 heures.

Jean-Jacques Lerosier

DÉPÊCHES

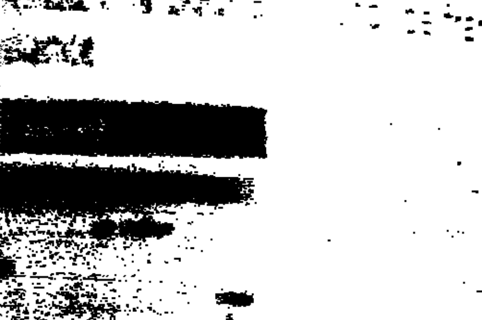
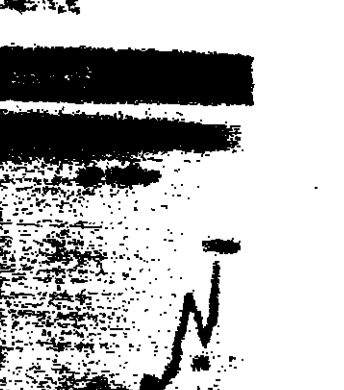
■ **EDF-GDF** : les négociations sur l'emploi et le temps de travail, qui avaient repris vendredi 17 janvier à midi, se sont interrompues dans la nuit de vendredi à samedi. Direction et syndicats se retrouveront lundi 20 janvier, dans la matinée, « *sur un texte prenant en compte les évolutions de la négociation* », précise un communiqué de la direction.

■ **MAAF ASSURANCES** : la mutuelle a émis un emprunt subordonné de 830 millions de francs à sept ans et à taux variable, le premier de cette ampleur émis par une société mutuelle en France. MAAF Assurances devrait réaliser, pour l'exercice 1996, un résultat consolidé supérieur à 350 millions de francs.

■ **SHELL** : Dominique Gardy, un Français de 45 ans, directeur général pétrole de Shell France, vient d'être nommé vice-président de Shell aux Etats-Unis, où il sera, à ce titre, administrateur des sociétés Shell opérant aux Etats-Unis et au Mexique.

■ **MOULINEX** : le groupe va procéder à une augmentation de capital d'un montant de 525 millions de francs, du 28 janvier au 10 février prochain, pour financer son plan de restructuration. Certains actionnaires se sont engagés à souscrire à hauteur de leur participation, pour un total représentant 40 % de l'émission. 5,6 millions d'actions seront émises à un prix de 93 francs l'unité. Le 17 janvier, l'action valait 129 francs.

■ **DAUM** : Mario Colaiacovo, PDG de la Compagnie française du cristal-Daum (groupe SAGEM), a justifié le transfert en secret du fonds Daum de Nancy en région parisienne (*Le Monde* du 17 janvier) par un cambriolage dont la société a fait l'objet.



STRATÉGIE FINANCIÈRE

Même si la qualité des supports d'investissement reste primordiale, les conseillers financiers accordent une importance croissante aux aspects fiscaux dans les stratégies de placements qu'ils élaborent pour leurs clients. En raison de leur complexité, ces questions rebutent souvent les épargnants. ● L'OBJECTIF est d'obtenir la valorisation nette la plus élevée possible d'un patrimoine en réduisant la part d'impôts sur le revenu, sur les plus-values, sur la fortune ou sur les transmissions. Simples ou complexes, les stratégies d'optimisation fiscale sont innombrables. ● L'UTILISATION parfois abusive de certains produits à des fins fiscales commence toutefois à irriter la justice. Plusieurs tribunaux ont récemment demandé la requalification de certains contrats d'assurance-vie et leur réintroduction dans le calcul des droits de succession.

Les détenteurs de patrimoine sont de plus en plus attentifs à la fiscalité

Une législation fiscale complexe contraint les épargnants à de savantes manœuvres pour éviter les taxations. Mais les solutions ingénieuses ne sont pas toujours exemptes de risques

L'OPTIMISATION FISCALE des placements serait-elle en passe de devenir une technique de gestion de patrimoine en soi ? « *De nos jours, un conseiller financier ne peut plus faire abstraction de la fiscalité* », constate Philippe Bruneau, sous-directeur de la Banque de gestion privée (BGP), qui vient de publier en collaboration avec Thierry Chouvelon, gestionnaire de patrimoine chez Indosuez, un ouvrage fort complet sur ces questions (*Ingénierie fiscale du patrimoine*, éditions EFE, 362 p., 400 francs). « *Certes*, poursuit-il, *la qualité des supports d'investissement reste primordiale, mais elle ne suffit plus aujourd'hui à assurer la valorisation des placements, qui doit obligatoirement intégrer la contrainte fiscale.* » Et c'est justement là le rôle principal de l'optimisation fiscale. « *Un gestionnaire de patrimoine doit toujours chercher l'allocation d'actifs optimale permettant de maximiser la valeur nette du patrimoine de son client tout en réduisant autant que faire se peut la part d'impôts sur le revenu, sur les plus-values, sur la fortune ou les transmissions* », explique Thierry Chouvelon.

Aussi complexes et diverses soient-elles, les techniques d'optimisation fiscale reposent généralement toujours sur le même schéma de fonctionnement. « *Il s'agit de gommer un revenu immédiat et de le transformer en plus-values à terme en s'assurant, bien entendu, que la fiscalité de ces plus-values restera inférieure à celle des revenus* », note Philippe Bruneau. Sur cette base, toutes les variations sont ensuite possibles. Des solutions les plus simples – souscrire un PEP (plan d'épargne populaire) ou un PEE (plan d'épargne-entreprise) par exemple – aux montages les plus sophistiqués – mettre en place des structures sociétaires afin de gérer des biens immobiliers –, en passant par toutes les formes de réductions fiscales liées à l'investissement locatif (régimes Méhaignerie, Malraux, Pons, etc.), sans oublier les sofica et autres quirats, les stratégies fiscales semblent en effet sans fin.

« *Tout dépend du type et de la structure du patrimoine que l'on traite et des objectifs du client*, rappelle Jacques Bouvier, conseiller financier, directeur du cabinet Elysée Vendôme. *Ceci étant, l'optimisation fiscale a une limite, c'est la qualité de l'investissement sous-jacent. Il ne faut pas confondre défiscalisation et optimisation fiscale. Une opération d'ingénierie fiscale ne sera viable que si elle repose sur un support suffisamment sûr.* »

Nombreux sont ceux qui, aveuglés par l'avantage fiscal inhérent à certaines opérations financières comme, par exemple, l'investissement hôtelier qui permettait, jusqu'à l'été 1996, aux non-professionnels de bénéficier du régime particulièrement favorable des BIC (bénéfices industriels et commerciaux)) ou encore comme l'acquisition de biens immobiliers dans les DOM-TOM, se sont brûlé les doigts. « *Il n'est pas rare que des clients viennent nous consulter après s'être mis dans des situations financières et juridiques totalement aberrantes, voire inextricables, qui sont le résultat de choix purement fiscaux* », affirme Jean-Philippe Mabru, avocat responsable du département « droit du patrimoine » au sein du cabinet Francis Lefebvre.

PANCHO

Toute la difficulté consiste donc à faire le tri parmi les diverses solutions offertes. Or, dans la longue liste des recettes d'optimisation fiscale proposées par les gestionnaires de patrimoine, quelques formules tendent à se standardiser, parmi lesquelles on peut notamment citer trois grands classiques : la cession à titre gratuit d'un usufruit temporaire, la location en meublés professionnels et, bien sûr, l'assurance-vie.

Les deux premières techniques s'adressent plus particulièrement aux propriétaires et investisseurs immobiliers. Elles permettent, à l'issue de montages plus ou moins complexes, de bénéficier d'économies d'impôts substantielles sur les revenus fonciers (mais aussi parfois les plus-values, voire, pour certains, l'ISF).

Dans le premier cas, il sera généralement proposé aux propriétaires d'un bien immeuble d'en céder l'usufruit (donc les loyers perçus) à leur (s) enfant (s). « *En faisant ainsi glisser l'usufruit d'une propriété vers des membres de la famille moins imposés, on accroît sensiblement le taux de rendement net du bien immobilier*, explique Thierry Chouvelon. *Au total, au bout de dix ans par exemple, la famille peut gagner ainsi l'équivalent de plusieurs années de loyers.* »

Dans le second cas, il s'agit, pour le particulier qui en a les moyens, de se transformer en loueur de meublés professionnels (notamment à travers les résidences avec services pour étudiants ou retraités). Ce statut, qui suppose que l'on perçoive un minimum de 150 000 francs de loyers annuels sur le ou les appartements que l'on loue, offre la possibilité de déduire de son revenu global les déficits fonciers (différence entre d'un côté les loyers perçus et de l'autre les intérêts et charges liés à cette opération), mais également d'être exonéré d'impôt sur les plus-values au bout de cinq ans de détention.

Toute la difficulté consiste à faire le tri parmi les diverses solutions offertes

Cependant, comme le souligne Jacques Bouvier, « *aussi avantageuses soient-elles, ces deux stratégies fiscales restent sélectives et destinées en premier lieu aux personnes fortement imposées (50 % ou plus)* ».

Ce n'est pas le cas de l'assurance-vie. « *Si la capitalisation constitue la clef de voûte de l'optimisation fiscale des placements financiers, l'assurance-vie en est la voie royale* », affirme Philippe Bruneau. Associant à la fois sécurité, rendement (un peu plus de 6 % en moyenne prévu pour l'année 1996), exonération d'impôt sur les plus-values, mais aussi – et surtout – sur les droits de succession pour le bénéficiaire du contrat en cas de décès du souscripteur, l'assurance-vie apparaît en effet comme le nec plus ultra de l'optimisation fiscale. « *Aucun placement, à ce jour, ne permet à la fois une gestion d'actifs (parfois très dynamique) en suspension d'impôts pendant huit ans, tout en se transformant, au-delà de cette période de détention obligatoire, en un compte à vue rémunéré et défiscalisé exonéré de droits de succession* », note Thierry Chouvelon.

Mais le succès de l'assurance-vie pourrait à terme lui être fatal. « *A force d'être utilisée uniquement comme un instrument patrimonial, l'assurance-vie s'éloigne de sa fonction première (l'assurance), ce qui commence à irriter les tribunaux civils*, souligne Jean-Philippe Mabru. *On observe notamment un nombre croissant de contentieux successoraux liés à l'usage abusif qui peut être fait de l'assurance-vie comme moyen de transmission.* » Deux décisions ont ainsi été récemment prises par les tribunaux de grande instance de Paris et de Senlis allant dans le sens d'une requalification de certains contrats d'assurance-vie qui, considérés comme de simples placements financiers, devraient être réintroduits comme tels dans les actifs de la succession.

Et cela ne pourrait constituer que les prémices d'un phénomène qui risque de se généraliser dans les années à venir, car, comme le rappelle Jean-Philippe Mabru, « *l'une des limites de l'optimisation fiscale à tout crin, c'est le droit civil* ».

Laurence Delain

Les avantages qui viennent de disparaître

Au 31 décembre 1996, un certain nombre d'avantages fiscaux ont été supprimés, parmi lesquels on peut citer :
- la réduction d'impôt liée à l'acquisition d'un logement neuf (25 % des intérêts d'emprunt) ;
- la déduction de 35 % des parts départementale et régionale des droits de mutation sur les ventes de logement (sauf pour les logements dont la promesse de vente a été signée avant le 31 décembre 1996, mais dont l'acte définitif doit être signé avant le 1er février 1997) ;
- la réduction d'impôts liée aux prêts à la consommation (25 % des intérêts des deux premières années) ;
- l'exonération des plus-values des sicav de capitalisation reconverties dans l'achat, la construction ou la réparation d'un logement ;
- la déduction fiscale liée à l'achat de parts de sofica (de 25 % du revenu net imposable, le plafond de réduction est passé à 120 000 francs).

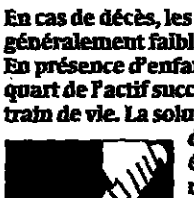
Les pièges de l'achat sur plan

Certains avantages fiscaux comme la perspective de disposer d'un logement bien distribué incitent, chaque année, des milliers de particuliers à acheter un appartement ou une maison sur plan. Et, chaque année, les contentieux se multiplient, bien que la vente en état futur d'achèvement (VEFA) soit assez strictement réglementée. Plusieurs précautions doivent donc être prises. La première consiste à vérifier que le promoteur est solvable. A cet égard, mieux vaut donner la préférence à ceux qui disposent d'une garantie « extrinsèque », c'est-à-dire la caution d'un établissement financier de renom (banque, société d'assurances) qui s'engage à rembourser les réservataires ou à terminer les travaux en cas de défaillance du promoteur. Ces renseignements doivent obligatoirement figurer dans le contrat de vente. Seconde précaution indispensable : faire spécifier, au contrat, que des pénalités de retard seront versées si le chantier n'est pas terminé dans les délais prévus. Ces retards constituent une cause fréquente de litiges. Ils ne peuvent être justifiés par le promoteur que dans des situations exceptionnelles (grève générale, etc.). Une fois le logement en main, mieux vaut aussi effectuer une visite attentive pour déceler les malfaçons, étant entendu que le nouveau propriétaire dispose d'un mois pour faire valoir toutes ses doléances. Enfin, il est également utile de savoir que, si une différence de prix supérieure à 5 % est constatée entre le prix TTC prévisionnel du logement et son prix de vente final, l'acquéreur est en droit de renoncer à la vente.

IMMOBILIER

Didier Laurens

Comment changer de contrat de mariage



FISCALITÉ

En cas de décès, les droits du conjoint dans la succession sont généralement faibles si aucune disposition n'a été prise en sa faveur. En présence d'enfants, ils se limitent à un usufruit portant sur un quart de l'actif successoral, ce qui suffit rarement à maintenir son train de vie. La solution la plus communément adoptée est la donation au dernier vivant. Mais trop souvent les époux confondent ses effets avec ceux qui résultent de l'adoption d'un régime de communauté universelle avec clause d'attribution intégrale. Certes, en cas de donation au dernier vivant, le conjoint survivant bénéficie d'une part plus importante que celle qui lui aurait été attribuée en l'absence de disposition prise en sa faveur. Reste qu'il n'hérite pas de l'intégralité des biens du défunt, comme c'est le cas avec la communauté universelle assortie d'une clause d'attribution intégrale. Qui plus est, en cas de donation au dernier vivant, le conjoint survivant devra payer des droits de succession sur la part qui lui revient si celle-ci excède l'abattement fiscal de 330 000 francs. A contrario, les biens transmis suite à un changement de régime matrimonial ne supportent aucun prélèvement au titre des droits de succession. Conditions principales à respecter pour pouvoir modifier son contrat de mariage ou en changer :

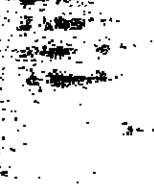
– être marié depuis deux ans au moins à la date où la demande est effectuée ;
– recueillir le consentement des deux époux ;
– justifier que le changement de régime matrimonial est motivé par le désir de protéger l'intérêt de la famille.

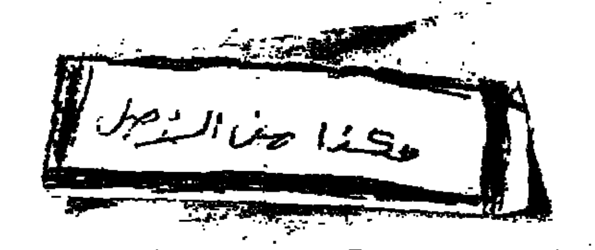
Un couple marié en régime de communauté pourra ainsi demander à passer en séparation de biens pour éviter les conséquences d'une saisie des biens communs en cas de faillite si l'un des époux vient à exercer la profession de commerçant. Autre exemple : à l'âge de la retraite, des époux mariés sous le régime légal de communauté réduite aux acquêts pourront demander le passage en communauté universelle pour favoriser le conjoint survivant. Le changement de régime matrimonial devra obligatoirement prendre la forme d'un acte notarié qui sera soumis à l'homologation du juge du tribunal de grande instance. Cette procédure entraînera le paiement de frais de notaire et d'avocat ainsi que la perception de différentes taxes.

Laurent Edelmann

DÉPÊCHE

■ **GUIDE** : pour la deuxième année consécutive, *Cofisem*, société spécialisée dans le traitement de l'information financière, publie avec l'hebdomadaire financier *La Vie française* le *Guide des sociétés cotées*. Ce guide s'adresse à la fois aux actionnaires privés ainsi qu'aux professionnels des marchés financiers et aux entreprises. Il regroupe les 703 valeurs françaises cotées à la Bourse de Paris, avec pour chaque entreprise une fiche comportant notamment ses coordonnées, les interlocuteurs, les comptes consolidés sur trois ans, les graphiques boursiers sur cinq ans. (Editions Cofisem, 756 pages, 480 francs.)





REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	17-01-97	Diff.
Bongrain	2030	+0,99
Danone	793	+5,47
Eridania Beghin	847	+1,31
Fromageries Bel	4250	−0,81
LVMH Moet Vuitton	1545	+9,73
Pernod-Ricard	308	+3,01
Remy Cointreau	144,60	+1,96
Saint-Louis	1406	+6,83
	—	—
	—	—

ASSURANCES	17-01-97	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	167,50	+2,76
Axa	347,80	+0,37
GAN	103	+1,98
SCOR	202,50	+11,57
Union Assur.Fdal	612	+3,37
	—	—
	—	—
	—	—

BATIMENT ET MATÉRIAUX	17-01-97	Diff.
Bouygues	525	+1,54
Ciments Fr.Priv.B	162,70	+0,18
Colas	766	+3,23
Eiffage	229	−1,03
Eurotunnel	6,90	+0,72
GTM-Entrepose	277	+5,44
Imetal	786	+1,68
Jean Lefebvre	280	−1,40
Lafarge	322,30	+2,28
Saint-Gobain	798	+3,90
SGE	111	+5,81
	—	—
	—	—

CHIMIE	17-01-97	Diff.
Air Liquide	866	+5,48
Gascogne (B)	464,90	+1,10
Michelin	289,50	+2,58
Plastic-Omn.(Ly)	469,70	+3,93
Rhone Poulenc A	173,70	+7,15
Roussel Uclaf	1526	−0,06
Sanofi	542	+4,57
Synthelabo	549	−1,48
	—	—

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	17-01-97	Diff.
BIC	830	+3,36
Christian Dior	921	+10,29
Clarins	797	+2,57
DMC (Dollfus Mi)	125,90	+3,79
Essilor Intl	1688	+4,58
Groupe Andre S.A.	453,50	+1,38
L'Oreal	1955	+1,29

Une semaine historique pour les valeurs françaises

NOUVELLE SEMAINE de hausse à la Bourse de Paris, et quelle semaine ! En cinq séances, les valeurs françaises ont gagné 4,19 %, battu leur record historique vieux de trois ans et affiché des volumes de transactions hors du commun, garants de la solidité de la hausse. En moyenne, sur *cinq séances*, il s'est échangé quotidiennement 8,2 milliards de francs sur les valeurs françaises du *marché à règlement mensuel*. Vendredi en clôture, l'indice CAC 40 s'est inscrit à 2 425,10 points, à un point de son record absolu atteint le même jour à 12 h 13.

VALEURS

Plusieurs événements ont émaillé cette période, à commencer par la spéculation qui a entouré le titre Rhône-Poulenc. Dès mardi, celui-ci a été chahuté, s'appréciant de plus de 5 %, reculant puis progressant à nouveau pour finir sur un gain de 5,8 %. Des rumeurs évoquant une nette amélioration des résultats du groupe chimique et pharmaceutique français (une hausse de l'ordre de 25 % des résultats 1996) ont été formellement démenties par le groupe, qui a précisé qu'il n'en était *« pas à l'origine »* et que *« la consolidation (...) du groupe étant actuellement en cours, aucun chiffre n'est disponible »*. Les résultats de Rhône-Poulenc ne seront connus que le 30 janvier. Vendredi, le titre affichait un gain de 7,53 % sur son cours du vendredi précédent à 174,30 francs.

Havas a vu son action progresser, surtout jeudi 17 janvier, alors que la cotation de sa filiale CEP Communication était suspendue. Les opérateurs anticipaient un rachat des titres détenus par les actionnaires minoritaires de CEP par sa maison mère, ou une opération de croissance externe pour CEP. La première hypothèse était la bonne : après la clôture, Havas – *qui détient déjà* 74,2 % du groupe de presse spécialisée – a lancé une OPA (offre publique d'achat) sur le groupe CEP Communication à 470 francs par action, soit 17,5 % de plus *que le dernier cours coté* et 28 % de plus que la moyenne des cours des trente derniers jours. Havas a terminé la semaine à 400 francs en hausse de 8,49 % sur son cours du vendredi 10 janvier.

L'un des derniers événements de la semaine aura été, vendredi, l'annonce de la cession de 7 % des 21 % détenus dans Guinness par LVMH, qui financera ainsi partiellement l'acquisition récente de DFS (Duty Free Shoppers). Au cours actuel, cette vente devrait rapporter au groupe de luxe quelque 5 milliards de francs. Dès l'annonce, le titre LVMH a bondi de plus de 6 % pour terminer la séance à 1 551 francs, soit une progression de 10,16 % sur son cours du vendredi précédent *(lire page 14)*.

Il faut noter également la bonne performance du Crédit lyonnais, qui a enregistré une progression de 14,54 % *en cinq séances*, dont 13,7 % au cours de la seule journée de vendredi. Selon les opérateurs, cette hausse est consécutive aux déclarations de Jean Peyrelevade, président de la banque, *qui, lors d'un déjeuner de presse*, a affirmé que le produit net bancaire (PNB) consolidé de la banque avait progressé de façon non négligeable malgré un recul en France.

Au cours de la même séance, une rumeur (selon laquelle Usinor-Sacilor modifierait sa participation – 27,7 % du capital et 43,43 % des droits de vote – dans Vallourec) a permis à Vallourec de gagner 4,2 % vendredi et 3,85 % sur la semaine à 397 francs, même si elle a été démentie.

Lazard Frères et Cie a annoncé que l'OPA d'Eurafrance sur les 41,8 % du capital de La France que le groupe d'assurances ne possède pas encore serait ouverte du 21 janvier au 3 février. Le prix offert – 1 300 francs par action – avait provoqué la colère des actionnaires minoritaires de l'ADAM, qui estiment que la valeur d'actif net réévalué de 1450 francs par action, qui a servi de base à la fixation du prix du projet d'OPA, était *« éloignée de la plupart des évaluations publiées par les analystes »* (*Le Monde* des 12 et 13 janvier).

François Bostnavaron

	17-01-97	Diff.
Moulinex	129	−0,76
Salomon (Ly)	441	+0,89
S.E.B.	1102	−2,39
Skis Rossignol	141,10	+0,87
Sommer-Allibert	168,50	+8,08
Zodiac ex.dt divid	1571	−0,25
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

CRÉDIT ET BANQUES	17-01-97	Diff.
Bancaire (Cie)	686	+12,85
B.N.P.	197,30	−0,60
C.C.F.	236	[illegible]
Cetelem	657	+6,82
CLF-Dexia France	500	+7,52
Comptoir Entrep.	10	+1,52
CPR	470,90	+12,31
Cred.Fon.France	63,50	−2,15
Credit Lyonnais CI	141,50	+8,84
Credit National	348	+4,81
Societe Generale	554	+2,78
UFB Locabail	527	+9,79
UIC	20,40	+0,99
Via Banque	195	+1,03
	—	—

DISTRIBUTION	17-01-97	Diff.
Carrefour	3346	[illegible]
Casino Guichard	240,50	[illegible]
Castorama DI (Li)	984	[illegible]
Comptoir Moder.	2960	[illegible]
Damart	4284	[illegible]
Galeries Lafayette	2000	[illegible]
Guilbert	1039	[illegible]
Guyenne Gascogne	2064	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	2331	[illegible]
Primagaz	611	[illegible]
Promodes	1489	[illegible]
Rexel	1700	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	17-01-97	Diff.
Alcatel Alsthom	436,20	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	266,90	[illegible]
Intertechnique	1015	[illegible]
Labinal	1262	[illegible]
Legrand	912	[illegible]
Sagem SA	3180	[illegible]
Schneider SA	251,80	[illegible]

	17-01-97	Diff.
Thomson-CSF	171,90	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

IMMOBILIER ET FONCIER	17-01-97	Diff.
G.F.C.	485	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5110	[illegible]
Sefimeg	390	[illegible]
Simco	500	[illegible]
UIF	448,50	[illegible]
Lucia	—	[illegible]
Silic	830	[illegible]
Sogeparc (Fin)	845	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	17-01-97	Diff.
Bollore Techno.	626	[illegible]
Cerus Europ.Reun	133,90	[illegible]
CGIP	1479	[illegible]
Eurafrance	2325	[illegible]
Gaz et Eaux	2250	[illegible]
Lagardere	157,20	[illegible]

	17-01-97	Diff.
Marine Wendel	491	+4,91
Nord-Est	134,60	+6,74
Paribas	375,80	+6,92
Suez	217,60	+0,78
Worms & Cie	349,90	+6,54
Navigation Mixte	782	+8,59
Parfinance	223,10	+1,36
Montaignes P.Gest.	—	[illegible]
	—	[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	17-01-97	Diff.
Bertrand Faure	234,50	+4,31
Dassault-Aviation	1333	+4,38
De Dietrich	216,80	+8,34
Eramet	288,80	+4,07
Fives-Lille	511	+6,45
Legris Indust.	239	+8,19
Metaleurop	51	+14,94
Peugeot	559	+2,35
Renault	114,70	+5,71
Strafor Facom	400	+2,38
Valeo	362,90	+4,88
Vallourec	295	+3,34
	—	—
	—	—
	—	—

MINES D'OR, DIAMANT	17-01-97	Diff.
Anglo American #	298,10	+2,40
De Beers #	155,60	+5,70
Driefontein #	52,45	−0,28
Gencor Limited #	22,60	+15,26
Harmony Gold #	45,30	+2,14
Randfontein #	27,35	−3,40
Saint-Helena #	31	−0,97
Western Deep #	161,30	+9,80
	—	—
	—	—

PÉTROLE	17-01-97	Diff.
Elf Aquitaine	507	+3,91
Esso	608	+19,48
Geophysique	375,90	−2,61
Total	447	+6,95
BP France	140	+2,11
Erap-Elf CPet.	465	+3,33
	—	—

SICOMI OU EX-SICOMI	17-01-97	Diff.
Bail Investis.	747	+0,13
Interbail	225	+0,44
Klepierre	758	+5,12
Locindus	800	+1,91
Selectibanque	75,20	+2,31
Unibail	505	+1,42
Immobail	102,50	+0,39
	—	—
	—	—

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	17-01-97	Diff.
Accor	650	−0,91
BIS	486,40	−0,12
Canal +	1204	+8,76
Cap Gemini	272	+11,02
CEP Communication	—	—
Club Mediterranee	369,50	+6,94
Eaux (Gle des)	713	+3,09
Euro Disney	10,20	+3,03
Filipacchi Medias	1289	+7,32
Havas	399,90	+8,46
Lyonnaise Eaux	531	+8,14
Publicis	495	+5,31
S.I.T.A	1119	−0,62
Sligos	804	+5,78
Sodexho	2830	+4,04
Technip	521	+2,55
Scac Delmas(SVD)	1080	—
Dauphin OTA	358	+11,87
TF1-1	510	+4,08
	—	—
	—	—
	—	—

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ	17-01-97	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,29	−0,04
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) — le 10 janvier

ACTIONS FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 28,38 %, sur 5 ans : 54,17 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
AGF INVEST	AGF	1	[illegible]	4	[illegible]	202,77
CPR MOBI-CROISSANCE	CPRGESTI	2	[illegible]	—	[illegible]	13514,30
OFIMA MIDCAP	OFIVALMO	3	[illegible]	68	[illegible]	20974,67
PARIBAS FRANCE EMERGENCE (C)	B PARIBA	4	[illegible]	—	[illegible]	2225,42
AGF EPARGNE ACTIONS	AGF	5	[illegible]	—	[illegible]	1895,24
PARIBAS FRANCE EMERGENCE (D)	B PARIBA	6	[illegible]	—	[illegible]	2219,04
ETOILE SM	CDT NORD	7	[illegible]	1	[illegible]	4271,07
HAUSSMANN FRANCE (C)	WORMS	8	[illegible]	7	[illegible]	1669,05
HAUSSMANN FRANCE (D)	WORMS	9	[illegible]	6	[illegible]	1604,91
FRANCE FUTUR	BGP	10	[illegible]	3	[illegible]	111,55
FRANCE GAN	GAN	11	[illegible]	2	[illegible]	17719,04
CM MID-ACTIONS FRANCE	CDT MUTU	12	[illegible]	—	[illegible]	140,95
CDC MEDIANES	CDC GEST	13	[illegible]	—	[illegible]	1373,19
SLIVAFRANCE	CL	14	[illegible]	5	[illegible]	1066,29
AXA SECOND MARCHE COMPTANT (C)	AXA	15	[illegible]	—	[illegible]	138,11
AXA SECOND MARCHE COMPTANT (D)	AXA	16	[illegible]	—	[illegible]	135,94
MDM PERSPECTIVES	MDMASSUR	17	[illegible]	—	[illegible]	369,07
MARIANNE	BGP	18	[illegible]	9	[illegible]	451,31
OUEST ACTIONS REGIONS	CIO	19	[illegible]	14	[illegible]	254,61
SAINT-HONORE PME	CF ROTHS	20	[illegible]	34	[illegible]	769,71
UNI-HOCHE (D)	SANPAOLO	21	[illegible]	27	[illegible]	404
UNI-HOCHE (C)	SANPAOLO	22	[illegible]	26	[illegible]	435,68
INDOSUEZ CROISSANCE FRANCE	INDOSUEZ	23	[illegible]	—	[illegible]	729,51
INVESCO ACTIONS FRANCAISES	INVESCO	24	[illegible]	8	[illegible]	198,77
PARFRANCE (C)	B PARIBA	25	[illegible]	10	[illegible]	1007
PARFRANCE (D)	B PARIBA	26	[illegible]	11	[illegible]	978,56
AXA VALEURS	AXA	27	[illegible]	15	[illegible]	179,02
CPR MOBI-FRANCE	CPRGESTI	28	[illegible]	39	[illegible]	14555,58
AGF 5000	AGF	29	[illegible]	46	[illegible]	720,58
MDM FRANCE	MDMASSUR	30	[illegible]	16	[illegible]	197,37
FRANCE EXPANSION (D)	OBC	31	[illegible]	—	[illegible]	1351,44
FRANCE EXPANSION (C)	OBC	31	[illegible]	—	[illegible]	1351,44
PASQUIER FRANCE	BIMP	33	[illegible]	—	[illegible]	63458,72
FRANCE ENTREPRISES (D)	NSM	34	[illegible]	24	[illegible]	1261,95
FRANCE ENTREPRISES (C)	NSM	35	[illegible]	25	[illegible]	1444,95
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (C)	INDOSUEZ	36	[illegible]	48	[illegible]	1076,84
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (D)	INDOSUEZ	37	[illegible]	47	[illegible]	943,59
REGEFRANCE (C)	FIMAGEST	38	[illegible]	18	[illegible]	17888,37
REGEFRANCE (D)	FIMAGEST	38	[illegible]	18	[illegible]	17888,37
AXA FRANCE ACTIONS	AXA	40	[illegible]	37	[illegible]	907,81
STATE STREET ACT. MIDCAC (C)	STATE ST	41	[illegible]	—	[illegible]	1061,75
INDOSUEZ FRANCE PLUS	INDOSUEZ	95	[illegible]	87	[illegible]	662,19
FRANCE INDEX SICAV	B PARIBA	96	[illegible]	76	[illegible]	133,15
ACTIP INDICE 40	BIP	97	[illegible]	70	[illegible]	16854,60
NATIO FRANCE INDEX	BNP	98	[illegible]	—	[illegible]	1230,88
FICAC 40	CDC GEST	99	[illegible]	71	[illegible]	12560
UAP ACTIONS FRANCE	UAP	100	[illegible]	65	[illegible]	692,23
HAUSSMANN INDEX FRANCE	WORMS	101	[illegible]	82	[illegible]	14012,37
UNI-REGIONS	CNCA	102	[illegible]	83	[illegible]	1609,64
ECUREUIL ACTIONS FUTUR	ECUREUIL	103	[illegible]	—	[illegible]	232,53
NORWICH FRANCE	NORWICH	104	[illegible]	73	[illegible]	135,66
FIMA-INDICE PREMIÈRE	FIMAGEST	105	[illegible]	77	[illegible]	16918,58
AGF OPTI INDEX	AGF	106	[illegible]	72	[illegible]	1405,28
FRANCE 40	CORTAL	107	[illegible]	—	[illegible]	227,30
PROVENCE FRANCE II (D)	HOTTINGU	108	[illegible]	—	[illegible]	300,70
PROVENCE FRANCE II (C)	HOTTINGU	109	[illegible]	—	[illegible]	309,17
EFINDEX FRANCE	CCCC	110	[illegible]	86	[illegible]	11413,84
ACTIGEST (C)	BBL FRAN	111	[illegible]	79	[illegible]	481,32
PLENITUDE	SOGEPOST	112	[illegible]	51	[illegible]	172,06
ACTIGEST (D)	BBL FRAN	113	[illegible]	78	[illegible]	465,38
SUD VALEURS	L.B.	114	[illegible]	—	[illegible]	122,84
NATIO PERSPECTIVES	BNP	115	[illegible]	—	[illegible]	1316,67
LAFFITTE FRANCE (C)	BARCLAYS	116	[illegible]	60	[illegible]	379,12
LAFFITTE FRANCE (D)	BARCLAYS	117	[illegible]	59	[illegible]	364,72
UNION FRANCE	CIC BUE	118	[illegible]	36	[illegible]	1445,93
FRANCIC REGIONS	CIC PARI	119	[illegible]	38	[illegible]	1708,38
ECUREUIL INVESTISSEMENTS	ECUREUIL	120	[illegible]	44	[illegible]	189,99
ZURICH ACTIONS PLUS	ZURICH	121	[illegible]	—	[illegible]	1386,93
STATE STREET SPINNAKER 2	STATE ST	122	[illegible]	—	[illegible]	1380,48
STATE STREET ACTIONS FRA. (C)	STATE ST	123	[illegible]	74	[illegible]	1315,23
STATE STREET ACTIONS FRA. (D)	STATE ST	124	[illegible]	75	[illegible]	1277,87
LIVRET BOURSE INVESTISSEMENTS	CDC TRES	125	[illegible]	52	[illegible]	689,78
NATWEST ACTIONS FRANCE	NATWEST	126	[illegible]	—	[illegible]	83,57
REGECROISSANCE	FIMAGEST	127	[illegible]	56	[illegible]	14150,04
SOGENFRANCE (C)	SG	128	[illegible]	49	[illegible]	1560,90
SOGENFRANCE (D)	SG	129	[illegible]	50	[illegible]	1440,54

ACTIONS EUROPE

Performance moyenne sur 1 an : 29,39 %, sur 5 ans : 64,09 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
EUROPE MID-CAP	B PARIBA	1	[illegible]	—	[illegible]	1488,28
EURO PME	CF ROTHS	2	[illegible]	—	[illegible]	768,42
HAUSSMANN EUROPE	WORMS	3	[illegible]	5	[illegible]	4416,71
EURACTIVE	CDC GEST	4	[illegible]	—	[illegible]	1795,33
CROISSANCE BRITANNIA (D)	EPARGNE	5	[illegible]	6	[illegible]	1304,83
CROISSANCE BRITANNIA (C)	EPARGNE	6	[illegible]	7	[illegible]	1327,68
AXA EUROPE ACTIONS (D)	AXA	7	[illegible]	2	[illegible]	314,88
AXA EUROPE ACTIONS (C)	AXA	7	[illegible]	2	[illegible]	314,88
RENAISSANCE EUROPE	COMGEST	9	[illegible]	1	[illegible]	2071,96
NORDEN	VERNES	33	[illegible]	—	[illegible]	6395,20
OBJECTIF VALEURS EUROPEENNES	LAZARD	34	[illegible]	25	[illegible]	14351,88
EUROCIC LEADERS	CIC PARI	35	[illegible]	19	[illegible]	1651,82
JUPITER	BGP	36	[illegible]	26	[illegible]	1661,13
EURANORD	CIC BUE	37	[illegible]	23	[illegible]	724,54
ATLAS ALLEMAGNE (D)	ATLAS	38	[illegible]	—	[illegible]	15485,61
ATLAS ALLEMAGNE (C)	ATLAS	39	[illegible]	—	[illegible]	15642,53
ORSAY ALLEMAGNE	ORSAY	40	[illegible]	32	[illegible]	124462,12
SELECTION EURAVENIR	CCF	41	[illegible]	33	[illegible]	1304,25

ACTIONS AMÉRIQUE

Performance moyenne sur 1 an : 30,22 %, sur 5 ans : 55,80 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
QUANTAMERICA	B PARIBA	1	[illegible]	2	[illegible]	343,23
MDM AMERIQUE	MDMASSUR	2	[illegible]	—	[illegible]	184,54
USA INDICE GESTION	CDC GEST	3	[illegible]	—	[illegible]	1561,21
PHENIX USA	PHENIX	4	[illegible]	1	[illegible]	7325,44
STATE STREET ACTIONS ETATS-UNI	STATE ST	5	[illegible]	—	[illegible]	1764,39
UNION AMERIQUE	CIC BUE	13	[illegible]	9	[illegible]	1670,06
ELAN USA	ROTHSCHI	14	[illegible]	3	[illegible]	2000,25
AMERI-GAN	GAN	15	[illegible]	7	[illegible]	11151,07
NOUVEAU MONDE	BGP	16	[illegible]	6	[illegible]	1042,42
CIC AMERIQUE LATINE	BG CIC	17	[illegible]	—	[illegible]	1032,24

ACTIONS ASIE-PACIFIQUE

Performance moyenne sur 1 an : −1,84 %, sur 5 ans : 19,91 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
PLACEMENTS CHINE	NSM	1	[illegible]	—	[illegible]	1197,79
PARTNER CHINE	LA MONDI	2	[illegible]	—	[illegible]	10482,45
ATLAS CHINE	ATLAS	3	[illegible]	—	[illegible]	9883,77
ETOILE PACIFIQUE	CDT NORD	4	[illegible]	1	[illegible]	188,83
SOGEPACIFIC	SG	5	[illegible]	—	[illegible]	1139,01
ASIE 2000	CF ROTHS	6	[illegible]	—	[illegible]	755,50
INVESCO ACTIONS ASIE EMERGENT	INVESCO	7	[illegible]	—	[illegible]	126,38
INDOSUEZ ORIENT (C)	INDOSUEZ	8	[illegible]	2	[illegible]	333,93
INDOSUEZ ORIENT (D)	INDOSUEZ	9	[illegible]	3	[illegible]	307,98
JAPINDEX	B PARIBA	30	[illegible]	16	[illegible]	14141
ASIE INNOVATIONS	IBJ LTD	31	[illegible]	—	[illegible]	810,46
JAPAQUANT SICAV	B PARIBA	32	[illegible]	18	[illegible]	13695
YAMA INDEX	YAMAGEST	33	[illegible]	15	[illegible]	6597,60
PHENIX JAPON	PHENIX	34	[illegible]	17	[illegible]	4718,88
KOREA DYNAMIC FUND	IFDC LTD	35	[illegible]	—	[illegible]	1300,31
STATE STREET ACTIONS JAPON	STATE ST	36	[illegible]	—	[illegible]	1023,79
AURORE	BGP	37	[illegible]	21	[illegible]	329,20
TOKYO INDEX PLUS SICAV	CCF	38	[illegible]	—	[illegible]	966,04

AUTRES SICAV INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 19,12 %, sur 5 ans : 37,71 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
SG MONDE OPPORTUNITES (C)	SG	1	[illegible]	—	[illegible]	133,93
SG MONDE OPPORTUNITES (D)	SG	2	[illegible]	—	[illegible]	133,45
UNIGESTION	SANPAOLO	3	[illegible]	1	[illegible]	1881,61
SBS EMERGING VALOR	SBS GEST	4	[illegible]	—	[illegible]	1057,72
SAINT-HONORE MARCHES EMERGENTS	CF ROTHS	5	[illegible]	—	[illegible]	676,59
OBJECTIF CONSOMMATION	LAZARD	6	[illegible]	31	[illegible]	14735,93
SELECTION SANTE	CCF	7	[illegible]	—	[illegible]	2205,37
MAGELLAN	COMGEST	8	[illegible]	38	[illegible]	25272,23
ECOCIC	CIC PARI	9	[illegible]	16	[illegible]	1486,30
CROISSANCE PLUS	EPARGNE	10	[illegible]	15	[illegible]	955,64
ATHENA EUROPE	ATHENA B	11	[illegible]	24	[illegible]	1679,44
STATE STREET EMERGING MARKETS	STATE ST	12	[illegible]	3	[illegible]	1738,28
DYNAMICO	BQ EUROF	13	[illegible]	5	[illegible]	1760,04
SELECTION CROISSANCE	CDT NORD	14	[illegible]	10	[illegible]	842,46
AXA INTERNATIONAL ACTIONS	AXA	43	[illegible]	33	[illegible]	118,78
PLACEMENTS ENVIRONN. QUANT	NSM	44	[illegible]	20	[illegible]	14128,72
REGEMONDE	FIMAGEST	45	[illegible]	—	[illegible]	3000,16
CHEVRILLON PHILIPPE CI	CHEVRILL	46	[illegible]	—	[illegible]	1676,65
ECOFIMONDIAL (D)	ECOFI FI	47	[illegible]	27	[illegible]	1193,43
ECOFIMONDIAL (C)	ECOFI FI	47	[illegible]	27	[illegible]	1193,43
HERVET VALEURS	HERVET	49	[illegible]	40	[illegible]	741,98
ECUREUIL GEOVALEURS	ECUREUIL	50	[illegible]	19	[illegible]	3023,16
STATE STREET ACTIONS MONDE	STATE ST	51	[illegible]	—	[illegible]	1078,61
SELECTION ENVIRONNEMENT	CCF	52	[illegible]	39	[illegible]	99,36
PYRAMIDES ACTIONS (D)	VERNES	53	[illegible]	17	[illegible]	569,55
PYRAMIDES ACTIONS (C)	VERNES	53	[illegible]	17	[illegible]	569,55
PRIVINTER	BIMP	55	[illegible]	36	[illegible]	345,43

Les sicav valeurs moyennes au zénith

SMALL serait-il *beautiful* à la Bourse de Paris ? Les titres des entreprises moyennes ont particulièrement tiré leur épingle du jeu en 1996. Alors que le CAC 40, panier de valeurs regroupant les plus fortes capitalisations du marché parisien, a augmenté de près de 24 % l'an dernier, les indices qui rendent compte de l'évolution des cours de sociétés de tailles plus modestes, le MidCac et l'indice du second marché, ont progressé respectivement de 35,68 % et de 30,7 %.

Résultat, les fonds spécialisés sur ces valeurs affichent les meilleures performances sur un an dans la catégorie des sicav actions françaises, neuf d'entre eux se classant parmi les dix premiers. Il est cependant peu probable que cette situation se répète en 1997.

« Les sociétés de taille moyenne ont bénéficié au début de l'année 1996 d'un rattrapage par rapport aux poids lourds de la cote qui n'est plus d'actualité aujourd'hui », estime Pierre Despiney, gérant d'Etoile second marché Crédit du Nord, meilleure sicav investie en actions françaises sur ces trois dernières années. Ensuite, *« les grandes valeurs de la cote vont bénéficier en priorité de l'épargne provenant du désinvestissement des sicav monétaires et du retour en France des grands investisseurs anglo-saxons »*, juge Jacqueline Vidé, responsable de la gestion des actions françaises à la banque Paribas, dont le fonds, Paribas France Emergence, spécialisé sur les capitalisations comprises entre 500 millions et 10 milliards de francs, se classe aux toutes premières places de notre palmarès.

Pour autant, il existe encore un potentiel de hausse pour les valeurs moyennes d'ici la fin 1997 : d'une part, l'afflux de liquidités à la Bourse de Paris finira par toucher aussi les plus petites sociétés de la cote, d'autre part, *« les valeurs moyennes se paient actuellement un peu moins cher que les grandes sociétés cotées à Paris »*, estime Olivier Huet, gestionnaire de France Futur de la Banque de gestion privée, une des meilleures sicav investies en actions françaises.

Reste à faire son choix. Dominique Sirot, gérante d'AGF Invest et AGF Epargne, respectivement première et cinquième du palmarès Fininfo, mise sur des entreprises comme M 6 ou Bertrand Faure, dont les cours ont été *« matraqués »* l'an dernier. Les gestionnaires traquent les sociétés qui pourraient profiter de la reprise annoncée. *« En 1997, ce qui soutiendra les cours, ce n'est pas la baisse des taux, mais l'augmentation des bénéfices des sociétés »*, analyse Henri Couzineau, directeur en charge de la gestion actions de la Banque Worms. Un phénomène particulièrement positif pour les valeurs moyennes.

Joël Morio

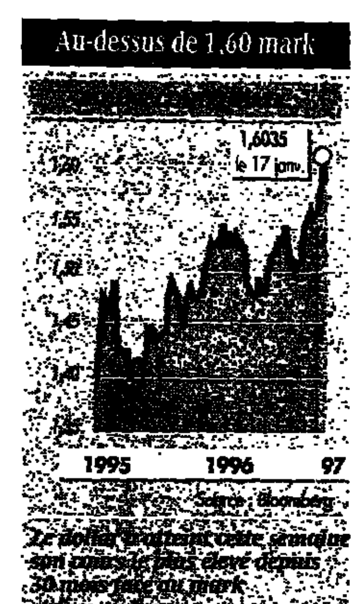
rançaises

Le mouvement de hausse du dollar s'accélère

Le billet vert tire profit de la progression des actifs financiers américains. En Europe, les banques centrales d'Angleterre et de France ont déjoué les pronostics des analystes en optant pour le statu quo monétaire

Le dollar est monté, vendredi 17 janvier, jusqu'à 1,6150 mark et 5,4485 francs, ses cours les plus élevés depuis trente mois. Le rendement de l'emprunt d'Etat à 30 ans est revenu à 6,80 % vendredi 17 janvier (6,90 % une semaine auparavant). Le franc, de son côté, a terminé la semaine en progression, à 3,3720 francs pour 1 deutschemark. Le nouveau conseil de la Banque de France a laissé inchangés, jeudi 16 janvier, ses taux directeurs. Les opérateurs, toutefois, parient sur une prochaine convergence des rendements à court terme français et allemands et estiment même qu'à la fin de l'année les taux de la Banque de France descendront sous ceux de la Bundesbank. La Banque d'Angleterre a elle aussi opté pour le statu quo. Le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, a expliqué que la vigueur actuelle de la livre sterling constitue un rempart contre l'inflation.

JUSQU'OÙ montera-t-il ? Le dollar a poursuivi, cette semaine, son ascension. Il a atteint, vendredi 17 janvier, les cours de 1,6150 mark et 5,4485 francs, ses cours les plus élevés depuis juin 1994 face à ces deux devises. Il a par ailleurs coté 117,40 yens, son niveau le plus haut depuis quarante-cinq mois, face à la monnaie nippone. Cette hausse s'est effectuée malgré l'annonce d'une augmentation modérée de l'indice des prix à la consommation en décembre, qui a éloigné les perspectives d'un prochain resserrement de la politique monétaire américaine. Les prix ont progressé de 0,3 %, soit 3,3 % sur l'ensemble de l'année 1996 (après 2,5 % en 1995). Mais hors énergie et alimentation, l'indice des prix, dits de base, a augmenté de seulement 2,6 % en 1996, ce qui représente la meilleure performance depuis 1965.



La progression des actifs financiers américains semble donc jouer, désormais, dans le mouvement de hausse du dollar un rôle plus important que les anticipations de relèvement des taux. Tandis que Wall Street a établi de nouveaux records, les emprunts d'Etat se sont repris. Le rendement du titre à 30 ans, qui était monté jusqu'à 6,90 % vendredi 10 janvier, s'est replié à 6,80 % vendredi 17 janvier.

Le dollar a également bénéficié de l'annonce d'un déficit commercial moins élevé que prévu en novembre. Alors que les analystes tablaient sur un solde négatif de 9,8 milliards de dollars, celui-ci s'est établi à 8,4 milliards de dollars. De surcroît, le déficit des échanges avec le Japon a été réduit de 12,9 %, à 4,32 milliards de dollars.

En franchissant la barre de 1,60 mark, le dollar est toutefois entré dans une zone dangereuse. En premier lieu parce que la flambée de Wall Street augmente la probabilité d'une correction brutale, de nature à déstabiliser la monnaie américaine en provoquant des sorties massives de capitaux hors des Etats-Unis. Comme le soulignent les économistes de la BFCE (Banque française du commerce extérieur), le « *risque Wall Street s'est substitué, pour le dollar, au risque déficit commercial* ».

IMMOBILISME ALLEMAND

En second lieu, le soutien politique pourrait commencer à faire défaut au billet vert. Le ministre japonais du commerce international et de l'industrie (MITI), Shinji Sato, a estimé, vendredi, que la faiblesse actuelle du yen l'inquiétait davantage que celle de la Bourse de Tokyo, en raison de ses implications sur le commerce extérieur de l'archipel.

En Allemagne, la politique de mark fort est quelque peu mise à mal par l'envolée du dollar. La rumeur veut que la Bundesbank se satisfasse d'un cours du billet vert compris entre 1,55 et 1,60 mark. La limite est aujourd'hui franchie, et la banque centrale allemande pourrait prochainement le faire savoir.

Une poursuite de la hausse du billet vert qui, en théorie, augmente les risques d'inflation importée en Allemagne pourrait d'ailleurs, selon certains analystes, présenter l'inconvénient de dissuader la Bundesbank d'assouplir sa politique monétaire. Vendredi, dans un entretien accordé à la télévision allemande, son vice-président, Johann Wilhelm Gaddum, a déclaré qu'il ne voyait « *ni la nécessité ni la possibilité pour la politique monétaire d'accélérer le processus de détente des taux* ».

L'immobilisme allemand – la Bundesbank n'a plus abaissé son taux d'escompte et son taux Lombard depuis avril – a pour conséquence de fixer l'attention des opérateurs sur la politique monétaire française. Contrairement à ce qu'avaient prévu de nombreux analystes, qui pariaient sur une baisse du taux des appels d'offres, la Banque de France a opté pour le statu quo, jeudi. L'arrivée de Jean-René Bernard et Pierre Guillen, en remplacement de Jean Boissonnat et Bruno de Maulde, avait alimenté les spéculations sur un changement de cap de la politique monétaire française. Les deux nouveaux membres du conseil, volontiers présentés comme des « colombes », seraient-ils en vérité des « faucons » ?

Ce n'est pas l'interprétation des opérateurs des marchés financiers, qui estiment que la partie n'est que remise. Ils continuent à parier sur une convergence des taux de la Banque de France et de la Bundesbank au cours des prochains mois.

MOUVEMENT DE CISEAUX

Ils restent persuadés que, tôt ou tard, les membres du conseil partisans d'une plus grande souplesse – qui, selon leurs calculs, détiennent désormais la majorité – seront en mesure d'orienter la politique monétaire comme ils l'entendent. Selon les cours des contrats à terme, qui reflètent les anticipations des opérateurs, l'écart de rendements à trois mois entre la France et l'Allemagne, actuellement de 0,20 %, se situerait à 0,08 % fin juin et à 0,03 % fin septembre. Dès la fin de l'année, les taux français passeraient même légèrement sous leurs homologues allemands.

Ce mouvement de ciseaux revêt une grande importance politique. Faire passer les taux de la Banque de France sous ceux de la Bundesbank reviendrait officiellement à remettre en cause la domination monétaire allemande. Dans un point de vue publié jeudi dans *L'Express*, l'ancien chef de l'Etat Valéry Giscard d'Estaing a appelé de ses voeux un tel mouvement, en estimant que « *la Banque de France n'affaiblira pas sa crédibilité, au contraire. Elle montrera qu'elle est capable de donner un signal aux marchés en s'engageant dans la direction d'une politique monétaire qui, en l'absence de toute menace sur la stabilité des prix, mette en œuvre les moyens qui visent à dynamiser la croissance* ».

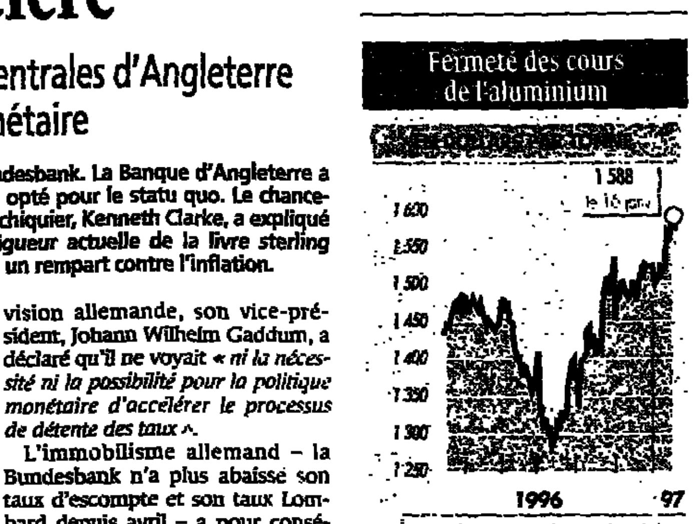
Pierre-Antoine Delhommais

Pas de changement en Angleterre, détente en Espagne

La Banque d'Angleterre a annoncé, jeudi 16 janvier, qu'elle laissait inchangé son taux de base. De nombreux analystes avaient parié sur un resserrement de la politique monétaire britannique lié au dynamisme de l'économie au Royaume-Uni. Le produit intérieur brut devrait progresser de 3,3 % en 1997 selon les prévisions des experts de l'OCDE, et le taux de chômage est tombé à 6,7 % au mois de décembre. Le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, a affirmé que la vigueur de la livre est « *très, très anti-inflationniste* ». Le sterling cotait vendredi soir 9,08 francs.

Jeudi, la Banque d'Espagne a en revanche abaissé d'un quart de point son principal taux directeur, ramené à 6 %, son plus bas niveau historique. *Cette décision s'explique par le ralentissement de l'inflation (3,2 % en 1996, le chiffre le plus faible depuis 1968) et la vigueur de la peseta.*

MATIÈRES PREMIÈRES



APRÈS avoir été en repli d'une façon continue en 1996 au moins jusqu'à octobre, les prix de l'aluminium se sont nettement appréciés sur le marché londonien des métaux (LME). Ils affichaient le 16 janvier leur plus haut niveau depuis sept mois : 1 612 dollars par tonne pour le contrat de référence à trois mois (1 580 dollars pour le comptant).

Ce regain de vigueur semble dû à des achats spéculatifs, effectués par des opérateurs optimistes quant à l'avenir du marché. Certains analystes tablent en effet sur une reprise de l'activité économique en Europe en 1997 ou, au plus tard, en 1998. Et pourtant, bien qu'en légère baisse, les stocks restent importants. Selon les dernières statistiques publiées le 10 janvier par l'Institut international de l'aluminium de première fusion (IPAI), les réserves mondiales se montaient en novembre 1996 à 3,093 millions de tonnes contre 3,161 le mois précédent. Toutefois ces chiffres ne prennent pas en compte les ex-pays communistes (sauf la Hongrie, la Russie, la Slovaquie, la Slovénie et l'Ukraine) ni la Chine et Cuba. Les réserves du LME oscillent, quant à elles, entre 960 000 et 970 000 tonnes. La CEI a produit l'an passé presque 4,4 millions de tonnes, les Occidentaux plus de 3 millions et les Etats-Unis 3,57 millions.

PERSPECTIVES ASIATIQUES

Le leader mondial de l'aluminium, l'américain Alcoa, vient d'annoncer un résultat net en forte chute par rapport à 1995 et la suppression de 2 900 emplois dans le monde. Jacques Bougie, président d'Alcan, numéro deux mondial, a indiqué que 1996 avait été une année difficile en raison d'« *une réduction des stocks des clients, qui a soumis les prix du métal brut à des pressions pendant la majeure partie de l'année* ». L'aluminium est tiré par l'industrie automobile, qui en est grosse consommatrice.

Il est clair que les marchés asiatiques ouvrent de ce côté-là des perspectives alléchantes. Il faudra toutefois, pour soutenir les cours durablement, que les stocks dégonflent de façon notable, car de nouveaux sites de production doivent entrer en fonction cette année.

Carole Petit

Marché international des capitaux : l'Autriche, un exemple à suivre

***SI** la Belgique, comme on s'y attend, se présente bientôt sur le marché international des* obligations à moyen ou à long terme, ce ne sera pas uniquement pour se procurer des ressources financières. Elle pourrait dans ce cas fort bien différer son apparition de quelques mois et faire discrètement appel au marché monétaire (celui de l'argent à court terme). Mais un pays qui a l'ambition de participer dès la première heure à la prochaine étape de l'Union économique et monétaire n'a rien à redouter de la publicité qui accompagne les grands emprunts obligataires. Au contraire, elle peut en profiter pour affirmer sa place en Europe et faire valoir ses droits à partager sans délai l'euro.

On l'a bien vu, ces derniers jours, avec la réussite de l'Autriche, qui vient de contracter son premier emprunt public en francs français. Cette affaire, susceptible d'être convertie en euros dès la création de la monnaie européenne, pourra alors se fondre avec d'autres (déjà en circulation ou à venir prochainement) à condition, bien sûr, que leurs caractéristiques techniques le permettent et, surtout, qu'elles soient libellée dans les devises des Etats qui auront accès immédiatement à la monnaie commune. La formule est originale et, en l'utilisant, l'Autriche a affiché son intention de se plier aux exigences du traité de Maastricht et d'apporter sa contribution à la construction de l'Europe monétaire. Cela a renforcé encore son prestige dans les milieux financiers où elle est considérée comme un des meilleurs emprunteurs du monde. De nombreux spécialistes souhaiteraient que d'autres pays suivent cet exemple. La Belgique leur paraît être un candidat de choix. Ses dirigeants veulent que ce pays figure parmi les tout premiers à disposer de l'euro et ils ont déployé des efforts considérables pour diminuer le poids de la dette de l'Etat. Celle-ci, encore très lourde, représente plus de 120 % du produit national brut, alors que le critère de Maastricht se situe à 60 %. Mais les progrès accomplis depuis quelques années sont énormes et les chances de la Belgique sont donc grandes de figurer dans le noyau des pays fondateurs de l'Union monétaire au côté, notamment, de la France, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Autriche, du Luxembourg, et de la Finlande.

LA BELGIQUE INCITÉE À EMPRUNTER

Il peut paraître surprenant qu'un pays se serve d'un ou de plusieurs nouveaux emprunts pour déclarer sa conviction européenne et souligner ses résultats, alors pourtant qu'on lui demande de réduire sa dette. Si la Belgique se lance ces prochains mois sur le marché international, ce ne sera pas, en fait, pour s'endetter davantage. La trésorerie de ce pays doit faire face cette année à des remboursements d'emprunts étrangers d'un montant total de l'ordre de 50 milliards de francs belges. Les rembourser sans les remplacer conduirait à faire diminuer encore la proportion de la dette en devises par rapport à celle libellée en francs belges.

La dette étrangère belge représentait, en 1993, 17 % du total ; ce taux est actuellement inférieur à 8 %. Certes, en 1996, la Belgique a recouru à un artifice en utilisant la plus-value réalisée sur la vente d'une partie de ses réserves d'or pour faire face à des échéances en devises. Il n'est plus question aujourd'hui de continuer à agir de la sorte. Ni, semble-t-il, de réduire la part de la dette en devises. La proportion de l'ordre de 8 % apparaît très raisonnable aux yeux de nombreux observateurs, qui tablent donc sur de nouvelles opérations internationales tout en ne prévoyant pas qu'elles seront nécessairement libellées dans les mêmes monnaies que celles qui vont s'éteindre.

C'est ainsi qu'il faut comprendre les conseils prodigués par les intermédiaires financiers qui incitent la Belgique à lancer prochainement un emprunt dans une devise européenne incontestable comme le franc français ou le deutschemark et, simultanément ou presque, d'en contracter en franc belge un autre, dont le taux d'intérêt nominal et l'échéance finale seraient les mêmes. Les deux emprunts seraient, le jour venu, convertibles en euros, ce qui les rendrait assimilables. Procéder ainsi reviendrait à suivre la voie tracée par l'Autriche. Il ne s'agit que de projets. On en saura peut-être davantage cette semaine, lorsque le ministre des finances aura fait part à la Chambre des intentions de la trésorerie belge.

Christophe Vetter

La Bourse de Tokyo se ressaisit, les autres places s'envolent

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↗ +4,54%	↗ + 1,93%	↗ + 4,19%	↗ + 3,72%	↗ + 2,32%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

SEMAINE IDYLLIQUE et euphorique pour les places boursières internationales où, de Paris à Wall Street, de Londres à Francfort, de Bruxelles à Madrid, les records historiques n'ont cessé de se succéder. Même la performance de la Bourse de Tokyo reste remarquable, avec un gain de 4,54 %. Hélas, cette progression ne compense que la moitié des pertes qu'elle affichait huit jours auparavant.

L'euphorie de Wall Street – apparemment loin de se démentir – reste communicative, et les Cassandre qui anticipent depuis des semaines une « *sévère correction* » en sont toujours, pour l'instant, pour leur frais. Comme peut l'être le président de la Réserve fédérale qui dénonçait, il y a un mois, l'« *exubérance irrationnelle des marchés* ».

Wall Street a battu de nouveaux records cette semaine – quatre, en cinq séances, comme la semaine précédente – et termine la période au-delà d'un nouveau seuil, celui des 6 800 points, à 6 833,10 points –, soit une progression de 1,93 % par rapport à ses niveaux de vendredi dernier. Depuis le début de l'année, la Bourse de New York a gagné 5,97 %. Les analystes américains restent confiants : pour Marshall Acuff, de Smith Barney, « *les statistiques importantes sont derrière nous, ce qui laisse les résultats des entreprises maîtres du marché* », et jusqu'à présent, relève-t-il, ils ont été bons. Selon lui, la tendance haussière ne devrait donc pas se démentir, a fortiori, en tenant compte de la stabilité du marché obligataire.

Le maintien de la politique monétaire britannique en l'état et l'insolente santé de la Bourse américaine ont donné des ailes au Stock Exchange de Londres. Pour la première fois, l'indice FT 100 a dépassé le niveau des 4 200 points pour terminer vendredi à 4 207,7 points, en hausse de 151,1 points, soit un gain de 3,72 %. La plus grande partie la progression s'est effectuée au cours des deux premières séances de la semaine, où les valeurs ont gagné respectivement 1,25 % et 1,48 % au fur et à mesure que diminuait la probabilité d'un relèvement des taux d'intérêt. Le marché étant persuadé depuis début décembre que la politique monétaire devra être resserrée d'ici au printemps, la réunion mercredi entre le chancelier de l'Echiquier Kenneth Clarke et le gouverneur de la Banque d'Angleterre Eddie George revêtait une importance particulière. Mais à l'approche de la réunion, plusieurs signes ont apaisé les craintes d'une hausse des taux : une augmentation moins forte que prévu des prix à la production en décembre et des indications (études de conjoncture, résultats de sociétés) selon lesquelles la consommation des ménages a été moins vigoureuse qu'on ne le pensait en fin d'année.

« ENVIRONNEMENT PARFAIT »

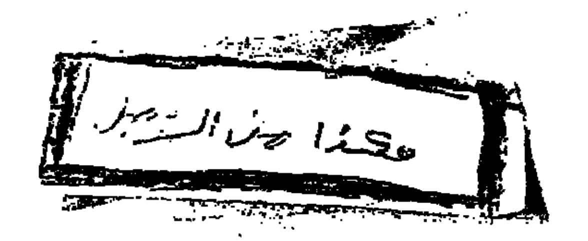
A la Bourse de Paris, la troisième tentative a été la bonne : après avoir échoué début décembre et au cours de la première semaine de janvier, les valeurs françaises ont enfin battu leur record historique, vieux de trois ans (2 360,98 points atteint le 2 février 1994 en cours de séance et 2 355,93 points en clôture). A l'image de Wall Street, l'indice CAC 40 a battu à quatre reprises ses records en clôture. Il termine la semaine sur une hausse de 4,19 % à 2 425,10 points à un point de son record absolu atteint vendredi à 12 h 13. « *Il y a énormément de volumes, beaucoup de liquidités à investir, et cela va se poursuivre. Le marché est fondamentalement haussier* », estimait vendredi soir un intervenant. Cette progression s'est effectuée dans des volumes de transactions très étoffés qui, selon les gérants, sont révélateurs de la solidité de la hausse. En moyenne, sur cinq séances, il s'est échangé quotidiennement 8,2 milliards de francs sur les valeurs françaises du marché à règlement mensuel.

Francfort n'est pas resté les bras croisés non plus. Dès le début de la semaine, les valeurs allemandes ont pris le train de la hausse et dépassé vendredi, pour la première fois de leur histoire, le niveau des 3 000 points, pour terminer à 3 001,37 points, en hausse de 2,32 % sur la semaine. « *L'environnement boursier est actuellement parfait* », estime la Commerzbank dans son rapport hebdomadaire, citant les niveaux records enregistrés presque quotidiennement à Wall Street, la tendance au repli des taux sur les marchés financiers et la reprise de la Bourse de Tokyo.

Toutefois, la banque allemande émet un bémol. Selon elle, le cours des actions « *a atteint un niveau difficile à justifier d'un point de vue fondamental* » et s'attend désormais à des mouvements de correction. Le dollar devrait se réorienter à la baisse, estiment ainsi les analystes de la Commerzbank, qui soulignent par ailleurs que la perspective de bons résultats pour les entreprises en 1997 a déjà été assimilée par le marché. Compte tenu de tous ces éléments, l'indice DAX devrait à moyen terme vraisemblablement se situer autour des 2 750 points, selon la banque.

La Bourse de Tokyo a affiché une performance qui, en temps normal, aurait été qualifiée d'« honorable », pour ne pas dire « superbe ». L'indice Nikkei affiche la plus forte progression de toutes les grandes places internationales, en terminant vendredi à 18 090,04 points, en hausse de 4,54 % en cinq séances. Mais ce n'est, hélas, qu'un rebond après une chute de 10,65 % au cours de la semaine passée. Rebond d'autant plus fragile que les investisseurs garderont un œil sur la session parlementaire, qui s'ouvre lundi, pour voir si des amendements seront apportés au projet de budget pour l'année commençant en avril.

F. Bn.



AUJOURD'HUI

SPORTS

VOILE L'annonce par les autorités chiliennes qu'un avion aurait eu un contact radio avec un bateau, au large de la Terre de Feu, a redonné espoir aux organisateurs du Vendée Globe. Depuis mardi 7 janvier, ils sont en effet sans nouvelles du navigateur canadien Gerry Roufs, concurrent du tour du monde en solitaire. ● SELON PHILIPPE JEANTOT, responsable de l'épreuve, ce court échange de message aurait quand même apporté quelques informations. Il semble que le navire d'où est parti la communication VHF soit bien *Groupe-LG2*, le voilier du skipper canadien. ● DES MOYENS maritimes et aériens ont été mis en place par la marine chilienne pour poursuivre les recherches, samedi et dimanche. Des responsables argentins ont aussi assuré qu'ils allaient envoyer un avion vers la zone, samedi. Les Anglais pourraient également participer aux recherches autour des îles Falkland.

Gerry Roufs aurait été localisé à quelques milles du cap Horn

Le court message radio reçu par un avion chilien permet d'espérer que le voilier du navigateur canadien est proche de la Terre de Feu. Le concurrent du Vendée Globe pourrait être contraint de naviguer à proximité des côtes à la suite d'une panne électrique

L'INCERTITUDE demeurait encore, samedi matin 18 janvier, sur le sort de Gerry Roufs, le navigateur canadien engagé dans le Vendée Globe, dont on a perdu la trace depuis le mardi 7 janvier. Le centre régional d'observation de surveillance et de sauvetage (CROSS-Etel) a confirmé, vendredi 17 janvier, qu'un avion chilien était entré en contact dans un message de quelques secondes par radio VHF sur le canal 16 (liaison courtes distances) avec un bateau qui s'est présenté comme le « *Groupe Lima-Golf* ».

C'est l'équipage de l'avion de reconnaissance qui a alors pu donner au skipper du bateau sa position. Elle était de 55 degrés sud de latitude et de 70 degrés ouest de longitude. Cette liaison, vite interrompue par les mauvaises conditions de transmission, est intervenue, jeudi 16 janvier, en fin de journée, alors que l'on était sans nouvelles du navigateur canadien depuis que sa balise de position Argos a cessé d'émettre.

Philippe Jeantot, l'organisateur du Vendée Globe, avait demandé mercredi, par l'intermédiaire du CROSS-Etel, aux autorités chiliennes d'organiser des missions de surveillance dans leurs eaux territoriales. C'est dans la zone où Gerry Roufs devait arriver en fin de semaine, dans l'hypothèse où il aurait pu poursuivre une route quasi normale après la tempête du 7 janvier, que l'appel se réclamant de *Groupe LG* a été localisé. L'espoir reste donc raisonnablement permis.

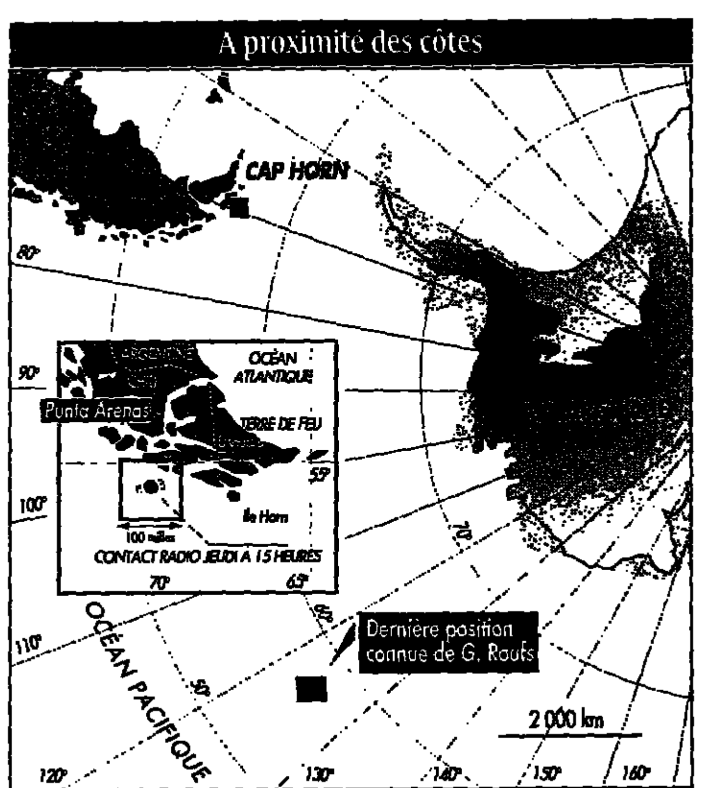
La position du bateau en contact avec l'avion chilien, au sud de l'île Horn, à 98 milles du cap Horn (environ 180 km), était bien celle où devait être localisé *Groupe LG2*. « *Sa progression à 8,5 nœuds de moyenne* [environ 16 km/h] *depuis dix jours est tout à fait plausible*, affirme Philippe Jeantot. *Il y a sans doute une panne électrique générale sur le bateau. C'est pour cela que nous ne pouvons plus communiquer avec Gerry. Son pilote automatique ne fonctionne plus. Il doit barrer dans la journée et se mettre à la cap dans la nuit. Enfin, ses ordinateurs ne fonctionnent plus pour tracer sa route, ce qui explique qu'il se soit rapproché des côtes chiliennes.* »

Dans le mauvais temps et la nuit noire de l'été austral, le gardien du phare de l'île Horn n'a peut-être pas vu le bateau du skipper québécois

Par ailleurs, aucune confusion n'est possible avec le *Groupe LG* d'Hervé Laurent, un autre concurrent financé par la même société de nettoyage industriel implantée à Brest. *Groupe LG* se trouve plus à l'ouest dans l'Océan pacifique, et son skipper a affirmé, vendredi, qu'il n'avait échangé aucun message avec la marine chilienne. On s'interroge cependant sur le fait que le skipper canadien n'ait pu, de son côté, entrer en contact VHF, ces derniers jours, avec Isabelle Autissier qui se trouvait à quelques dizaines de milles de lui.

En poursuivant sa route après son hypothétique contact avec la marine chilienne, Gerry Roufs devait passer le cap Horn dans la soirée de vendredi. Le règlement de la course imposait à ce moment-là, au skipper canadien, la mise en route d'une nouvelle balise, couplée à un positionneur par satellite, pour montrer qu'il franchissait bien cette marque du parcours. En fait, comme Christophe Auguin, le leader de la course il y a une dizaine de jours, Gerry Roufs a peut-être estimé que son passage à quelques encablures du célèbre rocher suffisait. Il s'imagine toujours positionné par sa balise Argos qu'il ne sait pas en panne. Et il peut penser que sa route montre qu'il est bien passé sous la marque de parcours. Au large des îles Kergelen, il y a quelques semaines, le skipper canadien n'avait pas non plus mis en route sa balise de position, estimant, là encore, que sa route très au nord suffisait à montrer qu'il contournait bien la marque imaginaire placée plus au sud.

Rien n'obligeait également le skipper canadien à déclencher sur sa balise Argos la fonction dite de « présence à bord ». C'est celle qui est prévue quand un navigateur, ne pouvant plus entrer en liaison avec la terre, veut indiquer que tout va bien dans le bateau. Certains concurrents du Vendée Globe l'utilisent quand ils décident de se mettre à la cap, pour se reposer ou pour réparer. Ils savent alors que leur faible vitesse, signalée par balise Argos, pourrait inquiéter les personnes à terre. Dans le cas de Gerry Roufs, celui-ci n'a aucune raison d'envoyer un tel message car sa progression est régulière, malgré les nombreux problèmes qu'il rencontre, en particulier ce qui semble être une panne électrique générale.



L'incertitude liée au manque de résultat des recherches entreprises jeudi et vendredi ne permet donc pas de revenir aux hypothèses les plus pessimistes sur le sort du skipper canadien. La tempête faisait certes rage, le 7 janvier, dans l'Océan pacifique quand il avait disparu des relevés satellites. Isabelle Autissier, naviguant hors-course après son escale au cap, précédait de quelques dizaines de milles celui qui pointait alors à la deuxième place du tour du monde en solitaire. Elle décrivait une mer « *énorme* » et des vents de 70 nœuds.

Après Isabelle Autissier et un cargo panaméen, ce furent ensuite deux autres concurrents du Vendée Globe qui allaient tenter vainement de retrouver la trace de Gerry Roufs. Marc Thiercelin d'abord, qui se déroutait sur la zone les 10 et 11 janvier. Mercredi 15 janvier, Eric Dumont avait également sillonné sans succès la zone, malgré sa fatigue et une navigation dangereuse dans des vents de 50 nœuds.

L'absence de résultats des observations du satellite canadien Radarsat, malgré son balayage régulier de la zone, donnait alors corps aux pires hypothèses. Le cargo panaméen *Mass Entreprise* n'avait-il pas observé dans la zone un iceberg de plusieurs centaines de mètres de long et de plusieurs dizaines de mètres de haut. On pouvait imaginer un naufrage instantané, après un choc du bateau contre le mur de glace, ne laissant pas au skipper le temps d'actionner sa balise de détresse.

Mais le témoignage de Thierry Dubois et de Raphaël Dinelli, deux des trois naugragés miraculeusement sauvés par la marine australienne pouvait également donner quelques raisons d'espérer (*Le Monde* du 17 janvier). Il fallait alors imaginer l'incroyable concours de circonstances : l'exceptionnelle panne d'émission de la balise Argos et l'arrêt total des systèmes de transmission de *Groupe LG2*.

Quelques heures après Isabelle Autissier, qui a franchi le cap Horn, vendredi à 18 h 18, Gerry Roufs est peut-être passé au pied de l'énorme falaise de l'île Horn. Dans le mauvais temps et la nuit noire de l'été austral, le gardien du phare du bout du monde n'aurait alors pas vu le bateau à la coque violette et au pont turquoise.

Christophe de Chenay

Au Québec, les amis du navigateur continuent de croiser les doigts

MONTRÉAL
correspondance

Un message radio de trente secondes n'est pas parvenu à lever les angoisses des habitants de la Belle Province pour leur marin du bout du monde. Bulletin après bulletin, les présentateurs des radios et des chaînes de télévision ont mentionné la brève conversation entre un pilote d'avion chilien et un navigateur évoluant à une encâblure de l'île Horn, sans pour autant exulter. La population retient son souffle et continue à croiser les doigts, en espérant que cette attente interminable prendra fin bientôt.

Si le navire, qui s'est présenté comme « Groupe Lima Golf », se révèle bien être celui de Gerry Roufs, cela donnera raison aux proches du navigateur qui, souvent contre l'avis de spécialistes, souscrivaient à l'hypothèse de la panne du système de communication pour expliquer son long silence.

Jamais, au cours de cette longue et terrible épreuve, la compagne du navigateur, Michèle Cartier, n'a changé d'appréciation. Droite et digne, elle répétait sans relâche que le bateau avait déjà éprouvé ce type d'avarie durant la course et qu'elle se refusait à envisager le pire. Aujourd'hui que l'espoir renaît, Michèle Cartier rappelle que le dysfonctionnement des équipements de communication et de navigation électronique n'empêche pas un marin aguerri comme Gerry Roufs de s'orienter à l'aide d'un sextant.

Ses amis sportifs, qui ont navigué fréquemment avec lui, expliquent ce blanc de dix jours par un problème technique lié à des difficultés d'alimentation électrique. Certains font remarquer qu'un autre marin québécois, Yves Gélinas, a connu, dans le passé, le même genre d'inconvénient et disparu pendant plusieurs jours alors qu'il effectuait un tour du monde en solitaire.

Si la plupart des connaisseurs de la voile affichent donc un optimisme de bon aloi, d'autres, comme Gérald Bouvier, ne peuvent s'empêcher d'exprimer leurs craintes tout haut. Ce marin, ami de longue date de Gerry Roufs, s'inquiète du fait que les recherches actives menées par les Chiliens dans la zone identifiée n'aient pas encore donné de résultats tangibles, même si les conditions météo laissent à désirer.

Si l'attente devait encore se prolonger, les organisateurs de la course pourraient retenir à nouveau les services du satellite canadien pour repérer le navire. Radarsat effectuera quatre passages à 800 kilomètres au-dessus de la région, samedi 18 et dimanche 19 janvier.

Pascale Guéricolas

La marine chilienne active les recherches

SANTIAGO
de notre correspondant

Les autorités maritimes chiliennes ont confirmé, vendredi 17 janvier, par un communiqué officiel émis à Santiago, que le bref contact radio, intervenu jeudi 16 janvier vers 8 heures du matin (12 heures en France), n'avait pas été suivi de contact visuel. Le commandant de bord de l'avion assure simplement avoir capté un message d'un navire dont le skipper s'identifiait comme « *Groupe-Lima-Golf* ».

CONTACT RADIO FURTIF

Brutalement interrompue, cette conversation n'a pu être renouvelée. Par la suite, il n'a pas été possible d'organiser de nouveau contact radio, malgré les recherches effectuées tout au long de la journée de vendredi.

C'est mercredi 15 janvier que les responsables de la marine chilienne auraient reçu du comité organisateur du Vendée Globe par l'intermédiaire du CROSS-Etel la demande d'aide destinée à retrouver le bateau canadien et son skipper Gerry Roufs, dont ils n'avaient plus de nouvelles. Selon le communiqué des autorités, le chef de la marine chilienne, l'amiral Jorge Martinez Busch, aurait personnellement donné l'ordre au commandant de la troisième zone navale située à Punta Arenas, dans l'extrême Sud chilien, d'activer les recherches. Pour cela, les moyens techniques du centre d'opérations de sauvetage maritime ont été activés. Un P 111 de l'aéronavale chilienne a été aussitôt dépêché et c'est à quelque 1 500 milles, à l'ouest du cap Horn, qu'il a réussi à établir le très bref contact avec ce que l'on croit être l'embarcation canadienne.

En raison des très mauvaises conditions de visibilité, il n'avait pas été possible aux pilotes de l'avion de reconnaître le voilier. Un hélicoptère envoyé sur la zone n'avait pas réussi non plus à repérer le bateau à cause du mauvais temps. Les nouvelles reconnaissances aériennes organisées vendredi 17 janvier jusqu'à la tombée de la nuit n'ont pas donné plus de résultats.

Le même jour, les responsables français du Cross-Etel ont demandé aux autorités argentines d'engager également des recherches dans leurs eaux territoriales. Buenos Aires a indiqué qu'un avion survolerait la zone à l'est du cap Horn, samedi 18 janvier. Les Anglais devraient également apporter leur concours à ces recherches autour des îles Falkland, qui se trouvent au sud-est de l'Amérique du Sud, sur la route présumée des concurrents du Vendée Globe.

APPEL À TOUS LES NAVIRES MARCHANDS

Pour les autorités chiliennes, les recherches se sont terminées vendredi sans qu'aucun autre contact n'ait été établi. Les autorités maritimes de ce pays ont par ailleurs lancé un appel à tous les navires marchands navigant actuellement dans la zone du cap Horn pour qu'ils contribuent à la recherche du solitaire disparu. Officieusement, on a appris à Punta Arenas que les recherches devaient continuer pendant toute la journée de samedi.

Eduardo Olivares

L'OM défie la Fédération française de football devant la justice

L'OLYMPIQUE DE MARSEILLE a déposé, vendredi 17 janvier, un recours devant le tribunal administratif de la cité phocéenne. Le club refuse, en effet, de jouer sa rencontre des trente-deuxièmes de finale de la Coupe de France à Lille qui devait avoir lieu samedi à 17 heures. L'affaire a commencé le 3 janvier, lors du tirage au sort. Marseille est désigné pour recevoir l'équipe nordiste. Mais les dirigeants ont profité de la trêve pour accélérer les travaux de rénovation du Stade-Vélodrome, en vue d'accueillir la Coupe du monde 1998. Gérard Gili, l'entraîneur de l'OM, s'en inquiète et le fait savoir à la Commission centrale de la Coupe de France. La Fédération française de football (FFF) estime que le Stade-Vélodrome ne peut répondre aux normes de sécurité.

Marseille avait, selon l'article 8, quarante-huit heures pour demander à jouer sur un autre terrain. Par méconnaissance du règlement, le club ne l'a pas fait dans les délais. Le 10 janvier, la commission centrale de la Coupe de France décide donc d'inverser l'ordre de la rencontre. Celle-ci est programmée au stade Grimonprez-Jooris.

Les dirigeants de Marseille se rebiffent, refusant de se déplacer dans le nord et l'affaire suit le cours de la procédure interne. Jeudi 16 janvier, la commission centrale d'appel modifie la décision et propose que le match soit joué sur un terrain neutre de la Ligue de Méditerranée. Jean-Michel Roussier, président délégué de l'OM, exprime sa satisfaction, Bernard Lecomte, président du LOSC, sa désapprobation. Le lendemain, à midi, la commission fédérale renverse à nouveau le jugement et décide de maintenir la rencontre à Lille. Claude Simonet, président de la FFF, annonce lui-même la décision pour en affirmer le caractère définitif.

Arrivé au bout de cette procédure, l'OM vient d'enfreindre le règlement en faisant appel à la justice. L'article 17 interdit en effet « *de porter devant une cour de justice les litiges* ». Il s'expose donc à des sanctions. C'est la deuxième fois en un mois qu'un club enfreint ce principe sacro-saint du football. En décembre, La Corogne avait contesté devant les juges une décision de suspendre son terrain. Depuis l'affaire Bosman, le football arrive de moins en moins à laver son linge sale en famille. En attendant le jugement, samedi matin, les guichets du LOSC continuaient à vendre des billets pour le match.

■ **Monaco a été battu par Laval** en trente-deuxième de finale de la Coupe de France, vendredi 17 janvier, sur le score de 1 à 0. Le club mayennais, actuellement quinzième de la deuxième division, s'est qualifié aux dépens du leader du championnat de France de première division grâce à un but inscrit sur penalty par Jean-Louis Lima, à la dixième minute, après une faute du gardien monégasque Fabien Barthez. Malgré une forte domination tout au long de la partie, Monaco n'est pas parvenu à égaliser. Le club reste en course en Coupe de la Ligue, en Coupe de l'UEFA et, bien sûr, en championnat.

DÉPÊCHES

■ **SKI ALPIN : Adrien Duvillard s'est sérieusement blessé**, vendredi 17 janvier, lors d'une chute au cours d'un entraînement, sur la piste de descente de Wengen (Suisse). Le skieur français a perdu le contrôle de ses skis à plus de 90 km/h, dans le schuss final du Lauberhorn. Il souffre d'un traumatisme crânien, d'une perforation du poumon droit et de plusieurs côtes cassées. Transféré à l'hôpital universitaire de Berne, où il a été placé artificiellement dans le coma, il en est sorti dans la nuit de vendredi à samedi. Son état est qualifié de stable. Il peut bouger les quatre membres. En 1991, lors d'une épreuve de descente en Coupe du monde, l'Autrichien Gernot Reinstadler avait trouvé la mort à l'endroit précis où le Français est tombé vendredi.

■ **TENNIS : Arantxa Sanchez-Vicario a été éliminée dès le troisième tour des Internationaux d'Australie,** samedi 18 janvier. L'Espagnole, tête de série n° 2, a été battue par Dominique van Roost, 43e joueuse mondiale (1-6, 6-4, 8-6). Cette Belge de vingt-trois ans, dont le nom de jeune fille est Monami, a commencé l'année en remportant le tournoi de Hobart (Australie). Elle n'avait, jusqu'à présent, jamais progressé au-delà du quatrième tour d'un tournoi du Grand Chelem.

RÉSULTATS

TENNIS

Internationaux d'Australie
Troisième tour
● **Simple messieurs**
T. Muster (Aut., n° 5) b. J. Knippschild (All.), 6-4, 7-6 (7-2), 6-3 ; J. Courier (E-U, n° 11) b. J. Tarango (E-U), 6-1, 7-6 (7-3), 6-3 ; A. Costa (Esp., n° 10) b. S. Draper (Aus.) 6-4, 6-2, 7-5 ; W. Ferreira (RSA, n° 8) b. R. Furlan (Ita.), 6-4, 6-4, 6-7 (3-7), 6-1 ; D. Hrbaty (Rép. slov.) b. A. Berasategui (Esp.) 6-3, 7-6 (7-3), 6-7 (4-7), 2-0, ab. ; C. Ruud (Nor.) b. N. Goodwin (RSA), 7-6 (8-6), 6-7 (3-7), 6-2, 7-6 (7-5) ; G. Ivanisevic (Cro., n° 3) b. C. Woodruff (E-U), 6-3, 6-7 (7-5), 6-3, 7-6.
● **Simple dames**
I. Spirlea (Rou., n° 8) b. S. Farina (Ita.) 6-1, 6-3 ; K. Habsudova (Slov., n° 9) b. S.-T. Wang (Taï.), 6-3, 7-6 (7-5) ; R. Dragomir (Rou.) b. K. Brandi (E-U), 6-1, 6-1 ; C. Rubin (E-U, n° 15) b. S. Kleinova (Rép. tch.), 6-1, 6-3 ; M. J. Fernandez (E-U, n° 14 b. H. Nagyova (Rép. slov.), 6-2, 6-1 ; D. Van Roost (Bel.) b. A. Sanchez-Vicario (Esp., n° 2), 1-6, 6-4, 8-6.

Repères et balises, l'espéranto signalétique

En dire plus sans avoir recours aux mots, c'est le travail des graphistes attelés à la recherche du signe parlant. Même dans les parcs naturels

QUI SAURAIT se passer de signalétique ? Nous ne cherchons plus notre chemin mais les signes qui l'indiquent. La signalétique a si bien appris à soumettre le paysage qu'elle peut le gommer de quelques traits. Elle régit notre espace, nos déplacements, nos goûts. Sans elle le territoire deviendrait muet, comme on le dit d'une carte. Nous devrions réapprendre à le lire, à le pratiquer. La signalétique ordonne, hiérarchise, exploite. Son déchiffrage est défrichage. Elle mâche le travail mais aussi les loisirs, découpant le réel en morceaux choisis, écornant le droit de s'égarer.

Des chiffres, des lettres et des symboles, où se retrouve un vocabulaire de pictogrammes et de flèches éprouvé sur les réseaux routiers, nous accompagnent sans même que nous nous en rendions compte. La signalétique a fait entrer le graphisme dans la troisième dimension, couvrant les murs et les sols juste à l'endroit où l'œil risquerait de s'égarer, quand elle n'exige pas son propre mobilier. Elle installe un semblant de cohérence dans le monde, nous permet parfois, et nous donne toujours, l'impression de nous déplacer plus vite et sans heurts, mêlant l'hygiène des signes au plaisir de leur reconnaissance. Elle atteste d'un monde où l'espace n'est plus que du temps, c'est-à-dire de l'argent. La signalétique appartient à une économie qu'ignore le tiers-monde.

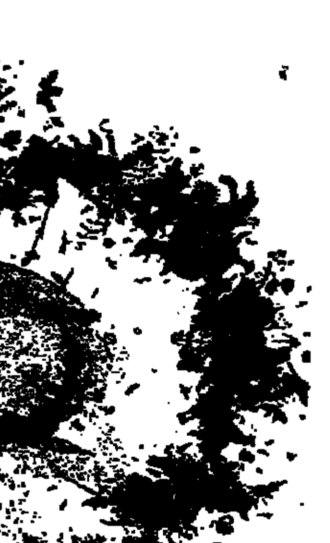
Les premières réglementations et signaux routiers remontent aux Romains, qui ont leurs mesures, leurs interdictions. Mais c'est au XIXe siècle que la route prend son essor avec les circuits de diligences. Les panneaux se multiplient, à hauteur de cocher. Petites lettres, petites flèches, petite vitesse. On s'arrête pour en prendre connaissance. Notre ère commence il y a cent ans. L'automobile impose progressivement son répertoire (on ne lit pas de la même manière à 10 km/h et à 130). Indications de direction, de localisation et de danger, obligations et interdictions seront bientôt régies par des conventions internationales. Le pilote est accueilli à l'entrée des plus infimes bourgades par leur nom. Avant qu'il ne s'adjoigne la proclamation des richesses locales. La quantité d'informations s'accroît avec la circulation.

La signalétique souligne le territoire. Elle l'unifie. Elle en rend les frontières un peu plus visibles. Elle fait son affaire du passage d'un pays à un autre, d'un bâtiment à un autre, d'une fonction à une autre. Après la chute du mur de Berlin en 1989, la constitution d'un seul réseau de transports publics exigera la refonte totale de sa carte, de ses carnets de tickets, ainsi que des couleurs des bus et de la tenue des employés. Pour une meilleure lisibilité, le travail des graphistes de Meta Design les conduira à intervenir sur la définition des trajets d'autobus. La signalétique ne se contente plus de gérer quelques signes dispersés. Elle se justifie lorsqu'elle associe l'urbaniste, le paysagiste, l'architecte, le décorateur et prend en compte avec eux l'ensemble d'une identité visuelle. La stratégie des signes ne veut plus rien laisser au hasard.

Orienter, c'est proposer un monde à diverses vitesses, plusieurs niveaux de lecture et de connaissance

Après avoir investi lentement l'espace routier, c'est dans l'univers urbain qu'elle s'impose. Elle accompagne les plans de circulation, aide l'automobiliste à trouver son but. Puis elle le happe au sortir de son véhicule, du train ou de l'avion. Elle précède le piéton de l'extérieur vers l'intérieur. Les grands ordonnateurs des espaces automobiles et piétonniers, des espaces publics et privés sont de même famille, comme en témoigne Jock Kinneir. Ce typographe britannique a créé la signalétique de l'aéroport de Gatwick dans les années 50, avant de redéfinir, à partir des années 60, celle de l'ensemble du réseau routier de Grande-Bretagne. Un travail exemplaire qu'il devait poursuivre pour les chemins de fer, les forces armées, des hôpitaux et des aéroports. Car après les campagnes et les villes, les centres commerciaux et les grands bâtiments sont considérés comme autant de lieux de passage.

Les critères de lisibilité dans un musée et dans un stade ne sont pas forcément les mêmes. La signalétique prétend rendre compte de l'esprit du lieu, parfois l'accentuer. Chez Ruedi Baur (Intégral), on défend l'idée d'une signalétique *« transparente »*, qui ferait son travail d'orientation et d'information sans que les visiteurs la remarquent. Un paradoxe difficile à tenir si l'on se souvient à quel point elle a partie liée à l'identité visuelle. A la Cité internationale de Lyon (qui regroupe Palais des congrès, Musée d'art contemporain, bureaux et commerces, en attendant un hôtel de luxe et un multiplexe), le passage de la signalisation routière traditionnelle à celle de la cité (réalisé par Intégral) est remarquable. L'effet est accentué par le marquage au sol des parkings, non plus constitué de chiffres et de lettres, mais de mots et de jeux de mots, plus faciles à mémoriser.



DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

Selon Intégral, la signalétique doit éclaircir l'espace, hiérarchiser les informations, ordonner les signes, leur laisser une chance face à la publicité et *« tout ce qui brouille les cartes »*. *« A Lyon,* dit Ruedi Baur, *nous avons choisi délibérément des textes plus petits que la normale, pour faire baisser les voix et susciter un certain calme. »* Architecte de l'ensemble (qui ne devrait être achevé qu'à l'été 1998), Renzo Piano a demandé au graphisme *« d'apporter de la vitalité à un espace trop cohérent »*, de lui procurer une *« temporalité »*. Pour une fois, la collaboration entre architecte et graphiste va se poursuivre de l'espace public à l'espace privé, jusqu'aux quinze salles du multiplexe *« grâce à la flexibilité de la signalétique qui permet sa différenciation »*.

Les derniers espaces vierges de signes sont en train de disparaître. Du moins en Europe. Devant l'afflux des visiteurs, même les sanctuaires que constituent les parcs nationaux ont eu besoin de leur médiation. Pierre Bernard (Atelier de création graphique) vient de définir une charte graphique des parcs nationaux de France librement inspirée par le travail de Massimo Vignelli pour les parcs américains. Une tourbillonnante Voie lactée, dont les étoiles sont constituées de silhouettes de plantes et d'animaux, forme leur emblème. Elle apparaît sur le drapeau, en médaillon sur la poitrine des gardes et sur les portières des véhicules de service. Le dessin s'inscrit dans un carré bleu nuit, auquel est ajoutée la mention « Protection de la nature ». Outre ces objets, l'identité visuelle est complétée par l'édition de cartes et de cartes postales, ainsi que l'uniforme des gardes, conçu avec des designers de vêtements de montagne.

La signalétique, forme et emplacements, est conçue pour *« servir le paysage »*. Les directions et les noms de lieux sont gravés sur d'étroites plaques de stratifié jaune, visibles de loin malgré leur taille, où peuvent s'inscrire les repères des sentiers de grande randonnée. Orienter, c'est canaliser discrètement, donc proposer un monde à plusieurs vitesses, plusieurs niveaux de lecture et de connaissance. L'espace des parcs comprend beaucoup d'interdictions (pêche, chasse, feu), et Pierre Bernard a conçu une cinquantaine de pictogrammes, *« en essayant de ne pas réinventer quand ce n'était pas nécessaire »*, qui devraient s'inscrire sur les « portes » qui marqueront leurs entrées. *« La problématique des parcs est contradictoire,* estime le graphiste. *Il faut les préserver et les faire partager. Comme pour les musées et les œuvres d'art. »*

Jean-Louis Perrier



La purée électrique

On n'en a jamais fini avec les robots ménagers. Leur nom même de robot dit bien que les fabricants ne désespèrent pas de multiplier par la mécanique les bras, les mains, et jusqu'aux tours de main, qui sauraient suppléer en douceur à tous les gestes que requiert la préparation du repas. Petit moulin hachoir pour les petites herbes, grand moulin hachoir pour la viande, essoreuse à salade, appareil multiplexe pour râper les légumes, trancher les pommes de terre en fines rondelles, ou en moyennes rondelles, ou en frites, broyeur express de potages, mélangeur-pétrisseur de pâte à tarte, émulsionneur de mayonnaise, batteur de blancs en neige, sans parler des toasters, grille-pain, moulins et machines à café, affectés à l'horaire particulier du petit déjeuner. Les cuisines en sont pleines, les surfaces encombrées, et les accessoires se perdent en vrac dans les tiroirs.

Jusqu'à présent, un outil résistait : le moulin à légumes. Le vrai, l'antique, la véritable invention qui fit la fortune de M. Mantelet et de l'entreprise française aujourd'hui fort mal en point à Alençon, qui, sous le nom de Moulinex, bâtissait un empire au rythme des tours de manivelle.

Le moulin presse-purée, avec sa grille fine et sa grille moyenne, résistait pour d'excellentes raisons. Il réussissait là où aucun robot ne pouvait rendre le même résultat. Précis, sélectif, se refusant à « brutaliser » les aliments, il restait sous contrôle de la main du manipulateur.

Même si la purée n'est pas aussi fragile qu'une mayonnaise, les experts lui conservaient une préférence absolue et les spécialistes s'insurgeaient contre l'échauffement fatal qui s'empare des légumes et des mélanges tentés sans précaution dans les appareils électriques. Trop vite, trop chaud, hâtif et approximatif.

Les Anglais, ou plus exactement Kenwood, un as du robot, vient de mettre fin à ce cas d'exception. Désormais, l'huile de coude n'est plus indispensable pour presser doucement et passer finement potages et purées : ce moulin à légumes, avec ses deux grilles au choix, retient les fils des poireaux et écrase la pomme de terre jusqu'au dernier grumeau, conforme à ses ancêtres de l'âge du fer.

Le Passi KP 100 se pose sur une casserole ou une jatte (livrée avec). Il est léger (corps en ABS, grilles en métal), se tient bien en main.

Et répond électriquement à la pression d'un doigt (petit moteur à bruit modéré). Mais il conserve aussi les particularités appréciées des sans-fil. Pas de surchauffe, il tourne lentement, à soixante tours-minute. Et surtout dans les deux sens, marche avant avec possibilité de revenir en arrière. Il fallait y penser... mon cher Watson.

M. Ch.

★ Kenwood, Passi KP 100, 50 watts, livré avec deux grilles et un bol en ABS blanc. Prévu pour des récipients de 14 cm à 28 cm de diamètre. 299 F. A la Samaritaine et dans les magasins spécialisés.

LIEU

La lingère du viaduc

IL FUT UN TEMPS où le blanc était blanc. En janvier, juste après les fêtes et avant les soldes, c'était la saison du blanc, moment de réflexion de la maison sur elle-même, sur son fonds de roulement, son usure, et son renouvellement. Un jour, le linge prit des couleurs : comme s'il fallait symboliser par un arc-en-ciel de diversité les nouvelles règles de liberté que, à partir des années 60, la société voulait s'accorder – liberté individuelle, nouvelles relations avec le corps, nouveaux codes entre les générations.

Le décor et les usages domestiques, eux aussi, allaient tirer parti des révolutions technologiques et entrer dans le cycle des modes. Le rite commercial de la saison, en janvier, continua. D'usuel et d'universel, le blanc était pourtant devenu un choix. Blanc précieux ou blanc simple, mais plus jamais blanc obligé.

Les laveries-salons, où l'on ne cause pas beaucoup autour des machines et des sécheuses à tambour, ont remplacé ces boutiques bleues, largement vitrées, avec le « gling » de la sonnette au-dessus de la porte, où des repasseuses, vouées au sans-pli, sans-tache, s'appliquaient à rendre toujours plus vraie une certaine idée de la page blanche. Le linge frais comme prière laïque pour la journée qui commence.

SECRETS D'ARMOIRE

En suspendant aux cintres et en affichant bien haut le résultat impeccable, translucide, amidonné, de leurs travaux de patience les plus fins : aubes de communiant, tenues de baptême, robes de mariée, jabots, volants, festons, dentelles et broderie anglaise, ces artisanes soulignaient leur office d'antichambre des cérémonies. On retrouve, dans un tout autre environnement, cette ambiance monacale, avec les grandes tables tendues de lin, dans l'espace voûté de pierre claire où Marie-Lavande a accroché son enseigne, avenue Daumesnil, à Paris.

Modernes lavandières, cinq employées font tourner l'idée lancée d'abord à Villeneuve-le-Roi, puis à Paris, par Joëlle Serres, dame venue de la finance à la rencontre de sa vocation de restauratrice d'œuvres d'art, une formation qu'elle avait suivie en exerçant pendant quinze ans dans les hauts et les bas de la Bourse. Elle arriva la première, pour installer ses tréteaux, ses fers et ses eaux vives, en 1994, sous l'une des arcades de ce Viaduc des arts, suite d'ateliers et de vitrines de métiers spécialisés, qui devenait le fronton visible, sous l'ancienne ligne de chemin de fer, d'un quartier en transformation, le faubourg Saint-Antoine, patrie du meuble.

Quand on parlait de « beau linge » pour désigner les classes aisées de la société, c'était au temps où le temps des pauvres était si mal rémunéré que les autres avaient toujours les moyens de s'offrir confort et qualité de service. Aujourd'hui, la finition, le fait-main, le temps passé ont le prix de leur rareté. Ce qui rapproche cette blanchisserie de « fin » d'un atelier d'artisanat d'art, où l'on se propose aussi de mener à bien de véritables entreprises de restauration : broderies de draps anciens réparées et complétées, dentelles délicatement reprises, motifs rafraîchis, taches évanouies, brûlures de cigarette escamotées.

La première opération étant de blanchir ce qui souvent a jauni dans l'oubli d'une armoire. Mais l'entretien courant de linge de qualité, les pliages de draps à la mesure des étagères, les exercices de géométrie, cassé carré, cassé losange, pour des nappes d'apparat, les silhouettes animalières pour les serviettes d'un banquet, sont aussi au programme de cette *« maison fondée en 1986 »*, qui bénit deux cents robes de baptême par an et qui a choisi de rendre ses couleurs au blanc.

Michèle Champenois

★ Marie-Lavande, 83, avenue Daumesnil, 75012 Paris. Tél. : 01-44-67-78-78. Fermé le lundi. Repassage de draps, à partir de 204 F pièce ; nappes brodées, 93 F le m² ; traitement de taches jaunes, 185 F ; pliage de nappes façon XVIIe, 203 F le m² ; restauration de linge ancien, sur devis.

Douceur générale

L'ANTICYCLONE s'étant retiré vers le sud-est de l'Europe, les perturbations atlantiques peuvent traverser le pays d'ouest en est. Dans le flux de sud-ouest, les masses d'air océaniques très douces se généralisent à l'ensemble du pays. Même la plaine d'Alsace verra le mercure franchir enfin la barre du zéro degré.

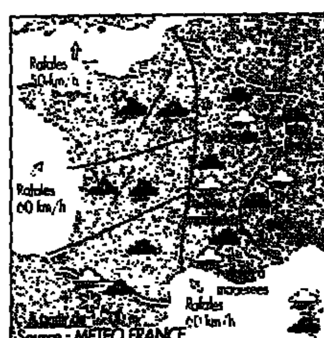
Dimanche en matinée, les pluies s'étendront des Flandres aux régions du Nord-Est, à la Bourgogne, à la région Rhône-Alpes et aux régions du Sud-Est. Ces pluies faibles en général seront plus soutenues près de la Méditerranée (sauf en Corse où elles seront faibles), notamment sur les versants sud des montagnes. Dans la plaine d'Alsace, quelques plaques de verglas seront encore possibles en matinée. Il neigera sur les Alpes à partir de 1 400 mètres.

Un peu plus à l'ouest, la journée commencera sous la grisaille, de la Haute-Normandie au bassin parisien, au Limousin et à la région Midi-Pyrénées. Il neigera encore faiblement sur les Pyrénées au-dessus de 1 700 mètres. Dans les régions de l'ouest, de la Bretagne et du Cotentin aux pays de Loire, à la région Poitou-Charentes et au nord de l'Aquitaine, le ciel bien nuageux laissera filtrer quelques rayons de soleil, mais une ondée pourra arroser le littoral atlantique.

L'après-midi, les pluies persisteront de l'Alsace et de la Lorraine à la Franche-Comté, à la région Rhône-Alpes, à la Provence et à la Corse. Dans les autres régions, l'amélioration restera timide avec un ciel bien chargé et de courtes éclaircies (voire inexistantes dans la région Midi-Pyrénées). Quelques averses sont à craindre au nord de la Loire. Le vent soufflera du secteur sud-ouest. Il sera temporairement soutenu avec des rafales à 60 km/h sur les côtes alantiques.

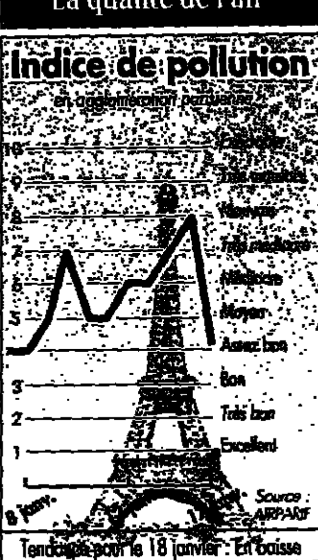
Les températures minimales seront partout positives : de 1 à 4 degrés dans le Nord-Est, 5 à 7 en général dans le reste du pays, voire 8 à 11 en Méditerranée. L'après-midi, la douceur sera affirmée avec 8 à 11 degrés au nord (un peu moins en plaine d'Alsace, 4 à 6), 11 à 14 au sud, voire 16 en Corse.

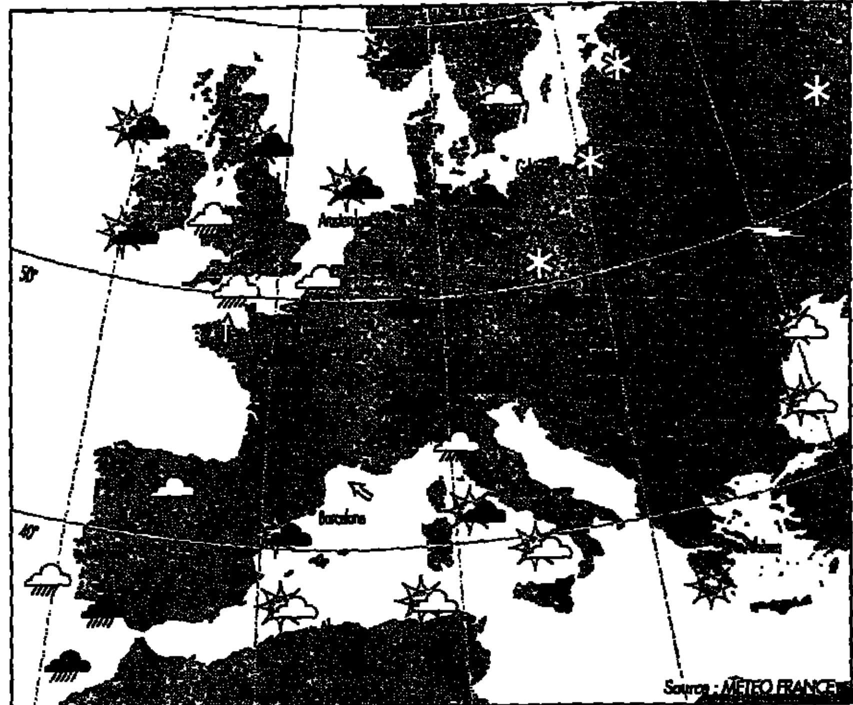
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 19 janvier vers 12h00

La qualité de l'air







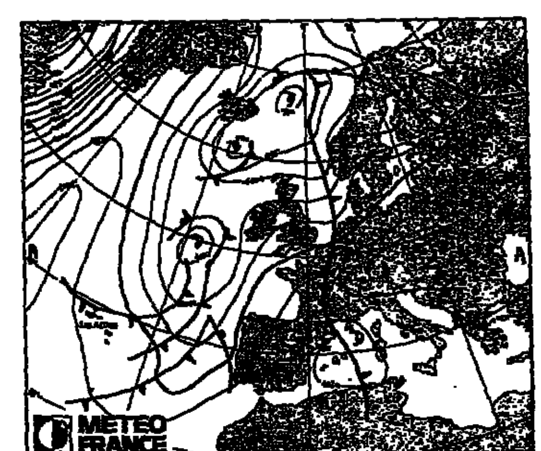
TEMPÉRATURES du 17 janvier maxima/minima

FRANCE

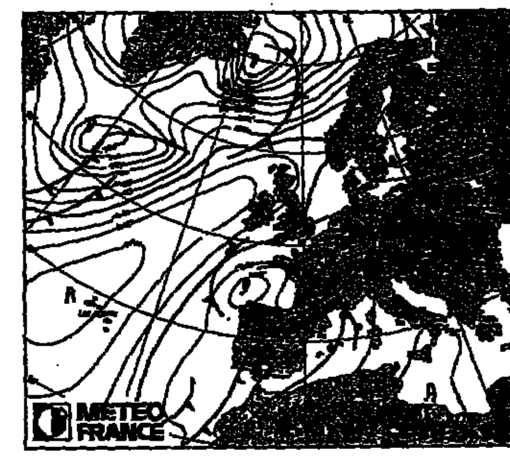
AJACCIO	16/4
BIARRITZ	13/3
BORDEAUX	12/3
BOURGES	10/3
BREST	12/8
CAEN	8/3
CHERBOURG	10/6
CLERMONT-F.	11/3
DIJON	5/1
FORT-DE-FR.	29/21
GRENOBLE	3/-3
LILLE	7/2
LIMOGES	11/5
LYON	11/2
MARSEILLE	13/11
NANCY	6/2
NANTES	11/4
NICE	14/6
PARIS	10/3
PAU	9/1
PERPIGNAN	14/9
POINTE-À-PIT.	30/19
RENNES	12/7
ST-DENIS RÉUNION	30/24
ST-ÉTIENNE	10/4
STRASBOURG	-6/-12
TOULOUSE	13/8
TOURS	9/3

ÉTRANGER

ALGER	18/9
AMSTERDAM	7/3
ATHÈNES	16/5
BANGKOK	34/22
BARCELONE	13/9
BELGRADE	1/0
BERLIN	3/-4
BOMBAY	32/18
BRASILIA	27/20
BRUXELLES	9/5
BUCAREST	5/-9
BUDAPEST	-2/-4
BUENOS AIRES	29/21
CARACAS	29/23
CHICAGO	-18/-23
COPENHAGUE	1/-4
DAKAR	27/20
DJAKARTA	29/32
DUBAI	28/19
DUBLIN	9/3
FRANCFORT	-3/-11
GENÈVE	-1/-3
HANOÏ	26/21
HELSINKI	0/-1
HONGKONG	22/16
ISTANBUL	9/5
JÉRUSALEM	17/12
KIEV	3/-5
KINSHASA	26/21
LE CAIRE	19/9
LIMA	26/19
LISBONNE	17/11
LONDRES	8/5
LOS ANGELES	22/14
LUXEMBOURG	3/0
MADRID	13/2
MARRAKECH	19/12
MEXICO	23/5
MILAN	13/-5
MONTRÉAL	3/-28
MOSCOU	-5/-8
MUNICH	-6/-14
NAIROBI	28/12
NEW DELHI	21/5
NEW YORK	-4/-12
PALMA DE M.	14/4
PÉKIN	2/-8
PRAGUE	-6/-9
PRETORIA	28/16
RABAT	18/12
RIO DE JAN.	26/19
ROME	14/2
SAN FRANC.	10/9
SANTIAGO	28/16
SÉVILLE	18/10
ST-PÉTERS.	-5/-7
STOCKHOLM	0/-1
SYDNEY	23/18
TENERIFE	23/16
TOKYO	13/5
TUNIS	18/10
VARSOVIE	0/-8
VENISE	8/4
VIENNE	-3/-3



Situation le 18 janvier, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 20 janvier, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde

L'Europe unie

LA PRESSE britannique discute l'initiative de M. Churchill, qui vient de fonder un comité pour propager l'idée d'une Europe unie. Ce comité comprend des personnalités éminentes des trois grands partis et de toutes les Eglises. C'est dans un discours retentissant prononcé à Zurich le 19 septembre dernier que M. Churchill, d'accord avec le maréchal Smuts, reprit la vieille idée des Etats-Unis d'Europe. Depuis lors, il l'a développée dans des articles reproduits par la presse de nombreux pays.

M. Churchill voudrait que des unions régionales fussent créées dans le cadre des Nations unies. Plusieurs existent déjà : l'Union panaméricaine, le Commonwealth britannique, l'Union soviétique et les nations qui s'y rattachent. Deux groupements font défaut : celui des peuples asiatiques et celui de l'Europe. Le premier se constituera un jour : c'est l'affaire des peuples intéressés. Le second nous touche directement.

Faudrait-il lui donner une forme légale, établir un traité comme celui qui lie les peuples américains ? Conclure une série d'accords ? C'est sur le terrain de l'économie que les promoteurs de l'idée européenne semblent envisager les premières mesures à prendre. Mais on aurait tout le temps d'étudier et de préciser l'organisation future de l'Europe unie.

Il ne s'agit pas d'un instrument diplomatique à préparer pour demain, comme l'alliance franco-britannique, mais d'une chose plus vaste et plus complexe. Il n'est pas question, pour le moment, de la proposer aux gouvernements. Le comité fait ressortir qu'il ne s'est pas adressé à des personnalités politiques responsables et qu'il ne vise qu'à agir sur l'opinion.

Mais la personnalité de M. Churchill, qui prête sa force à toute idée qu'il soutient, cristallise l'opposition de ses adversaires politiques. C'est là, sans aucun doute, un danger.

(19-20 janvier 1947.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6998

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min)*

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

I II III IV V VI VII VIII IX X XI XII XIII XIV XV

HORIZONTALEMENT

I. Noir avec du pain sec. Donne sa sonorité à la flûte. – II. Instrument à vent. Traverse deux lacs du même nom. – III. Grand, est souvent qualifié de méchant. En Belgique, ceux qui y travaillent sont dans la mélasse. – IV. Station des Hautes-Alpes. Qui renferme un certain acide. – V. Port sur la Moselle. Agrément d'autrefois. Ville du Japon. – VI. Qui ne manque pas d'habileté. Comme des croix égyptiennes. – VII. Mesure. Pas altéré. Voiture américaine. – VIII. Femme qui sait bien taper. Tranche de melon. – IX. Un fidèle. Prophète. Un bon melon. – X. Combattit Attila. Même pas culottée. Adverbe qui vaut mieux qu'un autre. – XI. Une personne. Un point. La grande a beaucoup de cachet. – XII. Fermés comme des becs. Peut servir à faire des bières brunes. – XIII. Point à la ligne. Fait l'objet de discussions en Grande-Bretagne. Adverbe. – XIV. Qui risque de succomber. Vieille ville. Qui ont des raisons de se plaindre. – XV. Quand elle est grave, on peut arriver bien bas. Rafraîchit des Anglais.

VERTICALEMENT

1. *Nous fait faire de la bile. Les gros sont vraiment des ballots.* – 2. *Refuse de se mettre à table. Saint, en France.* – 3. *Parfois frais pour des gants. Qui peut provoquer le feu.* – 4. *Obtenue par une requête. Un minéral feuilleté.* – 5. *Le Nil en sort. Comme un blanc. Donné pour faire baisser la tension. Gras et salés.* – 6. *Longe une frontière. Femmes spécialistes des mises en plis.* – 7. *Grand quand c'est détachable. Ce qui la fait est important. Coule dans le Bocage.* – 8. *Travail qui demande du discernement. Des gens qui avaient du mal. Note.* – 9. *Sa graine renferme une huile toxique. Une fille devenue belle.* – 10. *Des femmes qui ont intérêt à ne pas perdre la boule.* – 11. *Donnait des bises. En Suède. Sans changement.* – 12. *Dans la Charente. Comme un siège très utile pour les chasseurs.* – 13. *Une femme à qui on ordonne de choisir. Pas ordinaire. En Savoie.* – 14. *Son dos fait une bosse. Huile d'Arabie. Chant.* – 15. *Elément de jupe. Qui peut faire un grand trou.*

SOLUTION DU N° 6997

HORIZONTALEMENT

I. Ausculter. – II. Vrillées. – III. Eglefin. – IV. Ne. Direct. – V. Umtali. Or. – VI. Marasque. – VII. Heu ! Ure. – VIII. An. Allié. – IX. Itami. Tub. – X. Bitture. – XI. Suas. Asse.

VERTICALEMENT

1. Avenu. Haies. – 2. Urgemment. – 3. Sil. Tau. Aba. – 4. Clédar. Amis. – 5. Ulfila. Lit. – 6. Leiris. Ta. – 7. Tène. Quitus. – 8. Es. Coureurs. – 9. Atrée. Bée.

Guy Brouty

SOLUTION DU N° 951

HORIZONTALEMENT

I. Attrape-nigaud. – II. Rouage. Ondine. – III. Burlesque. Cet. – IV. Ille. Tussah. – V. Tournée. Plein. – VI. Rup. Essieu. Oc. – VII. Apide. Tornade. – VIII. Iéna. Aine. Tau. – IX. Emploi. Loir. – X. Enseignements.

VERTICALEMENT

1. Arbitraire. – 2. Touloupe. – 3. Turlupinés. – 4. Râler. Dame. – 5. Age. Née. Pi. – 6. Pestes. Alg. – 7. Question. – 8. Nous. Ionie. – 9. Inespéré. – 10. Gd. Alun. Le. – 11. Aiche. Aton. – 12. Une. Iodait. – 13. Détendeurs.

ANACROISÉS

SOLUTION DU N° 952

1. VILLAGE. – 2. ALIENANT (ANNALITE ANNELAIT). – 3. ERUPTIF. – 4. LATENTE (ETALENT). – 5. RABATTU. – 6. LIERNE (ENLIER). – 7. CHOLINE (HELICON). – 8. AMUSEES (ASSUMEE). – 9. ISOMERIE. – 10. TASSIEZ (ZESTAIS). – 11. DOSSISTE. – 12. SPUMEUSE. – 13. EXASPERA. – 14. ILLICO. – 15. TOXICOS. – 16. STATUT. – 17. ECONOME. – 18. CISELET. – 19. RITUELLE (TEILLEUR TREUILLE TULLERIE TULLIERE). – 20. LECANORE (OLECRANE). – 21. ERRARAS (SERRERA). – 22. VAILLANT. – 23. DISCAL. – 24. AIMEES. – 25. ALTISE (LESAIT...). – 26. LICTEUR. – 27. PELLAS, pelletas (PALLES). – 28. ERSEAUX (RESEAUX). – 29. ANNONES (ANNONES NASONNE). – 30. MASCULIN (CULMINAS). – 31. GANTEE (AGENTE GEANTE). – 32. DESPOTE (DEPOTES). – 33. STOUPA (POUTSA SOUPAT). – 34. ASSETTE (TETASSE). – 35. HISSER. – 36. DEGROSSI. – 37. AIXOISE. – 38. LINTER, cellulose adhérant aux graines de cocotier. – 39. BIMETAL (TIMBALE). – 40. PLANEZE. – 41. ISOMERE (MOIREES REMOISE). – 42. ETETER. – 43. OISELER. – 44. IONONE. – 45 AFFUTES. – 46 SEXUEES.

PARIS EN VISITE

Lundi 20 janvier

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : chefs-d'œuvre de l'art byzantin, 11 h 30 ; *Le Studiolo d'Urbino*, d'Ingres, 12 h 30 ; le nu au XIXe siècle, 14 h 30 ; de David à Delacroix, les grands formats du XIXe siècle, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **L'ÉGLISE SAINT-SULPICE** et son quartier (50 F), 14 h 30, sortie du métro Saint-Sulpice (Découvrir Paris).

■ ***PASSAGES COUVERTS***, 14 h 30 (55 F), sortie du métro Louvre-Rivoli, côté rue Amiral-de-Coligny (Christine Merle) ; 14 h 30 (50 F), 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

■ **MUSÉE HÉBERT** (40 F + prix d'entrée), 15 heures, 87, rue du Cherche-Midi (Approche de l'art).

■ ***MUSÉE DU LOUVRE*** : histoire d'un peintre, Georges de La Tour (50 F + prix d'entrée), 15 heures, sous la Pyramide, devant l'accueil des groupes (Institut culturel de Paris) ; les primitifs français (55 F + prix d'entrée), 15 heures, sortie du métro Palais-Royal, côté place Colette (Paris et son histoire).

■ **LE QUARTIER DES HALLES** et l'église Saint-Eustache (50 F), 15 h 30, devant Saint-Eustache, côté rue du Jour (Claude Marti).

Mardi 21 janvier

■ **MUSÉE D'ORSAY** : une œuvre à voir, *La Paye des moissonneurs*, de Lhermitte (24 F + prix d'entrée), 12 h 30 ; visite par thème, les impressionnistes (36 F + prix d'entrée), 14 h 30 ; visite par thème, le symbolisme (36 F + prix d'entrée), 14 h 30 (*Musées nationaux*).

■ ***LA CITÉ DE LA MUSIQUE*** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Porte-de-Pantin, devant Le Pied de mouton (Christine Merle).

■ **LA MAISON D'AUGUSTE COMTE** (45 F), 14 h 30, 10, rue Monsieur-Le Prince (Le Passé simple).

■ ***MARAIS*** : l'hôtel de Marle et l'hôtel Libéral Bruant (40 F + prix d'entrée), 14 h 30, 11, rue Payenne (Sauvegarde du Paris historique).

■ **MUSÉE BOURDELLE** : l'expression du mouvement (30 F + prix d'entrée), 14 h 30, 16, rue Antoine-Bourdelle (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE COGNACQ-JAY**, 14 h 30 (30 F + prix d'entrée), 8, rue Elzévir (Musées de la Ville de Paris) ; 15 heures (50 F + prix d'entrée), 8, rue Elzévir (Jean-Marc Esvan).

■ **MUSÉE D'HISTOIRE DE LA MÉDECINE** : exposition « Le corps blessé » (50 F), 14 h 30, 12, rue de l'Ecole-de-Médecine (Musée d'histoire de la médecine).

■ ***LE QUARTIER MONTSOURIS*** (60 F), 14 h 30, sortie du métro Cité-Universitaire (Vincent de Langlade).

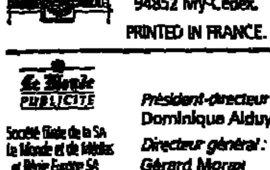
■ **LE VAL DE GRÂCE** (40 F + prix d'entrée), 14 h 30, place Alphonse-Laveran, devant l'église (Sauvegarde du Paris historique).

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	01-42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet :	http:// www.lemonde.fr
Documentation sur minitel	3617 LMDOC ou 08-36-29-04-56
LE MONDE sur CD-ROM	01-44-08-78-30
Index et microfilms :	01-42-17-29-33
Films à Paris et en province :	08-36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)

Le Monde *est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.*

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037



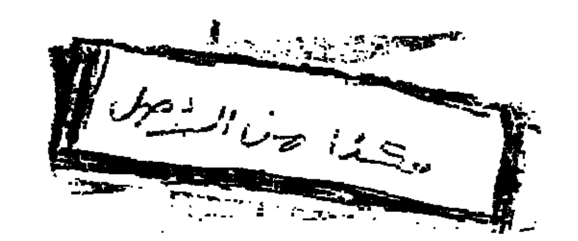
Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Gérard Morax

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : 01-44-43-76-00 ; fax : 01-44-43-77-30





INAUGURATION Le Musée de la musique ouvre ses portes le 18 janvier. Neuf cents instruments y balisent de façon pédagogique et vivante un parcours qui associe l'évolution de la facture instrumentale, l'histoire de la musique, de la notation et des grands courants esthétiques. Une réussite si l'on admet le principe d'exposer des instruments comme autant d'œuvres d'art. ● GRÂCE au mécénat d'EDF, des cuivres oxydés ont pu être restaurés avec talent. Leur maintien en bon état est d'ores et déjà problématique puisque l'hygrométrie nécessaire aux instruments en bois ne leur convient pas. ● APRÈS bien des tergiversations, l'aménagement intérieur du musée a été confié à Franck Hammoutène. L'architecte a dû intégrer son travail dans celui de Christian de Portzamparc, qui a conçu l'ensemble de la Cité de la musique. Le résultat est une réussite.

Les instruments prisonniers du Musée de la musique

Installées dans la partie est de la Cité de la musique, à Paris, les collections retracent l'histoire des compositeurs et celles de leurs outils. Mais peut-on enfermer un Stradivarius sous cloche ?

LE MUSÉE de la musique est un enfant de la République : en 1793, la Convention nationale décidait de créer une collection d'instruments. Deux années plus tard, le Conservatoire abritait un *« cabinet d'instruments antiques et de ceux à nos usages qui peuvent par leur perfection servir de modèles »*. C'est à une magnification de cet acte fondateur que se livre le nouveau musée : quantité de métiers liés à la facture, à la restauration s'exercent dans ses coulisses. Mais il ne s'agit plus seulement de conserver des modèles, mais d'écrire l'Histoire. Neuf cents instruments sont certes accrochés dans des vitrines, posés sur des estrades, alignés à la parade, mais ils éclairent une muséographie pédagogique qui occupe 3 000 m² divisés en neuf chapitres. Des bornes interactives et des casques à infrarouge permettent à chacun de musarder, comme il l'entend et comme il le veut, dans des espaces vivants, voire ludiques. Le Musée de la musique est un CD-ROM incarné.

L'instrument, l'écriture, la notation, la composition, l'architecture de salles de concert archétypiques, l'acoustique qu'elle détermine, le public, le concert et l'iconographie sont donc pris en compte pour expliquer l'évolution de l'histoire de la musique savante occidentale de la Renaissance au studio de Pierre Schaeffer et à l'Ircam. Manquent évidemment ce que les collections ne renfermaient pas. Ce n'est pas là que l'on pourra découvrir les musiques extraeuropéennes d'hier et d'aujourd'hui, sauf de façon fugace. Mais Marie-France Calas, conservateur en chef du Musée, s'est souvenu qu'elle le fut à la Phonotèque nationale. Elle a tenu à exposer le phonographe d'Edison et quelques-unes des machines de reproduction sonore qui ont bouleversé la diffusion musicale. Y compris la lampe triode inventée par l'Américain Forest dans les premières années du siècle. Une invention qui a permis l'essor de la radio et de l'industrie musicale, et dont les descendants que sont les transistors et autres circuits intégrés permettent aujourd'hui d'« écouter » ce musée grâce au casque. Si l'on en admet le principe, le Musée de la musique est *donc une réussite exemplaire*... même si la notion de progrès y est trop présente pour ne pas agacer.

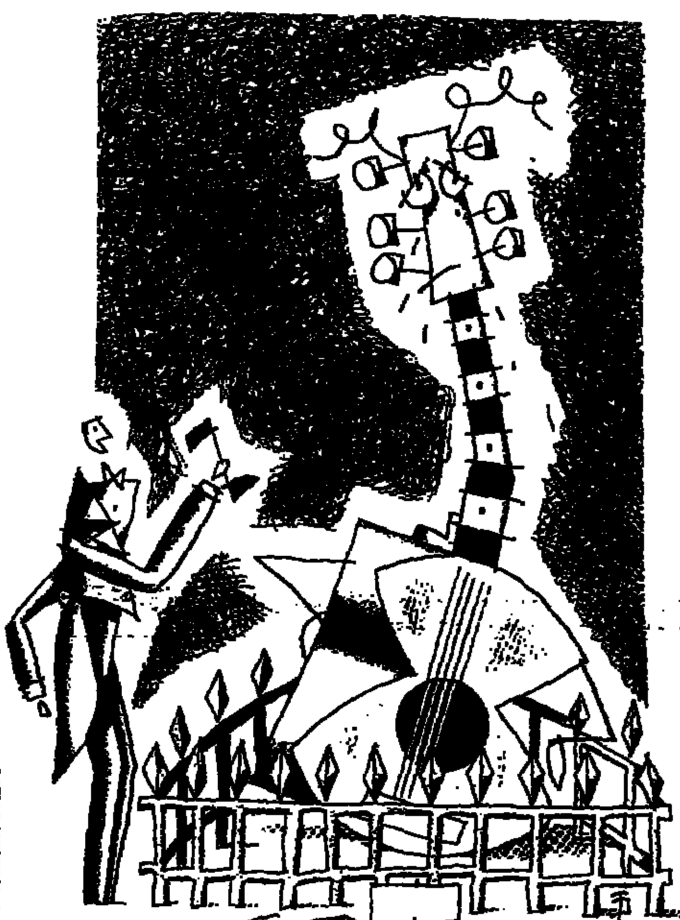
Ce que l'on peut penser sur le fond d'une telle institution est autrement négatif. Le plus difficile à admettre, ce que les musiciens récusent dans leur majorité, c'est l'idée que l'on enferme des instruments dans des vitrines. Aucune objection à l'exposition des instruments que plus personne ne joue, à ce que l'on protège ceux qui sont quasiment incopiables, parce que produits de l'industrialisation (les pianos de la seconde moitié du XIXe siècle, par exemple), que l'on conserve des prototypes liés à des inventions déterminantes, mais quelle pitié de voir violons, violoncelles, altos, luths, guitares, clavecins, clavicordes réduits à l'état d'objet muets ! D'œuvre d'art ? Un instrument de musique n'est pas une œuvre d'art – sauf, peut-être, un clavecin peint par un artiste peintre. C'est un outil qui permet aux musiciens de produire de l'art. Cette idée de considérer un instrument de musique comme un objet de contemplation relève de la supercherie et du mépris pour ceux à qui ils sont destinés. On rétorquera que ces collections ont permis de faire parvenir jusqu'à nous des instruments de musique en bon état. Cette justification revient à féliciter les zoos de réintroduire dans la nature des animaux en voie de disparition. Cela renseigne avant tout sur la capacité de l'homme à détruire. Mais si l'on a défenestré des centaines de clavecins pendant la Révolution, il y a longtemps que les instruments anciens ne servent plus de combustibles.

Il a été difficile de convaincre les conservateurs de laisser jouer ces instruments. Ils le seront de temps en temps dans un petit auditorium. Comme on permet à un prisonnier de faire quelques pas dans la cour ? Un Stradivarius, un Guarnerius, un Pic, un Lupot, un Vuillaume, un archet de Tourte, une guitare baroque, un clavecin n'existent qu'entre les mains d'un artiste. Exposés, les plus beaux instruments à cordes ne sont rien d'autre qu'un assemblage de pièces de bois maintes fois copié par des luthiers sans qu'ils parviennent jamais à en percer le secret : les sons que peuvent en tirer un Menuhin, un Heifetz, un Milstein, une Mutter, un Perlman. Des artistes qui auraient de toute façon su faire sonner un violon d'étude. C'est là tout le paradoxe : mis entre les mains d'un interprète malhabile, le plus beau « Strad » du monde n'est rien.

Sans doute eût-il été plus pertinent de faire un musée des arts et des métiers de la lutherie. On y aurait montré la fabrication des instruments depuis l'origine des temps et la façon dont compositeurs et facteurs travaillèrent de concert. Oublier tout fétichisme, photographier, tirer tous les plans que l'on veut des plus beaux spécimens connus, les enregistrer, les filmer avant de les laisser vivre leur vie. Les organistes sont chanceux, personne n'a encore eu l'idée de démonter un Cliquot, un Cavaillé-Coll ou un Silbermann pour l'interner dans un musée. Il n'y a pas de baleines dans les zoos.

Alain Lompech

★ Musée de la musique, 221, avenue Jean-Jaurès, Paris 19e. Mº Porte-de-Pantin. Tél. : 01-44-84-44-84. Du mardi au samedi, de 12 heures à 18 heures. Fermé le lundi. Renseignements, tél. : 01-44-84-45-45. 35 F.



DESSIN THIERRY DALBY

Un procédé électrolytique ressuscite la collection Sax

EN 1842, un jeune musicien belge de vingt-neuf ans à l'imagination fertile arrive à Paris avec un instrument à vent de son invention. Fils de Charles-Joseph Sax, lui-même facteur d'instruments spécialisé dans les cuivres, Adolphe vient présenter son « saxophone ». D'autres trouvailles moins connues suivront, comme le saxhorn ou le saxotromba. Au total, père et fils, souvent raillés par les critiques, déposent une centaine de brevets et s'associent pour construire et perfectionner des instruments à vent. Leur fabrique compte jusqu'à deux cents ouvriers, mais l'entreprise familiale, peu épargnée par la concurrence et plus ingénieuse dans le domaine de la technologie que dans celui de la finance, connaît plusieurs faillites. En 1877, à la suite d'un de ces revers de fortune, une soixantaine d'instruments sont rachetés par l'Etat.

Depuis cette date, plus rien ou presque. Pour sa grande majorité, la collection Sax dormait dans le grenier du Musée instrumental du conservatoire de Paris, rue de Madrid. Quand, à l'instar de la Belle au bois dormant, on voulut, après plus d'un siècle d'oubli ou de dédain, les sortir de leur léthargie, les cuivres étaient tout oxydés. Comme l'explique Olivier Morel, restaurateur agréé par la direction des Musées de France, *« la mince pellicule d'argent qui recouvre le laiton avait été attaquée par le soufre en suspension dans l'air. Ce dioxyde de soufre provient surtout des usines et des gaz d'échappement des automobiles. Certains instruments étaient tout noirs et l'argent tombait en poussière ou n'adhérait plus au laiton »*.

AVENTURE CHIMIQUE

Pas question, dans ces conditions, de recourir à un nettoyage mécanique : la couche d'argent, fragilisée et épaisse de seulement 2 microns, n'y aurait pas résisté. Pas question non plus de tricher avec l'Histoire en « réargentant » les instruments. Pour ne pas altérer le travail des Sax, il fallait emprunter le chemin inverse de l'oxydation, ce qu'en chimie on nomme réduction. Idée simple mais réalisation délicate. Avec le concours de l'Ecole centrale, qui a « prêté » deux élèves ingénieurs pendant deux ans, un laboratoire d'EDF, Valectra, a mis au point un processus de traitement par électrolyse dont le principe est de dissocier les ions sulfure en laissant les ions argent. « *L'instrument*, explique Olivier Morel, *est immergé dans une solution neutre traversée par un courant électrique bien déterminé pendant un temps lui aussi bien déterminé. L'argent qui reste réadhère à la surface du laiton de façon assez homogène. Mais on a perdu ce qui était irréversiblement abîmé : on ne peut pas complètement revenir en arrière.* » Quand le procédé fut bien rodé, EDF, dans le cadre de ses actions de mécénat technologique et scientifique, le mit gracieusement entre les mains expertes d'Olivier Morel, qui restaura, dans ses deux ateliers de Besançon, 300 instruments, soit le tiers de ceux qui sont exposés au Musée de la musique.

L'aventure chimique de la collection Sax n'est pas terminée pour autant : seule leur conservation dans des vitrines hermétiquement closes lui permettrait d'affronter sans souci les siècles à venir. Mais ce n'est pas le cas, comme le regrette Joël Dugout, technicien de restauration au Musée de la musique. *« Certaines vitrines sont posées à même le plancher composite fait d'aggloméré recouvert d'une couche de hêtre de quelques millimètres d'épaisseur »*, explique-t-il. Or bois et colles à bois, en raison des gaz acides et autres produits chimiques qu'ils dégagent, ne font pas bon ménage avec les cuivres...

Depuis trois ans, le laboratoire du Musée mène des expériences pour trouver le moyen de réduire au minimum l'oxydation des instruments exposés. Ont été ainsi testés des tissus imprégnés de sels d'argent devant servir de « pièges » à dioxyde de soufre et des inhibiteurs de corrosion. Mais, comme le fait remarquer Joël Dugout, un Musée de la musique est un casse-tête pour qui veut protéger tous les instruments. La température et la lumière, par exemple, peuvent avoir des effets catalytiques sur les départs de corrosion. En cela, le choix de l'éclairage par fibre optique ne pouvait être meilleur, puisqu'il ne diffuse ni chaleur ni rayons ultraviolets. Quant au degré hygrométrique retenu – 55 % d'humidité dans l'air –, s'il convient au bois, il s'avère bien trop élevé pour les métaux et trop bas pour l'ivoire, qui risque de se dessécher et de se fendiller. Or certaines flûtes comportent à la fois bois, ivoire et métal...

Pierre Barthélémy

Franck Hammoutène, le dresseur de chameaux

MARIAGE pour le meilleur et pour le pire, ou divorce à l'italienne. Rien de tout cela et pourtant toutes ces images peuvent convenir à la rencontre de Christian de Portzamparc, architecte de la Cité, et de Franck Hammoutène, maître d'œuvre du musée. Le paradoxe vient simplement de l'obligation pour le second d'investir les espaces conçus par le premier il y a à peine une décennie, et d'imposer la force de sa signature face à la vitalité expressive léguée par le seul détenteur français du prix Pritzker. Car Portzamparc, musique oblige, n'aura pas lésiné sur le lyrisme architectural pour ce musée qu'il espérait sans doute lui-même achever. Sans quoi les circulations, les salles, les étages, les hauteurs sous plafond auraient inévitablement été de facture moins personnelle. Et peut-être pas du goût du maître d'ouvrage, l'Etablissement public du Parc de La Villette, qui a à prendre en compte, notamment, les vœux du ministère de la culture.

On hésite, on tergiverse. On fait appel à Richard Peduzzi, qui ne se voit pas marcher sur la traîne de Portzamparc, et s'imposer moins encore, en raison même de leurs affinités. Jack Lang, se serait alors donné comme principe la participation de divers architectes pour l'achèvement des espaces intérieurs des grands travaux. Quoi qu'il en soit, dès 1990 on organise un concours à l'issue duquel le jury, Portzamparc compris, choisit Hammoutène. Un maître d'œuvre à l'architecture noire, impétueuse, impérieuse, autant que celle de Portzamparc est blanche, sensible, civile. De son côté, Henri Loyrette, qui n'était pas encore directeur du Musée d'Orsay, hérite de la conception du programme muséographique, chargé de parachever le travail engagé par François Lesure et Florence Gétreau. Tout cela se serait fait dans la meilleure entente et sans le moindre grincement de dents, ce qu'on est libre de ne pas croire.

ACCIDENTS DE PARCOURS

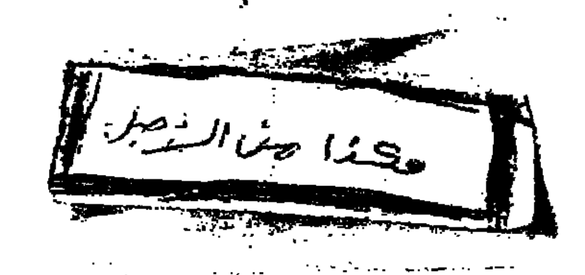
Après les accidents humains, les accidents de parcours n'ont pas manqué de venir masquer l'essentiel, à savoir le musée. Un premier parquet raté prend ainsi des allures de cataclysme. Puis on s'aperçoit que l'humidité de l'air se livre à d'agaçantes pitreries enfantant des condensations surprises au niveau des menuiseries extérieures, et participant peut-être aux marbrures de la voûte qui abrite l'ensemble. Dans un milieu où l'hygrométrie est un souci proportionnel au caractère précieux des bois, tout cela a dû taper sur le système de la maîtrise d'ouvrage au moins autant que l'irruption de la lumière, joliment organisée par Portzamparc, mais peu favorable à la conservation des instruments. Il y a ce que la technique sait faire pour ajuster heureusement l'expression de la nature aux nécessités vitales de la lutherie. Et il y a ce que l'architecture peut faire. Sur ce plan, on ne peut que tirer un coup de chapeau à Frank Hammoutène. Il parvient à donner aux responsables du musée un outil splendide. Il donne en outre au musée une personnalité et une esthétique qui lui sont propres sans effacer pour autant l'architecture d'origine.

D'étage en étage, à travers les neuf séquences didactiques du parcours, c'est 3 000 mètres carrés qu'on est conduit à parcourir sans que jamais la curiosité s'endorme. Chaque moment, chaque espace a son originalité propre, qui tire parti du travail de Portzamparc, de ses curiosités spatiales, sans pour autant endosser toutes les préciosités dessinées par le lauréat du Pritzker. Côté parc, chacune des ouvertures a en effet sa particularité, sortes d'ouïes monumentales, elles aussi « musicomorphiques », ou simplement bizarroïdes. Côté cour, en revanche, les fenêtres adoptent un parti pris de banalité régulière, assaisonnée de couleurs aquarelles, pimentée par la morphologie globale du bâtiment. Face à cela, Hammoutène répond par une écriture homogène qui filtre *ad libitum* la lumière du soleil.

Des couleurs sombres qui lui sont chères, il fait sourdre une lumière qui lui est propre, imprégnée des couleurs du bois, du béton, de l'acier des vitrines, et qui caresse les instruments, alignés comme à Fontenoy face à un public souvent libre de les prendre à revers. De belles vitrines dont les verres s'étirent, attirant en même temps le visiteur dans un dédale qui, sans être labyrinthique, est chargé du double mystère de sa double conception d'origine. Les claviers restent à l'air libre sur des aires au sol de béton lissé, ou sur des estrades qui marquent la distance, le respect dû aux objets de musée, et donc la souffrance muette de l'instrumentiste.

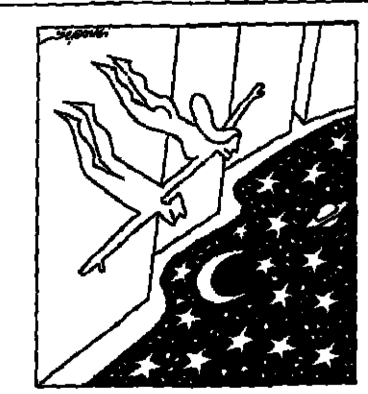
En architecture, on appelle chameau un défaut structurel, fruit de l'étourderie du dessinateur ou d'une erreur de construction révélée sur le tard. Un chameau est rarement très méchant. C'est un passage trop étroit, une marche trop haute, un plafond trop bas... Le mariage forcé de deux architectes peut donner naissance à de tels animaux qu'il faut alors dresser. Hammoutène est un bon chamelier, un djinn des *Mille et une Nuits* qui sait faire parler, et même chanter les bêtes. C'est ainsi que la voix humaine prend à son tour sa place dans le concert de La Villette.

Frédéric Edelmann



Jacques Lassalle aborde Pirandello

Le metteur en scène monte « Tout comme il faut »



DEPUIS qu'il a quitté la Comédie-Française – dont il fut administrateur de 1990 à 1993 –, Jacques Lassalle est reparti sur les chemins du théâtre en solitaire. Il se fait rare à Paris : la blessure que lui a infligée l'échec d'*Andromaque* d'Euripide au Festival d'Avignon, en 1994, l'a conduit à rechercher la sérénité sous d'autres cieux : à Venise où il a *mis en scène* Molière, à Oslo où il a monté Tchekhov, à Vidy où il a créé *L'Homme difficile* de Hofmannsthal, avant de le présenter au Théâtre de la Colline, à Paris, en 1995.

Cette année, Jacques Lassalle rôde du côté des Batignolles. A l'invitation de Félix Ascot, directeur avisé du Théâtre Hébertot, il aborde pour la première fois l'œuvre de Luigi Pirandello avec *Tout comme il faut* – un drame familial dans la lignée de *La Volupté de l'honneur*, que Gérard Desarthe fit triompher, à Hébertot déjà. C'est à l'excellent Olivier Périer qu'il revient de jouer Martino Lori, le personnage-clef de *Tout comme il faut* : un homme blessé.

★ Théâtre Hébertot, 78 *bis*, boulevard des Batignolles, Paris 17e. Mo Rome. Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 17 h 30 et 21 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. 01-43-87-23-23. Durée : 2 h 30. De 100 F à 250 F. Jusqu'au 30 juin.

UNE SOIRÉE À PARIS

Les Bonnes, de Genet
Inspirée d'un fait divers retentissant, *Les Bonnes*, de Jean Genet, offre autant une trame quasi policière, celle d'un drame criminel, qu'une trame presque religieuse, celle d'un cérémonial expiatoire dont on sait la part de dérision. Philippe Adrien, le metteur en scène, sait ouvrir les sens d'un texte, ouvrir les sens de celui qui le perçoit, ouvrir les possibilités d'interprétation pour les acteurs comme pour les spectateurs. Le rôle de Madame est magistralement tenu par Jeanne Balibar ; Catherine Hiégel et Dominique Constanza jouent les deux sœurs avec charme et séduction. Toutes trois sont les héroïnes effrayantes de ce simulacre du servage. Cette pièce a été créée dans le même lieu en novembre 1995.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, Paris 6e. Mo Saint-Sulpice ou Sèvres-Babylone. Les mardi, mercredi, vendredi, samedi, à 20 h 30; le jeudi, à 19 heures; le dimanche, à 16 heures. Tél. : 01-44-39-87-00. Durée 1 h 30. De 65 F à 160 F. Jusqu'au 23 février.

Francis Lemarque
Il donna à Montand un bouquet de chansons (*A Paris, Ma douce vallée, Quand un soldat...*), signa de nombreux succès pour Juliette Gréco, André Claveau, Renée Lebas, Marcel Amont, Patachou, Henri Salvador et d'autres. Auteur et mélodiste populaire, Francis Lemarque est aussi un interprète sensible qu'on a toujours plaisir à retrouver.
Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, Paris 15e. Mo Porte-de-Vanves. 20 h 30, les 18, 21, 22, 23, 24 et 25; 17 heures, les 19 et 26. Tél. : 01-45-31-10-96. 30 F et 100 F.

Beethova Obas
Le timbre sensuel, la guitare ondoyante et légère, l'Haïtien Beethova Obas revient chanter, sur le ton de la confidence, ses ballades veloutées, en laissant filtrer l'émotion et le piquant des mots.
New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. 20 h 30, le 18. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F (opération « Mairie de Paris, une place pour deux »).

Monâjât Yultchieva
Elle est sans conteste « la » voix d'Ouzbékistan. Accompagnée notamment au luth rebab par le maître qui l'a formée, elle se cambre devant les usages et interprète un répertoire soufi normalement réservé aux hommes. Subtil et magique.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, Paris 4e. Mo Châtelet. 20 h 30, le 20. Tél. : 01-42-74-22-77. 90 F (opération « Mairie de Paris, une place pour deux »).

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

DIEU SAIT QUOI
Film français de Jean-Daniel Pollet
Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

LEÇONS DE SÉDUCTION
Film américain de Barbra Streisand
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; UGC Champs-Elysées, 8e ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10).

LOST HIGHWAY
Film américain de David Lynch
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (01-43-59-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, 9e (01-48-24-88-88 ; reservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10).

LOVE SERENADE
Film australien de Shirley Barrett
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Miramar, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10).

LA NUIT DES ROIS
Film britannique de Trevor Nunn
VO : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e ; UGC Triomphe, 8e ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation 01-40-30-20-10).

ROMAINE
Film français d'Agnès Obadia
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Saint-André-des-Arts II, 6e (01-43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10).

THE PILLOW BOOK
Film franco-britannique de Peter Greenaway
VO : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (01-43-54-15-04) ; La Pagode, 7e (reservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

LES AVEUX DE L'INNOCENT (Fr.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

LE BOSSU DE NOTRE-DAME (A., v.o.) : Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; v.f. : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (01-39-17-10-00) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10).

BREAKING THE WAVES (*) (Dan., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65) ; UGC Triomphe, 8e ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10).

LE CLUB DES EX (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e.

DANS LA MÊLÉE (It., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86).

DE ESO NO SE HABLA (It.-Arg., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation 01-40-30-20-10).

DESTINÉE (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

EVITA (A., v.o.) : Gaumont Kinopanorama, 15e (réservation 01-40-30-20-10).

FARGO (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (01-46-33-10-82).

FOR EVER MOZART (Fr.-Suis.-All.) : Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation 01-40-30-20-10) ; L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

GUANTANAMERA (Cub., v.o.) : Latina, 4e (01-42-78-47-86).

HENRY ET VERLIN (Can., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

I. D. (Brit., v.o.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

L'ÎLE DU DOCTEUR MOREAU (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opera, 9e (01-47-42-56-31 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).

IRMA VEP (Fr.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47).

JUDE (Brit., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77 ; réservation 01-40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20) ; Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).

LONE STAR (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).

LOVE ETC. (Fr.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Lucernaire, 6e (01-45-44-57-34).

MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (01-43-54-42-34) ; Bretagne, 6e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (01-45-80-77-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (reservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).

LES MILLE ET UNE RECETTES DU CUISINIER AMOUREUX (Fr.-géorgien, v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (01-47-20-76-23 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10).

NOS FUNÉRAILLES (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; UGC Rotonde, 6e.

ONLY THE BRAVE (Austr., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49) ; Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

POUR RIRE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (01-40-39-99-40 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (01-42-22-87-23 ; réservation 01-40-30-20-10) ; La Pagode, 7e (réservation 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Escurial, 13e (01-47-07-28-04 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (01-42-24-46-24 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10).

LA PROMESSE (Bel.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

QUAND LES ÉTOILES RENCONTRENT LA MER (Fr.-malgache, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

LA RENCONTRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (01-43-26-48-18).

LA ROBE (Hol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (01-43-37-57-47) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

SALUT COUSIN ! (Fr.-Alg.-Bel.-Lux.) : Espace Saint-Michel, 5e (01-44-07-20-49).

SANKOFA (ghanéen, v.o.) : Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20).

LA SEPTIÈME DEMEURE (Fr.-It.-Hong.-Pol., v.o.) : Action Christine, 6e (01-43-29-11-30).

LA SERVANTE AIMANTE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63).

TESIS (**) (Esp., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).

THE INCREDIBLY TRUE AVENTURES OF TWO GIRLS IN LOVE (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).

TROP TARD (Fr.-Rou., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (01-43-26-58-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation 01-40-30-20-10).

UN AIR DE FAMILLE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Triomphe, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Majestic Bastille, 11e (01-47-00-02-48 ; réservation 01-40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10).

UN ÉTÉ A LA GOULETTE (Fr.-Tun., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (01-46-33-79-38 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (01-45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Mistral, 14e (01-39-17-10-00 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (01-43-20-32-20).

Y AURA-T-IL DE LA NEIGE A NOËL ? (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09) ; 14-Juillet Odéon, 6e (01-43-25-59-83 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Elysées Lincoln, 8e (01-43-59-36-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (01-43-59-19-08 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (01-43-87-35-43 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (01-47-70-33-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (01-43-57-90-81 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (01-43-43-04-67 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (01-47-07-55-88 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (réservation 01-40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (01-43-27-84-50 ; réservation 01-40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (01-45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (01-48-28-42-27 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (réservation 01-40-30-20-10) ; 14 Juillet-sur-Seine, 19e (réservation 01-40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (01-46-36-10-96 ; réservation 01-40-30-20-10).

LES REPRISES

ANNA KARÉNINE (Brit.) : Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07).

LA DOLCE VITA (It., v.o.) : Grand Action, 5e (01-43-29-44-40).

L'EXTRAVAGANT MONSIEUR CORY (A., v.o.) : Reflet Médicis I, 5e (01-43-54-42-34).

LES HABITANTS (Hol., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) ; Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09).

INTOLÉRANCE (A.) : L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80 ; réservation 01-40-30-20-10).

LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55).

LES PASSAGERS DE LA NUIT (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation 01-40-30-20-10).

LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation 01-40-30-20-10).

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (01-43-21-41-01 ; réservation 01-40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10).

UN JOUR A NEW YORK (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (01-43-29-79-89).

LES SÉANCES SPÉCIALES

L'APICULTEUR (Gr.-Fr., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) dimanche 11 h 50.

ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD (Fr.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) dimanche 19 h 15.

LA CITÉ DES FEMMES (It., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) samedi 16 h 20, 19 h, 21 h 40.

EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (01-43-26-94-08 ; réservation 01-40-30-20-10) dimanche 18 h.

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 15.

HUIT ET DEMI (It., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) dimanche 11 h 35, 13 h 45, 16 h 20, 19 h, 21 h 40.

MAMMA ROMA (It., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (01-42-77-14-55) dimanche 11 h 35.

1900 (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) samedi 16 h 40.

LA PARTY (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34) dimanche 12 h 05.

LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 12 h 30.

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 19 h 40.

SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5e (01-46-33-86-86) dimanche 15 h 30.

LES TEMPS MODERNES (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi 17 h 10.

LE TESTAMENT D'ORPHÉE (Fr.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) dimanche 11 h 15.

THE KING OF NEW YORK (**) (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi 22 h 15.

L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS (Fr.) : Ciné 13, 18e (01-42-54-15-12 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi, dimanche 20 h.

LES VOYAGES DE GULLIVER (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (01-45-32-91-68) dimanche 13 h 30.

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (01-45-54-46-85 ; réservation 01-40-30-20-10) samedi 21 h 15.

FESTIVALS

ADORABLE AUDREY (v.o.), Grand Action, 5e (01-43-29-44-40). Au risque de se perdre, sam. 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 ; Guerre et Paix, dim. 13 h 50, 17 h 15, 20 h 40 ; la Rose et la Flèche, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Funny Face, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). le Grand Alibi, sam. 18 h ; Rebecca, dim. 13 h 45, 17 h 50 ; Mais qui a tué Harry ?, lun. 15 h, 17 h 30 ; les Enchaînés, mar. 14 h 10, 18 h 10.

AVANT-PREMIÈRE, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). les Couleurs du diable, mar. 20 h 30.

CIAO MARCELLO ! (v.o.), Action Christine, 6e (01-43-29-11-30). Divorce à l'italienne, sam. 16 h 30, 19 h, 21 h 30, lun. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; la Notte, dim. 16 h 30, 19 h, 21 h 30, mar. 16 h 30, 19 h, 21 h 30.

CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE, L'Arlequin, 6e (01-45-44-28-80). l'Histoire d'Adèle H, dim. 11 h.

CINÉ-CLUB JUNIORS, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). les Quatre Cents Coups, dim. 16 h.

CINÉ-DÉBAT
SUR LE SERVICE PUBLIC, Le République, 11e (01-48-05-51-33). Faites vos jeux, mar. 19 h 30.

CINÉ KIDS (v.f.), UGC Triomphe, 8e. Noël chez les Muppets, dim. 10 h.

CINÉMA EN RELIEF (v.f.), Cité des Sciences. Cinéma Louis-Lumière, 19e (01-40-05-81-28). le Monde fascinant des matériaux, sam. 18 h, dim. 10 h, 18 h, lun. 10 h, 18 h, mar. 10 h, 18 h.

CYCLE DAVID LYNCH (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). Elephant Man, dim. 13 h 55, 18 h, 22 h 05 ; Eraserhead, sam. 18 h 10, 22 h 05, mar. 14 h, 18 h, 22 h 10 ; Sailor et Lula, lun. 13 h 55, 18 h, 22 h 05.

DES MOLLUSQUES FASCINANTS, Institut océanographique, 5e (01-44-32-10-90). Biologie de la seiche, sam. 16 h, dim. 15 h, 16 h.

DOCUMENTAIRE SUR GRAND ÉCRAN, Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). le Retour, dim. 11 h 30 ; les Années déclic, dim. 14 h ; Dehors-dedans, dim. 18 h ; la Jetée, dim. 20 h.

FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (01-43-54-42-34). Sogni d'oro, mar. 12 h 10.

FILMER L'HISTOIRE (v.o.), Centre Pompidou. Petite salle. Jean Renoir. Studio, 4e (01-44-78-12-33). Ni travail, ni famille, ni patrie :, sam. 17 h ; The Hollywood Ten, sam. 20 h ; Winifred Wagner, dim. 14 h, 17 h ; le Violon de Rothschild, dim. 20 h ; Images du monde et inscription de la guerre, lun. 14 h ; les Mots et la Mort, Prague au temps de Staline, lun. 17 h ; Drancy avenir, lun. 20 h.

HOMMAGE A CLOUZOT, Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). L'assassin habite au 21, sam. 16 h, 20 h ; Quai des Orfèvres, dim. 15 h 55, 20 h 05 ; le Salaire de la peur, lun. 12 h 10, 19 h 20 ; les Diaboliques, mar. 12 h 10, 16 h, 20 h.

IMMIGRÉS : D'UNE GÉNÉRATION L'AUTRE, Institut du monde arabe, 5e (01-40-51-39-91). la Haine, sam. 17 h ; l'Oasis de la Belle de Mai, dim. 15 h ; Pierre et Djamila, dim. 17 h.

LE JOURNAL DE VOYAGE D'ANDRÉ MALRAUX, Auditorium du Louvre, 1er (01-40-20-51-86). les Apprentissages d'un regard, dim. 16 h ; Cinquante ans d'une passion, dim. 17 h 30.

KENNETH ANGER, L'INTEGRALE DES FILMS MAGIQUES (v.o.), Les Trois Luxembourg, 6e (01-46-33-97-77). Inauguration of the Pleasure Dome, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Rabbit's Moon, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

LES MARX BROTHERS (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (01-43-54-51-60). la Soupe au canard, dim. 12 h 10.

MODELE DU 7e ART, LA COMÉDIE (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (01-43-26-84-65). le Pigeon, sam. 19 h 10 ; To be or not to be, dim. 14 h 10, 19 h 10 ; Hands Across the Table, lun. 14 h 10, 19 h 10 ; Allez coucher ailleurs, mar. 14 h 10, 19 h 10.

NUIT DAVID LYNCH (v.o.), Racine Odéon, 6e (01-43-26-19-68). Sailor et Lula, sam. 0 h ; Dune, sam. 2 h ; Twin Peaks, sam. 4 h.

PASOLINI (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). Quatre histoires comiques, dim. 13 h 45.

PETER GREENAWAY, PORTRAIT EN HUIT FILMS (v.o.), Le Cinéma des cinéastes, 17e (01-53-42-40-20). Drowning by numbers, sam. 20 h, dim. 13 h 10 ; A Walk through h, sam. 18 h 30, 22 h 30, lun. 13 h 30, 15 h, 16 h 30, 18 h, 19 h 30, 21 h, 22 h 30 ; le Cuisinier, le voleur, sa femme et son amant, sam. 16 h, dim. 15 h 30, mar 13 h 30, 16 h, 19 h 30, 22 h.

SCRATCH PROJECTION (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). Shockingly Hot, mar. 22 h.

SIX FILMS COURTS EUROPÉENS (v.o.), Studio des Ursulines, 5e (01-43-26-19-09). Alpsee, lun. 21 h 45.

THE LUBITSCH TOUCH (v.o.), Action Ecoles, 5e (01-43-25-72-07). The Shop around the Corner, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; la Huitième Femme de Barbe-Bleue, dim. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; Sérénade à trois, lun. 14 h, 15 h 40, 17 h 20, 19 h, 20 h 40, 22 h 20 ; la Folle Ingénue, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

THÉATROTHÈQUE, Studio-Théâtre, 1er (01-44-58-98-58). les Géants de la montagne, dim. 14 h 30, lun. 20 h.

TROIS DESCENTES AUX ENFERS AVEC SAMUEL FULLER (v.o.), L'Entrepôt, 14e (01-45-43-41-63). le Port de la drogue, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Shock Corridor, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; The Naked Kiss, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.

WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). l'Année des treize lunes, dim. 17 h 30 ; les Larmes amères de Petra von Kant, dim. 21 h 40.

WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (01-46-33-86-86). les Ailes du désir, sam. 19 h 10 ; Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 20 ; Alice dans les villes, lun. 16 h.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Histoire permanente du cinéma : Amants et fils (1959, v.o. s. t. f.), de Jack Cardiff, 16 h 30 ; Billy Budd (1962, v.o.), de Peter Ustinov, 19 h ; Mort à Venise (1970, v.o. s. t. f.), de Luchino Visconti, 21 h 30.
MARDI
Conférence de Frank Kessler : Les Américains ne connaissent pas le mot « schreiten », 18 h 30.

SALLE RÉPUBLIQUE (01-47-04-24-24)
DIMANCHE
Conspirations : la Poursuite implacable (1973, v.o. s. t. f.), de Sergio Sollima, 17 h ; les Conspirateurs (1944), de Jean Negulesco, 19 h 30 ; l'Ombre rouge (1981), de Jean-Louis Comolli, 21 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (01-42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma tchèque et slovaque : La taupe fait le jardin (1969, v.o. s. t. f.), de Zdenek Miler ; les Petites Marguerites (1966, v.o. s. t. f.), de Vera Chytilova, 14 h 30 ; la Vierge miraculeuse (1966, v.o. s. t. f.), de Stefan Uher, 17 h 30 ; Krakonos et Dontovka, la barbue (1978, v.o. s. t. f.), de Zdenek Vins ; les Oisons (1979, v.o. s. t. f.), de Karel Smyczek, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma tchèque et slovaque : Vojtech nommé l'orphelin (1989, v.o. s. t. f.), de Zdenek Tyc, 14 h 30 ; la Fin de la maison Berhof (1983, v.o. s. t. f.), de Jiri Svoboda, 17 h 30 ; Chronique morave (1969, v.o. s. t. f.), de Vojtech Jasny, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (01-44-76-62-00)

DIMANCHE
Elles : Jules et Jim (1962), de François Truffaut, 14 h 30 ; la Banquière (1980), de Francis Girod, 16 h 30 ; Actualités Gaumont (1925). ; Sans peur (1971, v.o. s. t. f.), d'Ali Khamraev, 19 h ; Actualités Gaumont (1925). ; Anatomie d'un rapport (1975), de Luc Moullet et Antonietta Pizzorno, 21 h.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(01-47-03-12-50)

DIMANCHE
Un pays sans bon sens (1970), de Pierre Perrault, 14 h 30 ; C'était un Québecois en Bretagne, Madame (1977), de Pierre Perrault, 16 h 30.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

SAMEDI 18 JANVIER

TF 1

20.45

LA FUREUR
Divertissement présenté par Arthur. Equipe féminine : Véronika Loubry, Khadja Nin, Alexandra Bronkers, Viktor Lazlo, Fiona Gélin, Stéphanie Schneider, Cachou ; Equipe masculine : Philippe Risoli, Patrick Bosso, Gérard Blanc, Laurent Petitguillaume... (145 min). 670302

23.10

HOLLYWOOD NIGHT
Obscures révélations.
Téléfilm (c) de David Anspaugh, avec Helen Hunt, Jeff Fahey, Steven Weber (100 min). 7159147
Dans une petite ville du Wisconsin, une jeune femme, nouvellement promue policier, enquête sur le meurtre d'un adolescent.

0.50 Les Aventures du bien. *Saint Georges et le dragon.*
1.10 Les Rendez-vous de l'entreprise.
1.30 et 2.30, 3.30, 4.30 TF 1 nuit.
1.40 et 2.40, 3.40, 4.55 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 4.45 Musique. Concert (10 min).

France 2

20.50

ÉCLATS DE RIRE
Divertissement présenté par Yves Lecoq et Chantal Ladesou, avec Chevalier et Laspalès, Dominique Delacoste, Pierre Palmade, la Famille Addams, Danyboon, Roger Pierre, Thierry Beccaro, les Frères Taloche, Elie Kakou, etc. (120 min). 880963

22.50

MES MEILLEURS AMIS
Divertissement présenté par Patrice Carmouze.
Invité : Pierre Richard en compagnie de ses amis Dary Cowl, Philippe Forbrach, Jean-Claude Baudracco (90 min). 697215

0.20 Journal, Météo.
0.35 et 1.35 *Dakar - Agadès - Dakar.* Magazine. Le bivouac.
0.45 Troisième mi-temps. Magazine (50 min). 4701548
2.05 Bouillon de culture. Magazine (rediff.). 3.10 Aux marches du palais. Documentaire. Stavisky (rediff.). 3.25 Pyramide (rediff.). 4.00 Encyclopédie universelle. Documentaire. Einstein. *4.50 Taratata (rediff., 85 min).*

France 3

20.55

MADAME DUBOIS
HÔTEL BELLEVUE.
Téléfilm de Jean-Pierre Améris, avec Micheline Presle (95 min). 2474741
En vacances à Aix-en-Provence, une septuagénaire propose à un homme de jouer le rôle de son petit-fils.

22.30

LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Documentaire de Jean-François Delassus. Le Plus Grand Ripou d'Amérique (60 min). 88895

23.30 Journal, Météo.
23.55 *Grain de philo.* Présenté par Alexandre Baloud. Thème : la corruption (55 min). 285924
0.50 Capitaine Furillo. Série. L'après Coffey.
1.40 Musique graffiti. Magazine. Solistes : 44 duos pour violon (extrait), de Bartok, par Miklos Szenthelyi, Jozef Lendvai (20 min).

Arte

20.45

L'AVENTURE HUMAINE : LES CHERCHEURS D'OR DU KLONDIKE
Documentaire de Max H. Rehbein et Wolfgang Wegner [1/2] (55 min). 1175692
Un documentaire en deux parties pour revivre l'épopée des chercheurs d'or qui sont allés tenter leur chance dans le Grand Nord canadien.

21.40

PORTRAIT D'UNE JEUNE FILLE DE LA FIN DES ANNÉES 60 À BRUXELLES
Téléfilm de Chantal Ackerman, avec Circé, Julien Rassam (60 min). 5112673
Une écolière fugueuse rencontre un jeune homme qui a décidé de ne plus remettre les pieds à la caserne. Troisième épisode de la collection Tous les garçons et les filles de leur âge. *Paroles et sentiments en liberté.*

22.40 ▶ Metropolis. Robert Antelme ; Jacques Martin ; le FIPA (60 min). 1100437
23.40 Pop Galerie : The Who (60 min). 9369895
0.40 Z-Man. Téléfilm de Heidi Specogna, avec Dominik Bender (85 min). 9739884
2.10 Tracks (28 min, rediff.). 6414513

M 6

20.45

AUX FRONTIÈRES DU RÉEL
Série, avec David Duchovny (160 min). 11318215
Coma. *Mulder finit par retrouver Scully dans un hôpital. La jeune femme se trouve dans un coma profond.*
Intra-terrestres (c). *Scully a retrouvé la santé. Elle est envoyée en mission avec Mulder pour enquêter sur la mort de volcanologues décimés par une contamination d'origine inconnue.*
Le fétichiste (Δ). *Les deux enquêteurs s'intéressent à des corps retrouvés atrocement mutilés. Scully est sujette à des cauchemars que hante le criminel...*

23.25 L'Ami suspect. Téléfilm (c) de Mag Brandford, avec Kevin Dobson (100 min). 5769760
1.05 Barbra Streisand. Documentaire *(55 min).* 4540074
2.00 La Nuit des clips (355 min).

Canal +

20.55

UN APPEL DANS LA NUIT
Téléfilm de Fred Walton, avec Carol Kane, Jill Schoelen (90 min). 985857

22.05 Retrouvailles avec les chimpanzés. Documentaire (50 min). 1313985
22.55 Flash d'information.

23.00

SIX DEGRÉS DE SÉPARATION
Film de Fred Schepisi, avec Stockard Channing, Will Smith (1993, 104 min). 7275360

0.45 Des anges et des insectes. Film de Philip Haas (1994, v.o., 115 min). 6458267
2.40 Surprises.
3.00 Boxe. *En direct.* Championnat du monde WBC super-légers. Oscar de la Hoya (EU) - Miguel Angel Gonzalez (Mex) *(244 min).* 90189426

Radio

France-Culture

20.45 Fiction. Virginité, de Pascal Lainé.
22.35 Musique : Opus. Musée de la musique. Parcours pour une ouverture, avec la participation de Marie-France Calas, directeur du musée, Pascale Saint-André, responsable du service culturel, Patrice Verrier, responsable du centre de documentation, Joël Dugot, membre du *laboratoire de restauration*, Philippe Bruguière, ethnomusicologue.
23.58 *Clairière.*
0.05 Tard dans la nuit. Nouvelles de Villiers de l'Isle-Adam. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.)

France-Musique

19.30 Opéra. Hamlet (opéra en 5 actes et 7 tableaux d'après le drame de Shakespeare). Donné le 14 septembre 1996 au Grand Théâtre de Genève, par le Chœur du Grand Théâtre de Genève et l'Orchestre de la Suisse romande, dir. Louis Langrée. Ambroise Thomas. Nathalie Dessay : Ophélie (soprano), Martine Dupuy : la reine Gertrude (mezzo), Simon Keenlyside : Hamlet (baryton), Alain Vernhes : Claudius (basse), Jean-Louis Meunier : 2e fossoyeur (ténor).
22.45 Entracte.
23.07 Le Bel Aujourd'hui. Festival d'Automne. Concert donné le 18 novembre 1996 à l'amphithéâtre de l'Opéra national de Paris, par les Jeunes Solistes, dir. Rachid Safir. Œuvre de Fénelon.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Ravel, souvenirs de Manuel Rosenthal. *Tsar Saltan* de Rimsky-Korsakov, par l'Orchestre Symphonique de Chicago ; Le final de la Tosca de Puccini ; Iberia d'Albeniz ; Boléro de Ravel, par l'Orchestre de l'Opéra de Paris ; Gymnopédie no 1 et Gnossienne no 3 de Satie ; L'ouverture de Tip Toes de Gershwin ; L'Enfant et les sortilèges de Ravel ; Prélude à l'après-midi d'un faune de Debussy ; Sonate pour violon et piano de Ravel ; Extraits de Pierrot lunaire de Schoenberg.
22.45 Da Capo. Œuvres de Schubert. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 RG : Les habitudes de la victime. Téléfilm de Claude Barma, avec Victor Lanoux [1/8] *(90 min).* 80179506
21.30 Bonjour cinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 Election de Miss Suisse 1996.

Planète

20.35 L'Honneur perdu des Dominici.
21.25 Quand l'île Saint-Louis nous est contée.
21.55 15 jours sur Planète. Documentaire.
22.20 Animaux des jardins.
23.00 Portraits d'Alain Cavalier. [2/24] La fileuse.
23.15 E.T. téléphone planète Terre.

Paris Première

20.30 Patinage artistique. Championnat du monde professionnel. Enregistré à l'US Air Arena de Landover, Maryland (USA).
22.05 Art Mengo n'existe pas.
22.35 Nova. Magazine.
23.25 Primal Scream. Concert enregistré en 1994 (55 min). 80033302

France Supervision

20.30 Arsenic et Vieilles dentelles. Théâtre. Pièce de Joseph Kessering. Mise en scène de Jacques Rosny et Yves Lalonde (120 min). 15593578
22.30 Cap'tain *Café.* Magazine.
23.25 Les Francofolies 96. Spécial jeunes talents.

Ciné Cinéfil

20.20 Le Club.
21.35 Sir Laurence Olivier. [2/2].
23.00 La Femme à abattre ■ Film de Raoul Walsh et Bretaigne Windust (1951, N., v.o., 90 min). 3553760
0.30 Johnny, roi des gangsters ■ ■ Film de Mervin LeRoy (1941, N., v.o., 110 min). 96761600

Ciné Cinémas

20.30 Adieu Irlande. Téléfilm de Joseph Sargent, avec Pierce Brosnan, Kate Mulgrew [2/3] (90 min). 2860708
22.00 Ciné cinécourts.
23.05 Quelle heure est-il ? ■ ■ Film d'Ettore Scola (1989, 95 min). 86197895

Série Club

20.45 Colorado. Le vent de la mort.
22.15 Le Retour du Saint. L'arrangement.
23.05 Code Quantum. La fuite.
23.50 *Le Club.*

Canal Jimmy

21.00 Earth 2. L'enfant des fleurs.
21.50 Friends.
22.15 Chronique californienne.
22.20 T'as pas une idée ?
23.15 Le Fugitif. Une vie tranquille.

Eurosport

12.30 Ski alpin. En direct. Coupe du monde. Descente messieurs à Wengen (Suisse) (60 min). 817499
19.55 Basket-ball. *En direct.* Championnat Pro A (5e journée retour) : Levallois - PSG.
1.00 Tennis. En direct. Open d'Australie (7e jour) (450 min). 35400884

Les films sur les chaînes européennes

TSR

0.10 L'Ange des ténèbres. Film de Dominique Othenin-Girard (1989, 85 min), avec Isa Andersen. *Fantastique.*

DIMANCHE 19 JANVIER

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 *Journal*, Météo.
13.20 Walker Texas Ranger. Série. [1/2] La légende de l'or perdu.
14.15 Arabesque. Série.
15.05 Un tandem de choc. Série. Le marché.
15.55 Les Dessous de Palm Beach. Série.
16.50 Disney Parade.
18.00 Seaquest, police des mers. Série.
19.00 7 sur 7. Magazine. Invitée : Hillary Clinton, depuis la Maison Blanche (55 min). 72451
19.55 Chiffres à la Une. Jeu.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.40

UN FLIC À LA MATERNELLE ■
Film d'Ivan Reitman, avec Arnold Schwarzenegger (1990, 115 min). 521635
Un flic costaud se transforme en instituteur pour les besoins d'un enquête. Schwarzenegger aux prises avec trente gamins.
22.45 Ciné dimanche.

22.55

LES BIDASSES S'EN VONT EN GUERRE
Film de Claude Zidi, avec Gérard Rinaldi, Gérard Filipelli (1974, 100 min). 578884
Les Charlots et l'univers du comique troupier à la française. Fantaisie laborieuse.

0.35 Les Aventures du bien. Une goutte d'eau dans l'Océan.
0.40 et 1.45, 2.25, 3.00 TF 1 nuit.
0.50 *Concert. Gala* Richard Tucker (55 min). 5872759
1.55 et 3.10, 4.05, 5.10 Histoires naturelles. Documentaire (rediff.). 2.35 Cas de divorce. Série. Chaumet contre Chaumet. 5.00 Musique. Concert (10 min).

France 2

12.05 *Polémiques. Magazine.*
12.45 Rapport du Loto.
12.50 Secret de chef.
12.55 et 13.20 Météo.
13.00 Journal.
13.15 Spot jeux.
13.25 Le Monde est à vous. Invitée : *Jane Birkin.*
15.05 L'Homme à la Rolls. Série.
16.00 L'Ecole des fans. Invité : François Valéry.
16.50 Cousteau. L'hiver des castors (60 min). 1891093
17.50 Stade 2. Magazine.
18.55 Déjà dimanche.
19.30 Déjà le retour. Invités : Ophélie Winter, Vincent Perez.
20.00 Journal, Image du jour, A cheval !, *Météo.*

20.50

LES RIPOUX ■ ■
Film de Claude Zidi, avec Philippe Noiret, Thierry Lhermitte (1984, 115 min). 692258
Sur un excellent scénario, une comédie brillante d'humour, d'insolence, d'esprit satirique et remarquablement interprétée.

22.45

▶ LES AIGLES FOUDROYÉS
Documentaire de Frédéric Mitterrand. [1/7] Le bel été (80 min). 438513

0.05 Journal, Bourse, Météo.
0.15 Musiques au cœur. Magazine. Invités : Christa Ludwig, mezzo-soprano ; Pierre Boulez, à l'occasion du cycle Stravinsky au Châtelet ; Natalie Dessay, soprano ; Le groupe Jaël ; Le quatuor Athenaeum Enesco *(75 min).* 7576117
1.30 Les Quatre Eléments. Documentaire. 2.20Savoir plus santé. Magazine. L'hôpital à domicile (rediff.). 3.20 Polémiques. Magazine (rediff.). 4.05 La Compète. Otage. 4.35Stade 2. (rediff., 60 min).

France 3

11.43 Le 12-13 de l'information.
13.00 Keno. Jeu.
13.05 Lignes de mire.
14.00 Les Quatre Dromadaires. Les coraux de la pleine lune.
14.50 Tiercé. En direct.
15.10 La Piste de l'Oregon. Téléfilm de Neal Israel, avec Dave Thomas (95 min). 4721109
16.45 Sports dimanche. Arrivée du Dakar.
18.00 Corky, un enfant pas comme les autres.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 Météo.
20.05 Y'a pire ailleurs.
20.15 Mister Fowler, brigadier-chef. Série. Camp de jeunesse.
20.45 Le Journal du Dakar.

21.00

INSPECTEUR DERRICK
Série, avec Horst Tappert. Une jeune fille au clair de lune. Une mort sans importance (125 min). 3458884

23.05 Dimanche soir. Invité : Laurent Fabius.
23.55 *Journal, Météo.*

0.15

LUCKY LUCIANO ■ ■
Film de Francesco Rosi, avec Gian Maria Volonte (1973, v.o., 110 min). 9781759
Enquête inspirée des souvenirs de Charles Siraguso, du Narcotics Bureau américain (il joue, ici, son propre personnage), sur les rapports qui ont pu exister entre Lucky Luciano, chef de la Mafia aux Etats-Unis, et le pouvoir légal.
2.05 Musique graffiti. Magazine. Lyrique : Wiegenlied, de Schubert ; Wiegenlied, de Brahms, Ave Maria, de Schubert, par l'Orchestre philharmonique de la RAI dirigé par Maurice Brown, avec Cecilia Gasdia, soprano (15 min).

La Cinquième

12.00 Les Lumières du music-hall. Patachou. 12.30 Arrêt sur images. 13.30 Les Grands Châteaux d'Europe. Le château de Riegsburg. 14.00 L'Esprit du sport. 15.00 Teva. Au pays de Bod.
16.00 La Lumière des justes. Feuilleton. [4/14] d'après l'œuvre d'Henri Troyat.
Persuadé que sa belle-fille a encouragé Nicolas à se passer de son consentement pour l'épouser, le père de Nicolas s'en prend à Sophie en public. Le jeune couple part s'installer à Saint-Pétersbourg.
16.55 Le Sens de l'Histoire. Sigmaringen. 18.25 Va savoir. Jeunes loups et vieux gréements. *18.50 Le* Journal du temps.

Arte

19.00 Le Raid en avion autour du monde. Série [3/6] (1925, N., muet, 25 min). 88093
19.25 Maestro. Concert. Lorin Maazel dirige Bach et Hindemith (65 min). 5372703
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

▶ SOIRÉE THÉMATIQUE : LA MODE SOUS TOUTES SES COUTURES

20.46 La Machine mode. Documentaire de Jérôme de Missolz (84 min). 100609987 *Les enjeux de la haute couture.*
22.10 Yves Saint Laurent tout terriblement. Documentaire d'Armelle Brusq et Jérôme de Missolz (45 min). 4943567 *La vie, les créations et les sources d'inspiration - secrètes, littéraires ou musicales - du couturier.*
22.55 Qui êtes-vous Polly Magoo ? ■ Film de William Klein, avec Dorothy McGowan, Jean Rochefort (1966, N., 100 min). 842971 *Une volonté de démythification de l'univers de la haute couture, du journalisme branché et de la télévision. Des sketches sans suite, un reportage au second degré : c'était très mode, il y a trente ans...*
0.35 ▶ Metropolis. Magazine (rediff., 60 min). 1244759
1.35 Court-circuit. **L'Enfant de La Ciotat**, court métrage d'Arnaud Debree (1995, 17 min) ; **Tour de France**, court métrage de Vincent Bal (1994, 15 min) ; **La Trêve**, court métrage d'Emmanuel Paulin (1994, 15 min) (rediff.). 1344759

M 6

12.10 Sports événement.
12.45 et 5.05 Hot Forme.
13.20 et 15.00Sarah et Diana, leur véritable histoire. Téléfilm de Steven H. Stern. [1/2 et 2/2] (190 min). 51575703
16.30 L'Aventurier. Série. Trafic d'armes.
17.05 Le Contrat secret. Téléfilm de John Davis, avec Michael Brandon, Christopher Lee (115 min). 6951782 *Un écrivain dans l'engrenage du terrorisme.*
19.00 Drôle de chance. Série. Le cristal noir.
19.54 *Six minutes d'information.*
20.00 E = M 6. Magazine.
20.35 et 0.55 Sport 6.

20.45

CAPITAL
Magazine présenté par Emmanuel Chain. Des milliards sous la neige : le business du mont Blanc ; *Snow-board : le boom du ski spectacle ;* Megève : une station en or ; *Savoie : l'effet J.O.* (120 min). 908068

22.45

CULTURE PUB
Magazine présenté par Christian Blachas. Quand la télé fait lire (30 min). 2607118

23.15 La Revanche d'Emmanuelle. Téléfilm de Francis Leroi, avec George Lazenby, Marcella Walerstein (100 min). 8335600
1.05 *Best of* 100 % nouveautés. Sélection de nouveaux clips.
2.05 Movida opus 5. Documentaire. 3.00 Turbo. Magazine (rediff.). 3.25 *Aventures en océan Indien.* Documentaire (rediff.). 4.20 Fréquenstar. Magazine. Carla Bruni (45 min).

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.05
12.20 Flash d'information.
12.30 C Net. Magazine.
12.45 *Le Vrai Journal.*
13.35 La Semaine des Guignols.
14.05 et 16.00, 16.55, 17.50, 20.25 Dimanche en famille.
14.20 Les Ailes de la mort. *Téléfilm de Peter Barber-Fleming* (100 min). 8079890
16.10 Babylon 5. Série.
▶ En clair jusqu'à 18.00
17.00 ▶ *Caméra insolite.* Bosnia Hôtel, de Thomas Balmès (50 min). 97093
18.00 La Carapate ■ Film de Gérard Oury (1978, 95 min). 985884
▶ En clair jusqu'à 20.35
19.35 Flash d'information.
19.45 Ça cartoon.

20.35

UNDERGROUND ■ ■
Film d'Emir Kusturica, avec Miki Manojlovic (1993-1995, 165 min). 48961093
Ce film a été vivement attaqué comme pro-serbe par quelques intellectuels français. Voyons cela plus sérieusement.
23.20 Flash d'information.

23.25

L'EQUIPE DU DIMANCHE
Magazine présenté par Thierry Gilardi (94 min). 5956664

1.00 Diva ■ Film de J.-J. Beineix (1980, 115 min). 3446846 *L'adaptation du « néo-polar » de Delacorta fut surtout prétexte à une démonstration de mise en scène lyrique grandiose et d'un hyperréalisme délirant.*
2.55 Harcèlement ■ Film de Barry Levinson (1994, 122 min). 49519136

Radio

France-Culture

20.35 Le Temps de la danse. Jean-Pierre Drouet.
21.00 Atelier de création radiophonique. 2146 pierres, 2146 lieux.
22.25 Poésie sur parole. Pouchkine.
22.35 *Musique : le concert.* Transcontinentales. Le Quintette de Steve Arguelles.
0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Nathalie Dupie et Ivan Kabakoff. Rub a dub dub, par Thierry Beauchamp. Rémanences, par Irène Omélianenko : Victimes anonymes. Des mots dans le vent, poème radiophonique, par Jean Couturier. 1.00 *Les Nuits de France Culture* (rediff.) 1.00 Les Lundis de l'Histoire. Les jésuites de la Renaissance ; 2.25 Du jour au lendemain ; Alain Buisine (Les ciels de Tiepolo) ; 3.10 Répliques, par Alain Finkielkraut. A la découverte de Witold Gombrowicz ; 3.59 Entretiens. Raymond Queneau ; 4.59 Grand Angle. *Les journalistes de guerre, ou* l'interrogation du regard ; 5.56 Radio archives. Tristan Zara, un précurseur *ultérieur.*

France-Musique

20.05 Voix souvenirs. André Pernet, basse. Œuvres de Gounod : Faust : Ronde du veau d'or, (Méphisto, acte 2), Sérénade (acte 4), dir. Piero Coppola (1935) ; Massenet : Thaïs : air d'Alexandrie (Athanaël, acte 1) ; *Moussorgski* : Boris Godounov : J'ai le pouvoir suprême (monologue, acte 2), *Je souffre, je succombe* (scène du carillon). La mort de Boris (acte 4), dir. Gustave Cloez *(1930)* ; *Leoncavallo : Paillasse* : Bonjour, c'est moi (Tonio), Rossini : Le Barbier de Séville : *air de la calomnie* (Basile, acte 1), dir. Henri Busser (1937) ; Delibes : Lakmé : Lakmé, ton doux regard se voile (Nilakhanta, acte 2), dir. Gustave Cloez (1930) ; Lully : Cadmus et Hermione (les entrées), dir. Roger Désormière.
21.00 Table d'écoute.
22.30 Transversales. 1 Déclic ; 2 Les Magiciens de la *Terre. Traditionnels d'Algérie,* d'Ouzbékistan et d'Iran ; 3 Chansons. Sensualité ; 4 Le Jazz, probablement. La Knitting Factory.
1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Le Comte Ory, opéra de Rossini.Orchestre de l'Opéra de Lyon, dirigé par Eliot Gardiner. John Aler : le comte Ory. Gino Quilico : Raimbaud. Sumi Jo : *la comtesse Adèle.* Gilles Cachemaille : le gouverneur. Diana Montague : *Isolier. Raquel Pierotti : Dame* Ragonde. Maryse Castets : Alice. Francis Dudziak : un *chevalier. Nicolas Rivenq : un* chevalier.
22.15 Opéras étrangers composés pour Paris. Œuvres de Donizetti, Wagner, Verdi. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

21.00 Temps présent. *Belgique : la colère blanche.*
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.35 *Mina Tannenbaum* ■ Film de Martine Dugowson (1993, 115 min). 67870819
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 Un monsieur si gentil.
21.30 Maroc, corps et âmes. [4/11] Rythmes de Marrakech.
21.55 Ballet. [1/2].
23.40 Paris dessous.

Paris Première

20.30 Paris modes haute couture. Collections printemps-été : Défilé Jean-Paul Gaultier.
21.25 Les Liaisons dangereuses ■ ■ Film de S. Frears (1988, v.o., 120 min). 65706906

France Supervision

20.30 Il était une fois Hollywood ■ ■ Film de Jack Junior Haley (1974, 125 min). 17885616
22.35 Nancy Jazz Pulsations *Compagnie* Lubat de Gasconha.
23.30 Grand Large. Magazine.
0.20 Roller skating. Sport.
0.45 Roméo et *Juliette.* Ballet (130 min). 88521961

Ciné Cinéfil

20.30 Johnny, roi des gangsters ■ ■ *Film de Mervin LeRoy* (1941, N., 110 min). 5182451
22.20 La Forteresse cachée ■ ■ ■ Film d'Akira Kurosawa (1958, N., v.o., 140 min). 28529451

Ciné Cinémas

20.20 Mel Gibson.
20.45 Les Secrets professionnels du docteur Apfelglück Film d'Hervé Palud (1990, 85 min). 8184635
22.10 Inferno ■ Film de Dario Argento (1979, v.o., 110 min). 95196857

Série Club

20.45 La Famille Addams. Les vacances de rêve.
21.15 Colonel March. Passé d'armes.
21.40 Histoires vraies. L'homme aux diamants.
22.05 Le Choix de... George Sherman. Sa vie m'appartient.
22.30 Le Prisonnier. J'ai changé d'avis.
23.15 Le Club.
23.20 Code Quantum. La future maman.

Canal Jimmy

20.30 Dream On.
20.55 Le Meilleur du pire.
21.25 Fawlty Towers.
22.00 La Semaine sur Jimmy.
22.10 New York Police Blues.
23.00 On the Air.
23.25 Friends. Celui qui remplace *celui qui part.*
23.50 Batman.

Eurosport

10.00 Ski alpin. En direct. Coupe du monde. Slalom messieurs à Wengen (Suisse) : 1re manche (60 min). 975971 2e manche (45 min). 4614426
11.00 Tennis. En direct. Open d'Australie (7e jour) (90 min). 919155
21.30 Rallye raid. 15e étape du Dakar : Saint Louis - Dakar.
1.00 Tennis. En direct. Open d'Australie à Melbourne (8e jour) (450 min). 35477556

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

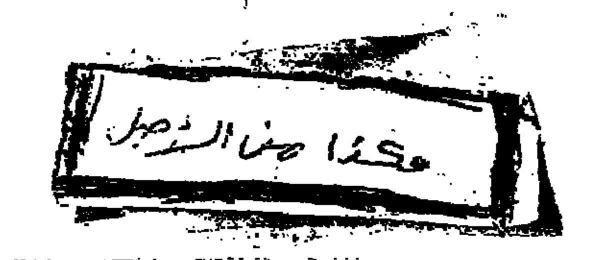
20.30 Wall Street. Film d'Oliver Stone (1988, 130 min), avec Michael Douglas. *Comédie dramatique.*
22.40 La Féline. Film de Paul Schrader (1981, 120 min), avec Nastassja Kinski. *Fantastique.*

TMC

20.35 Rocky 2, la revanche. Film de Sylvester Stallone (1979, 115 min), avec Sylvester Stallone. *Comédie dramatique.*

▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.





Chinoiseries

par Alain Rollat

IL SE FAIT prénommer Harry *depuis qu'il* a choisi la nationalité *américaine*, en 1985 : Harry Wu. Mais il est plus connu par le surnom que les maniaques de l'étiquetage comparatif lui ont donné depuis qu'il mène croisade contre les « camps de rééducation » d'où il est sorti en 1979 : Harry Wu, « le Soljenitsyne chinois ». Cela fait donc dix-huit ans que cet homme témoigne : il existe bien un *goulag chinois qui n'est pas moins goulag que* le *défunt goulag soviétique*. Il y a même un mot chinois pour le dire : le mot *laogai*. Mais qui, en France, a entendu parler de « l'archipel » du *laogai* ? Harry Wu se cogne au mur du silence. En France, comme aux Etats-Unis, il n'y a plus qu'un mot chinois à la mode : le mot *business*.

Harry Wu était, vendredi soir 17 janvier, sur France 2, l'invité du « Bouillon de culture » de Bernard Pivot. *On s'est alors vaguement souvenu que sur le plateau* d'« Apostrophes », *en 1975, c'est* un rescapé bien de chez nous, un certain Jean Pasqualini, qui racontait déjà l'enfer du *laogai* où il avait été emprisonné « par erreur » pendant sept ans. Qu'avons-nous fait de son témoignage ?

Harry Wu, lui, a passé dix-neuf ans de sa vie dans ces camps de « rééducation par le travail ». Son crime, sous Mao, était d'avoir reçu une éducation bourgeoise et d'avoir critiqué, en 1956, l'entrée des chars soviétiques à Budapest. *Il a survécu au laogai* parce qu'il a fait semblant de ne plus être un homme : *« J'ai vécu comme une bête... La dignité était un luxe qu'on ne pouvait s'offrir. »* Son crime, sous Deng Xiaoping, est de *« se mettre au service de forces internationales »* parce qu'il entreprit de revenir clandestinement dans son pays natal, avec l'appui des caméras cachées de la BBC ou de CBS, pour filmer les chantiers de travaux forcés et recueillir les témoignages de ceux qui y meurent encore aujourd'hui.

Que ferons-nous de ce nouveau témoignage d'Harry Wu ? Détournerons-nous notre regard du sien ? Heureusement, cet empêcheur de commercer en paix *n'a pas exhibé* sa cicatrice. Nous *oublierons plus facilement qu'on* lui cassa le bras gauche, sous la révolution culturelle, parce qu'il osait lire en cachette *Les Misérables*... N'avons-nous pas laissé fusiller Gavroche sur la place Tiananmen ? Nous continuerons sûrement à consommer du Rémy-Martin bien qu'Harry Wu ait insisté sur les profits que cette firme française tire des vendanges imposées aux faux vignerons-vrais forçats de la fausse ferme de Qinghe... *Que l'âme de Jean Valjean ait pitié de notre veulerie !*

C'est le *malheureux* Alain Peyrefitte *qui* fera donc les frais de notre mauvaise conscience. Quand Bernard Pivot lui demanda pourquoi il n'avait pas, dans son dernier livre, raconté la même Chine qu'Harry Wu, l'auteur de *La Chine s'est éveillée* expliqua si longuement qu'il fallait *« nuancer, relativiser, replacer les choses dans leur contexte... »*, que nous revint en mémoire ce mot de Victor Hugo, dans *Les Misérables* justement : *« La vraie division humaine est celle-ci : les lumineux et les ténébreux. »*

[La chronique hebdomadaire d'Alain Rollat s'interrompt avec ce numéro, notre collaborateur reprenant à partir de lundi (nos éditions datées 21 janvier) la chronique « Télévision » quotidienne. Désormais, nos éditions du samedi (datées dimanche-lundi) offriront en dernière page, comme tous les autres jours, une chronique de Pierre Georges.]

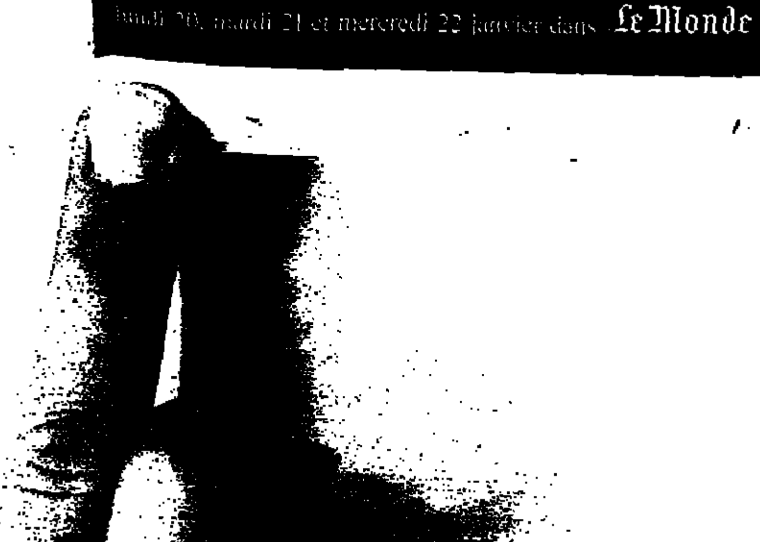
A nos lecteurs

LE MONDE continue de bouger. Deux ans après son lancement, sa nouvelle formule sera approfondie durant l'année 1997, en trois temps (janvier, juin et septembre). Notre objectif est d'améliorer la seconde partie du journal, correspondant aux pages « Aujourd'hui », « Culture » et « Communication ». En lui donnant plus d'espace et en la diversifiant, il s'agit d'affirmer plus encore que *Le Monde*, loin d'être seulement un quotidien réputé pour son traitement de l'actualité politique et économique, internationale et nationale, a aussi pour ambition d'offrir à ses lecteurs des informations concernant leur vie quotidienne, leurs plaisirs et leurs envies, de la vie pratique au sport, de la santé aux voyages, de la mode à l'explosion de l'offre télévisuelle.

A partir de notre numéro de lundi (daté mardi 21 janvier), les pages « Aujourd'hui » gagneront en volume, accueilleront de nouvelles rubriques pratiques, proposeront des jeux rénovés et inédits et offriront, avec l'aide de Météo France, des prévisions météorologiques étendues. En fin de journal, nos lecteurs découvriront une nouvelle page « Communication », ouverte à l'actualité de tous les médias, publicité comprise. Enfin, une nouvelle rubrique, « Kiosque », apparaîtra en avant-dernière page, offrant une revue de presse développée et des informations décalées sur des personnalités en vue.

En juin, une deuxième vague de changements concernera les pages « Culture » et la présentation graphique du Monde.

Tirage du *Monde* daté samedi 18 janvier 1997 : 495 573 exemplaires



M. Chirac interviendrait à la télévision en début de semaine

Le chef de l'Etat préciserait son projet de réforme de la justice

LE PRÉSIDENT de la République pourait intervenir à la télévision au début de la semaine du 20 janvier pour annoncer la mise en place de la commission sur la réforme du parquet, qu'il avait évoquée pour la première fois lors de son passage sur TF 1 le 12 décembre 1996. Des réunions devaient avoir lieu à l'Elysée, samedi 18 janvier, pour faire le point sur ce projet et envisager une intervention télévisée de Jacques Chirac. Aucune décision n'était encore prise samedi en fin de matinée.

Le projet dessiné par M. Chirac consiste à nommer une commission chargée de réfléchir à l'indépendance du parquet et au secret de l'instruction. Le chef de l'Etat avait cité *« le premier président de la Cour de cassation »* comme possible président de cette commission. Pierre Truche, titulaire de cette fonction, est le nom le plus souvent avancé, après que l'on s'était interrogé sur le choix d'un de ses prédécesseurs. La commission devrait comporter une vingtaine de membres, pour moitié professionnels de la justice (magistrats et avocats), pour moitié des « non-professionnels » (philosophes du droit, universitaires, journalistes, représentants de de la société civile).

L'initiative de M. Chirac a été critiquée y compris dans les rangs de la majorité, notamment par Pierre Mazeaud (RPR), président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, et par Raoul Béteille, député (RPR) de Seine-Saint-Denis et ancien directeur des affaires criminelles au ministère de la justice à la fin des années 70. Le président de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin (RPR), a exprimé devant le chef de l'Etat, le 6 janvier, à l'occasion des voeux de Nouvel An, le souhait que le Parlement soit associé *« en amont »* à cette réflexion. Il a été contredit sur ce point par le président du groupe RPR de l'Assemblée, Michel Péricard.

A deux reprises, lors des voeux de Nouvel An à l'Elysée, devant le Conseil constitutionnel et devant la presse, M. Chirac a réaffirmé son intention d'installer cette commission avant la fin du mois de janvier. Dans son esprit, il s'agit d'*« examiner sérieusement la possibilité de rendre le parquet indépendant du garde des sceaux »*. En décembre, le Conseil supérieur de la magistrature a transmis à M. Chirac un avis proposant que la nomination des procureurs et des procureurs généraux soit confiée à cette instance et que les instructions individuelles du garde des sceaux soient supprimées.

Le premier ministre israélien refuse toute discussion sur Jérusalem

*« **JÉRUSALEM** ne sera jamais négociée. Qu'on le sache définitivement »*, déclare le premier ministre israélien, Benyamin Nétanayahou, dans un entretien publié samedi 18 janvier par *Le Figaro*. Cette affirmation est contraire aux dispositions de la Déclaration de principes israélo-palestinienne signée en septembre 1993 à Washington, qui prévoyait que la question de Jérusalem, au même titre que celles des réfugiés et des colonies de peuplement, sera discutée lors des négociations sur le statut définitif de la Cisjordanie et de Gaza.

Jérusalem, dit encore M. Nétanyahou, restera la capitale une et indivisible de l'Etat d'Israël *« éternellement »*. *« Il n'y aura jamais de redéploiement* [de l'armée israélienne] *dans Jérusalem. De la même manière que l'on ne construira pas un mur à Jérusalem. Et sur ce point, il y a consensus tant en Israël que dans l'ensemble de la communauté juive de la diaspora »*, affirme-t-il. Il n'en soupçonne pas moins le gouvernement travailliste, qui a signé la Déclaration de principes, d'avoir eu pour *« dessein (...) d'abandonner Hébron et, sans doute, Jérusalem »*.

Au sujet du statut définitif des territoires palestiniens, M. Nétanyahou se prononce *« pour une autonomie palestinienne amputée de certaines prérogatives qui pourraient mettre en danger »* Israël. Quant à la création d'un Etat palestinien, le premier ministre israélien indique qu'*« on peut l'envisager »*. Mais il ajoute aussitôt qu'*« il faut d'abord définir le mot Etat »*.

« L'esprit moderne est étriqué : il renâcle à chercher une troisième voie. Dans des dizaines de pays, il existe des minorités qui exigent leur indépendance et, si l'on cède, on brise la stabilité du pays, fait-il valoir. *C'est pourquoi nous avons besoin d'un nouveau modèle qui accorderait* [aux Palestiniens] *une autonomie de gestion dans certains domaines et pas dans d'autres. »*

Pour M. Nétanyahou, le plateau syrien du Golan, occupé et annexé par Israël, n'est *« absolument pas »* négociable *« pour des raisons stratégiques, historiques et économiques »*, notamment en raison de ses ressources en eau. Il n'en estime pas moins qu' *« [il avance] tout doucement, mais sûrement, vers la reprise des pourparlers de paix »* entre Israël et la Syrie.

Le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, a proposé vendredi que Jérusalem devienne la capitale de deux Etats. *« Une ville peut être la capitale de deux Etats : par exemple Rome, capitale de l'Italie et site du Vatican »*, a déclaré Yasser Arafat après un entretien à Gaza avec le premier ministre polonais, Wlodzimierz Cimoszewicz.

Dans un entretien à l'agence Reuter, le numéro deux de l'OLP, Abou Mazen, de son vrai nom Mahmoud Abbas, se dit *« confiant qu'au terme des négociations* [avec l'Etat juif] [l'organisation obtiendra]*un Etat palestinien indépendant avec la Jérusalem arabe orientale comme capitale »*.

Corse : la police intervient contre les agriculteurs

***LES FORCES DE L'ORDRE** sont intervenues, sans incident,* vendredi 17 janvier, pour faire évacuer les accès des deux dépôts de carburant, en Corse, bloqués depuis quatre jours par des agriculteurs. En réaction, les pompistes de l'île avaient déclenché jeudi une grève générale, réclamant des pouvoirs publics qu'*« ils fassent respecter sans délai le droit au travail »*.

Les agriculteurs voulaient paralyser l'île pour provoquer une négociation avec *« la collectivité territoriale de Corse et l'Etat »*, à propos des dossiers de désendettement. *« Sur les 4 501 exploitations employant 5 585 personnes, 3 000 sont lourdement endettées et 1 156 exploitations ne disposent plus de couverture sociale pour les familles »*, précise Michel Valentini, président de la chambre régionale d'agriculture.

UNE DETTE DE 1,9 MILLIARD

La dette agricole totale s'élève à 1,9 milliard de francs. Le principal créancier est la Caisse régionale de crédit agricole avec 1,3 milliard non recouvré. La Mutualité sociale (MSA) totalise un passif de 469 millions de cotisations non réglées. L'Office hydraulique réclame 54 millions. Enfin, les coopératives de fournitures et de matériel enregistrent un total de 38 millions de factures non réglées par leurs adhérents.

Par ailleurs, un attentat a légèrement endommagé vendredi soir une agence du Crédit agricole à Bastia, mais aucun lien ne pouvait être établi samedi matin entre cet acte et le mouvement social. – *(Corresp.)*

Philippe Séguin pourrait nommer Pierre Wiehn au CSA

UNE GRANDE CONFUSION préside à la nomination des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) appelés à succéder à Roland Faure, Geneviève Guicheney et Monique Augé-Lafon dont le mandat arrive à échéance le 23 janvier. En désignant Janine Langlois-Glandier, jeudi 16 janvier (*Le Monde* du 18 janvier), au poste occupé par Roland Faure, le président du Sénat, René Monory, a violé l'usage qui veut que l'annonce des nominations soit simultanée, et surtout laissée à l'initiative du président de la République.

L'information selon laquelle le président de l'Assemblée nationale pourrait nommer Pierre Wiehn, soixante-deux ans, PDG de Protécréa, une filiale de production de TF 1, n'a été ni confirmée, ni démentie, vendredi 18 janvier, par les services de Philippe Séguin.

Pierre Wiehn, donné favori depuis plusieurs semaines, est un professionnel reconnu, qui a commencé sa carrière à la radio (RTF, RMC et France Inter), avant de devenir, de 1981 à 1986, directeur chargé de la création et de la programmation à Antenne 2, puis conseiller de TF 1, avant d'entrer à Protécréa. Il a aussi présidé la Communauté des télévisions francophones (1984-1985) et occupé divers sièges d'administrateurs, notamment à l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et à l'institut Médiamétrie.

En préférant Mme Langlois-Glandier, professionnelle de l'audiovisuel, à une conseillère d'Etat comme Jacqueline de Guillenchmidt, M. Monory a aussi rompu une règle non exprimée qui veut que le CSA bénéficie d'un panachage de compétences. Si la désignation de M. Wiehn était confirmée, et si le choix du président de la République se portait, comme le dit la rumeur, sur la productrice Hélène Fatou, ancienne responsable du département jeunesse de FR3, ce sont trois « profils » identiques qui feraient ainsi leur entrée dans l'organisme de régulation de l'audiovisuel.

Jean-Jacques Bozonnet

Le personnel refuse toujours le démantèlement du Crédit foncier

VENDREDI 17 janvier, vers 19 heures, ils ont sorti les sandwiches. Puis ils ont déployé des matelas et organisé des tours de garde dans la grande salle du rez-de-chaussée du siège, place Vendôme.

Depuis le matin, 9 heures, cadres et employés du Crédit foncier de France ont entamé un bras de fer avec le gouvernement. Convoqué par l'intersyndicale (CFDT-CGT-FO-CFTC-CGC-SNA autonomes) à la suite des déclarations de Jean Arthuis à la Commission des finances mercredi 16, confirmant le plan gouvernemental de scission du Crédit foncier et sa reprise partielle par le Crédit immobilier de France (CIF), la quasi-totalité du personnel (plus d'un millier de personnes) s'était spontanément et massivement déplacé vers la salle voisine où se tenait le comité exécutif (*Le Monde* du 18 janvier).

Le gouverneur n'y était pas, retenu à l'extérieur par une réunion impromptue. Ils l'ont donc attendu, « invitant » les membres du comité à faire de même. Le personnel espérait-il de Jérôme Meyssonnier des propos rassurants sur les modalités de transfert de 1 500 salariés au CIF ? A son arrivée, celui-ci n'a pu confier que ses propres doutes. *« La proposition avec le CIF telle qu'elle est faite aujourd'hui ne me paraît pas fiable surtout au niveau du reclassement du personnel. Elle doit être modifiable. »* Alors, les salariés du Crédit Foncier l'ont retenu.

Réclamant la venue de Jean Lemierre, le directeur du Trésor, et exigeant *« une déclaration claire et publique sur l'abandon du projet de loi relatif au Crédit Foncier dont la nécessité n'apparaît que dans le cadre du démantèlement du CFF »*. La réponse est tombée de Bercy, en trois points : il est possible d'ouvrir avec le CIF une négociation plus large et plus équilibrée ; s'il y a une autre proposition de reprise, elle sera étudiée ; la création de la Caisse nationale ne préjuge pas de l'identité du repreneur. Joint samedi matin par *Le Monde* place Vendôme où il a passé la nuit en compagnie de plusieurs centaines de salariés, Jérôme Meyssonnier affirme que les ouvertures qui ont été faites lui conviennent.

Le personnel ne l'entend pas de cette oreille et est décidé à obtenir le report du projet de loi, au moins jusqu'à la session d'automne. *« Nousne bougerons pas tant qu'il n'aura pas un engagement précis du gouvernement sur ce point »*, affirme un syndicaliste samedi matin. Dans la grande salle, après le silence de la nuit, le brouhaha recommence à monter. Les syndicats annoncent qu'ils vont répondre à l'invitation de Bercy et demandent un rendez-vous pour l'après-midi même. Ils ne libèrent pas les locaux pour autant. Il est 10 h 30.

Babette Stern

■ **SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU *« MONDE »* : le conseil d'administration est amené à renouveler un poste d'administrateur à l'occasion de la prochaine assemblée générale. Les actionnaires de la Société qui souhaitent présenter leur candidature sont priés d'adresser une lettre motivée ainsi qu'un curriculum vitae, avant le 27 janvier 1997, à Bernadette Santiano, Société des lecteurs du *Monde*, 21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05.**